

( 1 )

( N° 70 )

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1901.

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1899,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 112

1901

(11)

## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire . . . . .	1— 2
<b>COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.</b>	
Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1899 . . . . .	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1899 . . . . .	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1899.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1899 . . . . .	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1899 . . . . .	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1899 . . . . .	24— 25
<b>COMPTES DES BUDGETS.</b>	
<i>Compte définitif du budget de l'exercice 1898.</i>	
Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1898 . . . . .	28— 42
Budget de l'exercice 1898. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice . . . . .	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice . . . . .	48— 69
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget . . . . .	71—107
— — — — — par province, des recouvrements effectués . . . . .	109—127
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur . . . . .	129—163
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget . . . . .	165—501
Comparaison des dépenses de l'exercice 1898, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur . . . . .	502
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1897 inclusivement . . . . .	505—515
Résultat général du budget de l'exercice 1898 . . . . .	517
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1898 . . . . .	518
<i>Compte provisoire du budget de l'exercice 1899.</i>	
Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1899 . . . . .	520—523
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1899 . . . . .	524
Budget de l'exercice 1899. Compte provisoire des recettes, au 1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . .	526—529
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . .	550—547
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1894 à 1898.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1894 à 1898 . . . . .	550—552
Exercice périmé de 1894. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . . . .	555—557
Exercices en cours d'apurement de 1895 à 1898. — Situation des créances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . .	559—575

**COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1899.**

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1899 . . . . .	378
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1899, les opérations de l'année 1899 et la situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . .	380—597

**COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1899.**

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1899 . . . . .	400—417
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1899 . . . . .	419—423



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1899 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1899**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le compte définitif du budget de l'exercice 1898, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1899, époque de sa clôture; B, le compte provisoire du budget de l'exercice 1899, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1900; C, le compte des opérations sur les exercices clos, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1894 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1895 à 1898.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1<sup>er</sup> janvier 1899, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1899, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1<sup>er</sup> janvier 1900.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1899, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles sont l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



# COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.

---

## NOTE

## SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1899.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1899, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

## RECETTES.

*Exercice 1898.*

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1899, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1898, s'élevaient à . . . . . fr.	13,602,098 27
Pendant l'année 1899, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de . . . . .	11,174,456 46
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1898 atteignaient.	24,776,554 73
Les recettes opérées en 1899 ayant été de . . . . .	17,807,012 50
Une somme de . . . . . fr.	6,969,522 23
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1898.	

*Exercice 1899.*

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1899, se sont élevés à . . . . .	fr. 481,635,435 43
Les recouvrements effectués en 1899 ont été de . . . . .	468,165,591 70
	<hr/>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1900, il restait à recouvrer . . . . .	fr. 13,489,843 73
	<hr/> <hr/>

## DÉPENSES.

*Exercice 1898.*

Suivant le compte de l'année 1898, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1898, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 <sup>er</sup> janvier 1899, à . . . . .	fr. 51,562,213 89
De cette dernière date au 31 octobre 1899, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de . . . . .	141,242,906 04
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1898 s'élevaient, en définitive, à . . . . .	192,805,119 93
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à . . . . .	190,549,267 16
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à . . . . .	fr. 2,255,852 77
	<hr/> <hr/>

*Exercice 1899.*

Les créances liquidées et ordonnancées en 1899, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1899, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à . . . . .	fr. 400,213,587 06
Les paiements effectués et justifiés sont de . . . . .	554,495,477 64
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1900, à . . . . .	fr. 45,718,109 42
	<hr/> <hr/>

*Exercices clos.*

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1894 à 1897, étaient de fr.	271,565 03
	<hr/>
A REPORTER. . . . .	fr. 271,565 03

REPORT. . . . . fr. 271,565 03

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1898; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à . . . . . fr. 2,255,852 77

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de . . . . . 2,527,417 80

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1899, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 57 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 56 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de . . . . . 2,301,581 80

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1900, à . . . . . fr. 225,836 »

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1895 . . . . . fr.	21,154 50
— 1896 . . . . .	52,037 02
— 1897 . . . . .	22,122 02
— 1898 . . . . .	150,522 46
SOMME ÉGALE. . . . . fr.	225,856 »

#### OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

#### RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1899, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 6,040,345,310 83 c<sup>s</sup>,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). . . . . fr.	1,588,446,695 09
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor). . . . .	333,846,646 67
Opérations diverses en dehors du service des budgets. . . . .	4,118,051,969 07
ENSEMBLE. . . . . fr.	6,040,345,310 83

## DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1899, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 5,998,152,502 68 c<sup>s</sup>,

## SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers) . . . . .	fr. 1,594,963,355 13
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor) . . . . .	290,652,637 85
Opérations diverses en dehors du service des budgets. . . . .	4,112,516,509 70
ENSEMBLE. . . . .	fr. 5,998,152,502 68

## RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1899, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1898, montaient à. . . . . fr. 1,526,908,055 65

## SAVOIR :

Numéraire en caisse. . . . .	fr. 117,493,598 98	
Titres de la dette publique et autres valeurs . . . . .	998,625,433 »	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables. . . . .	63,919,921 92
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes. . . . .	146,869,101 75
	Fr. 1,526,908,055 65	

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1899, se sont élevées à fr. 6,526,317,915 03 c<sup>s</sup>.

## SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1898 . fr. 17,807,012 50	} 485,972,604 20
	{ de 1899 . . 468,163,591 70	
Opérations de Trésorerie . . . . .	6,040,345,310 83	
ENSEMBLE. . . . .	fr. 7,853,225,970 68	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1899, s'élèvent à fr. 6,545,478,629 28 c.

Savoir :

Opérations sur les budgets	<table> <tr> <td>de 1898 . fr.</td> <td>190,549,267 16</td> <td rowspan="3">}</td> <td rowspan="3">547,346,326 60</td> </tr> <tr> <td>de 1899 . .</td> <td>354,493,477 64</td> </tr> <tr> <td>clos. . . .</td> <td>2,501,581 80</td> </tr> </table>	de 1898 . fr.	190,549,267 16	}	547,346,326 60	de 1899 . .	354,493,477 64	clos. . . .	2,501,581 80
de 1898 . fr.	190,549,267 16	}	547,346,326 60						
de 1899 . .	354,493,477 64								
clos. . . .	2,501,581 80								
Opérations de Trésorerie. . . . .	5,998,132,302 68								
<b>TOTAL DE LA DÉPENSE.</b>			<b>fr. 6,545,478,629 28</b>						

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1899,

Savoir :

Numéraire en caisse . . . . .	fr.	99,999,962 44							
Titres de la dette publique et autres valeurs . . . . .		1,002,448,882	,						
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	<table> <tr> <td>En portefeuille chez les comptables.</td> <td>63,187,135 97</td> </tr> <tr> <td>En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes. . . . .</td> <td>142,111,362 99</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;"><hr/></td> </tr> </table>	En portefeuille chez les comptables.	63,187,135 97	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes. . . . .	142,111,362 99	<hr/>			
		En portefeuille chez les comptables.	63,187,135 97						
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes. . . . .	142,111,362 99						
<hr/>									
		<b>1,307,747,341 40</b>							
<b>SOMME ÉGALE . . . . .</b>		<b>fr. 7,853,225,970 68</b>							

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1899.

# TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1899.



## COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1899.

Numéraire en caisse . . . . .	fr.	117,495,598 08
Titres de la dette publique et autres valeurs . . . . .		998,025,455 »
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables . . . . .	fr. 65,919,021 92
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . .	146,869,101 75
		1,526,908,055 65

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

## RECETTES. — EXERCICE 1898.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	MODIFICATIONS apportées, en 1899, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1898.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
<b>VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.</b>						
Impôts . . . . .	2,806,569 10	4,941,000 15	»	7,747,569 24	7,407,146 54	559,922 80
Péages . . . . .	4,349,451 35	5,796,251 95	»	10,145,683 50	6,578,782 07	3,566,900 53
Capitaux et revenus . . . . .	5,129,422 59	127,527 05	»	5,256,949 42	3,440,532 54	1,816,506 88
Remboursements . . . . .	658,585 56	508,700 57	»	149,885 75	374,358 54	572,525 59
	12,923,628 49	11,175,459 50	»	24,097,085 99	17,801,340 39	6,295,745 60
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>						
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'em- ploi, des instituteurs communaux . . . . .	52,721 65	»	»	52,721 65	»	52,721 65
Remboursement des avances faites aux colo- nies agricoles de bienfaisance de Hoog- straeten-Wortel-Merxplas . . . . .	600,000 »	»	»	600,000 »	»	600,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	25,750 15	174 16	»	25,924 31	4,809 31	21,055 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'im- meubles . . . . .	»	802 80	»	802 80	802 80	»
		11,174,436 46	»			
	13,002,098 27	11,174,436 46		24,776,554 75	17,807,012 50	6,969,522 25

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1899.

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

## DÉPENSES. — EXERCICE 1898.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1899. (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	constatées et ORDONNANCÉES pendant l'année 1899.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1894 à 1897), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	95,627 49	707,140 85	792,151 19	10,626 15	•
Dépenses propres à l'exercice	49,972,608 62	140,555,736 21	188,981,687 86	2,226,076 07	•
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 avril, 9 mai et 29 décembre 1898 et à l'arrêté royal du 9 mai 1898.	1,495,077 78	•	1,475,428 11	18,549 67	•
	51,562,215 80	141,242,906 04		2,255,852 77	•
	102,805,119 93		100,540,207 18	2,255,852 77	

## COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## RECETTES. — EXERCICE 1899.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1899.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1899.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 <sup>er</sup> janvier 1900, sur les DROITS CONSTATÉS.
<b>VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.</b>			
Impôts . . . . .	218,954,814 28	216,201,725 21	2,753,089 07
Péages . . . . .	225,585,920 94	220,673,327 03	4,912,593 01
Capitiaux et revenus . . . . .	16,952,840 29	12,708,061 41	4,224,787 88
Remboursements . . . . .	5,297,034 62	4,505,021 07	532,012 65
	<b>466,770,619 13</b>	<b>453,048,136 52</b>	<b>12,822,482 61</b>
<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES.</b>			
Dotation de l'amortissement et intérêts du capital amorti demeurés sans emploi . . . . .	2,315,828 37	2,315,828 37	»
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . . .	28,000 »	28,000 »	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	140,558 51	140,558 51	»
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers . . . . .	18,959 57	18,959 57	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	325,353 74	292,761 07	32,592 67
Prix de vente de biens de cures . . . . .	1,530 02	1,530 02	»
Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) Première annuité . . . . .	540,000 »	540,000 »	»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	181,706 28	146,937 83	34,768 45
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école . . . . .	1,335 84	1,335 84	»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas . . . . .	600,000 »	»	600,000 »
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles . . . . .	27,886 96	27,886 96	»
Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art VI de la convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	»	»	»
Prix de la cession de la section néerlandaise du chemin de fer de Hasselt à Eindhoven. (Art V de la convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	3,000,000 »	3,000,000 »	»
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1898, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	265,000 »	265,000 »	»
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage des sections du réseau Grand Central belge, repris par la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais . . . . .	71,470 96	71,470 96	»
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht, repris par la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais . . . . .	7,073 40	7,073 40	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898 . . . . .	6,437,874 60	6,437,874 60	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 1 <sup>re</sup> série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 3, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899) . . . . .	908,654 30	908,654 30	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 5 <sup>e</sup> série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899) . . . . .	13,783 75	13,783 75	»
	<b>481,655,455 43</b>	<b>468,165,591 70</b>	<b>13,489,863 73</b>

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1899.

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## DÉPENSES. — EXERCICE 1899.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1899.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1899.	RESTES A PAYER au 1 <sup>er</sup> janvier 1900, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1895 à 1898), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . . . .	2,842,192 75	2,769,961 67	72,231 08
Dépenses propres à l'exercice . . . . .	278,359,531 70	233,772,644 98	44,586,886 72
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899, et à l'arrêté royal du 14 septembre 1899. . . . .	110,011,862 61	117,052,870 99	1,058,991 02
	400,213,587 06	354,495,477 64	45,718,109 42

## COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

### OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

#### RECETTES. — EXERCICES CLOS.

*N. B.* D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

### OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances . . . . . fr. 1,012,451,700 40	
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . . 567,885,674 75	1,588,446,695 09
	Fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . . . . . 8,129,515 94	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique. . . . . 200,689,084 65	
Service de la dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C <sup>ie</sup> limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique . . . . . 15,989,687 44	535,846,646 67
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique. 6,457,874 00	
	Produit des émissions de bons du Trésor. . . . . 110,750,000 .	
	Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .	4,118,051,989 07
		6,040,545,510 83

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1899.

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1894. . . . .	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit. . . . .	4,012 01	} 25,614 90	
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1899 . . . . .	21,002 80		
— 1895. . . . .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1899 . . . . .	14,332 68	3,179 52	17,512 18
— 1896. . . . .	Idem . . . . .	8,976 70	308 35	9,285 05
— 1897. . . . .	Idem . . . . .	141,784 04	2,055 32	143,839 36
— 1898. . . . .	Idem . . . . .	2,105,185 93	146 38	2,105,330 31
				2,301,581 80

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances. . . . .	1,005,517,373 50	} 1,594,965,555 13
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette. . . . .	575,569,802 94	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . . . . .	10,076,178 60	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique . . . . .	201,003,084 32	} 390,652,637 85
	Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et Cie limited, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique. . . . .	16,161,678 95	
	Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts. . . . .	6,437,874 60	
	Remboursements de bons du Trésor. . . . .	67,050,000 00	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets. . . . .			4,112,510,309 70
			5,998,132,502 68

## COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

## RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	Exercice 1898 . . . . . fr.	17,807,012 50	} 485,972,604 20
	— 1899 . . . . .	468,165,591 70	
<i>Opérations de Trésorerie.</i> . . . . .			6,040,345,310 85
<b>TOTAL DES RECETTES . . . . . fr.</b>			<b>6,526,317,915 03</b>
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1899. . . . .			1,326,908,055 65
<b>TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.</b>			<b>7,853,225,970 68</b>

## DES FINANCES. PENDANT L'ANNÉE 1899.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1900.

Numéraire en caisse . . . . .		99,999,962 44
Titres de la dette publique et autres valeurs. . . . .		1,002,448,882 •
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables . . . . . 63,187,133 97	205,298,496 96
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . . 142,111,362 00	
		1,507,747,541 40

## DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1899.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1898 . . . . . fr. 190,540,267 16	547,540,520 60
	— 1899 . . . . . 554,495,477 64	
	Exercices clos . . . . . 2,501,581 80	
Opérations de Trésorerie. . . . .		5,998,152,502 68
TOTAL DES DÉPENSES. . . . . fr.		6,545,478,620 28
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1900. . . . .		1,507,747,541 40
TOTAL GÉNÉRAL . . . . . fr.		7,855,225,070 68

*Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie  
et de la dette publique,  
G. VAN CUTSEM.*

*Arrêté par le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,  
P. DE SMET DE NAAYER.*

(18)

# DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

**DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,**

PENDANT L'ANNÉE 1899.

---

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.</b>					
Budget de l'exercice 1898 . . . . .	7,504,880 10	851,404 79	5,251,556 67	857,403 62	•
— — 1899 . . . . .	150,619,425 65	96,516,555 54	195,176,258 88	22,607,709 15	4,748,560 08
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.</b>					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances . . . . .	54,817,829 81	4,461,419 71	11,091,896 20	768,601,057	•
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	28,272,115 67	8,477,896 14	71,057,919 35	454,724,468 78	50,807 86
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . . . . .	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE . . . . .	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS . . . . .	14,718,954	8,030,851 19	219,920,665 05	225,017,251 86	•
<b>TOTAL DES RECETTES . . . . . fr.</b>	<b>261,755,211 29</b>	<b>88,557,945 17</b>	<b>605,558,954 15</b>	<b>1,469,807,890 41</b>	<b>4,779,176 94</b>

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1899.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
76,076 05	231,066 15	•	•	•	3,255,803 16	773 •	17,807,012 50
517,208 27	506,762 72	•	•	•	15,013,166 19	0,570,378 42	468,165,591 70
•	•	•	•	•	173,064,137 45	305,566 25	1,012,451,706 40
269,826 81	•	4,064,781 82	107,858 52	•	•	•	567,885,074 75
•	•	•	•	•	8,114,551 17	14,782 77	8,129,313 94
•	•	•	•	•	117,167,874 60	216,678,772 07	533,846,646 67
•	•	•	•	2,525,298,151 85	205,957,295 82	1,061,108,841 54	4,118,051,969 07
665,112 05	827,828 87	4,064,781 82	107,858 52	2,525,298,151 85	582,550,810 57	1,284,078,913 85	6,526,517,915 05

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des COURONNES DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services RÉGÉS PAR L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.</b>								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1898-1899).	27,126,987 47	5,592,611 49	70,871,353 70	16,112,971	1,005 48	.	.	.
b. Opérations sur les budgets clos.	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.</b>								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances . . . . .	2,207,256	.	4,524,119 77	128,989,459 52	.	.	.	.
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compt- ables qui en ont opéré la recette.	27,711,756 75	11,494,136 10	77,120,087 67	452,488,515 21	50,640 85	270,557 77	.	4,146,901 36
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes . . . . .	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . .</b>	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS . . . . .</b>	204,051,555 50	71,502,558 75	548,714,501 52	866,866,621 85	4,755,861 51	595,285 22	825,004 88	.
<b>TOTAL DES PAYEMENTS. . . . . fr.</b>	261,077,313 56	88,589,304 52	507,050,152 66	1,404,457,545 58	4,785,507 84	665,842 99	825,004 88	4,146,901 36

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1899.

du Ministère de	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DEPENSES résultant du mouvement pendant l'année 1899, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la tour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1899.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	PAR l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Réceptivités de ver- tement conser- nant les produits réalisés sous l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédents des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
•	507,500,214 74	12,158,458 78	•	95,461,345 06	540,804,926 62	4,239,818 18	•	545,044,744 80
•	2,270,978 01	•	•	21,602 89	2,501,581 80	•	•	2,501,581 80
•	42,400,075 28	400 08	•	827,534,888 25	1,005,575,187 88	•	57,814 20	1,005,517,375 50
107,209 25	•	•	•	•	573,360,802 04	•	•	573,360,802 04
•	16,060,674 00	•	•	15,504 51	16,076,178 60	•	•	16,076,178 60
•	43,370,875 11	212,860,146 31	•	54,645,512 26	200,874,533 68	•	221,805 83	200,652,637 85
•	65,741,122 14	1,040,157,080 12	582,550,810 37	526,982,062 •	4,112,510,309 70	•	•	4,112,510,309 70
	477,451,940 27	1,865,150,094 29				4,239,818 18	279,710 12	
107,209 25	2,342,608,034 56		582,550,810 37	1,284,678,913 85	6,541,518,521 22	3,960,108 06		6,545,478,629 28

## RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDOS effectués pendant l'année 1899.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régé- larisation dans les départements ins- titutionnels et à la Lour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	51,454,514 10	-	-	261,735,211 29
— de l'enregistrement et des domaines . . . . .	2,870,607 56	-	-	88,557,945 17
Comptables de l'administration des chemins de fer . . . . .	12,681,495 20	-	-	505,558,254 15
— — des postes et télégraphes . . . . .	28,680,255 74	-	-	1,309,897,890 41
— — de la marine . . . . .	207,582 18	-	-	4,779,176 94
— — des prisons . . . . .	148,035 86	-	-	665,112 03
— des établissements et services régis par l'État . . . . .	6,108 51	-	-	827,828 87
— — de bienfaisance et d'aliénés . . . . .	200,224 58	-	-	4,064,781 82
— du ministère de l'agriculture, etc. . . . .	19,071 49	-	-	107,858 52
Caissier de l'État . . . . .	1,076,521,274 64	-	-	2,525,298,151 85
Administration de la Trésorerie. } Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes. . . . .	.	.	.	582,550,810 57
	.	27,449,988 44	146,860,101 75	1,284,678,913 85
	1,162,588,905 46	27,449,988 44	146,860,101 75	6,526,517,915 05

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1899.

TOTAL au 31 décembre 1899.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1899.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Che- LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Che- LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
295,187,525 59	261,077,515 50	°	°	32,110,211 83	
91,228,552 55	88,589,304 52	»	»	2,639,248 21	
516,059,747 55	507,050,132 06	»	»	9,009,614 67	
1,408,578,140 15	1,401,457,545 58	°	°	54,120,600 57	
4,986,759 12	4,785,507 84	°	°	201,251 28	
811,147 89	665,842 99	°	°	147,504 90	
855,955 58	825,004 88	°	°	10,950 50	
4,265,000 20	4,146,901 50	°	°	118,104 84	
120,920 81	107,209 25	°	°	19,720 56	
5,401,619,406 47	2,542,608,054 56	°	°	1,059,011,571 01	
582,550,810 57	582,550,810 57	°	°	°	
1,458,998,004 04	1,284,678,915 85	142,111,562 99	28,247,619 14	°	
	0,541,518,521 22				
	a) 5,960,108 06				a) La somme de fr. 5,960,108 06 qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1899 sur les paiements effectués pendant la même année.
7,865,225,970 68	6,545,478,629 28	142,111,562 99	28,247,619 14	1,157,588,559 27	

(26)

# COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898



## NOTE

## SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1898 a eu lieu le 31 octobre 1899.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1<sup>er</sup> janvier 1899, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1898.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1<sup>er</sup> janvier 1898 au 31 octobre 1899).

§ 1<sup>er</sup>.

## ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1898 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 31 décembre 1897, à . . . . . fr. 422,050,348 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à . . . . . 412,095,846 51  
et pour les dépenses exceptionnelles, à . . . . . 10,461,237 98

TOTAL. . . . . fr. 422,557,084 49

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 <sup>re</sup> SECTION.	2 <sup>e</sup> SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	
Dette publique . . . . .	9 mai 1898.	125,465,649 98	150,000 "	125,615,649 98
Dotations . . . . .	29 déc. 1897.	4,946,200 "	"	4,946,200 "
Justice . . . . .	31 mars 1898	21,788,610 "	691,270 "	22,479,880 "
Affaires Étrangères . . . . .	24 avril 1898.	2,822,965 28	"	2,822,965 28
Intérieur et Instruction publique.	22 id.	26,621,186 "	1,283,555 "	27,904,741 "
Agriculture et Travaux publics . . . . .	20 mai 1898	21,049,550 25	1,975,554 "	23,025,104 25
Industrie et Travail. . . . .	18 id.	3,005,410 "	545,298 98	3,548,708 98
Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	19 id.	152,301,500 "	"	152,301,500 "
Guerre . . . . .	4 mars 1898	48,280,620 "	4,045,000 "	52,325,620 "
Corps de la Gendarmerie. . . . .	4 id.	5,058,800 "	"	5,058,800 "
Finances . . . . .	9 mai 1898.	17,850,265 "	1,975,000 "	19,825,265 "
Non-Valeurs et Remboursements	14 mars 1898	1,896,000 "	"	1,896,000 "
ENSEMBLE. . . . . fr.		412,095,846 51	10,461,237 98	422,557,084 49

Les Budgets de l'exercice 1898 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de . . . . . fr.

526,736 09

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	Total.
1° De crédits supplémentaires s'élevant à . . . . . fr.	7,505,251 46	5,594,100 85	10,609,532 29
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1894, 1895, 1896 et 1897, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité.	876,742 78	612,825 72	1,489,568 50
ENSEMBLE. . . . . fr.	8,181,974 24	4,006,926 55	12,188,900 79

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires . . . . .	fr. 422,030,348 40	
Dépenses .	{ Service ordinaire . . . . . fr. 420,277,820 75 }	434,745,985 28
	{ Dépenses exceptionnelles. . . . . 14,468,164 53 }	
EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . . .		fr. 12,715,636 88

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1898 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

#### *Ressources extraordinaires.*

Fonds d'amortissement demeurés sans emploi :	
A. Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti . . . . .	4,557,563 43
B. Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers et La Louvière. . . . .	688,344 74
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . . .	28,000 »
Remboursement du solde du prêt consenti à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement. . . . .	500,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	100,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers . . . . .	20,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes. . . . .	200,000 »
Prix de vente de biens de cures . . . . .	5,000 »
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	120,000 »
A REPORTER. . . . .	fr. 6,218,708 17

	REPORT . . . fr.	6,218,708 17
Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach, de Hasselt-Maestricht-Aix-la-Chapelle et de Hasselt-Eindhoven. . . . .		16,000,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,676,500 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Solde recouvré en 1898.) . . . . .		2,764,106 35
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898 . . . . .		28,892,737 81
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, à concurrence d'une somme effective de 6,044,600 francs pour les dépenses faites en numéraire :		
a) En vertu de l'article 2, § 2 de la loi du 27 juin 1897 relative au rachat des concessions de chemins de fer d'Anvers à Gand et de Gand à Eecloo . . . . .		5,345,100 »
b) En exécution des articles 3 et 4 de la même loi pour le remboursement d'actions privilégiées et d'obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, ainsi que des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand . . . . .		699,500 »
Partie du produit de la réalisation d'une obligation de 100 francs à 5 p. c., 1 <sup>re</sup> série, à l'effet de couvrir une dépense en numéraire faite à charge de l'article 28 du Budget extraordinaire de 1898 et relative au rachat de la concession des chemins de fer Grand Central belge. . . . .		97 50
Titres de la dette publique à 5 p. c., 1 <sup>re</sup> série, émis pendant l'année 1898 :		
1 <sup>o</sup> En vertu de l'article 3, § 1 <sup>er</sup> de la loi du 16 avril 1898 approuvant la convention du 10 février 1898 relative au rachat de la concession du réseau des chemins de fer Grand Central belge . . . . .		185,964,100 »
2 <sup>o</sup> En exécution de l'article 3, § 1 <sup>er</sup> de la même loi approuvant la convention du 16 février 1897 relative à la cession du réseau de chemins de fer Liégeois-Limbourgeois et ses prolongements . . . . .		10,234,500 »
	ENSEMBLE . . . fr.	<u>256,118,849 83</u>

*Dépenses sur ressources extraordinaires.*

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1898 :

1 <sup>o</sup> A titre de crédits reportés :		
a) de l'exercice 1896. — Art. 5 de la loi du 26 juin 1896 . . . . .	fr.	17,928,570 62
b) de l'exercice 1897. — Art. 6 de la loi du 9 août 1897 . . . . .		41,908,457 18
		<u>59,837,027 80</u>
	A REPORTER. . . fr.	59,837,027 80

		REPORT. . . fr.	59,837,027 80
<b>2° A titre de crédits nouveaux :</b>			
a) Loi du 16 avril 1898.	}	Art. 3, § 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	196,198,697 80
		— 3, § 2 . . . . .	2,740,000 »
		— 3, § 3 . . . . .	250,000 »
		— 3, § 4 . . . . .	448,650 »
		— 4 et arrêté royal du 15 juillet 1898 . . . . .	29,412,850 »
b) — 9 mai 1898.	}	Art. 1 <sup>er</sup> . . . . .	57,532,250 »
		— 2 . . . . .	14,186,380 53
c) — 29 décembre 1898.		Art. 2 . . . . .	22,346,178 25
			<u>323,115,006 28</u>
		<b>TOTAL. . . . . fr.</b>	<b>382,952,034 08</b>

Si, en regard de ces crédits, soit . . . . . fr.	382,952,034 08
on place les ressources extraordinaires . . . . .	256,118,849 83
on constate un excédent de crédits sur les ressources de . . . . . fr.	<u>126,833,184 25</u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires . . . . . fr.	422,030,348 40	
— extraordinaires . . . . .	256,118,849 83	
		<u>678,149,198 23</u>
Services ordinaires . . . . . fr.	434,745,985 28	
— extraordinaires . . . . .	382,952,034 08	
		<u>817,698,019 36</u>
Soit un excédent de crédits de . . . . . fr.		<u>139,548,821 13</u>

## § 2.

## COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

## RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 678,149,198 23

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,  
sur les différentes branches de revenus dont se compo-  
saient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 686,935,743 07

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 679,986,220 84

Il est resté à recouvrer . . . . . fr. 6,969,522 23

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>				
<i>Impôts.</i> . . . . .	Contribut <sup>s</sup> directes, douanes et accises. . . . .	1,953 00	108,105 51	110,057 41
	Enregistrement et domaines. . . . .	137,565 13	72,300 26	220,865 39
<i>Péages.</i> . . . . .	Enregistrement et domaines. . . . .	"	3,050 "	3,050 "
	Chemins de fer, etc. . . . .	"	3,563,870 55	3,563,870 55
<i>Capitiaux et revenus.</i> . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	490 38	7,451 07	7,921 45
	Prisons . . . . .	6 24	715 51	719 75
	Trésorerie générale, etc. . . . .	22 28	1,807,755 40	1,807,755 68
<i>Remboursements</i> . . . . .	Enregistrement et domaines. . . . .	978 52	408,669 45	409,647 97
	Prisons . . . . .	"	"	"
	Trésorerie générale, etc. . . . .	22 20	162,855 22	162,877 42
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>				
Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite du démantèlement des places fortes . . . . .	"	"	21,055 "	21,055 "
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibi- lité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs com- munaux . . . . .	"	"	52,721 63	52,721 63
Remboursement des avances faites au colonies agricoles de bien- faisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas. . . . .	"	"	600,000 "	600,000 "
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	161,038 65	"	6,808,483 58	6,969,522 23
			6,808,483 58	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes . . . . . fr. 678,149,198 23  
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 679,986,220 84

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 1,837,022 61

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES</b>			
<i>Impôts</i> . . . . .	{	Contributions directes, douanes et accises. . . . .	5,070,845 45
		Enregistrement et domaines . . . . .	5,521,584 41
<i>Péages</i> . . . . .	{	Enregistrement et domaines . . . . .	587,664 50
		Chemins de fer, etc. . . . .	4,502,745 82
<i>Capitaux et revenus.</i>	{	Enregistrement et domaines . . . . .	259,642 86
		Chemins de fer, etc. . . . .	20,901 52
		Prisons . . . . .	19,090 87
		Trésorerie générale, etc. . . . .	1,517,854 62
<i>Remboursements.</i>	{	Contributions . . . . .	82,625 14
		Enregistrement et domaines . . . . .	59,912 15
		Prisons . . . . .	"
		Trésorerie générale, etc. . . . .	1,870,480 98
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>			
		Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	42,400 46
		Prix de vente des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers . . . . .	55,684 80
		Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes . . . . .	28,555 77
		Prix de vente de biens de cures. . . . .	1,982 48
		Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice de Bruxelles . . . . .	57,071 60
		Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren . . . . .	21,102 58
		Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	20,456 55
		Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turahout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach, de Hasselt-Maastricht-Aix-la-Chapelle et de Hasselt-Eindhoven . . . . .	16,000,000
		Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école . . . . .	1,555 84
		Complément du subside que la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais a reçu de particuliers pour l'établissement d'une halte à Exel . . . . .	2,475 90
		Somme représentant l'estimation de la moins-value des matériaux de l'embranchement de Munster-Bilsen dont la Compagnie néerlandaise a abandonné l'exploitation . . . . .	21,254 "
		Prix de la cession du mobilier et de l'outillage du chemin de fer et du service télégraphique de la section de Vieux à la frontière belge, repris par la Compagnie du chemin de fer de l'Est français . . . . .	1,198 85
		Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1897, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles. . . . .	529,121 43
		<b>16,022,884</b>	<b>17,859,906 61</b>
		<b>Soit . . . . . fr.</b>	<b>1,837,022 61</b>

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1898 et celles de l'exercice précédent.

## DÉPENSES.

*Service ordinaire.*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à . . . . . fr. 454,745,985 28

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1898 montent à . . . . . fr. 427,180,956 13

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . . . 424,943,653 03

Il reste à payer ou à justifier . . . . . fr. 2,237,503 10

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1903, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 454,745,985 28 c<sup>s</sup>) et les dépenses liquidées (fr. 427,180,956 13 c<sup>s</sup>) fait ressortir un excédent de crédits de . . . . . fr. 7,565,029 15

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 4,377,013 01 c<sup>s</sup> pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice . . . . . 4,377,013 01

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de . . . . . fr. 11,942,042 16

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1894 :

Dette publique . . . . .	9,974 14	
Ministère de l'agriculture, etc. . . . fr.	1,030 86	
— de la guerre . . . . .	19,886 25	
		30,891 25

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1895 :

Dette publique . . . . .	15,164 2	
Ministère de l'agriculture, etc. . . . fr.	127 50	
— de la guerre . . . . .	274 34	
		15,565 84

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1896 :

Dette publique . . . . .	22,867 59	
Ministère des chemins de fer, etc. . . .	3,839 53	
— de la guerre . . . . .	335 20	
Corps de la gendarmerie . . . : . . .	668 19	
		27,710 31

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1897 :

Dette publique. . . . .	8,485 21	
Ministère de l'agriculture, etc. . . . .	32,296 73	
— des chemins de fer, etc. . . . .	1,268 01	
— de la guerre . . . . .	7,923 85	
Corps de la gendarmerie . . . . .	746 60	
Ministère des finances . . . . .	2,006 26	
		52,726 66

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1898 :

Dette publique. . . . . fr.	1,197,167 79	
Dotations {	Sénat. . . . .	976 22
	Chambre des représentants . . . . .	21 92
	Cour des comptes . . . . .	5,854 88
Ministère de la justice . . . . .	583,549 86	
— des affaires étrangères . . . . .	40,867 72	
— de l'intérieur, etc. . . . .	794,842 40	
— de l'agriculture, etc. . . . .	1,030,109 90	
— de l'industrie, etc. . . . .	320,894 99	
— des chemins de fer, etc. . . . .	1,314,435 53	
— de la guerre . . . . .	346,348 98	
Corps de la gendarmerie . . . . .	16,233 95	
Ministère des finances . . . . .	1,808,425 33	
Non-valeurs et remboursements . . . .	141,299 83	
		7,601,007 10

TOTAL des crédits à annuler. . fr. 7,725,901 16

REPORT. . . . . fr. 7,725,901 16

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1899, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

**SAVOIR :**

*a.* Crédits transférés de l'exercice 1895 :

Ministère de l'agriculture, etc. . . . . fr.	12,810 28	
— de la guerre . . . . .	51 10	
	<hr/>	12,861 38

*b.* Crédits transférés de l'exercice 1896 :

Ministère de la guerre . . . . . fr.	2,155 97
--------------------------------------	----------

*c.* Crédits transférés de l'exercice 1897 :

Ministère de la justice . . . . . fr.	56,114 08	
— de l'agriculture, etc. . . . .	52,548 93	
— des chemins de fer, etc. . . . .	5,279 55	
— de la guerre . . . . .	58,998 91	
Corps de la gendarmerie . . . . .	26,849 »	
Ministère des finances . . . . .	11,294 34	
	<hr/>	190,884 81

*d.* Crédits transférés de l'exercice 1898 :

Dette publique. . . . . fr.	3,000 »	
Ministère de la justice . . . . .	1,044 56	
— de l'intérieur, etc. . . . .	192,535 12	
— de l'agriculture, etc. . . . .	856,023 95	
— des chemins de fer, etc. . . . .	2,614,189 90	
— de la guerre . . . . .	338,903 61	
Corps de la gendarmerie . . . . .	7,541 70	
	<hr/>	4,010,238 84

Montant des crédits transférés à l'exercice 1899, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. . . . . 4,216,141 »

ENSEMBLE. . . . . fr. 11,942,042 16

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

*Services extraordinaires.*

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1898 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à . . . . . fr. 582,952,034 08

## SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1896, fr.	17,928,570 62
— — — — — 1897.	41,908,457 18
Crédits votés dans le cours de l'exercice . . . . .	323,115,006 28
	<hr/>
Fr.	382,952,034 08
	<hr/> <hr/>

Les dépenses liquidées pendant l'année 1898 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de . . . . . 266,444,231 92

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1899, époque de la clôture de l'exercice, sont de . . . . . 266,425,682 25

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à . . . . . fr. 48,549 67

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 56 et 57 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1898. . . . . 266,444,231 92

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de . . . . . fr. 116,507,802 16 qui a été transféré à l'exercice 1899, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 9 mai 1898, à concurrence de . . . . . 114,554,124 46

Le surplus, soit . . . . . fr. 1,953,677 70 a été annulé pour cause de non emploi.

*Situation générale des dépenses.*

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1898 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

## SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. . . . . fr.	424,943,655 03	} 691,369,335 28
Services extraordinaires. . . . .	266,425,682 25	
		<hr/>

À REPORTER. . . . . fr. 691,369,335 28

REPORT. . . . . fr. 691,369,535 28

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. . . . . fr.	2,257,303 10	} 2,255,852 77
Services extraordinaires. . . . .	18,549 67	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. . . . . fr. 693,625,188 05

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1894 . . . . . fr.	30,891 25
		— — 1895 . . . . .	13,565 84
		— — 1896 . . . . .	27,710 51
		— — 1897 . . . . .	52,726 66
		Crédits de l'exercice 1898 . . . . .	7,601,007 10
			<hr/>
			7,725,901 16
Services extraordinaires. — (Art. 5 de la loi du 26 juin 1896 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.) . . . . .			4,955,677 70

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice . . . . . fr. 9,679,578 86

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1899 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1895. . . . . fr.	12,861 58	} 4,216,141 .
— — 1896. . . . .	2,153 97	
— — 1897. . . . .	130,884 81	
Crédits de l'exercice 1898 . . . . .	4,010,258 84	

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 9 mai 1898) . . . . . 114,554,124 46

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1899. . . . . fr. 118,770,265 46

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 822,075,052 37

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. . . . . 817,698,019 56

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1898, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 4,377,013 01

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

## § 3.

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1898 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes . . . . .	fr. 439,281,905 68
Dépenses . . . . .	427,180,956 13
	<hr/>
Excédent de recettes (boni) . . . . .	fr. 12,100,949 55
	<hr/> <hr/>

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes . . . . .	fr. 240,704,515 16
Dépenses . . . . .	266,444,251 92
	<hr/>
Excédent de dépenses . . . . .	fr. 25,759,916 76
	<hr/> <hr/>

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires . . . . .	fr. 439,281,905 68	} 679,986,220 84
		— extraordinaires . . . . .	240,704,515 16	
Dépenses .	{	Services ordinaires . . . . .	fr. 427,180,956 13	} 695,625,188 05
		— extraordinaires . . . . .	266,444,251 92	
Excédent de dépenses pour 1898 . . . . .				fr. 15,658,967 21

Mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1897, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci . . . . . 13,059,234 91

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1898, se chiffre par un excédent de dépenses de . . . . . fr. 599,732 30

## § 4.

## COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1898, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS  
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1898 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de . . . . . fr. 139,548,821 13

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de dépenses de fr. 13,638,967 21 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. . . . . fr. 9,679,578 86

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci . . . . . 4,377,013 01

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de . . . . . fr. 5,302,565 85

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1899, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . . 4,216,141 .

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi du 9 mai 1898 . . . . . 114,554,124 46

Fr. 124,072,831 31

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 1,837,022 61

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1898 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de . . . . . fr. 125,909,853 92

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 13,638,967 21

## § 5.

## RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1850 A 1897 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1898, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1850. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1850 à 1897 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-huit exercices (ceux de 1850 à 1896 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et  
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 12,942,732,964 39

Il y a lieu d'y ajouter :

1 <sup>o</sup> Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . .	145,404,385 55
2 <sup>o</sup> Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget . . . . .	281,214,276 40
3 <sup>o</sup> Les fonds affectés à des dépenses spéciales. . . . .	2,025,989,178 44

Elles s'élèvent donc, en définitive, à. . . . . 15,395,040,804 45

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de . . . . . 15,048,022,298 30

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1 <sup>o</sup> Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . .	514,874,584 91
2 <sup>o</sup> Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. . . . .	60,632,081 97
3 <sup>o</sup> Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci . . . . .	2,422,604,376 56

A REPORTER. . . . . fr. 16,046,155,141 74 15,395,040,804 45

REPORT. . . fr. 16,046,133,141 74 15,395,040,804 45

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1898 a eu lieu en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité, soit . . . . . fr. 1,489,568 50

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de . . . . . 16,044,643,573 24

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. . . . . 649,602,768 79

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 15,787,416,790 95 c<sup>t</sup> et ont dépassé les évaluations de . . . . . fr. 392,375,986 50

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 15,774,377,556 04 c<sup>t</sup>, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de . . . . . 270,266,017 20

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 662,642,003 70

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de recettes de . . . . . fr. 13,039,234 91

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1898, comme résultat final des exercices précédents.

**COMPTE DÉFINITIF**  
**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898.**



## BUDGET DE

## Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LUT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises . . . . .
— B.		Enregistrement et domaines . . . . .
— C.		Enregistrement et domaines . . . . .
— D, E, F.	PÉAGES	Chemins de fer, postes, etc. . . . .
— G.		Enregistrement et domaines . . . . .
— H.		Chemins de fer, postes, etc. . . . .
— I.	CAPITAUX ET REVENUS	Prisons . . . . .
— J.		Trésorerie générale, etc. . . . .
— K.		Contributions directes, etc. . . . .
— L.		Enregistrement et domaines . . . . .
— L bis.	REMBOURSEMENTS	Prisons . . . . .
— M.		Trésorerie générale, etc. . . . .
TOTAUX . . . . . fr.		422,050,548 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi :		
A.	Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti . . . . .	4,557,565 45
B.	Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers et La Louvière . . . . .	5,245,708 17
		688,544 74
	Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . . .	28,000 .
	Remboursement du solde du prêt consenti à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement . . . . .	500,000 .
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	100,000 .
	Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers . . . . .	20,000 .
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes . . . . .	200,000 .
	Prix de vente de biens de cures . . . . .	5,000 .
	Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles . . . . .	.
	Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren . . . . .	.
A REPORTER . . . . . fr.		6,008,708 17

## L'EXERCICE 1898.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1898.	En 1899.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURREMENTS.	
154,249,529 86	146,876,774 72	7,262,497 75	154,139,272 45	110,057 41	"	5,070,845 45	154,159,272 45
56,629,449 80	56,254,655 60	144,948 81	56,599,584 41	229,865 59	"	5,521,584 41	56,599,584 41
2,175,694 50	1,682,821 82	489,842 68	2,172,664 50	5,050 "	"	587,664 50	2,172,664 50
209,544,584 55	199,691,575 55	6,088,940 99	205,780,515 82	5,565,870 55	"	4,502,745 82	205,780,515 82
2,987,064 51	2,955,917 22	25,225 64	2,979,142 86	7,921 45	"	259,642 86	2,979,142 86
94,098 48	94,098 48	"	94,098 48	"	20,901 52	"	94,098 48
572,519 62	295,522 92	76,076 95	571,599 87	719 75	"	19,099 87	571,599 87
15,010,916 50	7,861,004 67	5,541,249 95	11,202,254 62	1,807,755 68	"	1,517,854 62	11,202,254 62
792,625 14	750,254 71	42,588 45	792,625 14	"	"	82,625 14	792,625 14
977,560 12	580,156 60	187,775 55	567,912 15	409,647 97	"	59,912 15	567,912 15
22,984 "	22,984 "	"	22,984 "	"	"	"	22,984 "
4,922,152 86	4,614,861 02	144,594 56	4,759,255 58	162,877 42	"	1,870,489 98	4,759,255 58
445,577,651 28	421,480,565 29	17,801,540 59	459,281,905 68	6,295,745 60	20,901 52	17,272,458 80	459,281,905 68
5,245,708 17	5,245,708 17	"	5,245,708 17	"	"	"	5,245,708 17
28,000 "	28,000 "	"	28,000 "	"	"	"	28,000 "
500,000 "	500,000 "	"	500,000 "	"	"	"	500,000 "
142,409 46	141,806 66	802 80	142,409 46	"	"	42,409 46	142,409 46
75,684 80	75,684 80	"	75,684 80	"	"	55,684 80	75,684 80
249,410 77	225,486 46	4,869 51	228,555 77	21,055 "	"	28,555 77	228,555 77
5,017 52	5,017 52	"	5,017 52	"	1,982 48	"	5,017 52
57,071 60	57,071 60	"	57,071 60	"	"	57,071 60	57,071 60
21,102 58	21,102 58	"	21,102 58	"	"	21,102 58	21,102 58
6,520,404 90	6,295,677 79	5,672 11	6,299,549 90	21,055 "	1,982 48	202,624 21	6,299,549 90

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. . . . . fr	6,098,708 17
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas . . . . .	" "
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	120,000 "
Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach, de Hasselt-Maestricht-vix-la-Chapelle et de Hasselt-Eindhoven . . . . .	16,000,000 "
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école . . . . .	" "
Complément du subside que la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais a reçu de particuliers pour l'établissement d'une halte à Exel . . . . .	" "
Somme représentant la moins-value des matériaux de l'embranchement de Munster-Bilsen dont la Compagnie néerlandaise a abandonné l'exploitation . . . . .	" "
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage du chemin de fer et du service télégraphique de la section de Vireux à la frontière belge, repris par la Compagnie du chemin de fer de l'Est français . . . . .	" "
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1897, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles . . . . .	" "
Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,670,500 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série. (Arrêté royal du 20 octobre 1897. — Solde recouvré en 1898) . . . . .	2,764,106 35
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898. . . . .	28,892,737 81
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, à concurrence d'une somme effective de 6,044,600 francs pour les dépenses faites en numéraire :	
a) En vertu de l'article 2, § 2, de la loi du 27 juin 1897 relative au rachat des concessions des chemins de fer d'Anvers à Gand et de Gand à Eecloo . . . . .	5,345,100 "
b) En exécution des articles 5 et 4 de la même loi pour le remboursement d'actions privilégiées et d'obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, ainsi que des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand . . . . .	699,500 "
Partie du produit de la réalisation d'une obligation de 100 francs à 5 p. c., 1 <sup>re</sup> série, à l'effet de couvrir une dépense en numéraire faite à charge de l'article 28 du Budget extraordinaire de 1898 et relative au rachat de la concession des chemins de fer Grand Central belge . . . . .	97 50
Titres de la dette publique à 5 p. c., 1 <sup>re</sup> série, émis pendant l'année 1898 :	
1 <sup>o</sup> En vertu de l'article 3, § 1 <sup>er</sup> , de la loi du 16 avril 1898 approuvant la convention du 10 février 1898 relative au rachat de la concession du réseau des chemins de fer Grand Central belge . . . . .	185,964,100 "
2 <sup>o</sup> En exécution de l'article 3, § 1 <sup>er</sup> , de la même loi approuvant la convention du 16 avril 1897 relative à la cession du réseau des chemins de fer Liégeois-Limbourgeois et ses prolongements. . . . .	10,234,500 "
TOTAUX. . . . . fr.	256,118,849 83
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. . . . . fr.	422,030,348 40
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . . fr.	678,149,198 23
Recette à l'exercice 1898 :	
De l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1897, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état III Z) . . . . .	15,030,234 91
	691,188,433 14



## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 <sup>re</sup> SECTION. Service ordinaire.	2 <sup>e</sup> SECTION. Dépenses exceptionnelles.	Total		En 1898.	En 1899.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>						
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
<b>Exercice 1894.</b>						
Dette publique . . . . .	9,974 14	•	9,974 14	•	•	•
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . .	1,050 86	•	1,050 86	•	•	•
— de la Guerre . . . . .	19,886 25	•	19,886 25	•	•	•
	50,891 25	•	50,891 25	•	•	•
<b>Exercice 1895.</b>						
Dette publique . . . . .	18,474 14	•	18,474 14	5,510 14	•	5,510 14
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . .	2,571 05	11,194 75	13,766 68	828 90	•	828 90
— de la Guerre . . . . .	5,496 40	•	5,496 40	5,170 96	458 65	2,712 55
Corps de la Gendarmerie . . . . .	904 50	•	904 50	904 50	•	904 50
	25,446 99	11,194 75	36,641 74	10,214 50	458 65	9,755 87
<b>Exercice 1896.</b>						
Dette publique . . . . .	29,474 14	•	29,474 14	6,606 55	•	6,606 55
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . .	615 75	25,457 52	24,051 07	24,051 07	•	24,051 07
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	9,550 62	•	9,550 62	5,511 29	5,199 50	511 99
— de la Guerre . . . . .	11,708 96	•	11,708 96	9,217 79	4,958 42	4,279 57
Corps de la Gendarmerie . . . . .	19,177 50	•	19,177 50	18,509 11	5,788 52	14,720 79
	70,524 77	25,457 52	95,982 09	65,895 81	15,926 04	49,969 77
<b>Exercice 1897.</b>						
Dette publique . . . . .	15,091 76	•	15,091 76	6,606 55	290 •	6,516 55
Ministère de la Justice . . . . .	•	97,014 08	97,014 08	60,900 •	20,500 •	40,600 •
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . .	•	56,624 81	56,624 81	56,624 81	15,812 89	20,811 92
— de l'Agriculture et des Travaux publics . .	276,551 14	195,625 74	469,954 88	585,509 22	94,968 91	282,707 92
— de l'Industrie et du Travail . . . . .	•	6,000 •	6,000 •	6,000 •	•	6,000 •
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	51,150 25	5,122 15	56,252 58	49,704 82	30,159 26	59,565 56
— de la Guerre . . . . .	562,813 10	225,514 57	586,527 67	519,404 91	197,997 49	521,407 42
Corps de la Gendarmerie . . . . .	44,715 52	•	44,715 52	17,117 92	2,101 74	15,016 18
Ministère des Finances . . . . .	•	16,294 54	16,294 54	2,995 74	•	•
	750,079 77	578,193 67	1,328,275 44	1,084,661 97	541,610 29	732,425 55

CICE 1898 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1899, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1898.	
Total.									
"	"	"	9,974 14	"	"	9,974 14	"	"	
"	"	"	1,050 86	"	"	1,050 86	"	"	
"	"	"	19,886 25	"	"	19,886 25	"	"	
"	"	"	50,891 25	"	"	50,891 25	"	"	
5,510 14	"	"	15,164 "	"	"	15,164 "	"	5,510 14	
828 90	"	"	12,057 78	"	"	127 50	12,810 28	828 90	
5,170 96	"	"	525 44	"	"	274 34	51 10	5,170 96	
904 50	"	"	"	"	"	"	"	904 50	
10,214 50	"	"	26,427 22	"	"	15,565 84	12,861 58	10,214 50	
6,606 55	"	"	22,867 59	"	"	22,867 59	"	6,606 55	
24,051 07	"	"	"	"	"	"	"	24,051 07	
5,511 29	"	"	5,859 55	"	"	5,859 55	"	5,511 29	
9,217 79	"	"	2,491 17	"	"	555 20	2,155 97	9,217 79	
18,509 11	"	"	668 19	"	"	668 19	"	18,509 11	
65,895 81	"	"	29,866 28	"	"	27,710 51	2,155 97	65,895 81	
6,606 55	"	"	8,485 21	"	"	8,485 21	"	6,606 55	
60,900 "	"	"	56,114 08	"	"	"	56,114 08	60,900 "	
56,624 81	"	"	"	"	"	"	"	56,624 81	
577,676 85	7,652 59	"	84,645 06	"	"	52,296 75	52,548 95	585,509 22	
6,900 "	"	"	"	"	"	"	"	6,900 "	
49,704 82	"	"	6,547 56	"	"	1,268 01	5,279 55	49,704 82	
519,404 91	"	"	66,922 76	"	"	7,925 85	58,998 91	519,404 91	
17,117 92	"	"	27,595 60	"	"	746 60	26,849 "	17,117 92	
"	2,995 74	"	15,500 60	"	"	2,006 26	11,294 54	2,995 74	
1,074,055 84	10,626 13	"	245,011 47	"	"	52,726 66	190,884 81	1,084,661 97	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS considérés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 <sup>re</sup> SECTION. — Service ordinaire.	2 <sup>e</sup> SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1898.	En 1899.
		<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. A.	Dette publique . . . . .	125,548,247 58	150,000	125,698,247 58	124,651,585 28	97,757,228 55	26,885,979 45
	Liste civile . . . . .	5,500,000	"	5,500,000	5,500,000	5,500,000	"
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . . . .	200,000	"	200,000	200,000	200,000	"
— O.	Dotations						
	Sénat . . . . .	210,000	"	210,000	209,025 78	205,000	6,025 78
	Chambre des Représentants . . . . .	979,800	"	979,800	979,778 08	662,592 22	315,052 55
	Cour des comptes . . . . .	295,400	"	295,400	287,565 12	279,955 80	7,609 52
— P.	Ministère de la Justice . . . . .	21,857,910	1,050,450	22,888,360	25,195,052 22	16,556,800 15	6,540,642 05
— Q.	— des Affaires Étrangères . . . . .	2,992,465 28	9,140 45	2,971,605 75	2,950,758 01	2,496,312 50	556,059 52
— R.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	26,705,289 85	1,408,686 97	28,111,976 80	27,127,814 91	22,961,954 87	5,922,175 95
— S.	— de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	25,541,789 04	2,255,762 41	25,795,551 45	25,909,417 60	15,825,582 06	7,558,214 21
— T.	— de l'Industrie et du Travail . . . . .	5,007,910	455,798 98	5,465,708 98	5,142,815 99	2,558,868 40	528,598 25
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	157,167,892 49	42,500	157,210,392 49	155,791,556 50	50,122,624 54	82,794,707 90
— V.	— de la Guerre . . . . .	48,466,856 40	6,045,000	54,511,856 40	55,829,605 81	12,640,005 60	41,108,074 12
— W.	Corps de la Gendarmerie . . . . .	5,058,800	"	5,058,800	5,055,024 55	5,674,162 64	1,560,861 71
— X.	Ministère des Finances . . . . .	18,226,717 55	2,440,000	20,666,717 55	18,945,321 29	5,864,996 60	15,060,222 85
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,896,000	"	1,896,000	4,490,911 11	440,955 29	4,037,466 44
		419,401,077 97	15,855,558 81	435,256,636 78	426,022,185 85	255,515,819 02	188,281,687 86

## CICE 1898 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Total.	Sur ordonnances en exécution.			Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1899, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	
124,625,208	28,575 28	•	1,200,167 79	155,505 49	155,505 49	1,197,167 79	3,000	124,651,585 28	
5,500,000	•	•	•	•	•	•	•	5,500,000	
200,000	•	•	•	•	•	•	•	200,000	
209,035 78	•	•	076 22	•	•	076 22	•	209,025 78	
977,444 75	2,555 53	•	21 02	•	•	21 02	•	979,778 08	
287,565 12	•	•	5,854 88	•	•	5,854 88	•	287,565 12	
25,097,442 18	95,590 04	•	584,594 42	889,266 64	889,266 64	585,549 86	1,044 56	25,195,032 22	
2,852,571 62	78,566 59	•	40,867 72	•	•	40,867 72	•	2,950,758 01	
26,884,150 82	245,684 09	•	987,577 52	3,215 65	3,215 65	794,842 40	192,535 12	27,127,814 91	
25,185,796 27	725,621 55	•	1,886,155 85	•	•	1,050,109 90	856,025 05	25,909,417 60	
5,067,466 65	75,547 54	•	520,894 99	•	•	520,894 99	•	5,142,815 99	
152,917,552 44	874,225 86	•	5,928,625 25	509,789 04	509,789 04	1,514,455 55	2,614,189 90	155,791,556 50	
55,748,079 72	81,524 09	•	682,252 59	•	•	546,548 98	335,005 61	55,829,603 81	
5,055,024 55	•	•	25,775 65	•	•	16,235 93	7,541 70	5,055,024 55	
18,925,219 43	18,101 84	•	1,808,425 55	85,027 27	85,027 27	1,808,425 55	•	18,943,521 29	
4,487,401 75	5,509 58	•	141,299 85	2,756,210 94	2,756,210 94	141,299 85	•	4,490,911 11	
425,795,506 88	2,226,676 57	•	11,611,245 94	4,577,015 01	4,577,015 01	7,601,007 10	4,010,258 84	426,022,185 85	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'État.
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.			
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>								
<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>								
<i>Service de l'Instruction publique.</i>								
1	"	2a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	85 87	"	"	"	"
1a	"	2b	Id. . . . .	"	121,524 49	"	241,610 56	119,245 59
1b	2, 2°	"	Id. . . . .	"	"	120,000 "	"	26,767 64
TOTALS pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . . fr.				85 87	121,524 49	120,000 "	241,610 56	146,011 25
<b>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</b>								
<i>Agriculture.</i>								
2	5	"	Achat des bâtiments et des terrains de l'École moyenne pratique d'horticulture et d'Agriculture de l'État, à Vilvorde . . . . .	"	"	95,000 "	95,000 "	95,000 "
5	4	"	Terrains incultes domaniaux Boisement . . . . .	"	"	100,000 "	100,000 "	5,575 50
TOTALS . . . . . fr.				"	"	195,000 "	195,000 "	98,575 50
<i>Routes et bâtiments civils.</i>								
4	"	5a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	0 50	"	"	"	"
4a	"	5b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour constructions de l'espèce. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	"	1,251,118 50	"	5,751,119 "	1,251,116 68
4b	1	"	Routes et raccords: construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	"	"	2,500,000 "	"	2,454,540 96
A REPORTER . . . . . fr.				0 50	1,251,118 50	2,500,000 "	5,751,119 "	5,005,657 64

## CICE 1898 (SUITE).

## de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1898.	En 1899.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899 en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS d'annulation de l'exercice 1898.	
"	"	"	"	"	85 87	85 87	"	"	
118,041 01	174 78	119,115 79	127 80	"	2,280 90	"	2,280 90	119,245 59	
17,021 69	9,695 95	26,717 64	50 "	"	95,252 56	"	95,252 56	26,767 64	
135,962 70	9,870 73	145,833 43	177 80	"	95,599 15	85 87	95,513 26	146,011 25	
95,000 "	"	95,000 "	"	"	"	"	"	95,000 "	
5,575 30	"	5,575 50	"	"	96,426 70	"	96,426 70	5,575 50	
98,575 30	"	98,575 50	"	"	96,426 70	"	96,426 70	98,575 50	
					0 50	0 50	"	"	
1,196,071 08	24,769 40	1,220,840 48	10,276 20	"	1 82	"	1 82	1,231,116 68	
2,571,774 52	61,688 11	2,455,462 63	1,078 53	"	65,459 04	"	65,459 04	2,454,540 96	
3,367,845 60	86,457 51	3,654,303 11	11,354 53	"	65,461 56	0 50	65,460 86	3,665,657 64	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.			
			REPORT . . . . fr.	0 50	1,251,118 50	2,500,000 »	5,751,119 »	5,865,657 64
5	»	4a	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles.	»	169,524 77	»	169,524 77	105,295 88
6	2	»	École de médecine vétérinaire; travaux de construction.	»	»	650,000 »	650,000 »	215,412 41
			TOTAUX . . . . fr.	0 50	1,400,643 27	5,150,000 »	4,550,643 77	5,984,365 95
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
7	»	11a	Meuse. — Expropriations et travaux . . . .	550,000 »	»	»	»	549,900 04
7a	»	11b	Id. id. . . . .	»	550,000 »	»	1,850,000 »	200,058 87
7b	5	»	Id. id. . . . .	»	»	750,000 »	»	»
8	»	12	Ourthe. — Expropriations et travaux . . . .	64,150 56	»	»	»	62,855 06
8a	»	12a	Id. id. . . . .	»	125,000 »	»	1,180,150 56	»
9	»	15a	Escant. — Expropriations et travaux . . . .	429,441 94	»	»	»	429,566 04
9a	»	15b	Id. id. . . . .	»	550,000 »	»	1,879,441 94	550,000 »
9b	7	»	Id. id. . . . .	»	»	900,000 »	»	42,818 09
10	8	»	Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	»	»	500,000 »	500,000 »	»
11	»	14	Haine. — Expropriations et travaux . . . . .	6,581 89	»	»	6,581 89	6,581 89
12	9	»	Ruisseau de l'Espierre. — Expropriations et travaux . . . . .	»	»	500,000 »	300,000 »	765 »
13	»	16a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux . .	581,787 77	»	»	»	581,787 77
13a	»	16b	Id. id. . . . .	»	500,000 »	»	1,081,787 77	101,292 59
13b	10	»	Id. id. . . . .	»	»	200,000 »	»	»
14	»	17	Nèthes. — Expropriations et travaux . . . . .	50,000 »	»	»	50,000 »	»
15	»	18	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	148,700 »	»	»	»	2,665 40
15a	11	»	Id. id. . . . .	»	»	100,000 »	»	»
			A REPORTER . . . . fr.	1,830,442 16	1,525,000 »	2,750,000 »	6,105,442 16	2,617,869 65

## CICE 1898 (SUITE).

## de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1898.	En 1899.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899 en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1898.	
5,567,845 60	86,457 51	5,654,303 11	11,554 55	•	65,461 56	0 50	65,460 86	5,665,657 64	
105,295 88	•	105,295 88	•	•	64,250 80	•	64,250 80	105,295 88	
215,251 41	181 •	215,432 41	•	•	456,587 59	•	456,587 59	215,412 41	
5,886,570 89	86,638 51	5,973,209 40	11,554 55	•	566,279 84	0 50	566,279 34	5,984,505 95	
549,900 04	•	549,900 04	•	•	99 96	99 96	•	549,900 04	
191,890 87	8,168 •	200,058 87	•	•	549,941 15	•	549,941 15	200,058 87	
•	•	•	•	•	750,000 •	•	750,000 •	•	
62,575 05	260 01	62,835 06	•	•	1,295 50	1,295 50	•	62,835 06	
•	•	•	•	•	125,000 •	•	125,000 •	•	
429,566 94	•	429,566 94	•	•	75 •	75 •	•	429,566 94	
546,011 95	5,988 07	550,000 •	•	•	•	•	•	550,000 •	
1,458 66	40,697 55	42,156 01	682 08	•	857,181 91	•	857,181 91	42,818 09	
•	•	•	•	•	500,000 •	•	500,000 •	•	
6,581 89	•	6,581 89	•	•	•	•	•	6,581 89	
640 •	125 •	765 •	•	•	299,255 •	•	299,255 •	765 •	
581,787 77	•	581,787 77	•	•	•	•	•	581,787 77	
191,277 59	15 •	191,292 59	•	•	108,707 41	•	108,707 41	191,292 59	
•	•	•	•	•	200,000 •	•	200,000 •	•	
•	•	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•	•	
2,463 40	200 •	2,663 40	•	•	146,036 60	146,036 60	•	2,663 40	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
2,565,754 14	65,453 43	2,631,207 57	682 08	•	5,487,572 51	107,507 06	3,200,005 45	2,617,860 05	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1896	de l'exercice 1897.			
			Report. . . . . fr.	1,850,442 16	1,525,000 »	2,750,000 »	6,105,442 16	2,617,869 65
16	•	19	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues . . . . .	199,500 »	»	»	349,500 »	81,006 52
16a	15	•	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues -- Expropriations et travaux . . . . .	»	»	150,000 »		»
17	•	20a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux . . . . .	»	5,700,000 »	»	5,700,000 »	465,799 94
17a	12	•	Id. id. . . . .	»	»	2,000,000 »		»
18	•	21	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux . . . . .	19,864 94	»	»	34,864 94	19,864 94
18a	•	21a	Id. id. . . . .	»	15,000 »	»		15,647 87
19	•	22a	Transformation du canal de Willebroeck (deuxième annuité). . . . .	550,000 »	»	»	550,000 »	550,000 »
20	•	25	Subside éventuel à la commune de Laeken pour l'indemniser des pertes qui résulteront pour elle d'un changement de délimitation rendu nécessaire par la création des installations maritimes de Bruxelles . . . . .	»	500,000 »	»	500,000 »	200,000 »
21	•	24a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires . . . . .	589,751 78	»	»	4,589,751 78	589,751 78
21a	•	24b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. . . . .	»	5,000,000 »	»		»
21b	6	•	Id. id. . . . .	»	»	1,000,000 »	»	
22	•	25a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. . . . .	1,000,000 »	»	»	4,000,000 »	1,000,000 »
22a	15	•	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages . . . . .	»	»	3,000,000 »		294,554 19
25	•	25a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle . . . . .	285,536 16	»	»	6,285,536 16	285,536 16
25a	•	26b	Id. id. . . . .	»	3,000,000 »	»		2,999,824 98
25b	16	•	Id. id. . . . .	»	»	5,000,000 »	»	1,888,054 89
24	•	27a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux . . . . .	217,626 04	»	»	6,217,626 04	217,626 04
24a	•	27b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages . . . . .	»	3,000,000 »	»		2,474,650 45
24b	14	•	Id. id. . . . .	»	»	5,000,000 »	»	
TOTALS. . . . . fr.				4,492,521 08	14,540,000 »	14,900,000 »	53,952,521 08	14,419,115 59
TOTALS pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . . fr.				4,492,521 58	15,040,643 27	18,245,000 »	58,078,164 85	18,502,052 82

## CICE 1898 (suite).

## de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1898.	En 1899.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899 en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1898.	
2,563,754 14	55,455 43	2,617,187 57	682 08	"	3,487,572 51	197,507 06	3,290,065 45	2,617,869 05	
40,906 52	40,100 "	81,006 52	"	"	118,493 48	118,493 48	"	81,006 52	
"	"	"	"	"	150,000 "	"	150,000 "	"	
464,575 94	1,224 "	465,799 94	"	"	3,254,200 06	"	3,254,200 06	465,799 94	
"	"	"	"	"	2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	
19,864 94	"	19,864 94	"	"	"	"	"	19,864 94	
13,647 87	"	13,647 87	"	"	1,352 15	"	1,352 15	13,647 87	
350,000 "	"	350,000 "	"	"	"	"	"	350,000 "	
200,000 "	"	200,000 "	"	"	100,000 "	"	100,000 "	200,000 "	
589,705 33	"	589,705 33	48 45	"	"	"	"	589,751 78	
912,552 70	8,575 50	921,128 20	"	"	2,078,871 80	"	2,078,871 80	921,128 20	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	"	"	"	"	1,000,000 "	
294,565 19	189 "	294,554 19	"	"	2,705,445 81	"	2,705,445 81	294,554 19	
285,336 16	"	285,336 16	"	"	"	"	"	285,336 16	
2,999,824 98	"	2,999,824 98	"	"	175 02	"	175 02	2,999,824 98	
1,884,717 64	3,337 25	1,888,054 89	"	"	1,111,945 11	"	1,111,945 11	1,888,054 89	
217,626 04	"	217,626 04	"	"	"	"	"	217,626 04	
2,371,581 12	103,269 31	2,474,650 43	"	"	525,549 57	"	525,549 57	2,474,650 43	
"	"	"	"	"	3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	
14,208,233 37	210,148 49	14,418,383 06	750 33	"	19,515,403 49	316,000 54	19,197,404 95	14,419,115 30	
18,103,180 76	296,787 "	18,489,967 76	12,085 06	"	20,176,112 03	316,001 04	19,860,110 99	18,502,052 82	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.			
			<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
25	•	20a	Chemins de fer. — Voies et travaux . . . . .	8,278,677 67	•	•		8,278,677 67
25a	•	20b	Id id. . . . .	•	15,472,092 05	•	59,587,669 70	11,520,997 92
25b	17	•	Id. id. . . . .	•	•	17,656,000 •		5,546,527 78
26	•	55	Chemin de fer d'Anvers à Gand. — Régularisation de servitudes et d'emprises, abornements de terrains, régularisation et fourniture d'actes d'acquisition de terrains, etc.; remboursement à la compagnie concessionnaire du prix de travaux de premier établissement effectués depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1896 jusqu'au jour de la prise de possession; éventuellement, achèvement des travaux entamés . . . . .	•	35,000 •	•		4,585 89
26a	•	•	Remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand. . . . .	•	25,500 •	•	58,500	25,500 •
27	•	52	Exécution de la convention du 22 avril 1897. — Rachat de la concession du chemin de fer d'Eecloo à Gand . . . . .	•	50,000 •	•		•
27a	•	54	Rachat du matériel d'exploitation, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Gand à Eecloo et augmentation du matériel roulant de la ligne d'Anvers à Gand . . . . .	•	56,895 75	•	762,895 75	56,050 05
27b	•	•	Remboursement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo-Gand . . . . .	•	676,000 •	•		676,000 •
28	5, § 1, 1 <sup>o</sup>	•	Exécution de la convention du 10 février 1897 — Rachat des concessions de chemins de fer formant le réseau Grand Central belge. — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115 ( <i>Dépenses à effectuer en titres de la dette publique</i> ). . . . .	•	•	185,964,197 50		185,964,197 50
28a	5, § 2	•	Exécution de la convention du 15 avril 1897. — Rachat par l'Etat prussien de la ligne de chemin de fer d'Aix-Marschierthor-Richterich — Loi du 16 avril 1897, <i>Moniteur</i> n° 115 . . . . .	•	•	2,740,000 •		2,716,780 19
•	•	•	Remboursement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Tongres à Bilsen. — Loi du 16 avril 1898 et arrêté royal du 15 juillet 1898 . . . . .	•	•	269,500 •		•
•	•	•	Remboursement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est Belge. — Loi du 16 avril 1898 et arrêté royal du 15 juillet 1898 . . . . .	•	•	10,008,500 •	212,958,547 50	•
•	•	•	Remboursement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam — Loi du 16 avril 1898 et arrêté royal du 15 juillet 1898 . . . . .	•	•	15,876,550 •		•
28b	5, § 4, 2 <sup>o</sup>	•	Remboursement au Grand Central belge des dépenses effectuées par lui, tant en travaux de premier établissement qu'en achat de mobilier et d'outillage, depuis la date à laquelle le rachat prend cours. — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115 . . . . .	•	•	100,000 •		•
			A REPORTER. . . . fr.	8,278,677 67	14,294,587 76	250,594,547 50	255,107,612 95	212,565,190 •

## CICE 1898 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1898.	En 1899.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899 en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1898.	
8,194,594 45	80,195 45	8,274,789 88	1,760 79	°	2,127	2,127 °	°	8,276,550 67	
11,174,752 70	145,855 89	11,518,588 59	2,409 55	°	2,151,994 11	°	2,151,994 11	11,520,997 92	
2,312,150 05	852,570 76	5,544,520 79	2,006 99	°	14,289,472 22	°	14,289,472 22	5,546,527 78	
4,585 89	°	4,585 89	°	°	50,414 11	°	50,414 11	4,585 89	
25,500 °	°	25,500 °	°	°	°	°	°	25,500 °	
°	°	°	°	°	50,000 °	°	50,000 °	°	
56,050 05	°	56,050 05	°	°	845 68	°	845 68	56,050 05	
676,000 °	°	676,000 °	°	°	°	°	°	676,000 °	
185,964,197 50	°	185,964,197 50	°	°	°	°	°	185,964,197 50	
2,716,780 19	°	2,716,780 19	°	°	25,219 81	°	25,219 81	2,716,780 19	
°	°	°	°	°	269,500 °	°	269,500 °	°	
°	°	°	°	°	10,008,500 °	°	10,008,500 °	°	
°	°	°	°	°	15,876,550 °	°	15,876,550 °	°	
°	°	°	°	°	100,000 °	°	100,000 °	°	
211,502,610 81	1,056,402 08	212,559,012 89	6,177 11	°	40,802,422 95	2,127 °	40,800,295 03	212,565,190 °	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.			
			REPORT. . . . . fr.	8,278,677 67	14,294,387 76	230,594,547 80	235,167,612 93	212,365,190 »
29	5,51,29	»	Exécution de la convention du 16 février 1897. — Rachat des concessions formant le réseau de chemins de fer Liégeois-Limbourgeois et ses prolongements. — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115. (Dépenses à effectuer en litres de la dette publique) . . . . .	»	»	10,254,500 »	»	10,254,500 »
»	»	»	Remboursement des obligations de la Compagnie du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois. — Loi du 16 avril 1898 et arrêté royal du 15 juillet 1898 . . . . .	»	»	5,258,500 »	»	»
29a	5,54,10	»	Rachat du mobilier et de l'outillage du réseau Liégeois-Limbourgeois. — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115 . . . . .	»	»	500,000 »	15,841,650 »	»
29b	5,54,5	»	Rachat de servitudes, abornements de terrains, régularisation d'emprises et d'actes d'acquisition, etc., sur le réseau Liégeois-Limbourgeois — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115. . . . .	»	»	48,650 »	»	»
50	2,50	»	Exécution de la convention du 25 avril 1897, article 6. — Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht, ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage (prix minimum) . . . . .	»	»	12,000,000 »	12,000,000 »	»
51	»	55a	Chemins de fer. — Traction et matériel . . . . .	609 70	»	»	»	609 70
51a	»	55b	Id. . . . .	»	4,578,945 84	»	19,776,803 54	3,944,961 19
51b	18	»	Id. . . . .	»	»	15,197,250 »	»	12,599,932 62
52	»	56a	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux. . . . .	265,217 10	»	»	»	265,217 10
52a	»	56b	Id. . . . .	»	2,000,000 »	»	4,855,217 10	814,007 47
52b	19	»	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux . . . . .	»	»	2,570,000 »	»	81,062 49
53	»	57a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc. . . . .	1,444,834 39	»	»	»	1,444,834 39
53a	»	57b	Id. . . . .	»	2,577,900 »	»	7,288,734 39	487,857 25
53b	20	»	Id. . . . .	»	»	3,266,000 »	»	52,476 28
54	»	58a	Marine . . . . .	208,182 60	»	»	»	208,182 60
54a	»	58b	Id. . . . .	»	166,000 »	»	542,182 60	20,466 70
54b	21	»	Id. . . . .	»	»	78,000 »	»	»
TOTAL pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . . fr.				10,287,521 46	23,617,231 60	279,547,447 50	313,453,200 56	242,600,207 79

## CICE 1898 (SUITE).

## de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1898.	En 1899.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899 en vertu de l'arr. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1898.	
21,502,610 81	1,056,402 08	22,559,012 89	6,177 11	.	40,802,422 95	2,127 "	40,800,295 95	212,565,190 .	
10,254,500 "	.	10,254,500 .	"	"	"	"	"	10,254,500 .	
"	"	"	"	"	5,258,500 .	"	5,258,500 .	"	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 .	"	
"	"	"	"	"	48,650 .	"	48,650 .	"	
"	"	"	"	"	12,000,000 .	"	12,000,000 .	"	
609 70	"	609 70	"	"	"	"	"	609 70	
5,935,592 64	9,568 55	5,944,961 19	"	"	655,982 65	"	655,982 65	5,944,961 19	
12,595,297 41	4,655 21	12,599,952 62	"	"	2,597,517 58	"	2,597,517 58	12,599,952 62	
265,217 10	"	265,217 10	"	"	"	"	"	265,217 10	
808,796 72	5,210 75	814,007 47	"	"	1,185,992 53	"	1,185,992 53	814,007 47	
81,062 49	"	81,062 49	"	"	2,488,957 51	"	2,488,957 51	81,062 49	
1,444,854 59	"	1,444,854 59	"	"	"	"	"	1,444,854 59	
428,788 96	59,019 79	487,806 75	50 50	"	2,090,042 75	"	2,090,042 75	487,857 25	
47,904 14	4,572 14	52,476 28	"	"	5,215,525 72	"	5,215,525 72	52,476 28	
298,182 60	"	298,182 60	"	"	"	"	"	298,182 60	
20,466 70	"	20,466 70	"	"	145,555 50	"	145,555 50	20,466 70	
"	"	"	"	"	78,000 .	"	78,000 .	"	
41,465,061 66	1,159,408 52	42,624,470 18	6,227 61	"	70,812,902 77	2,127	70,840,775 77	242,609,297 70	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 avril, 9 mai et 25 dec. 1898.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DÉBITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1896	de l'exercice 1897.			
<b>Ministère de la Guerre.</b>								
35	"	41	Achat de coupes . . . . .	"	448,097 57	"	448,097 57	"
56	"	42	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles . . . . .	762,270 11	"	"	762,270 11	67,595 14
57	"	45a	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers . . . . .	"	11,096 54	"	11,096 54	"
58	"	44	Ligne avancée d'Anvers. . . . .	"	180,097 82	"	180,097 82	16,078 10
59	2, 4°	"	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. . . . .	"	"	9 84	9 84	"
40	"	46a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions. . . . .	450,000 "	"	"	465,909 91	109,067 55
40a	2, 4°	"	Routes militaires de Namur et de Liège . . . . .	"	"	15,909 91	15,909 91	861 15
41	"	47a	Artillerie de place . . . . .	1,057,959 75	"	"	1,057,959 75	1,057,959 75
42	2, 4°	"	Acquisition de matériel nécessaire à l'approvisionnement de siège des ouvrages de la position d'Anvers. . . . .	"	"	7,702 65	7,702 65	7,702 65
45	2, 4°	"	Transformation des champs de tir de l'infanterie. . . . .	"	"	11,162 16	11,162 16	4,281 12
44	2, 4°	"	Interruption sur le parcours des voies ferrées. . . . .	"	"	51,595 97	51,595 97	6,759 14
Totaux pour le Ministère de la Guerre. . fr.				2,270,329 86	659,291 95	66,580 55	2,975,902 52	1,270,502 58
<b>Ministère des Finances.</b>								
45	"	52	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes . . . . .	91,285 "	"	"	591,285 "	9,740 61
45a	"	52a	Id. id. . . . .	"	500,000 "	"	500,000 "	"
46	"	55	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales. . . . .	"	274,570 16	"	574,570 16	274,570 16
46a	22	"	Id. id. . . . .	"	"	500,000 "	500,000 "	225,705 50
À REPORTER. . fr.				91,285 "	574,570 16	500,000 "	965,855 16	508,014 2

## CICE 1898 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1898.	En 1899.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899 en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1898.	
		"	"	"	448,097 57	"	448,097 57	"	
67,595 14	"	67,595 14	"	"	694,676 97	694,676 97	"	67,595 14	
"	"	"	"	"	11,096 54	"	11,096 54	"	
12,522 55	5,555 55	16,078 10	"	"	164,019 72	"	164,019 72	16,078 10	
"	"	"	"	"	9 84	"	9 84	"	
94,660 96	14,547 57	109,008 55	59 20	"	540,952 47	540,952 47	"	109,067 55	
861 15	"	861 15	"	"	15,048 76	"	15,048 76	861 15	
1,057,959 75	"	1,057,959 75	"	"	"	"	"	1,057,959 75	
7,702 65	"	7,702 65	"	"	"	"	"	7,702 65	
4,281 12	"	4,281 12	"	"	6,881 04	"	6,881 04	4,281 12	
6,759 14	"	6,759 14	"	"	24,856 85	"	24,856 85	6,759 14	
1,252,540 46	17,902 92	1,270,245 58	59 20	"	1,705,599 74	1,035,609 44	669,990 30	1,270,502 58	
9,679 40	61 21	9,740 61	"	"	81,544 59	81,544 59	"	9,740 61	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
274,568 16	2 "	274,570 16	"	"	"	"	"	274,570 16	
225,692 21	11 29	225,705 50	"	"	76,296 50	"	76,296 50	225,705 50	
504,939 77	74 50	508,014 27	"	"	457,840 89	81,544 59	376,296 50	508,014 27	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.			
			REPORT. . . . . fr.	91,285 »	574,570 16	500,000 »	965,855 16	508,014 27
47	»	54	Acquisition de la propriété dite du « Grand Bois » située sur le territoire des communes de Vielsalm, Petit-Thier et Bého . . . . .	»	319,850 60	»	319,850 60	317,784 25
48	»	55	Acquisition de terrains contigus à une propriété domaniale. — Travaux de voirie . . . . .	»	85,976 28	»	85,976 28	»
49	2, 1°	»	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'Etat indépendant du Congo (Loi du 4 août 1890.) . . . . .	»	»	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »
50	»	58	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Eglise . . . . .	»	250,000 »	»	540,000 »	80,114 61
50a	25	»	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghes . . . . .	»	»	90,000 »		»
51	»	59	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke . . . . .	14,882 17	»	»	29,882 17	14,882 17
51a	»	59a	Id. id. . . . .	»	15,000 »	»		»
52	»	60	Nivellement des dunes cédées à feu M. North. — Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende . . . . .	212,719 04	»	»	562,719 04	212,719 04
52a	24	»	Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende . . . . .	»	»	150,000 »		»
55	»	61	Subside à payer à la ville d'Ostende en exécution de la convention relative aux installations maritimes, conclue le 10 octobre 1894 . . . . .	»	358,173 75	»	358,173 75	358,173 75
54	»	62a	Exécution des conventions conclues le 4 février 1897 avec la Compagnie belge du téléphone Bell et la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, sociétés anonymes en liquidation. . . . .	»	6,195 10	»	6,195 10	6,195 10
55	»	»	Exécution de la convention du 25 avril 1897 entre la Belgique et les pays-Bas. — Reprise des lignes de chemins de fer situées sur les territoires des deux Etats. (Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115.) . . . . .	»	»	250,000 »	250,000 »	242,866 62
»	»	»	Exécution de la convention du 5 novembre 1898. — Rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve — Capitalisation des annuités dues par l'Etat. (Loi du 29 décembre 1898, <i>Moniteur</i> n° 565) . . . . .	»	»	22,546,178 25	22,546,178 25	»
56	»	63	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren . . . . .	559,325 64	»	»	559,325 64	41,015 68
TOTAUX pour le Ministère des Finances. . . fr.				878,211 85	1,589,765 89	25,136,178 25	27,004,155 99	5,016,567 50

## CICE 1898 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1898.	En 1899.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899 en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1898.	
507,959 77	74 50	508,014 27	.	.	657,840 89	81,544 59	576,296 50	508,014 27	
517,784 25	.	517,784 25	.	.	2,066 55	.	2,066 55	517,784 25	
.	.	.	.	.	85,976 28	.	85,976 28	.	
2,000,000 .	.	2,000,000 .	.	.	.	.	.	2,000,000 .	
80,114 61	.	80,114 61	.	.	169,885 59	.	169,885 59	80,114 61	
.	.	.	.	.	90,000 .	.	90,000 .	.	
14,882 17	.	14,882 17	.	.	.	.	.	14,882 17	
5,545 54	.	5,545 54	.	.	9,454 66	.	9,454 66	5,545 54	
212,719 04	.	212,719 04	.	.	.	.	.	212,719 04	
157,872 25	11,584 44	149,256 67	.	.	745 55	.	745 55	149,256 67	
558,175 75	.	558,175 75	.	.	.	.	.	558,175 75	
6,195 10	.	6,195 10	.	.	.	.	.	6,195 10	
242,866 62	.	242,866 62	.	.	7,155 58	.	7,155 58	242,866 62	
.	.	.	.	.	22,546,178 25	.	22,546,178 25	.	
41,015 68	.	41,015 68	.	.	518,509 96	518,509 96	.	41,015 68	
5,905,108 56	11,458 94	5,916,567 50	.	.	25,087,588 40	599,854 55	23,087,734 14	5,916,567 50	

**BUDGET DE L'EXER**

*Compte des dépenses, à l'époque*

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.			
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	85 87	121,524 49	120,000	241,610 56	146,011 25
— de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	4,402,529 58	15,940,643 27	18,245,000	58,678,164 85	18,502,052 82
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	10,287,521 46	23,617,231 60	270,547,447 50	315,452,200 56	242,609,207 79
— de la Guerre . . . . .	2,270,220 88	630,201 95	66,380 55	2,975,902 52	1,270,302 58
— des Finances . . . . .	878,211 85	1,589,765 89	25,156,178 25	27,604,155 90	5,016,567 50
<b>TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . . . fr.</b>	<b>17,928,570 62</b>	<b>41,908,457 18</b>	<b>525,115,006 28</b>	<b>582,952,054 08</b>	<b>266,444,231 92</b>

## CICE 1898 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1898.	En 1899.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1893.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1898.	
135,962 70	9,870 73	145,833 43	177 80	.	95,599 15	85 87	95,515 26	146,011 25	
18,195,180 76	296,787 .	18,489,967 76	12,085 06	.	20,176,112 05	516,001 04	19,860,110 99	18,502,052 82	
241,463,661 66	1,139,408 52	242,605,070 18	6,227 61	.	70,842,902 77	2,127 .	70,840,775 77	242,609,207 70	
1,252,340 46	17,902 92	1,270,243 58	59 20	.	1,705,599 74	1,035,609 44	669,990 30	1,270,302 58	
5,905,108 56	11,458 94	5,916,567 50	.	.	23,087,588 49	569,854 35	23,087,754 14	5,916,567 50	
264,950,254 14	1,475,428 11	266,425,682 25	18,549 67	.	116,507,802 16	1,053,677 70	114,554,124 46	266,444,251 92	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1898.	En 1899.
<b>RÉCAPITU</b>				
<i>Service ordinaire.</i>				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1894 . . . . .	30,891 25	.	.	.
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1895 . . . . .	36,641 72	10,214 50	458 63	9,755 87
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1896 . . . . .	95,762 09	65,895 81	13,926 04	49,969 77
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1897 . . . . .	1,528,273 44	1,084,661 97	541,610 29	752,425 55
Dépenses propres à l'exercice. . . . .	435,250,416 78	426,022,185 85	235,513,819 02	188,281,687 86
	454,745,985 28	427,180,056 13	235,869,815 98	189,073,859 05
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 avril, 9 mai et 29 décembre 1898 et à l'arrêté royal du 9 mai 1898.	382,932,034 08	266,444,251 92	264,950,254 14	1,475,428 11
	817,698,019 36	693,625,188 05	500,820,068 12	100,549,267 16



(70)

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898.**

---

**RECETTES.**

---

*Développement par nature de perception et par article du Budget.*

---

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1898.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
<i>Poncier</i> . . . . .	25,456,000	25,483,538 90	25,483,538 90	24,500,570 74	
<i>Personnel</i> . . . . .	Principal . . . . . 16,450,000				
	15 centimes additionnels ordinaires . . . . . 2,464,500				
	20 id. id. extraordinaires . . . . . 1,166,600	20,085,000	20,506,050 05	20,506,050 05	19,326,175 54
<i>Patentes</i> . . . . .	Frais d'expertise . . . . . 25,000				
	Principal . . . . . 6,167,000	7,400,000	10,767,896 02	5,712,402 19	
20 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 1,255,000					
<i>Redevances sur les mines.</i> . . . . .	Principal . . . . . 480,000	600,000	600,060 66	685,680 59	
	25 centimes additionnels . . . . . 120,000				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i> . . . . .	Vinaigres et acides acétiques . . . . .		173,816 82	173,816 82	
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .		1,474,695 08	1,474,695 08	
	Sirops et mélasses . . . . .		157,755 11	157,755 11	
	Bières . . . . .	58,651,420	441,481 15	57,271,870 11	441,481 15
	Sucres raffinés . . . . .		171,159 62		171,159 62
	Tabacs . . . . .		4,177,557 15		4,177,557 15
	Autres marchandises . . . . .		50,675,454 20		50,675,454 20
	Vins mousseux . . . . .		24,040 76		24,040 76
	Vins étrangers . . . . . 5,575,000		4,249,445 47		4,249,445 47
	Vins de fruits secs . . . . . 6,000		917 17		917 17
	Eaux-de-vie indigènes . . . . . 58,759,250		56,585,674 30		56,081,501 40
	Bières . . . . . 10,725,000		12,034,451 55		12,035,955 59
	<i>Accises.</i> . . . . .	Vinaigres { de bières . . . . . 15,000	58,545,000	50,645 08	58,915,548 84
{ autres que de bières . . . . . 9,750					
Sucres étrangers et indigènes . . . . . 2,697,500			2,951,919 54		2,925,059 81
Acide acétique . . . . . 52,500			55,779 71		55,779 71
Margarine . . . . . 400,000			451,655 97		451,655 97
Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . . 560,000			956,457 10		956,457 10
Tabacs étrangers . . . . . 1,265,000			1,298,045 01		1,298,045 01
Id. indigènes . . . . . 500,000			485,020 64		484,954 09
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .			2,015 59		2,015 59
Frais relatifs aux irrigations en Campine . . . . .			565 15		565 15
Loyer de bâtiments . . . . .			50,584 20		50,584 20
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .			4,544 72		4,544 72
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> . . . . .		Extraits cadastraux . . . . .		105,098 95	
	Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .	555,000	126,256	814,555 68	126,256
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires . . . . .		585,482		585,284
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet . . . . .		2,072 72		2,072 72
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers . . . . .		47,158		46,086
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures, etc. . . . .		57,114		57,114
	Taxe de vérification de poids et mesures . . . . .		77,484 55		58,555 99
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr	151,068,420	154,240,520 80	154,240,520 86	146,870,774 72	

## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
982,968 10	25,485,558 90	25,485,558 90	"	"	"	"	27,558 90		
979,875 51	20,506,050 65	20,506,050 65	"	"	"	"	221,050 65		
5,053,495 85	10,767,896 02	10,767,896 02	"	"	"	"	3,567,896 02		
4,580 07	690,060 66	690,060 66	"	"	"	"	90,060 66		
"	175,816 82		"	"	"	"			
"	1,474,695 08		"	"	"	"			
"	157,755 11		"	"	"	"			
"	441,481 13	57,271,870 11	"	"	"	1,559,549 89	"		
"	171,159 62		"	"	"	"			
"	4,177,537 15		"	"	"	"			
"	50,675,454 20		"	"	"	"			
"	24,949 76		"	"	"	"			
"	4,249,443 47		"	"	"	"			
"	917 17		"	"	"	"			
915,899 71	56,297,401 11		86,275 28	"	86,275 28				
497 94	12,054,451 55		"	"	"				
"	12,649 07		"	"	"				
"	50,645 68	58,805,491 45	"	"	"	"	402,491 45		
3,095 00	2,928,135 41		25,784 13	1,053 90	21,850 23				
"	55,770 71		"	"	"				
"	451,635 97		"	"	"				
"	956,437 10		"	"	"				
"	1,298,045 01		"	"	"				
86 55	435,020 64		"	"	"				
"	2,015 59		"	"	"				
"	565 15		"	"	"				
"	30,584 20		"	"	"				
"	4,544 72		"	"	"				
"	105,098 95		"	"	"				
"	126,256 "	814,355 68	"	"	"		261,355 68		
198 "	585,482 "		"	"	"				
"	2,072 72		"	"	"				
1,072 "	47,158 "		"	"	"				
"	57,114 "		"	"	"				
18,930 56	77,484 55		"	"	"				
7,262,497 73	154,159,272 45	154,130,272 45	110,057 41	1,953 90	"	108,103 51	1,559,549 89	4,450,535 54	
							3,070,843 45		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1898.				
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.					
Enregistre- ment. (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics . . . . .	19,600,000	20,025,180 69	22,521,765 50	20,025,180 62				
	— sous seing privé . . . . .		658,922 65		658,922 65				
	— judiciaires . . . . .		801,102 04		801,102 04				
	— d'huissiers . . . . .		1,059,524 99		1,059,524 99				
	Lettres de noblesse . . . . .		4,950 .		4,950 .				
	Permis de changer de nom de famille . . . . .	1,505 .	1,505 .						
Greffe . . . (51 centim. addit.)	Mise au rôle . . . . .	1,000,000	226,596 50	981,077 70	226,596 50				
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .		748,416 55		748,416 55				
	Légalisations et recherches . . . . .		6,064 65		6,064 65				
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription . . . . .	5,500,000	256,555 95	3,850,501 66	256,555 95				
	Droits de transcription d'actes de mutation . . . . .		5,595,947 73		5,595,947 73				
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de succession . . . . .	19,540,000	17,170,469 01	20,555,860 26	16,831,406 51				
	— de mutation par décès . . . . .		16,700,000 .		696,247 05	685,856 51			
	— de mutation en ligne directe . . . . .		2,500,000 .		2,176,372 54	2,160,759 99			
	— dus par les époux survivants . . . . .		540,000 .		512,771 86	512,676 69			
Débit . . . . .	Formules pour actes de protêt	6,700,000	Huissiers . . . . .	7,910,102 96	111,625 .				
	Postes . . . . .		49,625 .		49,625 .				
	Passeports à l'intérieur . . . . .		2 .		2 .				
	Passeports à l'étranger . . . . .		15,656 .		15,656 .				
	Permis de port d'armes de chasse . . . . .		488,145 .		488,145 .				
	Permis de chasse au lévrier . . . . .		490 .		490 .				
	Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .		418,828 25		418,828 25				
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.		Payables en Belgique . . . . .		275,458 05	275,458 05			
	— à l'étranger . . . . .		14,869 55		14,869 55				
	Timbres adhésifs pour affiches . . . . .		554,299 29		554,299 29				
Timbre . . . (sans additionn.)	Timbres de dimension . . . . .	6,700,000	2,150,609 50	7,910,102 96	2,150,609 50				
	Visa . . . . .		Timbres proportionnels . . . . .		275,524 42	275,524 42			
			Timbres de dimension . . . . .		45,296 66	45,296 66			
	Extraor- dinaire.		Timbres fixes. Warrants . . . . .		6,700,000	886 50	7,910,102 96	886 50	
			Timbres proportionnels.			Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc. . . . .		1,440,133 75	1,440,133 75
						Billets au porteur . . . . .		1,855,860 97	1,855,860 97
						Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc. . . . .		.	.
			Timbres de dimension.			Papiers blancs pour actes, etc. . . . .		6,700,000	588,205 60
	Affiches . . . . .				44,787 44	44,787 44			
	A REPORTER . . . . .		50,140,000		55,619,507 88	55,619,507 88	55,253,966 42		

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES		RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES A RECOURIR.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	TOTAL PAR NATURE de perception. PAR ARTICLE du budget.		ARTICLES annulés ou sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs. à recourir sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
•	20,025,180 02						
•	658,922 65						
•	801,102 04						
•	1,050,524 99	22,521,765 50	•	•	•	•	2,921,765 30
•	4,950 •						
•	1,505 •						
•	226,596 50						
•	748,416 55	981,077 70	•	•	•	•	18,922 50
•	6,064 65						
•	256,555 05						
•	3,595,947 75	3,850,501 66	•	•	•	•	550,501 66
151,259 79	16,962,666 10						
6,941 06	692,797 37						
4,867 75	2,165,627 72	20,155,848 45	222,011 85	154,792 64	•	67,219 19	•
80 55	512,757 24						
•	111,625 •						
•	40,625 •						
•	2 •						
•	15,656 •						
••	488,145 •						
•	490 •						
•	418,828 25						
•	275,458 05						
•	14,809 55						
•	354,299 20						
•	2,150,609 50	7,010,022 46	80 50	80 50	•	•	•
•	275,524 42						
•	45,296 66						
•	886 50						
•	1,440,155 75						
•	1,855,860 97						
•	•						
100 •	588,125 10						
•	44,787 41						
145,249 15	55,597,215 55	55,597,215 55	222,092 35	154,875 14	•	67,219 19	18,922 50
							5,276,157 85

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1898.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
REPORT. . . . .	50,140,000	55,619,507 88	55,619,507 88	55,255,066 42	
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire. . . . .	15,000	5,500	5,500	5,500	
{ — de grande naturalisation. . . . .					
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> {	375,000	6,465 65	404,129 54	106,580 83	
				Enregistrement. . . . .	68
				Greffe. . . . .	6,465 65
				Hypothèques. . . . .	231,569 01
{ Successions. . . . .		50,175 35	50,175 35		
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> {	550,000	1,554 06	600,512 58	598,958 52	
				Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor. . . . . { en totalité . . . . .	
{ . . . . . { en partie. . . . .				1,554 06	
TOTAUX. . . . . fr.	51,078,000	56,620,449 80	56,620,449 80	50,254,635 60	

## REVENUS ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVIER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surabondance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
143,249 15	55,397,215 55	55,397,215 55	222,092 53	154,875 14	•	67,219 19	18,022 30	5,276,137 85	
"	5,500	5,500	"	•	"	"	7,500	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	106,380 83								
"	CS								
"	6,465 65	396,356 48	7,773 06	2,691 99	"	5,081 07	"	21,356 48	
1,699 68	235,268 69								
"	50,175 35								
"	598,958 32								
"	"	600,512 38	"	"	"	"	"	50,512 38	
"	1,554 06								
144,948 81	56,399,584 41	56,399,584 41	229,865 39	157,565 13	"	72,500 26	20,422 50	5,348,006 71	
				229,865 39			5,521,584 41		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1898.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<b>DOMAINES.</b>				
		115,151 15		111,033 04
		132,528 03		128,163 95
		425,350 49		414,925 62
		5,542 68		5,079 87
		15,084 29		14,775 72
		17,789 50		17,124 50
		58,209 50		37,191 19
		125,501 60		121,874 46
		1,681 08		1,564 73
		190,028 76		190,028 76
		38,982 82		37,401 10
		44,291 29		43,093 37
		5,570 55		5,511 35
		7,843 08		7,540 92
		4,788 61		4,539 01
		55,255		50,952 10
				"
	1,260,000 "	16,244 75	1,078,080 39	15,952 50
		5,171 30		5,171 39
		178 82		178 82
		"		"
		2,088 07		2,020 71
		6,626 22		6,458 04
		30,193 61		29,419 14
		166,298 08		165,311 95
		6,054 56		6,054 56
		123,011 01		121,718 11
		61,263 58		58,517 41
		"		"
		6,171 30		6,171 30
		1,475 40		1,412 42
		2,215 65		2,213 05
		95 17		93 17
		28,595 35		22,064 85
		216 "		216 "
	300,000 "	450,000 "	450,000 "	"
	25,000 "	47,614 11	47,614 11	44,268 13
	TOTAUX . . . . . fr.	1,585,000 "	2,175,694 50	2,175,694 50
				1,682,821 82

Rivières  
et canaux.Droits  
de navigation,  
de ponts,  
d'écluses, etc.



DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemins de fer . . . . .			
{ Voyageurs . . . . .	179,500,000	58,469,854 78	186,506,496 25
{ Bagages . . . . .		1,855,250 72	
{ Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux . . . . .		121,844,802 65	
{ Produits extraordinaires . . . . .		4,158,518 10	
	179,500,000	186,506,496 25	186,506,496 25
Reste à recouvrer des années antérieures . . . . .	"	140,029 52	140,029 52
TOTAUX . . . . . fr.	179,500,000	186,446,525 77	186,446,525 77

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
177,679,365 46	5,231,536 67	.	182,910,902 13	5,395,594 12	.	3,410,902 15	
177,679,365 46	5,231,536 67	.	182,910,902 13	5,395,594 12	.	3,410,902 13	
.	.	.	.	140,039 52	.	.	
177,679,365 46	5,231,536 67	.	182,910,902 13	5,335,623 64	.	3,410,902 13	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones	7,000,000	7,896,095 25	7,896,095 25
Postes. { Taxes des correspondances en général	12,064,520	12,408,220 16	12,408,220 16
— sur les mandats et bons de poste	586,450	411,272 15	411,272 15
— sur les abonnements	42,000	56,543 27	56,543 27
— sur les effets de commerce	855,000	882,065 90	882,065 90
<b>TOTAUX.</b>	<b>13,347,770</b>	<b>15,757,901 48</b>	<b>15,757,901 48</b>

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
7,657,625 65	238,469 62	7,896,095 25	7,896,095 25	»	»	896,095 25	
11,761,050 27	618,934 »	12,379,975 27	12,379,975 27	28,246 89	»	515,655 27	
411,272 15	»	411,272 15	411,272 15	»	»	24,822 15	
56,545 27	»	56,545 27	56,545 27	»	»	14,545 27	
882,065 90	»	882,065 90	882,065 90	»	»	27,065 90	
15,110,720 59	618,934 »	15,729,654 59	15,729,654 59	28,246 89	»	381,884 59	
						381,884 59	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	1,550,000 •	1,156,522 80	1,156,522 80
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	80,000 •	87,359 05	87,359 05
TOTAUX . . . . . fr.	1,430,000 •	1,243,861 85	1,243,861 85

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,156,522 80	•	1,156,522 80	1,156,522 80	•	195,477 20	•	
87,559 05	•	87,559 05	87,559 05	•	•	7,559 05	
1,243,861 85	•	1,243,861 85	1,243,861 85	•	195,477 20	7,559 05	
					186,138 15		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recouvrables de l'Etat		En 1898.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux . . . . .		64,276 74		64,276 74
{ Routes. . . . .		55,440 52		55,440 50
Produit d'autres aliénations d'immeubles . . . . .		77,188 68		77,188 68
Produits { des successions en déshérence. . . . .		206,577 70		206,577 70
	{ nets des épaves . . . . .	125 65		125 65
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		1,651 52		1,651 52
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. . . . .		1,765 50		584 40
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères.	685 50		685 50
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	42,925 88		42,918 88
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	12,693 61		12,693 61
	— — des Finances . . . . .	14,517 08		12,425 .
	— — de la Guerre . . . . .	195,804 90	605,880 15	195,804 90
	— — de l'Industrie et du Travail . . . . .	.		.
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	155 50		155 50
	— — de la Justice . . . . .	16,522 48		15,591 28
— — de la Cour des comptes . . . . .	925 68		925 68	
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale . . . . .		.		.
{ de créances ordinaires . . . . .		.		.
Rachat et transfert de rentes . . . . .		533 79		533 79
Transactions en matière domaniale . . . . .		.		.
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris . . . . .		15,195 06		15,194 52
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) . . . . .		.		.
Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		8,588 55		8,588 33
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		929 31		929 31
À REPORTER. . . . .fr.	500,000 .	695,880 15	695,880 15	680,860 21

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	TOTAL PAR NATURE de perception.		PAR ARTICLE du budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indefinite.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
•	64,276 74							
0 02	35,440 52							
•	77,188 68							
•	206,577 70							
•	123 65							
•	1,651 52							
1,181 10	1,765 50							
•	685 50							
5 •	42,925 88							
•	12,695 61							
1,892 08	14,517 08							
•	193,804 90	693,879 76	0 57	0 57	•	•	•	193,879 76
•	•							
•	135 30							
931 20	16,522 48							
•	925 68							
•	•							
•	•							
•	533 79							
•	•							
1 07	15,195 39							
•	•							
•	8,588 55							
•	929 31							
4,010 47	693,879 76	693,879 76	0 57	0 37	•	•	•	193,879 76

## Evaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1898.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT . . . . . fr.	500,000 •	695,880 15	695,880 15	689,869 20
Forêts . . . . .				
Prix de vente de coupes de bois . . . . .	700,000 •	480,799 62	692,275 05	480,570 21
— de chablis, bois de délit et d'élagage. . . . .		156,529 21		156,269 21
— d'objets saisis et confisqués . . . . .		•		•
— de glandée, panage, foin et herbages . . . . .		856 50		856 50
Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .		14,645 62		14,645 62
— du droit de chasse. . . . .		18,245 72		18,245 72
— — de pêche (baux et licences). . . . .		695 •		695 •
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .		2,285 98		1,408 70
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .		18,457 40		18,457 40
Indemnités pour carbonisation. . . . .		•		•
Dépendances des chemins de fer.				
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer. . . . .	120,000 •	21,184 91	131,472 •	18,345 55
— de bâtiments . . . . .		12,240 70		12,099 60
— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .		6,105 47		6,090 97
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.). . . . .		866 54		135 82
Argent non réclamé. . . . .		5,723 25		3,723 25
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .		50,015 02		49,900 58
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . . .		16,180 90		16,180 90
— d'objets non réclamés . . . . .	15,785 01	13,785 01		
— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	7,572 20	7,555 20		
Établissement vétérinaire.				
Pensions d'animaux malades. . . . .	45,000 •	9,021 95	31,570 50	9,021 95
Produit des ventes d'objets divers . . . . .		310 •		310 •
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 50 juillet 1889. . . . .		76 05		76 05
Écoles de bienfaisance de Ruyssede et de Beernem . . . . .		270 50		270 50
Bénéfices de la fonderie de canons. . . . .		•		•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		15,642 •		15,642 •
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres . . . . .		•		•
Section normale d'enseignement moyen pour filles . . . . .		6,000 •		5,960 •
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .		250 •		250 •
A REPORTER. . . . . fr.	1,365,000 •	1,549,197 68	1,549,197 68	1,540,192 83

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1899.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs				
4,010 47	695,879 76	695,879 76	0 57	0 57	"	"	"	195,879 76	
229 41	480,799 62	692,275 05	"	"	"	"	7,724 95	"	
60 "	157,529 21								
"	"								
"	856 50								
"	14,645 62								
"	18,245 72								
"	695 "								
787 28	2,285 98								
"	18,437 40								
"	"								
1,886 11	20,229 66	150,492 40	979 51	34 15	"	945 38	"	10,492 40	
125 60	12,225 20								
12 50	6,105 47								
723 96	859 78								
"	5,725 25								
114 64	50,015 02								
"	16,180 90								
"	15,785 01								
57 "	7,572 20								
"	9,021 95								
"	310 "								
"	76 05								
"	270 50								
"	"	31,570 50	"	"	"	"	11,429 50	"	
"	15,642 "								
"	"								
40 "	6,000 "								
"	250 "								
8,024 07	1,548,217 80	1,548,217 80	979 88	34 50	"	945 38	19,154 45	204,372 25	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1898.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. . . . . fr.	1,565,000 *	1,549,197 68	1,549,197 68	1,540,192 85
<i>Produits divers et acci-</i> <i>dentels.</i>				
Produit des examens universitaires . . . . .		49,552 50		49,552 50
— des examens et visa des diplômes . . . . .		72,957 75		72,957 75
— des brevets d'invention . . . . .		529,810 "		529,810 "
— du quart des salaires sur transcriptions . . . . .		55,761 79		55,761 79
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con-				
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la		15 42		15 42
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		7,471 "		7,471 "
Restitutions volontaires . . . . .	670,000 *	261 72	784,520 11	261 72
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptés) . . . . .		129 "		129 "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .		"		"
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .		15 42		15 42
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .		66,500 51		66,500 51
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor . . . . .		2,467 20		2,467 20
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.		"		"
Cautionnements judiciaires attribués à l'État . . . . .		"		"
De toute autre nature . . . . .		"		"
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et				
chemins de fer non compris) . . . . .		156,781 59		126,554 28
Domaine de Tersueren. { Fermages . . . . .		7,887 97		7,625 47
{ Vente d'arbres . . . . .		50 "		50 "
{ Menus produits . . . . .		1,958 "		1,958 "
Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .		52,565 55		52,277 78
militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		51,559 06		51,559 06
{ Fermages de pêche et de chasse . . . . .		7,517 65		7,517 65
Arrérages de rentes . . . . .		482 86		460 61
Relevances pour concessions de prises d'eau . . . . .		12,908 56		12,053 87
Abbaye de Villers Droits d'entrée . . . . .		2,970 50		2,970 50
— Menus produits . . . . .		60 50		60 50
<i>Revenus des domaines.</i>				
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	686,500 *	"	653,346 52	"
— — de créances ordinaires . . . . .		"		"
Produits de la calamine . . . . .		"		"
— des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .		"		"
Relevances sur les mines — (Loi du 21 avril 1810, articles 6				
et 42 (chemins de fer exceptés) . . . . .		5,707 95		582 44
Location de terrains provenant { Rivières et canaux . . . . .		58,740 27		57,648 70
{ d'emprises . . . . . { Routes . . . . .		10,325 12		10,278 10
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux . . . . .		115,767 47		108,420 43
herbages, etc. . . . . { Routes . . . . .		202,858 88		202,540 12
Droits de pêche. (Rivières et canaux) . . . . .		20,285 42		20,002 77
Revenus des biens de cures (fermages et rentes) . . . . .		9 17		"
Loyer de matériel appartenant à l'État . . . . .		64 "		64 "
TOTAL. . . . . fr.	2,719,500 *	2,987,064 51	2,987,064 51	2,955,917 22

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
8,024 97	1,548,217 80	1,548,217 80	979 88	34 50	•	945 58	19,154 45	204,572 25	
•	49,552 50								
•	72,957 75								
•	520,810 •								
•	55,761 79								
•	15 42								
•	•								
•	7,471 •								
•	261 72	784,520 11	•	•	•	•	•	114,520 11	
•	129 •								
•	•								
•	13 42								
•	66,500 51								
•	2,467 20								
•	•								
•	•								
•	•								
9,907 51	136,461 59								
262 50	7,887 97								
•	30 •								
•	1,058 •								
28,777 •	32,565 55								
•	51,559 06								
•	7,517 65								
•	460 61								
563 09	12,616 96								
•	2,970 50								
•	60 50								
•	•	646,404 95	6,041 57	455 88	•	6,485 69	40,095 05	•	
•	•								
•	•								
•	•								
2,092 70	2,675 14								
1,037 57	58,686 27								
40 02	10,318 12								
485 15	108,905 56								
540 26	202,680 58								
175 15	29,177 92								
9 17	0 17								
•	64 •								
25,225 64	2,979,142 86	2,979,142 86	7,921 45	490 58	•	7,431 07	59,249 50	518,892 50	
				7,921 45			250,642 86		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i> . . . . .		25,116 50	
— — au <i>Compte rendu analytique</i> . . . . .		29,620 »	
— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .		11,527 »	
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . . . .	115,000 »	26,176 48	94,008 48
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		576 »	
— — aux <i>Documents parlementaires</i> . . . . .		127 50	
— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . . . . .		1,155 »	
TOTAUX . . . . . fr.	115,000 »	94,098 48	94,098 48

Postes.  
Services régis  
par l'État.

## CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		25,116 50					
		29,620 »					
		11,527 »					
94,098 48	»	26,176 48	94,098 48	»	20,901 52	»	
		376 »					
		127 50					
		1,155 »					
94,098 48	»	94,098 48	94,098 48	»	20,901 52	»	

*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons . . . . .	352,500	372,319 62	372,319 62

## NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
295,522 92	76,076 95	371,599 87	371,599 87	(a) 719 75	.	19,099 87	(a) Articles annulés fr. 8 24 — reportés . 713 51 <hr/> 719 75

## Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de percept. on.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	2,870,000	2,527,557 07	2,527,557 07
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	150,000	146,018 62	146,018 62
— des droits de chancellerie . . . . .	10,800	9,041 20	9,041 20
— — de pilotage . . . . .	5,100,000	3,147,575 77	3,147,575 77
— — d'écluse . . . . .	7,500	6,716 20	6,716 20
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.) . . . . .	120,000	198,108 81	198,108 81
— des établissements de bienfaisance de l'État. . . . .	101,100	130,255 82	130,255 82
— du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	500,000	1,572,650	1,572,650
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 <sup>er</sup> , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.) . . . . .	750,000	1,068,017 90	1,068,017 90
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . .	900,000	1,159,124 58	1,159,124 58
Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. sur 50,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo . . . . .	525,000	1,558,650 75	1,558,650 75
Intérêts à 5 p. c. sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement . . . . .	30,000	15,000	15,000
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux . . . . .	620,000	1,471,546 80	1,471,546 80
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.	9,684,400	15,010,010 50	15,010,010 50

## TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURREUR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL.			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
2,527,557 07	•	2,527,557 07	2,527,557 07	•	542,062 95	•	
146,018 62	•	146,018 62	146,018 62	•	5,981 58	•	
8,060 •	981 20	9,041 20	9,041 20	•	1,758 80	•	
3,147,575 77	•	3,147,575 77	3,147,575 77	•	•	47,575 77	
6,716 20	•	6,716 20	6,716 20	•	785 80	•	
148,525 88	49,395 53	197,919 21	197,919 21	a) 189 60	•	77,019 21	a) Articles annulés fr. 20 70 — reportés . 168 90
85,101 38	45,158 44	150,259 82	150,259 82	b) 16 •	•	29,159 82	Fr. 189 60
•	1,572,650 •	1,572,650 •	1,572,650 •	•	•	1,072,650 •	b) Articles annulés fr. 1 58 — reportés . 14 42
521,375 15	546,644 75	1,068,017 90	1,068,017 90	•	•	318,017 90	
579,562 15	579,562 25	1,159,124 58	1,159,124 58	•	•	259,124 58	
•	546,900 •	546,900 •	546,900 •	1,011,759 75	•	21,900 •	
15,000 •	•	15,000 •	15,000 •	•	15,000 •	•	
675,736 45	•	675,736 45	675,736 45	795,810 35	•	55,756 45	
7,861,004 67	5,341,249 95	11,202,254 62	11,202,254 62	1,807,755 68	364,186 91	1,882,041 55	
						1,517,854 62	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	520,000 »	145,841 25	623,954 43
— — communaux . . . . .		480,093 18	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	190,000 •	168,688 71	168,688 71
TOTAUX . . . . . fr.	710,000 »	792,623 14	792,623 14

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
129,541 »	14,500 25	145,841 25	623,954 43	»	»	103,034 43	
452,205 »	27,888 18	480,093 18					
168,688 71	»	168,688 71	168,688 71	»	21,311 29	»	
750,234 71	42,388 43	792,623 14	792,623 14	»	21,311 29	103,034 43	
						82,025 14	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS frs RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1898.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i> } Soldes de comptes de comptes extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000	252 20	567,066 69	252 20
Actes de chargement de divers chefs. . . . .				
<i>Déficits des comptables.</i> } Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		7,927 12		72 44
— divers . . . . .		558,887 57		50,656 83
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	458 75		458 75
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions . . . . .	9 04		9 04
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).	1,046 87		1,046 87
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	•		•
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères . . . . .	•		•
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt . . . . .	2,251 •		2,251 •
	Rétribution des surnuméraires . . . . .	55,556 68		55,756 27
	Restitution de droits . . . . .	48 52		48 52
	Remboursements divers . . . . .	4,261 21		•
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . . . .	1,864 02		1,864 02
Ministère des Affaires Étrangères — Remboursements de sommes avancées par les consuls . . . . .	•		•	
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	6,104 04		6,104 04
	Remboursement de subsides . . . . .	1,069 10		1,069 10
	Restitution de bourses d'études . . . . .	•	610,403 45	•
— de droits . . . . .	•	•		
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments . . . . .</i>	510,000			•
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle. . . . .	124,504 59		124,504 59
	— en matière de simple police . . . . .	151,596 17		151,596 17
	— de faillites . . . . .	67 75		67 75
	— militaire . . . . .	995 78		995 78
	Frais de poursuites en matière forestière . . . . .	281 45		•
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe. . . . .	3,762 47		2,724 05
	Restitution de droits . . . . .	9 75		9 75
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	19,792 •		19,292 •
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices. . . . .	250,858 06		17,201 27
	— d'entretien de routes concédées. . . . .	•		•
	Restitution de droits. . . . .	4 60		4 60
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Remboursements divers . . . . .	4,971 78		4,971 78
	Restitution de droits . . . . .	•		•
TOTAUX . . . . . frs.	528,000	977,500 12	977,500 12	580,136 60

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1899.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs				
•	252 20	46,906 90	520,150 79	078 52	•	319,181 27	•	28,906 00	
179 91	252 35								
15,745 52	46,402 35								
•	458 75								
•	9 04								
•	1,646 87								
•	•								
•	2,251 •								
21,600 41	55,550 68								
•	48 52								
4,261 21	4,261 21								
•	1,864 02								
•	•								
•	6,104 04								
•	1,669 10								
•	•	521,005 25	80,488 18	•	•	80,488 18	•	11,005 25	
•	124,504 59								
•	131,506 17								
•	67 75								
•	995 78								
281 45	281 45								
1,058 44	5,762 47								
•	9 75								
500 •	10,792 •								
144,168 61	161,569 88								
•	•								
•	4 60								
•	4,971 78								
•	•								
187,775 55	567,912 15	567,912 15	409,647 97	078 52	•	408,669 45	•	39,912 15	
				409,647 97				39,912 15	

*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier . . . . .	22,984 "	22,984 "	22,984 »

## — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984	.	22,984	22,984	.	.	.	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	45,000 »	108,604 11	108,604 11
Recettes diverses et accidentelles. . . . .	500,000 »	2,449,414 27	2,449,414 27
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . . . . .	1,560 »	1,560 »	1,560 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1893. . . . .	50,000 »	21,911 58	21,011 58
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie . . . . .	175,000 »	175,000 »	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . .	10,200 »	6,499 08	6,499 98
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles. . . . .	51,445 »	51,505 »	51,505 »
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.) . . . . .	1,017,600 »	1,460,020 85	1,400,020 85
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement . . . . .	10,510 40	200,075 48	200,075 48
Établissements de bienfaisance . . . . .	467,650 »	577,743 53	577,743 53
TOTALS. . . . . fr.	2,888,765 40	4,922,132 80	4,922,132 80

## TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURTRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	En 1899.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
61,142 14	.	61,142 14	61,142 14	157,461 97	.	16,142 14	
2,440,414 27	.	2,440,414 27	2,440,414 27	.	.	1,949,414 27	
.	1,560 .	1,560 .	1,560 .	.	.	.	
21,911 58	.	21,911 58	21,911 58	.	8,088 42	.	
175,000 .	.	175,000 .	175,000 .	.	.	.	
.	6,409 98	6,409 98	6,409 98	.	3,700 02	.	
51,505 .	.	51,505 .	51,505 .	.	.	60 .	
1,448,099 64	.	1,448,099 64	1,448,099 64	11,321 21	168,000 36	.	
200,075 48	.	200,075 48	200,075 48	.	.	180,565 08	
227,114 91	156,534 58	565,649 20	565,649 20	a) 14,094 24	104,000 71	.	a) Articles annulés fr. 22 20 — reportés 14,072 04
4,614,861 02	144,394 36	4,759,255 58	4,759,255 33	162,877 42	284,689 51	1,155,170 49	14,094 24
					1,870,489 98		

## Détail des recouvrements effectués,

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	20,014 41	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	59,977 59	
Restitutions anonymes	1,181 60	
Restitution de bourses d'études	215 *	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	11,350 42	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements, au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	53 66	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1897	52,387 26	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	5,856 72	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1898	11,170 98	
Reliquat, au 31 décembre 1897, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	65 53	
Complément de la recette nette du chemin de fer d'Anvers à Gand (arrêté royal du 30 juin 1897, art. 5, § 2)	121,715 79	
Complément de la recette nette du chemin de fer de Gand à Eclou et d'Eclou à Bruges (arrêté royal du 30 juin 1897, art. 5, § 2)	54,322 50	
Encaisse des stations de la ligne de Gand-Eclou-Bruges au 30 juin 1897	2,957 45	
Encaisse des stations de la ligne d'Anvers à Gand au 30 juin 1897	8,588 09	
Restitution, par la masse d'habillement des chemins de fer de l'Etat, d'une somme récupérée par elle à charge des affiliés à la masse d'habillement de la Société de Gand à Eclou et dont le montant avait été porté en dépense au compte d'exploitation de cette société, pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 1897	452 40	
		300,447 58
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	627 25	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1897	16,424 *	
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	19,029 80	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1898	6,000 *	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1898	6,000 *	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1897	5,942 46	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1898, au delà du maximum fixé par la convention du 3 août 1891	8,614 40	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1898 sur le budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop	25 *	
Remboursement au Trésor pour frais d'imprimés fournis en 1897-1898 pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arlon et de Chiny	64 90	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'Etat, à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1896	47,750 92	
Remboursement du coût des travaux d'entretien exécutés aux routes de l'Etat, pour compte de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	489 27	
Remboursement du loyer provisionnel des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, pour l'année 1897	1,000,000 *	
Remboursement par la Société des chemins de fer de la Flandre Occidentale, de sommes payées par l'Etat, à titre de minimum d'intérêt, pour l'année 1896	5,663 45	
		1,114,631 45
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dettes à 2 1/2 p. c., échéances de juillet 1892 et janvier 1895	1,581 31	
— à 5 p. c., échéances de mai et novembre 1892 et mai 1893	10,055 68	
— à 5 1/2 p. c., 1 <sup>re</sup> série, échéances de juillet 1892 et janvier 1895	2,751 45	
— à 5 1/2 p. c., 2 <sup>e</sup> série, échéances de mai et novembre 1892	15,160 88	
— à 5 1/2 p. c., 5 <sup>e</sup> série, échéances de février et août 1892 et février 1895	493 50	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg, échéances de juillet 1892 et janvier 1895	175 *	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages de rente à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série afférents aux échéances de mai et novembre 1898 et de la dotation du duc de Wellington, échéance de novembre 1898	0 05	
Titres de la Caisse d'annuités à 5 p. c. Echéance de janvier 1895	7 50	
— à 4 1/2 p. c. Echéances de juillet 1891 et janvier 1892	90 *	
Montant de mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1892, frappés de prescription	15,120 19	
		45,235 32
	A REPORTER . . . fr	1,467,314 35

## TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. . . . . fr.	1,467,514 35
<b>BONIFICATIONS AU TRÉSOR.</b>	
Bonification de coupons manquant à des titres de la caisse d'annuités dues par l'État, sortis au tirage et présentés au remboursement	20,557 40
Bonification de coupons manquant à des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg sortis au tirage et présentés au remboursement	175 •
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 5,266,200 francs à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, article 2, § 2, de la loi du 27 juin 1897 et arrêté royal du 21 décembre 1897	93 •
Bonification d'intérêt sur la réalisation d'un capital nominal de 5,266,200 francs à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, article 2, § 2 de la loi du 27 juin 1897 et arrêté royal du 21 décembre 1897.	32,036 05
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 689,200 francs à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, articles 3 et 4 de la loi du 27 juin 1897 et arrêté royal du 21 décembre 1897	58 •
Bonification d'intérêt sur la réalisation d'un capital nominal de 689,200 francs à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, loi du 27 juin 1897, articles 3 et 4 et arrêté royal du 21 décembre 1897	4,192 65
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 11,676,500 francs à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série (arrêté royal du 30 octobre 1897)	12 56
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 11,676,500 francs à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série (Arrêté royal du 30 octobre 1897).	26,375 21
Bonification d'intérêt sur le loyer provisionnel afférent à l'année 1897 et au premier semestre 1898, du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	36,780 81
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 100 francs à 5 p. c., 1 <sup>re</sup> série, à l'effet de couvrir une dépense en numéraire faite à charge de l'article 28 du budget extraordinaire de 1898 et relative au rachat de la concession des chemins de fer du Grand Central belge	2 57
Intérêts dus au 1 <sup>er</sup> juillet 1898 par le gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat des sections néerlandaises du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois (articles 4 et 5 de la convention du 25 avril 1897 approuvée par la loi du 16 avril 1898)	810,000 •
Intérêt à 5 p. c. du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 novembre 1898 sur la somme de fr. 1,198. 85, représentant le prix du mobilier et de l'outillage du chemin de fer et du service télégraphique de la section de Vireux à la frontière belge, repris par la Compagnie de l'Est français.	15 07
Bonification de coupons manquant à des titres de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, sortis au tirage et présentés au remboursement	22 50
Bonification de coupons manquant à des titres de la Société anonyme du chemin de fer d'Eccloo à Gand, sortis au tirage et présentés au remboursement	7 50
Bonification de coupons manquant à des titres de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, sortis au tirage et présentés au remboursement	30 •
Bénéfice de change résultant du paiement des coupons de la dette belge à 5 p. c., par MM. Haring frères et C <sup>e</sup> limited, à Londres.	1 36
	930,339 66
<b>PRODUITS DIVERS.</b>	
Produit d'expédition d'archives	444 15
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale	125 •
— — de catalogues du musée Wiertz	380 75
— — de catalogues du musée ancien de peinture et de sculpture	2,164 •
— — de publications du musée d'histoire naturelle.	669 75
— — de livres pour le compte du bureau de la statistique générale.	551 50
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice	2 72
— — de publications de la commission royale des anciennes lois	53 63
— — de publications de la commission royale d'histoire	483 •
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État en 1897	57 05
Solde d'une ordonnance consignée à la demande des intéressés avec la stipulation que la consignation n'interrompt pas la prescription	1,225 46
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies d'argent pour la Russie	33,600 •
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fourniture de flans d'argent pour la Suisse	520 •
Cession de matériel effectuée par l'Administration de la marine et l'Administration des contributions pour transformation d'une goëlette.	650 •
Produit de la location de matériel appartenant à l'État	450 14
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1897, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	3,000 •
Prix de la cession de vieux rails à l'Administration des chemins de fer de l'État, par la compagnie du chemin de fer du génie	2,304 11
Frais d'analyses bactériologiques effectuées au laboratoire de l'Université de Gand	3,000 •
Parties de cautionnements d'entrepreneurs acquises à l'État	2,276 •
	51,700 20
TOTAL. . . . . fr.	2,449,414 27

(108)

COMpte DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898

---

RECETTES.

---

*Développement, par province, des recouvrements effectués*

---

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier . . . . . fr.	2,622,993 57	5,780,044 80	2,811,015 47
	Personnel . . . . .	3,488,569 91	5,910,724 78	2,179,422 10
	Patentes . . . . .	1,537,266 36	4,694,084 09	616,656 67
	Redevances sur les mines . . . . .	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Tabacs . . . . .	2,746,324 06	52,097 77	106,615 28
	Vinaigres et acides acétiques . . . . .	32,721 21	72,194 58	7,758 07
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .	320,190 35	704,507 66	81,780 18
	Bières . . . . .	129,827 10	181,175 52	12,917 11
	Sucres raffinés . . . . .	38,811 "	78,442 92	5,829 04
	Autres marchandises . . . . .	8,200,057 97	11,018,029 42	2,167,788 58
	Sirops et mélasses . . . . .	17,408 04	108,047 67	504 00
	Vins mousseux . . . . .	"	2,085 76	"
	Vins étrangers . . . . .	976,555 89	1,578,826 51	250,613 66
	Vins de fruits secs . . . . .	"	917 17	"
	Eaux-de-vie indigènes . . . . .	10,599,201 05	5,988,179 74	2,064,778 02
	Tabacs indigènes . . . . .	"	0,055 52	292,842 27
	<i>Accises . . . . .</i>	Bières . . . . .	1,432,890 07	3,316,927 67
Vinaigres { de bières . . . . .		"	"	6,708 59
{ autres que de bières . . . . .		"	17,045 94	"
Sucres étrangers . . . . .		251,854 47	5,546 42	267 70
Sucres de betterave indigènes . . . . .		147,682 60	267,505 10	117,578 19
Acide acétique . . . . .		"	2,438 60	"
Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .		100,760 41	228,868 27	"
Tabacs étrangers . . . . .		738,842 78	108,365 72	40,111 90
Margarine et autres beurres artificiels . . . . .		200,197 25	130,255 05	"
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .		"	2,015 39	"
Frais relatifs aux irrigations en Campine . . . . .		565 15	"	"
Loyers de bâtiments . . . . .		5,853 33	4,500 "	1,985 27
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>		Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	1,486 54	160 12
	Extraits cadastraux . . . . .	7,955 40	10,667 85	10,041 45
	Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .	24,567 04	89,570 18	795 22
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires . . . . .	345,624 "	3,250 "	13,056 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet . . . . .	"	"	"
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers . . . . .	14,714 "	11,910 "	1,456 "
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de conserves . . . . .	9,000 "	0,360 "	3,000 "
	Taxe de vérification des poids et mesures . . . . .	11,635 15	10,040 50	0,420 70
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>53,790,625 57</b>	<b>40,450,435 50</b>	<b>12,467,374 24</b>	

## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
5,560,087 24	4,603,290 75	5,065,427 47	032,894 49	698,861 97	1,629,923 05	25,485,538 90	}
2,707,521 71	2,555,953 64	2,010,579 05	559,702 21	502,094 64	791,682 61	20,506,050 65	
905,288 97	1,526,066 62	1,502,512 40	112,892 51	117,762 76	356,765 04	10,767,896 02	}
"	415,521 52	235,142 50	"	1,643 56	7,953 48	690,060 66	
564,205 45	112,571 55	565,025 23	170,886 43	53,595 07	26,418 53	4,177,557 15	}
50,990 76	9,550 59	11,975 98	4,183 87	1,554 79	3,177 17	175,816 82	
55,564 99	118,010 60	125,511 52	10,126 54	11,520 50	42,792 56	1,474,695 08	}
5,406 90	14,298 44	67,600 12	5,571 42	23,891 90	792 62	441,481 15	
7,850 60	19,091 87	12,656 85	562 27	5,547 10	4,567 07	171,159 62	}
2,920,766 06	1,197,916 79	3,300,082 42	346,586 70	723,677 45	710,566 12	50,675,454 20	
19,784 25	11,609 10	1 17	"	"	"	157,755 11	}
"	"	"	"	"	21,964 "	24,949 76	
250,561 45	546,576 26	596,843 76	15,105 06	38,831 18	195,527 72	4,249,445 47	}
"	"	"	"	"	"	917 17	
5,660,085 94	7,995,171 18	2,080,613 92	2,578,946 86	"	621,555 80	56,297,401 11	}
78,799 99	78,999 53	17 55	"	4,704 22	23,601 76	485,020 64	
2,923,703 58	2,308,044 40	448,853 03	249,905 51	156,584 87	431,967 37	12,054,451 55	}
5,040 48	"	"	"	"	"	12,640 07	
"	"	13,601 74	"	"	"	50,645 68	}
15,095 75	"	"	"	"	"	272,564 34	
584,950 02	974,405 21	564,007 11	95,029 83	"	104,432 92	2,053,571 07	}
55,341 62	"	"	"	"	"	55,779 71	
626,808 42	"	"	"	"	"	956,437 10	}
155,447 67	20,851 16	99,419 52	46,248 45	14,535 31	7,204 52	1,298,045 01	
"	8,531 55	15,991 70	6,660 42	"	"	451,635 97	}
"	"	"	"	"	"	2,015 39	
"	"	"	"	"	"	565 15	}
1,430 "	8,130 50	440 "	5,644 09	5,203 01	1,400 "	50,584 20	
10 64	5 "	152 05	2,715 12	"	35 25	4,544 72	}
12,768 85	16,555 65	18,252 55	5,220 20	6,054 60	6,582 40	103,098 95	
3,057 41	3,304 97	1,142 43	660 62	90 22	3,029 91	126,256 "	}
21,550 "	"	22 "	"	"	"	383,482 "	
"	"	2,072 72	"	"	"	2,072 72	}
6,242 "	3,954 "	8,834 "	"	48 "	"	47,158 "	
"	10,834 "	1,080 "	2,880 "	"	3,960 "	37,114 "	}
7,623 25	12,691 80	11,659 40	1,362 35	992 "	2,450 60	77,484 55	
17,867,374 56	22,411,256 52	15,057,280 89	4,955,794 02	2,163,921 95	4,978,129 40	154,139,272 45	.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement. (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics . . . . .	2,758,749 44	6,105,204 25	1,887,008 27	
	— sous seing privé . . . . .	65,521 62	216,760 72	88,717 21	
	— judiciaires . . . . .	111,445 99	294,606 22	45,167 95	
	— d'huissiers . . . . .	155,577 16	551,115 55	64,054 79	
Greffes. (30 centimes additionnels.)	Lettres de noblesse . . . . .	•	4,950 •	•	
	Permis de changer de nom de famille . . . . .	•	290 •	145 •	
	Mise au rôle . . . . .	25,885 50	89,009 •	9,718 •	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	98,905 60	248,208 72	45,820 01	
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches . . . . .	596 •	1,518 15	626 75	
	Droits d'inscription . . . . .	58,554 66	77,114 15	10,559 65	
Successions. (31 centimes additionnels.)	Droits de transcription d'actes de mutation . . . . .	490,013 97	1,057,148 49	595,206 05	
	Droits de succession . . . . .	2,173,468 74	5,250,177 22	1,740,968 34	
	— de mutation par décès . . . . .	10,462 29	55,227 84	91,467 54	
	— de mutation en ligne directe . . . . .	211,895 57	500,504 92	196,967 67	
Débit	— dus par les époux survivants . . . . .	56,277 75	80,584 46	51,426 91	
	Formules pour actes de protêt. { (Huissiers). . . . .	12,575 •	47,275 •	5,975 •	
		{ (Postes) . . . . .	1,625 •	5,400 •	2,500 •
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur . . . . .	•	•	•
		Passeports à l'étranger . . . . .	982 •	5,728 •	200 •
		Permis de port d'armes de chasse . . . . .	40,670 •	85,055 •	57,205 •
Permis de chasse au lévrier . . . . .		55 •	70 •	585 •	
Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	28,557 95	146,825 60	27,182 25		
Timbres adhésifs	pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique . . . . .	46,410 80	134,342 75	7,825 05	
		{ — à l'étranger . . . . .	5,939 02	4,555 65	51 06
	pour affiches . . . . .	37,205 05	120,250 37	29,020 83	
Timbres de dimension . . . . .	224,355 90	619,592 05	157,158 40		
Visa	Timbres proportionnels . . . . .	165,252 06	75,894 53	1,401 38	
	Timbres de dimension . . . . .	2,448 86	11,654 30	3,489 08	
Extra- ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants . . . . .	•	865 75	•	
	Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc. . . . .	407,114 10	483,312 90	54,179 55
		Billets au porteur . . . . .	101,857 50	1,447,240 77	48,566 50
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, ect. . . . .	•	•	•
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	93,089 85	121,166 20	35,400 •
Affiches . . . . .		9,792 84	27,895 20	1,353 02	
A REPORTER. . . . . fr.		7,335,587 60	17,717,257 54	5,016,686 24	

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
2,296,758 21	2,741,898 10	2,251,626 06	492,115 54	542,476 52	989,045 85	20,025,130 62	
50,409 41	72,400 05	59,009 16	26,511 95	4,185 85	55,218 67	618,922 65	
62,240 27	124,182 59	102,755 91	11,127 08	18,547	51,029 25	801,102 04	
96,200 56	142,589 04	119,250 65	17,010 87	24,178 64	59,768 15	1,050,324 99	22,521,763 50
"	"	"	"	"	"	4,930	"
725	145	"	"	"	"	1,505	"
16,455 50	52,656 50	35,412 50	3,570	5,450	8,681 50	220,596 50	
67,586 47	104,994 97	114,422 84	15,107 61	20,751 94	52,858 59	748,416 55	981,077 70
515 25	1,214 50	640	120 75	574 75	458 50	6,064 65	
22,900 20	58,507 85	51,818 90	7,499 51	5,584 05	15,144 92	250,555 93	3,850,501 66
410,489 06	507,856 77	407,442 16	88,352 15	92,248 80	164,750 50	5,393,947 73	
5,160,053 05	1,600,444 47	1,648,611 56	280,628 51	221,201 70	578,107 75	16,962,666 10	
22,576 75	127,025 60	27,274 62	117,224 65	244,424 49	10,115 63	602,797 57	20,153,848 43
371,188 98	255,854 22	501,152 20	74,954 77	79,549 71	104,001 88	2,165,627 72	
55,463 66	44,218 89	42,555 72	6,711 42	11,520 65	24,169 82	512,757 24	
9,225	15,875	14,575	1,275	1,550	3,500	111,625	
1,825	18,875	9,525	1,550	2,550	6,175	49,625	
"	"	"	"	"	2	2	
512	712	4,784	80	344	2,344	15,050	
35,595	104,685	66,115	20,895	37,170	92,755	488,145	
"	"	"	"	"	"	400	
59,128 50	75,580 95	65,621 55	7,265 05	7,101 65	25,698 95	418,828 25	
22,691 40	19,675 50	40,808 20	448 65	692 65	2,563 05	275,458 05	
440 78	1,559 52	2,211 30	0 98	151 65	220 99	14,860 53	
31,989 97	58,854 83	42,633 62	4,856 20	8,509 51	20,440 91	354,299 29	
219,484 05	375,955 75	262,404 85	74,585 95	92,189 80	126,926 75	2,150,609 50	7,910,022 46
5,261 55	10,852 70	14,649 40	552	568	2,953	275,324 42	
5,281 99	7,578 59	8,281 26	801 48	4,942 50	2,958 60	45,290 66	
"	"	20 75	"	"	"	886 50	
126,841 65	85,011 85	154,006 35	25,758 40	16,974 40	108,534 55	1,440,133 75	
12,120	106,715	84,045 90	17,160 80	584 50	17,570	1,835,860 97	
"	"	"	"	"	"	"	
45,952 35	52,282 80	40,104 05	5,265 80	1,177 20	19,686 85	388,125 10	
1,740 45	1,181 29	885 02	1,385 99	108 21	447 42	44,787 44	
7,172,556 62	6,987,050 09	5,950,621 99	1,298,751 72	1,488,856 15	2,451,867 02	55,597,215 55	55,597,215 55

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. . . . . fr.		7,555,587 00	17,717,257 54	5,016,686 24	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	750 •	1,750 •	250 •	
	Droits de grande naturalisation . . . . .	•	•	•	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement . . . . .	5,856 36	29,249 18	11,675 81	
	Greffe . . . . .	40 •	7 •	7 •	
	Hypothèques . . . . .	115 36	150 34	423 38	
	Successions . . . . .	18,455 47	50,276 05	21,124 88	
	Timbre . . . . .	4,285 47	11,712 92	6,192 61	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor . . . . .	en totalité. . . . .	79,590 06	157,908 10	68,269 09
		en partie . . . . .	10 65	567 70	160 90
TOTALS. . . . . fr.		7,442,462 95	17,968,679 50	5,124,790 51	

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,172,556 02	6,987,050 00	5,050,621 90	1,298,751 72	1,488,856 15	2,451,867 02	55,507,215 55	55,597,215 55
750 .	1,250 .	750 .	.	.	.	5,500	5,500 .
.	.	.	.	.	.	.	
11,775 79	22,625 82	11,182 86	5,652 94	4,130 14	4,255 93	106,580 85	
.	.	.	.	14 .	.	68 .	
500 02	508 70	4,053 78	204 83	241 44	225 00	6,465 65	396,556 48
20,272 98	59,478 10	21,588 05	11,275 68	6,412 11	15,404 70	235,268 60	
8,835 27	6,291 09	4,068 .	1,230 .	1,521 59	6,017 48	50,175 55	
60,007 59	115,611 00	58,581 51	12,006 22	12,520 22	26,807 84	598,958 32	600,512 58
120 37	668 75	7 86	27 27	144 91	30 58	1,554 06	
7,292,848 24	7,191,512 63	6,050,654 05	1,550,158 66	1,513,820 54	2,504,667 35	56,590,584 41	56,590,584 41

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<b>DOMAINES.</b>				
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Liège à Maestricht . . . . .	•	•
		Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	•	•
		Jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	276,563 22	•
		Embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	•	•
		— vers Hasselt . . . . .	9,425 72	•
		— vers Turnhout . . . . .	17,789 50	•
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor . . . . .	38,200 50	•
		Sambre . . . . .	•	•
		Canal du Centre . . . . .	•	•
		Charleroi à Bruxelles et embranchements . . . . .	•	61,494 48
		Mons à Condé . . . . .	•	•
		Pommeraul à Antoing . . . . .	•	•
		Dérivation de { Deynze à Schiplonck . . . . .	•	•
		la Lys . . { Schiplonck à Balgerhoeke . . . . .	•	•
		Roulers à la Lys . . . . .	•	4,788 61
		Gand { Droit général . . . . .	•	8,255 51
		à Ostende. { Droit à la porte de Damme . . . . .	•	•
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France . . . . .	•	16,244 75
		Moervaert . . . . .	•	•
		Furnes à Bergues . . . . .	•	178 82
		Grande Nèthe . . . . .	•	•
		Petite Nèthe (canalisée) . . . . .	2,088 07	•
		Bossuyt . . . . .	•	6,026 22
		Gand à Terneuzen . . . . .	•	•
		Meuse . . . . .	•	•
		Ourthe . . . . .	•	•
		Escaut . . . . .	•	795 30
		Lys . . . . .	•	35,664 18
	Démer . . . . .	•	•	
	Yser . . . . .	•	6,171 50	
	Ypres à l'Yser . . . . .	•	1,473 40	
	Loo . . . . .	•	2,213 65	
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor . . . . .	•	•	11 05
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	577 50	17 •	185 •
	Redevances des Sociétés nautiques d'Anvers . . . . .	216 •	•	•
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers . . . . .	450,000 •	•	•
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin . . . . .	•	•	47,614 11
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>		<b>704,667 51</b>	<b>61,511 48</b>	<b>150,190 74</b>

## MENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1898.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
		60,919 05	52,232 12			115,151 15	
		"	152,528 05			152,528 05	
		"	146,970 27			425,539 40	
		"	5,512 68			5,512 68	
		"	5,660 37			15,081 29	
		"	"			17,789 50	
		"	"			58,209 50	
	86,569 40	"	"		56,902 20	125,501 60	
	1,681 08	"	"		"	1,681 08	
	157,554 28	"	"		"	199,028 76	
	58,982 82	"	"		"	58,982 82	
	44,291 29	"	"		"	44,291 29	
5,570 55	"	"	"		"	5,570 55	
7,845 08	"	"	"		"	7,845 08	
"	"	"	"		"	4,788 61	
45,021 69	"	"	"		"	55,235 "	
"	"	"	"		"	"	
"	"	"	"		"	16,244 75	1,675,050 59
3,171 59	"	"	"		"	3,171 59	
"	"	"	"		"	178 82	
"	"	"	"		"	"	
"	"	"	"		"	2,088 07	
"	"	"	"		"	6,626 22	
30,193 61	"	"	"		"	30,193 61	
"	"	75,110 73	"		"	166,398 08	
"	"	6,054 56	"		91,187 35	6,054 56	
52,296 82	80,018 85	"	"		"	125,011 01	
25,599 40	"	"	"		"	61,263 58	
"	"	"	"		"	"	
"	"	"	"		"	6,171 30	
"	"	"	"		"	1,475 40	
"	"	"	"		"	2,215 65	
53 25	28 91	"	"		"	95 17	
5,067 50	1,011 "	12,492 "	667 10		5,548 25	25,565 35	
"	"	"	"		"	216 "	
"	"	"	"		"	450,000 "	450,000 "
"	"	"	"		"	47,614 11	47,614 11
154,817 27	399,847 61	154,576 32	345,406 77	"	155,637 80	2,172,664 50	2,172,664 50

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux. . . . .	348 05	1,091 •	4,405 •
	Routes . . . . .	541 20	16,842 12	3,752 64
Produit d'autres aliénations d'immeubles. . . . .		41,205 28	2,500 •	10,215 50
Produit	des successions en déshérence . . . . .	15,551 56	177,585 87	521 07
	net des épaves . . . . .	•	•	61 65
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		•	488 50	504 75
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.) . . . . .		•	1,765 50	•
Domaines. (valeurs capitalisées.)	provenant du Département des Affaires étrangères . . . . .	•	685 50	•
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	1,812 75	15,044 65	6,070 •
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .	9,459 20	657 06	460 75
	— — des Finances . . . . .	150 •	11,840 08	2,525 •
	— — de la Guerre . . . . .	56,205 40	50,129 10	12,808 65
	— — de l'Industrie et du Travail . . . . .	•	•	•
	— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique. . . . .	•	50 50	•
	— — de la Justice . . . . .	798 28	7,922 08	188 68
	— — de la Cour des comptes . . . . .	•	925 68	•
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	•	•
	de créances ordinaires. . . . .	•	•	•
Rachat et transfert de rentes. . . . .		•	•	•
Transactions en matière domaniale . . . . .		•	•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris . . . . .		199 82	4,102 25	118 68
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) . . . . .		•	•	•
Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		701 •	1,420 60	2,285 74
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		•	•	•
A REPORTER . . . . . fr.		100,750 54	300,631 07	55,216 11

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
46,521 26	9,584 03	1,455 .	.	.	871 50	64,273 74	
1,200 10	1,587 04	3,182 12	979 28	1,401 50	6,265 42	55,440 52	
.	.	14,217 58	5 .	45 32	.	77,188 68	
1,569 53	598 05	2,145 06	2,179 76	926 70	5,719 20	206,577 70	
02 .	.	.	.	.	.	125 65	
.	.	858 27	.	.	.	1,051 52	
.	.	.	.	.	.	1,705 50	
.	.	.	.	.	.	685 50	
8,976 40	4,744 50	2,805 68	2,779 75	522 .	1,068 15	42,925 88	
1,805 .	.	.	.	.	351 .	12,625 01	
.	2 .	.	.	.	.	14,517 08	
21,202 85	31,355 45	14,516 50	2,868 .	277 75	15,443 20	195,804 00	695,879 76
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	25 .	.	60 .	.	135 50	
2,145 02	358 75	475 80	191 85	5,099 66	742 58	10,522 48	
.	.	.	.	.	.	925 68	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	553 70	553 70	
.	.	.	.	.	.	.	
1,044 60	5,081 29	182 62	122 89	5,720 18	623 28	15,195 50	
.	.	.	.	.	.	.	
2,026 03	672 40	1,368 06	15 35	15 05	85 70	8,588 53	
.	.	923 61	.	.	5 70	929 51	
86,645 39	63,586 19	41,956 20	9,141 88	10,469 06	31,505 82	695,879 76	695,879 76

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . fr.	100,750 54	503,651 07	55,216 11
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois . . . . .	•	256,579 20	•
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . . . .	•	101,825 85	21,870 •
	— d'objets saisis et confisqués . . . . .	•	•	•
	— de glandée, panage, foins et herbages . . . . .	•	•	•
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	•	14,569 22	54 •
	— du droit de chasse . . . . .	15 •	•	150 •
	— — de pêche (haux et licences) . . . . .	•	565 •	•
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais . . . . .	•	262 50	•
	Relevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .	•	12,750 55	•
	Indemnités pour carbonisation . . . . .	•	•	•
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . . . .	5,842 50	4,679 65	115 41
	Location de bâtiments . . . . .	515 •	2,885 50	•
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	105 •	1,771 20	81 00
	Relevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) . . . . .	•	•	•
	Argent non réclamé . . . . .	•	5,725 25	•
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	1,770 •	5,114 40	288 10
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .	4,253 50	2,445 20	280 •
	— d'objets non réclamés . . . . .	•	15,781 01	•
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	286 •	1,919 70	114 •
	Établisse- ments et services regis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades . . . . .	•	9,021 95
{ Produit des ventes d'objets divers . . . . .		•	510 •	•
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 50 juillet 1889 . . . . .		•	52 45	•
Écoles de bienfaisance de Ruysselede et de Bcernem . . . . .		•	•	270 50
Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .		•	•	•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		912 •	2,052 •	1,500 •
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres . . . . .		•	•	•
Section normale d'enseignement moyen pour filles . . . . .		•	6,000 •	•
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .	•	250 •	•	
	A REPORTER . . . fr.	118,238 43	738,952 46	77,920 02

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXENBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
86,645 50	55,586 19	41,956 20	9,141 88	10,469 00	51,505 52	605,870 76	605,870 76
•	•	55,800 52	127 •	156,255 10	52,029 •	480,709 62	
•	•	15,525 50	•	17,085 58	226 50	156,520 21	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	542 •	•	404 50	•	836 50	
•	•	91 20	•	151 20	•	14,645 62	
•	•	2,005 72	75 •	11,900 •	5,200 •	18,245 72	602,275 05
•	•	•	•	152 •	•	605 •	
•	•	•	•	2,017 55	5 05	2,285 08	
•	•	11 •	•	6,586 62	100 25	18,457 40	
•	•	•	•	•	•	•	
1,082 15	5,500 02	2,020 90	189 50	840 18	1,058 76	20,229 66	
6,550 62	1,746 67	112 91	•	510 •	518 70	12,225 20	
510 92	2,574 05	510 50	545 95	315 80	481 15	0,105 47	
•	116 15	721 21	•	•	22 42	859 78	
•	•	•	•	•	•	3,725 25	150,492 40
405 29	20,279 20	22,660 66	•	1,557 57	62 50	50,015 02	
5,575 70	2,006 •	1,009 50	•	•	725 •	16,180 90	
•	•	•	•	4 •	•	15,785 01	
2,119 50	617 50	505 •	1,429 50	120 •	261 •	7,572 20	
•	•	•	•	•	•	0,021 95	
•	•	•	•	•	•	510 •	
6 10	21 20	4 10	•	•	12 20	76 05	
•	•	•	•	•	•	270 80	
•	•	•	•	•	•	•	51,570 50
1,782 •	2,646 •	2,040 •	1,256 •	1,314 •	2,154 •	15,612 •	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	0,000 •	
•	•	•	•	•	•	250 •	
102,550 67	89,883 88	140,750 02	12,514 65	188,555 14	75,062 55	1,548,217 80	1,548,217 80

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reponr. . . . . fr.		118,258 45	758,952 46	77,920 02
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires. . . . .	2,525 »	51,082 50	690 »
	— — et visa des diplômes. . . . .	2,264 »	53,780 75	944 »
	— des brevets d'invention . . . . .	4,080 »	455,760 »	1,510 »
	— du quart des salaires sur transcriptions. . . . .	5,615 09	14,187 42	5,286 26
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	1 50	2 25	» 75
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France . . . . .	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce. . . . .	1,000 »	4,810 »	211 »
	Restitutions volontaires . . . . .	»	259 55	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .	50 »	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	»	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .	8,497 07	11,219 28	10,718 65
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . . .	1,160 44	965 11	25 98
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves . . . . .	»	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État. . . . .	»	»	»
De toute autre nature . . . . .	»	»	»	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .	16,018 01	42,995 02	48,146 25	
Domaine de Tervueren. {	Fermages . . . . .	»	7,887 97	»
	Vente d'arbres. . . . .	»	50 »	»
	Menus produits. . . . .	»	1,958 »	»
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	18,479 29	5,228 80	523 75
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	4,524 »	2,257 51	50 »
	Fermages de pêche et de chasse . . . . .	5,701 50	591 65	»
Arrérages de rentes . . . . .	»	150 50	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .	»	4,982 70	2,995 88	
Abbaye de Villers. {	Produit des droits d'entrée. . . . .	»	2,070 50	»
	Menus produits . . . . .	»	60 50	»
<i>Revenus des domaines.</i>	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	»	»	»
	— — de créances ordinaires . . . . .	»	»	»
Produits de la calamine. . . . .	»	»	»	
— des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .	»	»	»	
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés) . . . . .	»	»	»	
Location de terrains provenant {	Rivières et canaux. . . . .	5,965 72	2,412 76	11,949 07
	d'emprises. . . . . { Routes . . . . .	254 50	1,116 67	106 61
Vente d'arbres, plantations, {	Rivières et canaux. . . . .	6,846 72	15,058 »	10,957 47
	herbages, etc. . . . . { Routes . . . . .	4,067 42	45,654 05	12,709 47
Droits de pêche. (Rivières et canaux). . . . .	4,315 50	1,552 49	2,525 55	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes). . . . .	9 17	»	»	
Loyer de matériel appartenant à l'État . . . . .	»	»	»	
TOTAL. . . . . fr.		207,129 56	1,425,461 89	187,069 01

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
102,530 67	89,885 88	146,750 02	12,544 65	188,535 14	73,062 53	1,548,217 80	1,548,217 80
1,165 "	1,050 "	2,540 "	400 "	550 "	9,750 "	49,552 50	
10,198 "	5,878 "	12,512 "	544 "	408 "	2,609 "	72,957 75	
5,776 "	14,250 "	49,150 "	290 "	610 "	2,500 "	529,810 "	
6,698 50	9,445 96	6,196 85	2,015 82	2,795 09	5,526 91	55,761 79	
1 50	7 "	1 67	"	" 75	"	15 42	
"	"	"	"	"	"	"	
410 "	450 "	430 "	100 "	10 "	50 "	7,471 "	
"	2 59	"	"	"	"	261 72	784,520 11
"	50 "	"	"	"	29 "	129 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	15 42	"	"	"	"	15 42	
11,954 26	9,622 66	4,847 07	1,123 11	5,421 24	2,986 57	66,500 51	
216 63	49 59	55 97	1 08	14 40	"	2,407 20	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,520 77	17,995 91	9,258 53	"	56 05	690 62	156,401 50	
"	"	"	"	"	"	7,887 97	
"	"	"	"	"	"	50 "	
"	"	"	"	"	"	1,958 "	
5,992 58	101 50	5,685 44	106 48	"	649 62	52,565 55	
1,072 15	555 "	185 "	25,276 55	"	59 25	51,559 06	
1,144 50	80 "	"	"	"	"	7,517 65	
108 85	19 05	25 "	166 56	"	10 87	460 61	
51 75	5,855 65	"	5 "	"	750 "	12,616 96	
"	"	"	"	"	"	2,970 50	
"	"	"	"	"	"	60 50	
"	"	"	"	"	"	"	646,404 95
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	464 72	2,089 08	"	"	121 54	2,675 14	
6,121 06	20,491 09	9,201 64	950 50	"	5,615 55	58,680 27	
255 82	4,144 46	2,925 20	188 99	204 72	1,143 15	10,518 12	
51,917 97	19,145 45	5,290 58	5,077 68	"	633 71	108,905 56	
65,565 58	50,585 50	11,527 80	16,592 55	9,352 87	10,825 58	202,080 58	
2,281 67	4,165 66	5,781 "	2,596 16	1,709 59	4,672 50	20,177 92	
"	"	"	"	"	"	9 17	
52 50	"	"	"	"	5150	04 "	
262,107 45	250,062 65	270,210 70	65,756 89	209,465 65	117,587 50	2,979,142 80	2,979,142 80

## REMBOURSEMENTS. — CON

*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	11,818 27	39,208 15	14,923 81
— — — — — communaux . . . . .	69,791 06	154,516 39	55,974 78
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. . . . .	29,567 41	55,982 57	20,959 52
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>108,176 74</b>	<b>227,707 51</b>	<b>89,862 91</b>

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
10,252 91	44,661 17	10,550 18	5,468 74	5,609 16	5,287 86	145,841 25	625,954 45
44,260 66	69,555 85	60,061 87	12,816 55	11,975 80	26,140 24	480,095 18	
25,448 25	18,497 77	12,400 13	5,528 05	1,857 79	4,577 42	168,688 71	168,688 71
77,941 82	152,714 77	85,088 18	19,815 14	17,512 75	35,805 52	702,625 14	702,625 14

## REMBOURSEMENTS. - ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .	•	•	•
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .	1 66	•	69 15
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .	•	252 55	•
	— divers . . . . .	•	536 •	759 89
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	10 60	164 25	8 26
	Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	•	0 04	•
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie) . . . . .	114 45	591 34	30 52
	Ministère des Finances. — Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c. . . . .	•	•	•
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .	•	•	•
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt . . . . .	251 50	945 •	119 50
	Rétributions des surnuméraires . . . . .	1,265 10	17,686 82	5,721 92
	Restitution de droits . . . . .	•	•	12 •
	Remboursements divers . . . . .	•	4,261 21	•
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . . . .	•	1,864 02	•
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls . . . . .	•	•	•
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	683 92	5,423 07	76 17
	Remboursement de subsides . . . . .	•	•	•
	Restitution de bourses d'études . . . . .	•	•	•
	— de droits . . . . .	•	•	•
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	15,527 55	26,087 42	19,598 45
	— en matière de simple police . . . . .	15,010 54	32,382 62	10,240 55
	— en matière de faillites . . . . .	10 •	45 75	•
	— militaire . . . . .	57 10	156 05	154 26
	Frais de poursuites en matière forestière . . . . .	•	281 45	•
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe . . . . .	1,238 78	597 65	471 68
	Restitution de droits . . . . .	•	1 •	8 •
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .	100 •	5,400 •	1,675 •
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices . . . . .	4,883 51	6,291 65	1,771 •
	Frais d'entretien de routes concédées . . . . .	•	•	•
	Restitution de droits . . . . .	•	•	•
Remboursements divers . . . . .	5 10	1,729 90	3,194 78	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits . . . . .	•	•	•	
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		<b>57,159 57</b>	<b>102,506 57</b>	<b>41,890 87</b>

## GISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1898.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
"	"	"	"	"	"	"	
"	166 55	"	"	" 01	14 85	252 20	46,906 00
"	"	"	"	"	"	252 55	
194 40	55,659 47	9,252 59	"	"	"	46,402 55	
42 77	186 22	"	26 55	20 50	"	458 75	
"	"	"	"	"	"	9 04	
77 07	155 98	575 57	20 50	45 61	58 19	1,646 87	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
184 "	517 50	287 50	25 "	51 "	70 "	2,251 "	
6,554 86	15,858 72	1,710 55	779 76	5,808 64	2,010 55	55,556 68	
"	"	56 52	"	"	"	48 52	
"	"	"	"	"	"	4,261 21	
"	"	"	"	"	"	1,864 02	
"	"	"	"	"	"	"	
98 55	828 75	958 17	"	4 04	29 57	6,104 04	
"	1,666 "	"	"	"	5 10	1,669 10	
"	"	"	"	"	"	"	521,005 25
"	"	"	"	"	"	"	
14,675 85	19,581 90	10,848 90	4,445 33	5,549 75	10,189 68	124,504 59	
12,659 40	24,316 51	22,858 71	5,478 87	3,950 55	6,558 84	151,596 17	
14 "	"	"	"	"	"	67 75	
147 07	214 70	149 97	48 30	27 60	80 75	995 78	
"	"	"	"	"	"	281 45	
504 62	246 25	418 50	127 80	320 75	146 44	5,762 47	
"	"	"	"	"	" 75	9 75	
1,970 "	3,597 "	6,050 "	"	"	1,200 "	19,792 "	
"	27,892 91	15,612 98	12,380 07	80,556 67	14,001 09	161,569 88	
"	"	"	"	"	"	"	
4 60	"	"	"	"	"	4 60	
"	"	"	"	42 "	"	4,971 78	
"	"	"	"	"	"	"	
56,976 99	130,628 26	66,759 74	21,551 84	96,514 72	54,545 69	507,912 15	567,912 15

(128)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898

---

RECETTES.

---

*Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.*

---

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1898.	1897.
Foncier . . . . . fr.	25,485,538 80	25,294,039 35
Personnel . . . . .	20,306,050 65	20,003,275 68
Patentes . . . . .	10,767,896 02	8,073,126 39
Redevances sur les mines. . . . .	690,060 66	446,861 07
Tabacs . . . . .	4,177,537 15	2,142,377 66
Vinaigres et acides acétiques. . . . .	175,816 82	188,576 06
<i>Douanes. — Droits d'entrée</i> . . . . .		
Eaux-de-vie étrangères. . . . .	1,474,095 08	1,557,354 41
Bières . . . . .	441,481 15	406,797 *
Sucres raffinés . . . . .	171,159 62	136,995 65
Sirops et mélasses . . . . .	157,755 11	268,996 77
Autres marchandises . . . . .	50,675,454 20	53,112,412 14
Vins mousseux . . . . .	24,949 76	•
Vins étrangers . . . . .	4,240,445 47	3,945,216 85
Vins de fruits secs . . . . .	917 17	12,376 77
Eaux-de-vie indigènes . . . . .	56,207,401 11	47,620,163 94
<i>Accises</i> . . . . .		
Tabacs indigènes . . . . .	485,020 64	47,758 35
Bières. . . . .	12,054,431 33	11,628,534 15
Vinaigres } de bières . . . . .	12,640 07	13,676 45
} autres que de bières . . . . .	30,645 68	22,059 91
Sucres étrangers. . . . .	272,564 54	274,123 35
Sucres de betterave indigènes . . . . .	2,635,571 07	3,232,481 50
Acide acétique . . . . .	55,779 71	62,757 38
Glucoses et autres sucres non cristallisables. . . . .	956,437 10	791,364 74
Tabacs étrangers . . . . .	1,298,045 01	649,478 25
Margarine et autres beurres artificiels. . . . .	451,035 97	407,855 26
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	2,015 39	2,300 73
Frais relatifs aux irrigations en Campine. . . . .	565 15	565 15
Loyers de bâtiments . . . . .	50,334 20	50,924 07
Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs. . . . .	4,544 72	676 52
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> . . . .		
Extraits cadastraux. . . . .	105,098 95	90,925 17
Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .	126,230 *	164,310 41
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers . . . . .	47,158 •	44,676 •
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires. . . . .	383,482 •	333,758 •
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de conserves . . . . .	37,114 •	10,800 •
Contributions du territoire neutre de Moresnet . . . . .	2,072 72	301 85
Taxes de vérification des poids et mesures . . . . .	77,484 55	•
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>	<b>154,159,272 45</b>	<b>161,029,896 94</b>

## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
189,499 55	•	Augmentation résultant des nouvelles constructions.
502,774 97	•	Cet accroissement est une conséquence de l'occupation ou de la mise en usage des maisons et des bâtiments nouvellement construits.
2,692,769 65	-	Cette augmentation exceptionnelle provient de l'imposition des bénéfices réalisés par les sociétés anonymes ayant pour objet l'exploitation de chemins de fer et dont les concessions ont été rachetées par l'Etat — Ces sociétés ont cessé d'être imposables à partir de 1899.
245,199 59	•	Cette différence en plus est due à la situation prospère des charbonnages.
2,055,159 49	•	Les produits des droits de douane sur les tabacs non fabriqués, n'ont été relevés séparément dans les écritures que depuis le mois de juillet 1897.
•	14,759 24	Par suite de son développement, l'industrie vinaignière est à même d'approvisionner le marché belge de quantités de vinaigres qui étaient importées précédemment de l'étranger.
•	62,659 55	Différence sans cause déterminée.
54,684 15	•	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières en fûts, les importations ont augmenté.
54,143 97	•	Différence sans cause déterminée.
•	111,241 60	Le changement de classification des sirops et mélasses résultant de la loi du 9 août 1897 a eu pour effet de faire diminuer les importations de ces produits dans des proportions considérables.
•	2,436,957 94	Cette différence provient de ce que le montant des recettes effectuées en 1897, comprend une partie des droits perçus sur les tabacs non fabriqués et sur les sirops et mélasses. En effet le produit des droits de douane sur ces marchandises n'a été relevé séparément dans les écritures que depuis le mois de juillet 1897 pour les tabacs et depuis le mois d'août de la même année pour les sirops et mélasses.
24,949 76	•	Produit nouvellement imposé.
504,226 64	•	Augmentation normale des importations.
•	11,459 60	La diminution est due à ce que l'unique fabrique de vins de fruits secs existant dans le pays, a chômé pendant la plus grande partie de l'année 1898.
•	11,331,762 85	La différence mentionnée ci-contre provient de ce que la recette en 1897 a subi une progression anormale : sous le régime de la loi de 1887, l'accise était exigible en trois termes de crédit, par tiers, de trois en trois mois, tandis que, depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 1896, date de la mise en vigueur de la nouvelle loi, il est accordé un terme de crédit unique de quatre mois. Il en résulte qu'en 1897, on a perçu $\frac{1}{3}$ des droits créés pendant le 2 <sup>e</sup> trimestre de 1896, $\frac{2}{3}$ de ceux créés pendant le 3 <sup>e</sup> trimestre et la totalité des droits créés pendant le 4 <sup>e</sup> trimestre 1896 ainsi que pendant les huit premiers mois de 1897. Cette cause passagère d'augmentation a disparu en 1898.
457,262 09	•	Mêmes explications que pour les tabacs étrangers (voir ci-après).
405,897 18	•	Augmentation normale de la fabrication.
•	1,027 53	Diminution sans cause déterminée.
7,985 77	•	Augmentation normale de la fabrication.
•	1,559 01	La diminution est due à la loi du 9 août 1897 qui, pour l'année 1898, a réduit exceptionnellement de 6,500,000 francs à 5,000,000 de francs, le produit minimum des droits d'entrée et d'accise sur les sucres et des droits d'entrée sur les sirops et mélasses.
•	576,910 25	Diminution de l'acide acétique comestible qui a été remplacé en partie par du vinaigre autre que de bière (voir annotation ci-dessus).
•	26,977 67	Extension de l'emploi des glucoses dans les brasseries, tanneries, etc.
165,072 56	•	Les augmentations sur les tabacs indigènes et étrangers proviennent de ce que le droit d'accise établi par la loi du 17 avril 1896 n'a été perçu qu'à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1897; les recettes effectuées en 1897 ne portent donc que sur une période de 6 mois.
648,566 78	•	Augmentation normale de la fabrication.
45,780 71	•	Différence sans cause déterminée.
•	485 34	•
•	•	Des bâtiments sont restés inoccupés pendant une partie de l'année 1898.
•	359 87	•
3,868 20	•	Différence sans cause déterminée.
12,175 78	•	Idem.
•	38,274 41	La différence doit être attribuée au recouvrement, effectué en 1897, de deux patentes de 1896 qui avaient été admises dans les demandes en décharge.
2,482 •	•	Différence sans cause déterminée.
29,724 •	•	Idem.
26,514 •	•	Augmentation résultant de l'établissement de nouvelles usines.
1,770 87	•	•
77,484 55	•	Application de l'article 6 de la loi budgétaire du 28 décembre 1897, aux termes duquel les rétributions dues par les assujettis, du chef des frais de vérification des poids et mesures, sont versées au Trésor à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1898.
7,725,790 02	14,614,414 51	
6,890,624 49		

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1898.	1897.		
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics. . . . .	20,025,180 62	18,575,552 79		
	— sous seing privé. . . . .	658,022 05	645,784 11		
	— judiciaires. . . . .	801,102 04	700,251 75		
	— d'huissiers. . . . .	1,050,724 99	972,680 52		
	Lettres de noblesse. . . . .	4,950 "	5,190 "		
<i>Greffes.</i> (30 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille. . . . .	1,505 "	1,015 "		
	Mise au rôle. . . . .	220,506 50	250,748 50		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions. . . . .	748,416 55	728,760 95		
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches. . . . .	6,064 65	26,759 62		
	Droits d'inscription. . . . .	256,555 95	256,559 89		
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation. . . . .	5,595,947 75	5,506,880 68		
	Droits de succession. . . . .	16,962,666 10	16,474,287 82		
	— de mutation par décès. . . . .	692,797 57	465,286 44		
	— de mutation en ligne directe. . . . .	2,165,027 72	2,148,679 51		
<i>Timbres.</i> (Sans additionnels.)	— dus par les époux survivants. . . . .	512,757 24	519,097 19		
	Timbres fixes. {	Formules pour (Huissiers) . . . . .	111,625 "	106,550 "	
		actes de protêts. { (Postes) . . . . .	49,625 "	48,500 "	
	Passeports à l'intérieur . . . . .		2 "	20 "	
		Passeports à l'étranger . . . . .	15,656 "	16,016 "	
		Permis de port d'armes de chasse. . . . .	488,145 "	475,585 "	
		Permis de chasse au lévrier . . . . .	490 "	420 "	
	Débit . . . . .	Timbres proportionnels pour effets de commerce. . . . .	418,828 25	416,507 95	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique. . . . .	273,458 05	255,550 25
	— à l'étranger. . . . .		14,869 55	14,606 20	
Visa . . . . .	Timbres adhésifs pour affiches. . . . .	554,209 29	551,002 01		
	Timbres de dimension. . . . .	2,150,609 50	2,119,776 80		
	Timbres proportionnels. . . . .		273,524 42	204,559 15	
		Timbres de dimension. . . . .	43,296 60	41,104 15	
	Extraordinaire . . . . .	Timbres fixes. — Warrants. . . . .	886 50	982 75	
		Timbres proportionnels. {	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc. . . . .	1,440,155 75	1,551,877 "
			Billets au porteur. . . . .	1,853,860 97	1,217,559 70
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc. . . . .	"	"	
Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	588,125 10	577,514 "		
	Affiches. . . . .	44,787 44	46,445 91		
A REPORTER. . . . .		53,597,215 83	51,992,900 60		

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,449,617 85	.	Accroissement dû à l'influence de la période de prospérité commencée depuis quelques années.
15,158 54	.	
10,850 29	.	
57,644 47	.	
1,740 .	.	
290 .	.	Différences relativement minimales et sans cause connue.
.	4,152 .	
19,655 60	.	
.	20,694 97	L'accroissement des recettes de cette nature, est corrélatif à celui des droits d'enregistrement
214 04	.	
287,067 05	.	Accroissement normal. Produits d'ailleurs aléatoires.
488,578 24	.	
227,510 95	.	
16,948 21	.	
.	6,559 95	
5,275 .	.	Plus-value de recettes due en grande partie à l'extension et au développement du commerce et des sociétés belges.
1,125 .	.	
.	18 .	
.	560 .	
4,760 .	.	
70 .	.	
2,520 50	.	
21,907 80	.	
265 55	.	
5,277 28	.	
50,852 70	.	
70,965 29	.	
4,192 55	.	
.	96 25	
88,256 75	.	
618,521 27	.	
.	.	
10,811 10	.	
.	1,656 47	
3,457,025 59	55,517 04	

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1898.	1897.	
REPORT. . . . . fr.		55,397,215 55	51,992,909 60	
<i>Naturalisations.</i>	Droit de naturalisation ordinaire. . . . .	5,500 »	14,500 »	
	Droit de grande naturalisation . . . . .	»	4,750 »	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement. . . . .	106,380 85	89,821 06	
	Greffe. . . . .	68 »	7 »	
	Hypothèques . . . . .	6,405 05	4,022 36	
	Successions . . . . .	233,208 69	208,453 14	
	Timbre . . . . .	50,175 55	41,150 65	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor. . . . .	en totalité . . . . .	598,958 52	586,811 44
		en partie . . . . .	1,554 06	1,459 82
TOTALS. . . . . fr.		56,399,584 41	52,943,865 05	

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,437,623 59	53,317 64	
•	9,000 •	} Produit d'une nature essentiellement variable.
•	4,750 •	
16,559 77	•	} Augmentation de recettes corrélative à l'accroissement du produit des impôts.
61 •	•	
2,441 27	•	
24,815 55	•	
9,024 70	•	
12,146 88	•	} Augmentation minime.
114 24	•	
5,502,787 •	47,067 64	
5,455,719 36		

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1896.	1897.	
<b>DOMAINES.</b>				
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Liège à Maestricht . . . . .	115,151 15	105,110 78
		Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	152,528 05	125,545 96
		Jonction de la Meuse à l'Escant . . . . .	425,559 49	414,725 52
		Embranchement { vers le camp de Beverloo . . . . .	5,542 68	4,551 75
		{ vers Hasselt . . . . .	15,084 29	15,879 87
		{ vers Turnhout . . . . .	17,789 50	19,040 46
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor. . . . .	58,209 50	54,188 77
		Sambre. . . . .	125,501 80	124,914 76
		Canal du Centre . . . . .	1,681 08	1,950 61
		Charleroi à Bruxelles et embranchements. . . . .	109,028 76	194,225 20
		Mons à Conlé. . . . .	54,982 82	58,958 78
		Pommerœul à Antoing . . . . .	44,291 29	44,562 05
		Dérivation de la Lys { Deynze à Schiplonck . . . . .	5,570 55	5,074 45
		{ Schiplonck à Balgerhoeke. . . . .	7,845 08	7,864 28
		Roulers à la Lys . . . . .	4,788 61	4,416 95
		Gand à Ostende. . . . .	55,255 .	44,745 22
			{ Droit général . . . . .	. . . . .
			{ Droit à la porte de Damme . . . . .	. . . . .
		Plassendacle, par Nieupoort et Furnes, vers la France . . . . .	16,244 75	15,087 65
		Moervaert . . . . .	5,171 50	5,207 69
		Furnes à Bergues. . . . .	178 82	. . . . .
		Grande Nèthe. . . . .	. . . . .	. . . . .
		Petite Nèthe (canalisée). . . . .	2,088 07	2,571 21
		Bossuyt . . . . .	6,626 22	5,710 81
		Gand à Terneuzen. . . . .	50,195 61	27,976 46
		Meuse . . . . .	166,298 03	166,082 59
		Ouithie . . . . .	6,054 56	5,755 12
	Escant . . . . .	125 011 01	106,475 44	
	Lys . . . . .	61,265 58	56,809 57	
	Démer . . . . .	. . . . .	. . . . .	
	Yser. . . . .	6,171 50	6,805 57	
	Ypres à l'Yser . . . . .	1,475 40	1,861 70	
	Loo. . . . .	2,215 65	1,490 65	
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor. . . . .	95 17	186 80	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	25,565 55	29,878 70	
	Redevances des sociétés nautiques d'Anvers . . . . .	216 .	214 40	
	Routes appartenant à l'État. — Produit des barrières . . . . .	. . . . .	8,710 .	
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escant à Anvers. . . . .	450,000 .	425,000 .	
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieupoort. — Droits de quais et de bassin. . . . .	47,614 11	44,712 95	
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		<b>2,172,664 50</b>	<b>2,039,872 95</b>	

## MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EX PLUS.	EN MOINS.	
10,040 57	.	
6,982 07	.	
8,616 17	°	
1,010 95	°	
1,204 42	°	
»	1,250 96	
4,020 75	°	
°	1,015 16	
»	260 53	
4,805 56	°	
24 04	°	
°	270 76	
496 12	°	
°	21 20	
571 68	°	
8,509 78	°	
°	°	
1,157 10	°	Produits soumis à des influences diverses et notamment à l'activité plus ou moins intense du trafic.
»	56 21	
178 82	°	
°	°	
°	285 14	
906 41	°	
2,217 15	°	
215 40	°	
501 44	°	
16,557 57	°	
4,454 21	°	
°	°	
°	652 07	
°	588 50	
725 °	°	
°	95 65	
°	4,515 55	
1 00	°	
°	8,710 °	Suppression des quelques barrières encore existantes.
25,000 °	°	Voir ci-dessus : Droits de navigation.
2,001 18	°	
100,675 86	17,882 31	
82,701 55		

## PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1896.	1897.
Chemin de fer . . .	Voyageurs . . . . .	58,460,854 78	55,525,850 37
	Bagages . . . . .	1,853,230 72	1,831,228 95
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux . . . . .	118,449,298 55	104,561,098 07
	Produits extraordinaires . . . . .	4,138,518 10	5,204,086 37
TOTAL . . . . fr.		182,910,902 13	164,922,263 76

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,944,004 41	.	Si l'on tient compte :
22,001 77	.	1° Des produits des lignes rachetées d'Anvers à Gand et de Gand-Eecloo-Bruges, pour l'année 1897, et de ceux des réseaux belges du Grand-Central et du Liégeois-Limbourgeois, afférents au 2 <sup>e</sup> semestre de la même année, produits non compris dans les recouvrements de 1897 et qui sont évalués ensemble à . . . . . fr. 10,646,000 . .
14,088,200 46	.	2° Des versements effectués au Trésor, sur l'exercice 1898, pour compte des lignes reprises du Grand-Central et du Liégeois-Limbourgeois, du chef des recettes du 1 <sup>er</sup> semestre 1898, (arrêté royal du 8 juin 1898) soit . . . . . fr. 4,105,782 04
954,431 75	.	5° Du restant à recouvrer sur l'exercice 1897, soit . . . . . 140,029 52
		ENSEMBLE . . . . . fr. 14,891,811 56
		L'excédent normal sur l'ensemble des produits de 1898 est réduit à fr. 17,988,658 57 — 14,891,811 56, soit environ . . . . . fr. 3,097,000 . .
		et se décompose comme suit :
		Voyageurs et bagages (Exposition de Bruxelles en 1897) . . . . . — 531,000 . .
17,988,658 57	.	Marchandises et autres produits (maintien de la prospérité des affaires commerciales et industrielles) . . . . . + 3,628,000 . .
		DIFFÉRENCE ÉGALE . . . . . fr. 3,097,000 . .

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1897.
Télégraphes et téléphones.	7,896,095 25	7,174,449 59
Postes. { Taxe des correspondances en général.	12,570,075 27	11,844,654 54
{ Taxe sur les mandats et bons de poste	411,272 15	400,154 02
{ Taxe sur les abonnements	56,545 27	45,582 95
{ Taxe sur les effets de commerce	882,005 90	831,769 70
TOTAUX. . . . . fr.	15,729,654 59	15,151,141 89

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
721,645 66	•	La différence en plus provient de l'accroissement : 1° Du trafic télégraphique interne et international; 2° Du nombre des expès postaux remis à l'intervention du service télégraphique; 3° De l'augmentation du nombre : a) Des abonnés au service téléphonique local et au service interurbain; b) Des communications téléphoniques internes et internationales. Ces résultats sont dus principalement à la prospérité commerciale et industrielle du pays.
555,518 95	•	L'augmentation porte sur la vente des timbres-poste
2,157 25	•	Progression normale
10,760 54	•	Idem.
50,296 20	•	Idem.
598,512 70	•	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1898.	1897.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	1,156,522 80	1,251,805 23
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	87,530 05	77,565 80
TOTAL . . . . . fr.	1,243,801 85	1,509,169 03

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	75,082 43	<p>L'année 1897 doit être considérée comme exceptionnelle au point de vue de l'importance du trafic, à cause du mouvement considérable de voyageurs provoqué par l'exposition internationale de Bruxelles. La recette de l'année 1898 est normale.</p> <p>Les communications entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut continuent à suivre, d'année en année, une progression ascendante.</p>
9,775 25	.	
9,775 25	75,082 43	
65,307 18		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1896	1897.
Prix de vente de terrains prov. d'emprises.	Rivières et canaux. . . . .	64,270 74	59,252 70
	Routes . . . . .	53,440 52	27,440 25
Produits d'autres aliénations d'immeubles. . . . .		77,188 68	59,141 12
Produits	de successions en déshérence. . . . .	206,577 70	70,705 17
	nets des épaves . . . . .	125 65	403 89
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		1,651 52	1,465 13
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc. . . . .		1,765 50	504 .
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères . . . . .	685 50	553 05
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	42,925 88	70,444 68
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	12,695 61	49,221 75
	— — des Finances . . . . .	14,517 08	46,088 06
	— — de la Guerre . . . . .	195,804 90	177,018 48
	— — de l'Industrie et du Travail . . . . .	»	»
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	155 50	1,590 15
	— — de la Justice . . . . .	16,522 48	9,725 94
	— — de la Cour des comptes . . . . .	925 68	1,179 11
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	»	»
	de créances ordinaires . . . . .	»	»
Rachat et transfert de rentes. . . . .		333 79	»
Transactions en matière domaniale. . . . .		»	»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris . . . . .		15,195 59	22,743 06
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) . . . . .		»	20 .
Produits d'objets saisis et confisqués . . . . .		8,588 53	5,168 55
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		929 51	929 65
A REPORTER . . . . . fr.		695,879 76	585,211 60

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,024 04	"	} Produits variables.
7,991 09	"	
58,047 56	"	
155,672 53	"	Le résultat de 1898 est influencé par la réalisation de biens dépendant de successions importantes.
"	282 24	
186 59	"	
1,261 50	"	
527 45	"	
"	27,520 80	
"	56,528 14	
"	51,771 88	
16,786 42	"	
"	"	
"	1,254 65	} Produits accidentels ou variables. On ne saurait préciser les causes des différences.
6,796 54	"	
"	253 43	
"	"	
"	"	
553 79	"	
"	"	
"	7,547 47	
"	20 "	
5,419 80	"	
"	" 54	
215,847 11	105,178 95	

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1898.	1897.
REPORT. . . . . fr		695,879 76	585,211 60
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois. . . . .	480,790 62	535,656 77
	— de chablis, bois de délit et d'élagage . . . . .	156,529 21	115,884 27
	— d'objets saisis et confisqués . . . . .	•	•
	— de glandée, panage, foins et herbages . . . . .	836 50	157 •
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	14,645 62	14,902 09
	— du droit de chasse . . . . .	18,245 72	18,270 14
	— — de pêche (baux et licences). . . . .	605 •	770 •
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral. . . . .	2,285 98	2,899 51
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .	18,457 40	18,574 27
	Indemnité pour carbonisation . . . . .	•	•
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . . . .	20,229 66	20,796 14
	— de bâtiments . . . . .	12,223 20	7,977 42
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	6,103 47	5,923 10
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.) . . . . .	859 78	296 32
	Argent non réclamé . . . . .	3,723 25	3,827 18
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	50,015 02	19,706 38
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .	16,180 90	11,526 •
	— d'objets non réclamés. . . . .	13,785 01	12,737 50
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	7,372 20	5,556 20
	Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades . . . . .	9,021 95
{ Produit des ventes d'objets divers. . . . .		310 •	400 •
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889. . . . .		76 05	82 75
Écoles de bienfaisance de Ruysselede et de Beernem . . . . .		270 50	•
Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .		•	•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		15,642 •	15,622 •
Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres . . . . .		•	•
Section normale d'enseignement moyen pour filles . . . . .		6,000 •	5,680 •
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles. . . . .		250 •	13,250 •
A REPORTER . . . . . fr.		1,548,217 80	1,425,447 59

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
215,847 11	105,178 95	
"	54,857 15	Produits influencés par la quantité de bois à vendre, les besoins et les fluctuations du marché.
40,444 94	"	
"	"	Différences peu importantes.
679 50	"	
"	256 47	
"	24 42	
"	75 "	
"	613 33	
"	136 87	
"	"	
"	566 48	
4,245 78	"	
180 37	"	
565 46	"	
"	103 93	
50,308 64	"	
4,654 90	"	
1,047 51	"	
1,816 "	"	
"	718 80	
"	90 "	
"	6 70	
270 50	"	
"	"	
20 "	"	
"	"	
320 "	"	
"	15,000 "	Conformément à l'article 2 de la loi du 9 mai 1898, le Gouvernement a renoncé à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1898, au subside annuel de 15,000 francs que la ville de Bruxelles payait à l'Etat, pour l'entretien du Jardin Botanique.
300,398 71	175,028 30	

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1898.	1897.
REPORT. . . . . fr.		1,548,217 80	1,425,447 59
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produit des examens universitaires . . . . .	49,552 50	46,142 »
	— — et visa des diplômes . . . . .	72,957 75	74,467 »
	— des brevets d'invention. . . . .	529,810 »	505,570 »
	— du quart des salaires sur transcriptions. . . . .	53,761 79	52,697 94
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation . . . . .	15 42	8 »
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce. . . . .	7,471 »	7,905 »
	Restitutions volontaires . . . . .	261 72	20 40
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .	129 »	79
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	»	14 25
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	15 42	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .	66,500 51	57,298 26
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor . . . . .	2,467 20	2,151 52
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves . . . . .	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État. . . . .	»	4,408 46
De toute autre nature . . . . .	»	588 50	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .	156,461 59	106,729 46	
Domaine de Tervueren. { Fermages. . . . .	7,887 97	4,746 60	
{ Vente d'arbres . . . . .	50 »	246 »	
{ Menus produits . . . . .	1,958 »	1,099 »	
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	52,565 55	59,577 11	
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	51,559 06	55,885 05	
{ Fermages de pêche et de chasse. . . . .	7,517 65	8,132 87	
Arrérages de rentes. . . . .	460 61	479 65	
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .	12,616 96	12,912 79	
Abbaye de Villers . . . . . { Droits d'entrée. . . . .	2,970 50	2,075 25	
{ Menus produits . . . . .	60 50	580 »	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	»	»	
— — de créances ordinaires . . . . .	»	»	
Produits de la calamine . . . . .	»	»	
— des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .	»	8 55	
Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés) . . . . .	2,675 14	2,158 85	
Location de terrains provenant d'emprises . . . . . { Rivières et canaux. . . . .	58,686 27	56,930 86	
{ Routes . . . . .	10,318 12	9,230 70	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . . { Rivières et canaux. . . . .	108,905 56	150,211 71	
{ Routes . . . . .	202,680 58	343,685 16	
Droits de pêche (rivières et canaux) . . . . .	29,177 92	45,604 85	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes) . . . . .	9 17	147 26	
Loyer de matériel appartenant à l'État . . . . .	64 »	311 55	
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>2,979,142 86</b>	<b>2,978,128 35</b>	

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE)

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
500,598 71	175,628 50	
5,210 50	"	
"	1,520 25	
24,240 "	"	
5,065 85	"	
7 42	"	
"	"	
"	432 "	
241 52	"	Produits variables.
50 "	"	
"	14 25	
15 42	"	
9,002 05	"	
515 88	"	
"	"	
"	4,408 46	
"	588 50	
29,752 13	"	
3,141 57	"	
"	216 "	
850 "	"	
"	6,811 56	
"	4,325 99	
"	815 22	
"	19 04	
"	295 85	
895 25	"	
"	519 50	Produits variables.
"	"	
"	"	
"	"	
"	8 55	
536 31	"	
1,755 41	"	
1,087 42	"	
"	21,506 15	
"	141,004 78	
"	10,426 01	
"	158 09	
"	247 55	
378,550 04	374,555 53	
4,014 51		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1898.	1897.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i> . . . . .	25,116 50	25,053 54
— — au <i>Compte rendu analytique</i> . . . . .	29,620 »	32,676 »
— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	11,527 »	12,326 »
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . . . .	26,176 48	21,656 25
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	376 »	456 »
— — aux <i>Documents parlementaires</i> . . . . .	127 50	135 50
— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . . . . .	1,155 »	1,170 »
TOTAUX. . . . . fr.	94,008 48	93,471 29

Postes.  
Services régis  
par l'État.

## CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
62 96	.	Sans explication
.	3,056 .	
.	200 .	
4,520 25	.	
.	80 .	
.	6 .	
.	15 .	
4,585 19	3,956 .	
627 19		

*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1897.
Produits divers des prisons.	371,599 87	585,460 60

## NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	11,860 73	Cette différence provient d'une diminution du produit du travail et du nombre des détenus dont l'entretien n'incombe pas à l'Etat. (Mendiants et militaires de passage dans les prisons.)

## CAPITAUX ET REVENUS.

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1897.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. . . . .	2,527,537 07	2,950,960 59
Produit des droits de chancellerie . . . . .	9,041 20	9,484 20
Produit des actes des commissariats maritimes . . . . .	146,018 62	141,557 55
Produit des droits de pilotage . . . . .	5,147,575 77	5,057,698 59
Produit des droits d'écluse . . . . .	6,716 20	7,422 47
Produit de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.) . . . . .	197,919 21	160,561 96
Produit des établissements de bienfaisance de l'État . . . . .	150,259 82	129,950 95
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	1,572,650 »	1,056,710 »
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 <sup>er</sup> , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	1,068,017 90	977,967 05
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . .	1,159,124 38	1,156,450 17
Intérêts à 5 1/2 p. c. sur 50,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo. . . . .	546,900 »	525,000 »
Intérêts à 5 p. c. sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement. . . . .	15,000 »	59,452 06
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. . . . .	675,756 45	569,208 45
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	<b>11,202,284 62</b>	<b>10,753,185 80</b>

## — TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS	EN MOINS.	
	425,625 52	Diminution des fonds de dépôts résultant du remboursement des cautionnements d'un grand nombre d'agents du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.
	445 "	Produit variable.
4,461 07	"	La progression que l'on constate depuis plusieurs années dans le mouvement de la navigation sur Anvers, s'est encore accentuée en 1898. L'augmentation des recettes est le résultat de cette progression.
109,875 58	"	
"	706 27	Cette différence provient de ce que le tonnage général de la navigation sur Ostende, qui avait été de 555,519 tonneaux en 1897, est descendu à 550,502 tonneaux.
57,557 25	"	Augmentation due à l'accroissement du nombre des insertions au <i>Recueil des actes de société</i> .
308 89	"	Différence peu importante.
515,920 "	"	En 1898, un capital de 51,100,979 francs a été placé au taux moyen de 5.07 p. c.; en 1897, 55,556,817 francs avaient été placés au taux moyen de 1.90 p. c.
90,050 85	"	L'augmentation est en rapport avec l'accroissement de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1898, a été supérieure de 18,855,550 francs à celle de l'année précédente.
22,694 21	"	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1898, ayant été supérieurs à ceux de l'année précédente, il en est résulté une augmentation correspondante de la part réservée à l'Etat.
21,900 "	"	Cette différence provient des intérêts bonifiés par la compagnie du chemin de fer du Congo, sur les dividendes arriérés.
"	24,452 06	Différence provenant du remboursement d'une partie du capital avancé pour la formation du fonds de roulement.
115,528 02	"	Augmentation due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
916,295 67	440,224 85	
467,070 82		

## REMBOURSEMENTS. — CON

## Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896	1897.
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	143,841 25	136,166 28
— — — — — communaux . . . . .	480,093 18	465,455 47
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	168,688 71	177,743 57
TOTAUX . . . . . fr.	792,623 14	779,365 32

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*tués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
7,674 97	.	Ces augmentations résultent de l'accroissement du produit des impôts directs.
14,657 71	.	
.	9,054 86	Le montant des cotes irrécouvrables a été moins élevé en 1898 qu'en 1897.
22,312 68	9,054 86	
15,257 82		

## Comparaison des recouvrements effect

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1896.	1897.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .	•	•	
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .	252 20	140 40	
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .	252 55	18,581 75	
	— divers . . . . .	46,402 55	14,761 08	
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	458 75	195 74	
	Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	9 04	52 08	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie) . . . . .	1,646 87	2,156 74	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c. . . . .	•	•	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .	•	•	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt . . . . .	2,251 •	2,216 •	
	Rétribution des surnuméraires . . . . .	55,556 68	51,090 94	
	Restitution de droits . . . . .	48 52	•	
	Remboursements divers . . . . .	4,261 21	1,067 50	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . . . .	1,864 02	902 40	
	Ministère des Affaires étrangères — Remboursement de sommes avancées par les consuls . . . . .	•	564 55	
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	6,104 04	10,949 59
Remboursement de subsides . . . . .		1,669 10	•	
Restitution de bourses d'études . . . . .		•	•	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	— de droits . . . . .	•	•	
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	124,504 50	152,971 25	
	— — de simple police . . . . .	151,596 17	125,795 56	
	Frais de justice en matière de faillites . . . . .	67 75	129 20	
	— militaire . . . . .	995 78	1,467 61	
	Ministère de la Justice	Frais de poursuites en matière forestière . . . . .	281 45	10,548 67
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe . . . . .	5,762 47	5,868 25	
	Restitution de droits . . . . .	9 75	•	
	Remboursements divers . . . . .	•	5 75	
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .	10,792 •	22,192 •
— de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices . . . . .		161,509 88	511,504 14	
— d'entretien de routes concédées . . . . .		•	•	
Restitution de droits . . . . .		4 60	34 15	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Restitution de droits . . . . .	4,971 78	1,502 85	
	Restitution de droits . . . . .	•	•	
<b>Totaux.</b> . . . . . fr.		567,912 15	692,555 72	

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	•	
111 80	•	
•	18,529 58	Produits essentiellement variables
51,641 27	•	
265 01	•	
•	45 04	
•	509 87	
•	•	Produits variables.
•	•	
15 •	•	
24,265 74	•	Produit essentiellement variable.
48 52	•	
5,195 71	•	
961 62	•	
•	564 53	
•	4,845 55	
1,669 10	•	
•	•	
•	•	
•	8,466 06	
5,800 81	•	Produits accidentels ou variables.
•	61 45	
•	471 85	
•	10,067 22	
•	105 76	
9 75	•	
•	5 75	
•	2,400 •	
•	150,154 26	Recouvrement en 1897 d'une partie importante des frais de gardiennat de l'exercice 1896.
•	•	
•	20 55	Produits variables.
5,408 95	•	
•	•	
71,591 08	105,854 65	
124,445 57		

**REMBOURSEMENTS.**

*Comparaison des recouvrements*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1898.	1897.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier. . . . .	22,984 "	22,984 "

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1897.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	61,142 14	73,402 52
Recettes diverses et accidentelles . . . . .	2,440,414 27	10,449,006 62
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . . . . .	1,500 »	1,500 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites . . . . .	21,911 58	25,845 55
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie . . . . .	175,000 »	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	6,499 98	6,185 51
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles. . . . .	51,505 »	51,845 »
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux, (Loi du 16 mai 1876). . . . .	1,448,699 64	1,420,640 25
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement . . . . .	200,075 48	10,510 40
Établissements de bienfaisance . . . . .	565,649 20	364,345 02
<b>TOTAUX . . . . fr.</b>	<b>4,759,255 38</b>	<b>12,557,035 35</b>

## TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1898.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	12,260 18	Les remboursements à effectuer par les provinces pour l'exercice 1898, ont été moins élevés que ceux de l'exercice 1897.
.	8,000,492 55	Cette différence provient principalement de ce que, transitoirement, on a rattaché à ce compte en 1897, les recettes nettes de diverses concessions de chemins de fer dont le rachat a été autorisé par les lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898.
.	.	
.	1,031 97	Produit variable.
.	.	
516 67	.	Différence résultant d'une augmentation de traitement accordée à un employé de la masse d'habillement.
.	340	Le receveur de l'enregistrement des actes d'huissiers a versé anticipativement en 1896, pour l'exercice 1897, sa cotisation de 75 francs. En tenant compte de ce versement, la différence à l'exercice 1898 s'élève réellement à 415 francs. Cette différence résulte d'un versement anticipatif effectué en 1897 par le Conseil de l'oul'hommes . . . . .fr. 400 » et d'une réduction de la redevance à payer par le receveur de l'enregistrement des actes de protêts, ci . . . . .fr. 15 » ENSEMBLE. . . . .fr. 415 »
28,059 41	.	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions.
189,565 08	.	En 1898, la Société nationale des chemins de fer vicinaux a versé au trésor, le montant de la capitalisation des annuités restant à payer.
.	694 65	Différence peu importante.
217,939 16	8,015,719 13	
7,797,779 97		

(164)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898.**

---

**DÉPENSES.**

---

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).</b>				
		<b>EXERCICE 1894.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1898, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
1.		<b>Service de la dette proprement dite.</b>				
		<b>3<sup>e</sup> SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.</b>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons et La Louvière	9,974 14		.	.
		<b>EXERCICE 1895.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1898.</i>				
1.		<b>Service de la dette proprement dite.</b>				
		<b>3<sup>e</sup> SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.</b>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur	18,474 14	5,310 14	.	5,310 14
		<b>EXERCICE 1896.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1898.</i>				
1.		<b>Service de la dette proprement dite.</b>				
		<b>3<sup>e</sup> SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.</b>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	16	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines	20,474 14	6,606 55	.	6,606 55
		<b>EXERCICE 1897.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1898.</i>				
1.		<b>Service de la dette proprement dite.</b>				
		<b>3<sup>e</sup> SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.</b>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines	15,001 76	6,606 55	200 .	6,316 55
		<b>TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1898</b>	<b>73,014 18</b>	<b>18,523 24</b>	<b>200 .</b>	<b>18,233 24</b>

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TCÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 5 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
			0,974 14			a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 22 novembre 1898.
5,310 14			13,164			
6,606 55			22,867 59			
6,606 55			8,485 21			
18,525 24			54,400 94			

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1896.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par D E T T E.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement.		
		EXERCICE 1898. ( <i>Compte définitif.</i> )					
		DÉPENSES IMPUTAABLES SUR LE BUDGET.					
		Première section. — Service ordinaire.					
I.		Service de la dette proprement dite.					
		1 <sup>re</sup> SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 <sup>er</sup> octobre 1830.					
1		Dette à 2 1/2 % . . . . .	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78	5,498,990 78
2		Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo . . . . .	.	.	.	.	80,654 03
		2 <sup>e</sup> SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.					
5		Relevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .	.	.	.	.	125,586 24
4		Rachat des droits de fanal. . . . .	.	.	.	.	21,164 02
		5 <sup>e</sup> SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 <sup>er</sup> . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
5		Dette à 5 % (1 <sup>re</sup> série). . . . .	4,227,484 50	.	281,852 50	4,509,516 80	4,509,516 80
6		— (2 <sup>e</sup> série). . . . .	52,542,646 40	507,855 .	5,510,051 96	56,160,511 42	56,160,511 42
7		— (3 <sup>e</sup> série). . . . .	6,001,200 .	"	400,080 .	6,401,280 .	6,401,280 .
		TOTAUX . . . . . fr.	68,070,521 74	507,855 .	4,191,944 26	72,570,000 .	
				4,409,777 26			
8		Intérêts et amortissement des titres émis du chef de rachat de certaines concessions de chemins de fer; intérêts et amortissement des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées.	.	.	.	.	11,140,000 .
9		Intérêts, amortissement et frais de capitaux empruntés pendant les années 1897 et 1898 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires . . . . . (a)	.	.	.	.	2,516,788 60
		A REPORTER . . . . . fr.	.	.	.	.	80,252,071 80

a) Le crédit primitif de l'article 9 de 2,240,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 76,788 60 par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 50 décembre 1898, *Moniteur* du 31, n° 363.

## BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS  Droits constatés et ordonnancés au profit des régulariers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,740,495 30	2,740,495 30	5,498,990 78	°	°	°	°	°
80,634 05	80,634 05	°	80,634 05	°	°	°	°	°
121,732 93	°	121,732 93	121,732 93	°	°	1,055 51	°	°
20,880 43	°	20,880 43	20,880 43	°	°	285 59	°	°
4,509,315 98	2,254,657 99	2,254,657 99	4,509,315 98	°	°	° 82	°	°
56,160,511 42	56,160,511 42	°	56,160,511 42	°	°	°	°	°
6,401,280 °	6,401,280 °	°	6,401,280 °	°	°	°	°	°
10,645,778 87	6,452,342 75	4,193,436 14	10,645,778 87	°	°	494,221 15	°	°
2,316,788 60	2,240,000 °	76,788 60	2,316,788 60	°	°	°	°	°
85,755,915 04	76,338,921 56	9,416,991 48	85,755,915 04	°	°	496,158 85	°	°

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	86,252,071 89	85,755,915 04	76,358,921 56	9,416,991 48
I (suite).		<b>Service de la dette proprement dite (suite).</b>				
		<b>5<sup>e</sup> SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).</b>				
		§ 1 <sup>er</sup> . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	500,000	500,000	150,000	150,000
	11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) . . . . .	219,600	219,600	219,600	•
	12	Annuité à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. . . . .	612,000	612,000	612,000	•
	13	Annuité à payer jusqu'en 1906 à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,467 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . .	8,471,837	8,471,837	8,356,857	115,000
	14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.) . . . . .	672,530	672,530	672,530	•
	15	Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve. . . . .	770,000	770,000	770,000	•
	16	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	8,150	8,150	5,775	4,575
	17	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux. . . . . a)	785,809	785,809	780,000	5,809
	18	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines . . . . .	71,000	62,514 79	56,198 24	6,516 55
	19	Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière . . . . .	688,344 74	688,344 74	688,344 74	•
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	20	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.) . . . . .	39,796 05	39,794 91	39,794 91	•
	21	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.) . . . . .	45,000	45,000	45,000	•
	22	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. (Crédit non limitatif.) . . . . .	150,000	145,811 58	75,000	68,811 58
	23	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) . . . . . fr. 127,000	134,500	79,335 24	10,380 90	69,002 34
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. . . . . fr. 7,500				
		A REPORTER. . . . . fr.	99,220,438 08	98,054,488 30	88,818,182 35	9,836,505 95

## BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
85,755,915 04	»	»	496,158 85	»	»	
500,000 »	»	»	»	»	»	
219,600 »	»	»	»	»	»	
612,000 »	»	»	»	»	»	
8,471,837 »	»	»	»	»	»	
672,350 »	»	»	»	»	»	
770,000 »	»	»	»	»	»	
8,150 »	»	»	»	»	»	
785,809 »	»	»	»	»	»	
62,514 79	»	»	8,485 21	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 17 de 780,000 francs a été augmenté d'une somme de 5,800 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 30 décembre 1898, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365.
688,344 74	»	»	»	»	»	
59,704 91	»	»	1 14	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
143,811 58	»	»	6,188 42	»	»	
79,383 24	»	»	52,116 76	3,000 »	»	
98,654,488 30	»	»	502,950 38	3,000 »	»	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	99,220,488 68	98,654,488 50	88,818,182 55	9,836,305 95
II		<b>Rémunérations et Pensions.</b>				
	24	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif).	9,200,000	9,353,503 49	"	9,353,503 49
	25	Pensions diverses . . . . .	11,510,396	11,279,150 89	6,001,017 67	5,267,200 02
	26	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Auvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren . . . . .	23,562 90	22,378 65	14,267 81	8,110 84
	27	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . . . .	2,574,000	2,535,363 68	1,773,775 62	760,585 28
	28	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. . . . . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000	563,073 83	563,741 08	232 75
III		<b>Intérêts sur cautionnements et consignations.</b>				
	29	A. Intérêts à 5 p. % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . fr. 1,600,000 "	1,605,000	1,285,933 07	355,888 63	920,294 70
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . . . . fr. 3,000 "				
	30	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . . . .	3,050	3,007 01	"	3,007 01
	31	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. . . . .	850,000	843,307 14	122,954 69	713,075 80
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)				
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . . fr.	125,548,247 58	124,541,117 06	97,649,827 85	26,892,913 95
IV		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
	52	Frais de confection et d'émission de titres à 5 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées . . . . .	150,000	110,466 22	87,400 70	23,065 52
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique . . . . . fr.	125,698,247 58	124,651,583 28	97,737,228 55	26,885,979 45

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
98,654,488 50	.	.	362,950 38	3,000	.	
9,353,503 49	.	"	"	"	153,503 49	
11,268,217 69	10,942 20	.	231,236 11	.	.	
22,378 65	.	"	984 25	.	.	
2,554,358 00	1,004 78	.	38,636 32	.	.	
563,973 85	.	.	26 17	"	.	
1,276,185 42	9,751 65	"	317,064 95	.	.	
3,007 01	.	.	42 99	.	"	
836,650 49	6,676 65	"	6,602 86	.	.	
124,512,741 78	28,375 28	.	1,157,634 01	3,000	153,503 49	
110,466 22	.	.	59,333 78	.	.	
124,023,208	28,375 28	"	1,197,167 79	3,000	153,503 49	

## DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	9,974 14	•	•	•
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	18,474 14	5,310 14	•	5,310 14
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	29,474 14	6,606 55	•	6,606 55
		Transfert de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	15,091 76	6,606 55	200 •	6,516 55
		Total des transferts des exercices précédents. . . . . fr.	75,014 18	18,525 24	290 •	18,233 24
		Total du Budget pour l'exercice 1898. . . . .	125,698,247 58	124,651,585 28	97,737,228 55	26,885,979 45
		<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>125,771,261 76</b>	<b>124,670,106 52</b>	<b>97,737,518 55</b>	<b>26,904,212 69</b>

## BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
			0,974 14	"	"	
5,510 14	"	"	13,164 "	"	"	
6,606 55	"	"	22,867 59	"	"	
6,606 55	"	"	8,485 21	"	"	
18,525 24	"	"	54,490 94	"	"	
124,625,208	28,575 28	"	1,197,167 79	5,000	155,505 49	
124,641,751 24	28,575 28	"	1,251,658 75	3,000	155,505 49	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1898 a été fixé, par l'article unique de la loi du 9 mai 1898, *Moniteur* des 9-10 mai, n° 129-150, à la somme de . . . fr. 125,465,649 98

A Y AJOUTER : 1° a) Les crédits supplémentaires . . . . . 82,597 60

b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1894, 1895, 1896, et 1897, conformément à l'art. 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. . . 73,014 18

TOTAL pour le service ordinaire . . . . fr. 125,621,261 76

Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . 150,000 »

ENSEMBLE . . . . fr. 125,771,261 76

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
<b>EXERCICE 1898 (Compte définitif.)</b>						
<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	3,300,000	3,300,000	3,300,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . . . .	200,000	200,000	200,000	•
II.	5	Sénat . . . . .	210,000	200,023 78	205,000	8,023 78
III.	4	Chambre des Représentants . . . . . a)	979,800	970,778 08	862,392 22	315,052 53
IV.	<b>Cour des Comptes.</b>					
	5	Traitement des membres de la Cour. . . . .	70,750	70,750	70,750	•
	6	— du personnel des bureaux . . . . .	192,350	192,350	189,781 06	2,568 94
	7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	24,000	23,915 12	18,940 74	4,965 58
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	1,200	•	•	•
	9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,000	350	475	75
	10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	3,500	•	•	•
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.			4,983,200	4,976,368 98	4,645,348 02	328,685 63

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 29 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,500,000	•	•	•	•	•	
200,000	•	•	•	•	•	
200,023 78	•	•	976 22	•	•	
977,444 75	2,533 55	•	21 92	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 942,800 francs a été augmenté d'une somme de 37,000 francs par l'article 2 de la loi du 30 décembre 1898, <i>Moniteur</i> du 31, n° 385.
70,750	•	•	•	•	•	
192,350	•	•	•	•	•	
25,915 12	•	•	84 88	•	•	
•	•	•	1,200	•	•	
550	•	•	1,050	•	•	
•	•	•	3,500	•	•	
4,974,055 05	2,533 55	•	6,855 02	•	•	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1898 a été fixé par l'article unique de la loi du 29 décembre 1897, *Moniteur* du 31 décembre, n° 365, à la somme de . . . . . fr. 4,946,200 •  
A y ajouter le crédit supplémentaire . . . . . fr. 57,000 •  
TOTAL . . . . . fr. 4,983,200 •

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit d'exercéants de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899 jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERT DE L'EXERCICE 1897. a)</b>				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1898, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1826 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
		<b>Services divers.</b>				
XIII	61	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État. . . . .	97,014 08	60,900 »	20,300 »	40,600 »
		<b>EXERCICE 1898. (COMPTE DÉFINITIF. *)</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
		<b>I</b>				
		<b>Administration centrale.</b>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . . b)	485,000 »	485,000 »	445,024 05	39,975 07
	5	Matériel . . . . . c)	80,000 »	78,780 29	51,500 05	24,455 99
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale . . . . .	2,000 »	1,071 05	310 »	761 05
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . d)	11,800 »	11,791 50	8,985 »	2,806 50
		<b>II</b>				
		<b>Ordre judiciaire.</b>				
	6	Cour de cassation. Personnel . . . . .	275,620 »	272,297 50	271,997 50	500 »
	7	Cour de cassation. Matériel. — Indemnités pour frais de greffe — Indemnités pour dépenses accidentelles (y compris 800 francs en charge temporaire). . . . .	8,000 »	7,726 85	7,066 35	660 50
	8	Cours d'appel. Personnel . . . . .	1,121,920 »	1,116,048 41	1,046,012 90	70,055 51
	9	Cours d'appel. Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles . . . . .	45,500 »	45,106 81	40,518 90	2,787 91
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. Personnel . . . . . e)	2,477,500 »	2,469,556 25	2,226,065 18	245,275 05
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles . . . . .	215,000 »	212,914 72	211,660 »	1,254 72
	12	Justices de paix et tribunaux de police. Personnel . . .	1,825,440 »	1,821,058 21	1,522,424 90	498,635 31
	15	Justices de paix et tribunaux de police. Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles . .	125,000 »	122,580 73	121,925 »	585 40
	14	Indemnité supplémentaire pour frais de greffe dans les cours, les tribunaux et les justices de paix . . . . .	50,000 »	50,000 »	49,750 »	250 »
		<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>6,741,580 »</b>	<b>6,712,712 08</b>	<b>5,824,154 71</b>	<b>885,756 79</b>

## LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
60,900 »	»	»	»	56,114 08	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes par décision du 28 octobre 1898, n° 455677.
21,000 »	»	»	»	»	»	<p>*) Par l'article 9 de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n° 151, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté :</p> <p>1° d'une somme de 555,000 francs à répartir entre les articles 2 et 67 (nouveau);</p> <p>2° d'une somme de 55,500 francs à répartir sur les articles 42, 60<sup>b</sup> (nouveau) et 65 (Art. 1<sup>er</sup>, loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281).</p> <p>Par l'article 2 de cette dernière loi, les crédits primitifs des articles 10, 25, 24, 46 et 47 ont été diminués d'une somme de 192,550 francs portée en augmentation aux articles 5, 5, 18, 51, 42, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 55 et 59.</p> <p>b) Crédit primitif . . . fr. 480,000 » Crédit supplémentaire . . . 5,000 »</p> <p>c) Crédit primitif . . . fr. 70,000 » Augmentation . . . . . 10,000 »</p> <p>d) Crédit primitif . . . fr. 9,000 » Augmentation . . . . . 2,800 »</p> <p>e) Crédit primitif . . . fr. 2,400,500 » Diminution . . . . . 15,000 »</p>
485,000 »	»	»	»	»	»	
76,052 04	2,748 25	»	1,219 71	»	»	
1,071 03	»	»	928 97	»	»	
11,791 50	»	»	8 70	»	»	
272,297 50	»	»	3,522 50	»	»	
7,726 85	»	»	275 15	»	»	
1,116,048 41	»	»	5,871 59	»	»	
45,106 81	»	»	193 19	»	»	
2,469,556 23	»	»	8,165 77	»	»	
212,014 72	»	»	2,085 28	»	»	
1,821,058 21	»	»	4,581 79	»	»	
122,508 40	72 35	»	2,119 27	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
8,709,891 50	2,820 58	»	28,867 92	»	»	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	6,741,580	6,712,712 08	5,824,154 71	885,756 79
III.		<b>Justice militaire.</b>				
	15	<i>Cour militaire.</i> Personnel. — Indemnités pour le service du secrétaire de l'auditeur général . . . . .	19,000	18,458 55	18,208 55	250
	16	<i>Cour militaire.</i> Matériel . . . . .	1,500	1,200	1,200	»
	17	Auditeurs militaires et anciens prévôts . . . . .	45,700	45,499 99	42,249 99	1,250
	18	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière . . . a)	4,550	4,550	4,055	275
IV.		<b>Frais de justice.</b>				
	19	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques ( <i>Crédit non limitatif</i> ). (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion . . . . .	1,500,000	2,589,266 64	222,956 87	2,120,392 67
	20	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels . . . . .	1,000	999 96	999 96	»
	21	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	12,500	12,500	12,500	»
V.		<b>Palais de Justice.</b>				
	22	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre . . . . .	107,000	105,679 12	57,076 75	68,602 57
VI.		<b>Publications officielles. — Commissions et jurys.</b>				
	23	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> . . . . . b)	245,000	242,207 26	165,223 72	78,983 54
	24	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires . . . . . c)	110,000	108,479 46	69,770 02	38,709 44
	25	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel (y compris une somme de 7,500 francs en charge extraordinaire et temporaire). . . . .	15,000	5,451 07	2,140 75	2,550 52
		A REPORTER. . . . . fr.	8,800,410	9,644,783 91	6,398,310 10	3,196,750 13

## JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT AFFECTÉ OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,709,891 50	2,820 58	•	28,867 02	•	•	
18,458 55	•	•	541 67	•	•	
1,200 •	•	•	100 •	•	•	
43,490 99	•	•	200 01	•	•	
4,550 •	200 •	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 4,550 • Augmentation . . . . . 200 •
2,543,549 54	45,917 10	•	•	•	889,266 64	
999 06	•	•	• 04	•	•	
12,500 •	•	•	•	•	•	
105,679 12	•	•	1,520 88	•	•	
242,207 26	•	•	2,792 74	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 290,000 • Diminution . . . . . 45,000 •
108,479 46	•	•	475 98	1,044 56	•	c) Crédit primitif . . . fr. 200,000 • Diminution . . . . . 90,000 •
4,671 07	780 •	•	9,548 03	•	•	
9,595,066 25	49,717 08	•	43,848 17	1,044 56	889,266 64	

## Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . . . fr.	8,800,410	9,644,785 91	6,598,516 10	5,106,750 15
VI		<b>Publications officielles. — Commissions et jurys (suite).</b>				
	26	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000	9,630 48	6,459	3,171 48
	27	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois. . . . .	8,000	7,958 84	5,208 54	2,750 50
VII		<b>Pensions et secours.</b>				
	98	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	20,000	15,967 58	12,731 77	1,235 65
	29	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. . . . .	9,000	8,090	7,790	300
	30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	4,000	3,505	3,204	301
	31	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . . a)	4,200	4,200	3,700	300
VIII		<b>Cultes.</b>				
	52	Clergé supérieur du culte catholique. . . . .	285,000	282,400	261,600	20,800
	53	Clergé inférieur du culte catholique . . . . .	4,500,000	4,484,151 17	3,325,826 95	1,158,091 15
	54	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises . . . . .	600,000	600,000	585,851 82	13,152 05
	55	Cultes protestant et anglican (Personnel) . . . . .	85,200	82,418 55	74,979 25	7,439 50
	56	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .	10,000	8,152 54	5,722 91	2,429 63
	57	Culte israélite (Personnel). . . . .	18,000	17,642	17,342	300
	58	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	.
	59	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	10,000	8,847 50	8,847 50	.
	40	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	10,000	10,009 18	6,560 81	3,278 71
	41	Secours à des ministres des cultes . . . . .	30,000	30,000	27,750	2,250
		<b>A REPORTER. . . . . fr</b>	<b>14,400,810</b>	<b>15,216,846 73</b>	<b>10,750,890 41</b>	<b>4,412,549 58</b>

## JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la com- ptabilité.		
3,595,066 23	49,717 68	"	45,848 17	1,044 56	889,266 64	
9,050 48	"	"	1,569 52	"	"	
7,958 84	"	"	41 16	"	"	
13,967 42	0 16	"	6,052 42	"	"	
8,090 "	"	"	910 "	"	"	
3,505 "	"	"	495 "	"	"	
4,000 "	200 "	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 4,000 "
						Augmentation . . . . . 200 "
282,400 "	"	"	2,000 "	"	"	
4,481,918 00	2,255 11	"	15,848 83	"	"	
599,003 87	996 15	"	"	"	"	
82,418 53	"	"	781 47	"	"	
8,152 54	"	"	1,847 46	"	"	
17,042 "	"	"	358 "	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
8,847 50	"	"	1,152 50	"	"	
9,839 52	259 66	"	5,900 82	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
15,165,439 99	53,406 74	"	81,185 36	1,044 56	889,266 64	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	14,409,810	15,216,846 75	10,750,890 41	4,412,549 58
IX.		<b>Bienfaisance.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</b>				
	42	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. . . . . a)	2,916,000	2,915,514 87	1,545,503 85	1,557,077 50
	43	Subsides : A. 1 <sup>o</sup> à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 <sup>o</sup> aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 <sup>o</sup> pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 <sup>o</sup> pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés . . . . .	100,000	100,000	97,220 97	2,779 05
	44	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . . . . . b)	13,500	13,088 10	3,280	9,757 30
		<b>SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</b>				
	45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . . . . . c)	540,000	558,911 60	495,022 51	43,504 09
	46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble . . . . . d)	961,000	960,422 11	777,589 75	182,781 20
	47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	60,000	60,000	52,000	8,000
	48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance . . . . .	5,000	4,997 91	3,000 04	1,997 87
X.		<b>Prisons.</b>				
	49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. . . . . e)	1,012,000	1,011,910 21	842,109 24	166,097 45
	50	Salaires des détenus. . . . . f)	160,050	160,048 06	145,507 08	14,740 98
	51	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel. . . . . g)	25,600	25,513 54	16,235 40	9,277 94
	52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . . h)	20,000	19,968 90	13,124 25	6,722 65
	53	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . . i)	1,259,000	1,258,240 61	1,195,724 55	42,051 36
	54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés . . . . .	9,000	8,829 56	8,029 56	200
	55	Frais d'impression et de bureau (y compris 20,000 francs en charge temporaire) . . . . .	50,000	17,607 51	9,864 75	7,742 58
	56	Patronage des condamnés libérés. . . . .	50,000	50,000	24,800	5,200
57	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles . . . . . j)	172,050	166,519 57	120,995 97	45,504 10	
		A REPORTER. . . . . fr.	21,705,010	22,488,418 68	15,800,298 09	6,405,063 61

## JUSTICE (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
15,165,459 99	55,406 74	"	81,185 35	1,044 56	889,266 64	
2,882,581 55	52,955 54	"	485 15	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 2,745,000 » Crédit supplémentaire . . . 40 000 » Augmentation . . . . . 151,000 »
100,000 "	"	"	"	"	"	
15,037 50	50 80	"	411 90	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Augmentation . . . . . 500 »
556,526 60	2,585 "	"	1,088 40	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 555,000 » Augmentation . . . . . 5,000 »
960,570 95	51 16	"	577 89	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 1,003,000 » Diminution . . . . . 42,000 »
60,000 "	"	"	"	"	"	
4,997 91	"	"	2 09	"	"	
1,008,206 67	5,705 54	"	89 79	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 990,000 » Augmentation . . . . . 22,000 »
160,048 06	"	"	1 04	"	"	
25,515 54	"	"	86 66	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Augmentation . . . . . 50 »
10,846 90	122 "	"	51 10	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 22,000 » Augmentation . . . . . 3,600 »
1,237,755 91	484 70	"	750 59	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Augmentation . . . . . 7,000 »
8,829 56	"	"	170 64	"	"	
17,607 51	"	"	12,392 69	"	"	i) Crédit primitif . . . fr. 1,255,000 » Augmentation . . . . . 4,000 »
50,000 "	"	"	"	"	"	
166,500 07	19 50	"	6,150 45	"	"	j) Crédit primitif . . . fr. 175,000 » Diminution . . . . . 2,550 »
22,595,261 70	95,156 98	"	105,415 40	1,044 56	889,266 64	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	21,705,610	22,488,418 68	15,899,298 09	6,495,965 61
XI.		<b>Frais de police.</b>				
	58	Mesures de sûreté publique . . . . .	60,000	60,000	60,000	"
XII		<b>Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.</b>				
	59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment . . . . . a)	54,000	55,828 69	49,210 22	4,618 47
	60	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	16,000	15,809 99	11,286 09	4,475 90
XI <sup>bis</sup> .	60 <sup>a</sup>	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos . . . . . b)	4,500	4,174 02	"	3,273 20
		<b>TOTAUX pour le service ordinaire. . . . . fr.</b>	<b>21,857,910</b>	<b>22,622,231 58</b>	<b>16,019,794 40</b>	<b>6,508,331 18</b>
XIII.		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
		<b>Services divers.</b>				
	61	Constructions à l'asile d'aliénés de Mons et remboursement de sommes dues à la corporation fermière . . . . .	150,000	150,000	135,424 85	14,575 17
	62	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1 <sup>re</sup> annuité) . . . . .	100,000	"	"	"
	63	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat . . . . .	245,250	16,844 64	7,891 52	8,953 12
	64	Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur . . . . .	44,000	"	"	"
	65	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. — Achèvement . . . . . c)	11,200	11,150 48	2,000	7,646 24
	66	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Nivelles — Achat de terrains. — Plans — Premiers travaux de construction. — Désaffectation de la prison des femmes, à Bruxelles, et appropriation de cet établissement en une prison pour prévenus civils (hommes). — Aména- gement d'une prison pour femmes dans une partie des Bâtiments de la prison de la rue des Minimes . . . . .	150,000	42,825 72	41,689 40	1,136 52
	67	Subside pour la construction de la nouvelle église de SS Pierre et Paul, à Ostende . . . . . d)	550,000	350,000	350,000	"
		<b>TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . . fr.</b>	<b>1,050,450</b>	<b>570,800 84</b>	<b>537,005 75</b>	<b>32,310 85</b>
		<b>TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice . . . . . fr.</b>	<b>22,888,360</b>	<b>23,193,032 22</b>	<b>16,556,800 15</b>	<b>6,540,642 03</b>

## JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
22,595,261 70	93,156 98	•	103,413 40	1,044 53	889,266 64	
60,000 •	•	•	•	•	•	
53,828 69	•	•	171 31	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 48,000 • Augmentation . . . . . 6,000 •
15,761 99	48 •	•	190 01	•	•	
3,273 20	900 82	•	125 98	•	•	b) Le crédit de l'article 60 <sup>a</sup> a été alloué par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281.
22,528,125 58	94,105 80	•	103,900 70	1,044 56	889,266 64	
150,000 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	100,000 •	•	•	
16,844 64	•	•	228,405 36	•	•	
•	•	•	44,000 •	•	•	
9,646 24	1,484 24	•	69 52	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 2,000 • Crédit supplémentaire. . . 9,200 •
42,825 72	•	•	107,174 98	•	•	d) Le crédit de l'article 67 a été alloué par l'article 9 de la loi du 9 mai 1898, <i>Monti- teur</i> du 11, n° 131.
350,000 •	•	•	•	•	•	
509,316 60	1,484 24	•	479,649 16	•	•	
23,097,442 18	95,500 04	•	583,540 80	1,044 58	889,266 64	

## Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Transfert de l'exercice 1897. (Art 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	97,014 08	60,900	20,500	40,600
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1898 . . . . .	22,888,360	25,193,052 22	16,556,800 15	6,540,642 03
		<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>22,985,374 08</b>	<b>25,253,952 22</b>	<b>16,577,100 15</b>	<b>6,581,242 03</b>

## JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférée à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
60,900 »	•	•	•	56,114 08	•	
25,097,442 18	95,590 04	•	583,549 86	1,044 56	889,266 64	
25,158,542 18	95,590 04	•	583,549 86	57,158 64	889,266 64	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1898 a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1898, *Moniteur* du 7 avril, n° 97 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de . . . . .	fr. 21,788,610 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires . . . . .	49,500 »
<b>TOTAL pour le service ordinaire. . . . .</b>	
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . .	fr. 691,250 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires . . . . .	359,200 »
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1897 au Budget de l'exercice 1898, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . . .	97,014 08
<b>TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . .</b>	
<b>ENSEMBLE. . . . .</b>	
	fr. 22,985,374 08

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1898. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour tra- vaux extraordinaires et secours . . . . .	587,500 »	587,257 21	586,902 71	294 50
	3	Matériel . . . . . a)	54,000 »	53,991 35	40,504 29	13,487 06
	4	Fonds secrets . . . . .	13,000 »	13,000 »	5,000 »	10,000 »
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold . . . . .	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
II.		Légations.				
		Traitements des agents diplomatiques.				
	6	Allemagne. . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	7	Autriche-Hongrie . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	8	Brsil . . . . .	30,000 »	30,000 »	28,749 99	1,250 01
	9	Chine . . . . .	34,150 »	34,150 »	34,150 »	»
	10	Danemark, Suède et Norwège . . . . .	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	11	Espagne . . . . .	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	12	États-Unis. . . . .	30,000 »	30,000 »	29,166 66	833 34
	13	France. . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	14	Grande-Bretagne. . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	15	Italie . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	16	Japon . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	17	Grand-Duché de Luxembourg. . . . .	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
	18	Mexique . . . . .	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	19	Pays-Bas . . . . .	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	20	Perse . . . . .	30,000 »	30,000 »	29,166 65	833 35
	21	Portugal . . . . .	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	22	Roumanie. . . . .	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
		A REPORTER. . . . . fr.	1,115,050 »	1,115,398 56	1,088,700 30	20,698 26

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUBES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 •	•	•	•	•	•	
387,257 21	•	•	242 70	•	•	
53,001 35	•	•	8 65	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	
20,000 •	•	•	•	•	•	
58,000 •	•	•	•	•	•	
58,000 •	•	•	•	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
34,150 •	•	•	•	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
30,000 •	•	•	•	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
58,000 •	•	•	•	•	•	
58,000 •	•	•	•	•	•	
38,000 •	•	•	•	•	•	
38,000 •	•	•	•	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
38,000 •	•	•	•	•	•	
30,000 •	•	•	•	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
1,115,398 56	•	•	251 44	•	•	<p>*) Par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281, le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été augmenté d'une somme de fr. 148,640 45 à répartir entre les articles 3, 32, 33, 43 et 44 (nouveau).</p> <p>a) Crédit primitif . . . fr. 49,500 • Crédit supplémentaire. . . 4,500 •</p>

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	1,115,650	1,115,598 56	1,088,700 50	26,698 26
II (suite).		<b>Légations (suite).</b>				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	25	Russie . . . . .	58,000	58,000	58,000	»
	24	Saint-Siège . . . . .	26,000	26,000	26,000	»
	25	Serbie . . . . .	25,000	24,950 65	22,916 65	2,054 02
	26	Suisse . . . . .	15,000	15,000	15,750	1,250
	27	Turquie . . . . .	30,000	29,758 54	25,855 54	3,925
	28	Traitements des conseillers et secrétaires . . . . .	167,500	167,500	164,405 90	3,096 10
III		<b>Consulats.</b>				
	29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. . . . .	784,900	781,577 92	760,992 50	20,585 42
IV		<b>Frais de voyage.</b>				
	30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .	180,000	167,557 53	66,690 62	100,646 71
V		<b>Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.</b>				
	31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris . . . . .	14,000	13,750	12,750	1,000
	32	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences . . . . . a)	92,145	92,129 79	69,592 46	21,584 53
	33	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels . . . . . b)	255,000	232,993 55	29,455 06	127,201 50
	34	Frais de chancellerie . . . . .	25,000	25,000	22,855 26	166 74
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>2,764,195</b>	<b>2,747,596 14</b>	<b>2,561,918 07</b>	<b>507,988 08</b>

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,115,398 56	»	»	251 44	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
26,000 »	»	»	»	»	»	
24,950 05	»	»	49 55	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
29,758 34	»	»	241 66	»	»	
167,500 »	»	»	»	»	»	
781,577 92	»	»	3,322 08	»	»	
167,357 33	»	»	12,662 67	»	»	
13,750 »	»	»	250 »	»	»	
90,976 79	1,155 »	»	15 21	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 91,145 » Crédit supplémentaire. . . 1,000 »
156,656 56	76,356 99	»	6 45	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 100,000 » Crédit supplémentaire. . . 155,000 »
23,000 »	»	»	»	»	»	
2,669,906 15	77,489 99	»	16,798 86	»	»	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,764,195	2,747,396 14	2,361,918 07	507,088 08
VI.		<b>Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.</b>				
	35	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget . . . . .	50,000	38,501 08	24,302 45	14,198 63
	36	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1895, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves . . . . .	457 28	457 28	437 28	.
VII.		<b>Commerce, émigration.</b>				
	37	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie. . . . .	80,000	75,785 70	63,372 44	12,411 26
	38	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque . . . . .	20 000	17,245 84	6,898 90	10,544 04
	39	Service de l'émigration . . . . .	26,000	20,941 70	19,408	1,553 70
	40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers. . . . .	6,833	6,833	6,833	.
	41	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international . . . . .	10,000	10,000	10,000	.
VIII.		<b>Pensions, secours et créances arriérées.</b>				
	42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	3,000	2,625	2,225	400
	45	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent. . . . . a)	2,000	1,835 82	917 16	42 26
		<b>TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.</b>	<b>2,962,465 28</b>	<b>2,921,507 56</b>	<b>2,406,312 30</b>	<b>546,018 87</b>
IX.		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
	44	Subside à la Conférence internationale sur le régime des sucres . . . . .	9,140 45	9,140 45	.	9,140 45
		<b>TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères . . . . . fr.</b>	<b>2,971,605 73</b>	<b>2,930,758 01</b>	<b>2,406,312 30</b>	<b>356,059 32</b>

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
COMpte DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,669,906 15	77,489 99	•	16,798 86	•	•	
58,501 08	•	•	11,498 92	•	•	
457 28	•	•	•	•	•	
75,785 70	•	•	4,216 50	•	•	
17,245 84	•	•	2,756 16	•	•	
20,941 70	•	•	5,058 50	•	•	
6,855 •	•	•	•	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
2,625 •	•	•	575 •	•	•	
959 42	876 40	•	164 18	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,000 • Crédit supplémentaire. . . 1,000 •
2,845,251 17	78,566 59	•	48,867 72	•	•	
9,140 45	•	•	•	•	•	
2 852,571 62	78,566 59	•	40,867 72	•	•	

Le Budget du Ministère des Affaires étrangères, pour l'exercice 1898, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 avril 1898, *Moniteur* du 6 mai, n° 126 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de . . . . . fr. 2,822,965 28  
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires . . . . . 159,500 •

TOTAL pour le service ordinaire. . . . . fr. 2,962,465 28

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . . 9,140 45  
Loi du 7 octobre 1899, *Moniteur* du 8, n° 281.

ENSEMBLE. . . . . fr. 2,971,605 73

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERT DE L'EXERCICE 1897. a)</b>				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1898, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
		<b>Services divers.</b>				
XV.	117	<b>Enseignement supérieur — Construction, amélioration, aménagement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires . . . . .</b>	56,624 81	56,624 81	15,812 80	20,811 92
		<b>EXERCICE 1898. (COMPTE DÉFINITIF.) b)</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
		<b>Administration centrale.</b>				
I.	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 .	21,000 .	21,000 .	•
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. — Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département.)	515,580 .	507,557 29	491,842 89	15,714 40
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .	59,400 »	59,400 »	41,566 71	17,595 59
	4	Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. . . . .	4,000 .	5,998 60	5,728 67	269 93
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .	20,000 .	18,151 07	16,717 52	1,455 55
	6	Frais de route et de séjour; missions. . . . . c)	2,909 35	2,909 35	1,939 15	970 20
		<b>Pensions et secours.</b>				
II.	7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1898 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . . d)	90,050 .	90,125 88	70,118 70	19,985 45
	8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1898 . . . . .	215,000 .	197,499 74	148,958 40	48,462 95
		<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>926,539 55</b>	<b>900,639 93</b>	<b>795,672 04</b>	<b>104,450 05</b>

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
56,624 81	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été autorisé par décision de la Cour des Comptes du 6 décembre 1898, n° 455821.
21,000 "	"	"	"	"	"	b) Par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique a été augmenté d'une somme de fr. 207,455 80 à répartir sur les articles 6, 7, 22, 28, 52, 52, 64, 79, 86, 87, 91, 92, 99, 118, 119, 125 et 124. Par l'article 2 de la même loi les crédits primitifs des articles 17, 21, 30, 51, 41 et 67 ont été diminués d'une somme de fr. 124,508 90 <sup>(1)</sup> , portée en augmentation aux articles 16, 20, 29, 55, 55 62 et 71.
507,557 29	"	"	6,022 71	"	"	( <sup>1</sup> ) Le restant disponible sur le crédit inscrit à l'article 51 ne s'élevant qu'à fr. 89,775 74 et non à 90 000 francs comme le porte le tableau B. annexé à la susdite loi, l'augmentation portée à l'article 55 n'a été que de fr. 59,775 74 au lieu de 40,090 francs. Le total des transferts est donc de fr. 124,508 90 au lieu de fr. 124,555 16.
58,960 50	459 70	"	"	"	"	
5,998 60	"	"	1 40	"	"	
18,151 07	"	"	1,848 95	"	"	
2,909 55	"	"	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 2,700 "
						Crédit supplémentaire. . . 209 55
90,104 15	19 75	"	526 12	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 61,650 "
						Crédit supplémentaire. . . 29,000 "
197,421 55	78 59	"	17,500 26	"	"	
900,102 09	557 84	"	25,899 42	"	"	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	926,559 35	900,659 95	795,672 04	104,450 05
II		<b>Pensions et secours (suite).</b>				
(suite).	6	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1898 . . . . .	500 "	500 "	500 "	"
	10	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 "	15,808 15	"	15,808 15
	11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	45,500 "	45,415 76	45,505 54	108 22
	12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867 . . . . .	5,771 "	5,771 "	"	5,771 "
	15	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse . . . . .	98,400 "	91,105 "	81,880 "	8,975 "
III		<b>Statistique générale.</b>				
	14	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire . . . . .	4,500 "	2,870 "	2,745 "	125 "
	15	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions . . . . .	400 "	"	"	"
	16	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale . . . . . a)	9,997 "	9,280 56	4,109 75	5,065 81
	17	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque . . . . . b)	5,403 "	5,402 77	5,402 77	"
IV		<b>Affaires provinciales et communales.</b>				
	18	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	449,800 "	446,966 49	438,166 49	10,800 "
	19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers. . . . . 118,500 " — de Brabant. . . . . 160,870 " — de la Flandre occidentale. . . . . 135,595 " — de la Flandre orientale. . . . . 134,720 " — de Hainaut. . . . . 135,040 " — de Liège . . . . . 152,860 " — de Limbourg . . . . . 92,580 " — de Luxembourg . . . . . 85,250 " — de Namur . . . . . 99,700 "	1,115,660 "	1,115,659 30	1,102,759 63	12,919 67
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires . . . . .	20,545 "			
		A REPORTER. . . . . fr.	2,676,270 35	2,653,216 76	2,470,411 22	162,000 90

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
900,102 09	557 84	"	25,899 42	"	"	
500 "	"	"	"	"	"	
15,808 15	"	"	4,191 85	"	"	
43,415 76	"	"	86 24	"	"	
3,771 "	"	"	"	"	"	
90,855 "	250 "	"	7,295 "	"	"	
2,870 "	"	"	1,630 "	"	"	
"	"	"	400 "	"	"	
0,265 56	16 80	"	716 64	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 8,600 "
5,402 77	"	"	0 25	"	"	Augmentation . . . . . 1,397 "
446,966 49	"	"	2,833 51	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 4,800 "
1,115,659 30	"	"	0 70	"	"	Diminution . . . . . 1,397 "
2,632,412 12	804 64	"	43,053 59	"	"	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	2,676,270 35	2,655,216 76	2,470,411 22	162,000 00
		<b>Affaires provinciales et communales (suite).</b>				
IV	20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers . . . . .	27,000 »			
		— de Brabant . . . . .	27,000 »			
		— de la Flandre occidentale . . . . .	27,000 »			
		— de la Flandre orientale . . . . .	27,000 »			
		— de Hainaut . . . . .	51,000 »	<sup>a)</sup> 241,116 16	240,568 42	147,124 02
		— de Liège . . . . .	51,500 »			92,642 25
		— de Limbourg . . . . .	20,700 »			
		— de Luxembourg . . . . .	20,700 »			
		— de Namur . . . . .	24,000 »			
	21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :				
		Traitements des commissaires . . . . .	211,500 »			
		Frais de bureau . . . . .	45,400 »	<sup>b)</sup> 477,865 84	475,456 75	455,666 20
		Traitements des employés . . . . .	228,180 »			19,770 44
	22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales . . . . . c)	62,900 »	61,792 14	46,518 51	15,440 80
	25	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination . . . . .	54,000 »	51,582 50	31,107 50	472 50
		<b>Affaires électorales.</b>				
V.	24	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> juin 1898. — Révision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. . . . .	20,000 »	19,841 99	15,099 74	4,142 25
	25	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral . . . . .	18,000 »	16,632 »	»	16,524 »
		<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>	<b>3,550,150 35</b>	<b>3,478,870 54</b>	<b>3,166,527 28</b>	<b>308,993 12</b>

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
2,632,412 12	804 64	"	45,055 59	"	"	
259,766 25	602 17	"	747 74	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 235,000 " Augmentation . . . . . 5,216 16
475,450 75	"	"	2,427 11	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 485,080 " Diminution . . . . . 5,216 16
59,959 51	1,852 85	"	1,107 86	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 54,000 " Crédit supplémentaire. . . 8,900 "
51,580 "	2 50	"	2,417 50	"	"	
19,841 99	"	"	158 01	"	"	
16,524 "	108 "	"	1,508 "	"	"	
3,476,520 40	5,350 14	"	51,279 81	"	"	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	5,550,150 35	5,478,870 54	5,166,527 28	508,995 12
V. (suite).		<b>Affaires électorales (suite).</b>				
	26	Frais de matériel et d'impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Frais de correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales . . . . .	15,000	10,938 44	4,140 91	6,797 55
	27	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'Etat. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif) . . . . .	165,000	166,215 63	156,099 15	9,978 50
	28	Frais à rembourser au Département des chemins de fer, postes et télégraphes, du chef du transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'Etat . . . . . a)	81,000	80,418 40	74,971 20	•
VI		<b>Milice.</b>				
	29	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions . . . . . b)	121,000	120,208 55	69,531 60	50,586 75
	50	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses . . . . . c)	19,000	18,840 99	15,519 45	5,500 93
VII.		<b>Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.</b>				
	51	Inspection générale et commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour . . . . . d)	80,226 26	80,226 26	52,552 22	27,674 04
	52	Inspection générale; commandements supérieurs; états-major: frais de bureau; locaux de service . . . . . e)	15,200	15,099 25	7,585 85	5,515 42
	53	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance . . . . . f)	79,773 74	77,138 23	51,509 85	56,717 90
	54	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour . . . . .	9,000	7,200 22	6,475 22	725 •
		A REPORTER. . . . . fr.	4,111,350 35	4,053,156 51	3,584,510 65	450,289 19

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,475,520 40	3,350 14	•	51,279 81	•	•	
10,938 44	•	•	4,061 56	•	•	
166,077 63	138 •	•	•	•	3,215 63	
74,971 20	5,447 20	•	581 60	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 75,000 • Crédit supplémentaire . . . 6,000 •
119,718 35	490 •	•	791 65	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 120,000 • Augmentation . . . . . 1,000 •
18,820 36	20 65	•	159 01	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 • Diminution . . . . . 1,000 •
80,226 26	•	•	•	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 170,000 • Diminution . . . . . 89,775 74
15,099 25	•	•	100 75	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 10,000 • Crédit supplémentaire . . . 3,200 •
68,227 75	8,910 50	•	2,655 51	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 40,000 • Augmentation . . . . . 39,775 74
7,200 21	•	•	1,799 78	•	•	
4,054,799 84	18,356 47	•	61,409 67	•	3,215 63	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	4,111,350 55	4,053,156 31	3,584,510 65	450,280 19
VII (suite).		<b>Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite).</b>				
	35	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . . . . . a)	106,000	105,599 82	1,529 87	50,157 95
	36	Tir national : personnel permanent . . . . .	21,760	21,759 20	21,049 20	710
	57	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses . . . . .	7,340	7,327 50	6,300	1,027 50
	58	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation Achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie . . . . .	50,000	50,000	50,000	"
	59	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province . . . . .	50,000	49,372	11,372	58,000
	40	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir . . . . .	10,000	9,720 50	7,107	2,613 50
	41	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif) . . . . . b)	"	"	"	"
	42	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. . . . .	20,000	15,040	2,210	12,830
VIII.		<b>Décoration civique et récompenses pécuniaires.</b>				
	43	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . . . .	17,000	16,977 59	16,662 55	264 44
	44	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes . . . . .	2,600	2,300	2,300	"
IX.		<b>Légion d'honneur et Croix de fer.</b>				
	45	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles . . . . .	241,400	240,808 22	213,762 46	25,990 27
		A REPORTER. . . . . fr.	4,617,450 35	4,552,060 94	3,896,803 73	561,891 85

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,054,799 84	18,536 47	"	61,409 67	"	3,215 63	
51,687 82	73,912 -	"	400 18	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 31,000 ° Augmentation . . . . . 73,000 °
21,759 20	"	"	0 80	"	"	
7,327 50	"	"	12 50	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
40,372 "	"	"	628 "	"	"	
9,720 50	"	"	279 50	"	"	
"	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 25,000 ° Diminution . . . . . 25,000 °
15,040 "	"	"	4,960 "	"	"	
16,926 99	50 40	"	22 61	"	"	
2,500 "	"	"	300 "	"	"	
239,761 73	1,046 49	"	591 78	"	"	
4,458,695 58	93,365 36	"	68,605 04	"	3,215 63	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	4,617,450 55	4,552,060 94	3,896,805 75	561,891 85
X.		Sciences et lettres.				
	46	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1830 à 1880)</i> ; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de bibliographie; rédaction et administration. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres; dépenses diverses. . . . .	105,100 »	194,136 51	98,568 58	79,586 73
	47	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn; frais d'impression; prix du concours. Chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une biographie nationale. . . . .	105,900 »	104,571 09	95,145 36	9,225 73
	48	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande. . . . .	30,000 »	29,950 47	22,192 20	7,758 27
	49	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service. . . . .	72,000 »	72,480 30	67,424 46	5,055 84
	50	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. . . . .	35,000 »	54,999 24	21,492 94	12,829 75
	51	Bibliothèque royale: personnel; rédaction du catalogue général. . . . .	96,900 »	96,899 60	95,000 »	1,899 60
	52	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions (y compris 6,250 francs en charge temporaire). . . . . a)	118,069 97	118,039 69	100,534 59	12,771 36
		A REPORTER. . . . . fr.	5,271,320 32	5,202,937 84	4,395,181 86	691,019 13

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,458,695 58	93,505 36	»	68,605 04	.	5,215 65	
176,155 31	17,981 20	.	965 49	»	»	
104,371 09	.	»	1,528 91	.	»	
29,950 47	.	»	49 55	.	»	
72,480 30	.	»	419 70	.	»	
34,322 69	676 55	»	» 76	.	»	
96,899 60	.	»	» 40	»	»	
113,325 95	4,715 74	.	50 28	.	»	a) Crédit primitif . . . fr. 106,250 . Crédit supplémentaire. . . 11,819 97
5,086,200 99	116,750 85	»	71,598 11	»	5,215 65	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	5,271,520 52	5,202,957 84	4,395,181 86	691,019 13
		<b>Sciences et lettres (suite).</b>				
	53	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections. . . . .	96,300 "	95,008 25	87,495 85	7,514 40
	54	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . . . . .	52,250 "	52,249 81	52,005 85	19,876 58
	55	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel . . . . .	65,600 "	59,855 24	58,755 24	1,100 "
	56	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique. . . . .	10,200 "	9,159 70	5,876 15	5,285 55
	57	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel . . . . .	68,050 "	67,894 45	65,424 45	2,470 "
	58	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. . . . .	14,700 "	10,740 11	4,288 11	6,452 "
	59	Échanges littéraires internationaux . . . . .	10,000 "	10,000 "	7,823 05	2,109 45
		<b>Enseignement supérieur.</b>				
	60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . . . .	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"
	61	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographiques, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .	2,000 "	971 15	481 25	489 90
	62	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'Etat; traitements de disponibilité . . . . . a)	1,495,665 "	1,495,645 79	1,507,527 08	186,191 71
	63	Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège . . . . .	400,260 "	398,826 27	257,143 47	141,561 40
	64	Bourses universitaires; bourses de voyage; subsides éventuels en faveur des lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation de ces mêmes bourses . . . . . b)	115,000 "	115,840 50	90,481 55	20,087 20
	65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. . . . .	60,000 "	59,784 75	55,045 45	26,739 30
		A REPORTER. . . . . fr.	7,600,345 52	7,575,889 64	6,544,303 12	1,110,904 62

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
5,086,200 99	116,756 85	.	71,598 41	.	5,215 65	
95,008 25	.	.	1,291 77	.	.	
51,880 41	569 40	.	. 19	.	.	
50,855 24	.	.	5,766 76	.	.	
9,159 70	.	.	1,040 50	.	.	
67,894 45	.	.	155 55	.	.	
10,740 11	.	.	5,959 89	.	.	
9,952 50	67 50	.	.	.	.	
1,000 .	.	.	.	.	.	
971 15	.	.	1,028 85	.	.	
1,495,518 79	125 .	.	21 21	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 1,495,043 . Augmentation . . . . . 622 .
598,704 87	121 40	.	1,455 75	.	.	
110,578 55	5,261 75	.	1,159 70	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 114,000 . Augmentation . . . . . 4,900 .
59,784 75	.	.	215 25	.	.	
7,455,207 74	120,681 90	.	87,671 51	.	5,215 65	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primatif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	7,660,545 52	7,575,889 64	6,544,505 12	1,110,004 62
XI (suite).		<b>Enseignement supérieur (suite).</b>				
	66	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers . . . . .	5,000 »	4,557 79	2,287 14	2,120 65
	67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, lit. F, de la loi du 12 avril 1894. . . . . a)	9,078 »	8,702 40	7,852 40	850 »
	68	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale . . . . .	1,500 »	1,245 40	962 75	254 50
	69	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission . . . . .	4,000 »	5,958 80	2,145 40	1,815 40
	70	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Indemnité du commis . . . . .	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	71	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités. . . . . b)	15,500 »	15,254 04	11,081 80	1,602 49
	72	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .	21,000 »	20,950 »	20,950 »	»
XII.		<b>Enseignement moyen.</b>				
	73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . . . .	2,000 »	1,700 02	1,700 02	»
	74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .	2,920 »	1,820 76	415 70	1,281 46
	75	Inspection des établissements d'instruction moyenne : des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique; traitements du personnel, indemnités. . . . .	48,100 »	45,785 43	45,055 45	750 »
	76	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau . . . . .	17,000 »	15,561 40	10,972 70	2,588 70
		A REPORTER. . . . . fr.	7,785,245 52	7,692,405 68	6,448,700 46	1,122,147 82

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1893.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
7,455,207 74	120,681 00	•	87,671 51	•	5,215 65	
4,407 79	150 •	•	462 21	•	•	
8,702 46	•	•	575 60	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 11,000 • Diminution . . . . . 1,922 •
1,197 25	48 15	•	254 60	•	•	
5,958 86	•	•	41 20	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
12,684 29	569 75	•	45 96	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 12,000 • Augmentation . . . . . 1,500 •
20,950 •	•	•	50 •	•	•	
1,700 02	•	•	299 98	•	•	
1,695 14	125 60	•	1,099 24	•	•	
45,785 45	•	•	2,316 57	•	•	
15,561 46	•	•	5,458 60	•	•	
7,570,848 28	121,555 40	•	96,055 27	•	5,215 65	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr	7,788,245 32	7,692,405 62	6,448,700 46	1,122,147 82
		<b>Enseignement moyen (suite).</b>				
XII (suite)	77	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement . . . . .	85,400 *	80,525 67	76,016 51	4,254 16
	78	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège . . . . .	11,000 *	9,645 51	3,561 29	6,082 22
	79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . . a)	59,691 20	59,628 90	56,540 *	2,598 40
	80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel . . .	2,500 *	2,495 45	1,600 69	804 74
	81	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séances et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc. . . . .	6,000 *	4,148 71	4,154 15	14 58
	82	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes : frais divers . . . . .	1,400 *	.	.	.
	83	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladies et de funérailles). . . . .	5,658,764 *	5,657,671 26	5,528,029 18	128,862 86
	84	Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers . . . . .	4,000 *	1,800 *	1,800 *	.
	85	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées . . . . .	51,500 *	52,225	51,500 *	875 *
	86	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé . . . . . b)	156,015 50	155,428 16	124,624 60	50,721 *
	87	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides . . . . . c)	54,510 69	51,267 49	25,624 50	8,552 50
	88	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers . . . . .	26,950 *	26,946 26	21,284 81	5,658 85
	89	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi . . . . .	2,000 *	2,000 *	2,000 *	.
		A REPORTER. . . . . fr	11,847,772 71	11,739,184 01	10,503,305 07	1,510,252 13

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE)

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
7,570,848 28	121,555 40	"	96,055 27	•	5,215 65	
80,250 67	275 "	"	4,874 55	•	•	
9,645 51	"	"	1,556 49	•	•	
39,158 40	400 50	"	62 50	"	•	a) Crédit primitif . . . fr. 57,000 "
2,405 43	"	"	4 57	•	•	Crédit supplémentaire . . 2,691 20
4,148 71	"	"	1,851 29	"	"	
"	"	"	1,400 •	"	"	
5,656,852 04	850 22	"	1,092 74	"	"	
1,800 •	"	"	2,200 "	"	"	
52,175 "	50 "	"	2,275 •	"	•	
155,545 60	82 50	"	585 40	"	•	b) Crédit primitif . . . fr. 155,411 •
51,956 80	2,510 69	"	45 20	"	"	Crédit supplémentaire . . 602 50
26,925 66	22 60	"	5 71	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 32,000 •
2,600 •	"	"	"	"	•	Crédit supplémentaire . . 2,510 69
11,615,558 10	125,625 91	"	111,804 53	•	5,215 65	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	11,847,772 71	11,759,184 01	10,505,505 97	1,510,252 15
<b>XII</b> (suite)		<b>Enseignement moyen (suite).</b>				
	90	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements. . . . .	127,197 »	96,115 89	82,920 64	15,195 25
	91	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen . . . . . a)	10,181 19	10,180 18	9,115 91	275 28
	92	Frais de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État . . . . . b)	1,216 75	1,197 12	»	1,000 »
	95	Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen . . . . .	7,000 »	2,118 40	»	2,118 40
<b>XIII.</b>		<b>Enseignement primaire.</b>				
	94	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: traitement du secrétaire . . . . .	2,000 »	1,999 95	1,999 95	»
	95	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers. . . . .	5,800 »	5,798 69	2,170 54	1,615 15
	96	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité . . . . .	450,500 »	416,066 48	404,566 52	11,699 96
	97	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 5° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux . . . . .	202,500 »	188,200 10	159,116 65	49,085 45
		A REPORTER. . . . . fr.	12,651,967 65	12,458,860 80	10,942,994 10	1,539,257 62

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
11,015,558 10	125,025 91	.	111,804 55	.	5,215 63	
96,115 89	.	.	51,081 11	.	.	
9,589 19	790 99	.	1 01	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 9,200 . Crédit supplémentaire. . . 981 19
1,000 .	197 12	.	19 65	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 1,000 . Crédit supplémentaire. . . 216 75
2,118 40	.	.	4,881 60	.	.	
1,999 95	.	.	. 07	.	.	
5,785 60	15 .	.	1 51	.	.	
416,066 48	.	.	14,455 52	.	.	
188,200 10	.	.	14,099 00	.	.	
12,332,251 78	126,629 02	.	176,522 48	.	5,215 63	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899. jusqu'au 31 octobre.
		Report . . . . . fr.	12,651,067 65	12,458,860 80	10,942,934 16	1,589,257 02
XIII (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	98	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. . . . .	98,000	97,200	97,200	
	99	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application . . . . . a)	847,072 18	800,542 95	780,796 46	9,824 29
	100	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne. . . . .	20,000	19,921 94	15,655 64	4,266 50
	101	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . . .	6,000	5,982 75	4,541 99	1,551 14
	102	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État . . . . .	70,950	70,499 70	40,855 71	20,002 90
	105	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées . . . . .	300,000	298,005 25	298,262 75	41 50
	104	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers. . . . .	131,800	114,751 51	4,991 70	108,607 61
	101	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types . . . . .	100,000	99,995 69	10,454 70	19,540 99
	106	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subsidés à répartir conformément aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . . . . .	9,200,000	8,994,253	8,645,400	548,827
		A REPORTER . . . . . fr.	25,405,789 83	22,960,993 65	20,840,750 11	1,980,699 35

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
12,552,251 78	126,629 02	»	176,522 48	•	5,215 65	
97,200	•	•	800	•	•	
790,220 75	10,422 18	•	46,429 25	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 856,650 Crédit supplémentaire . . . 10,422 18
19,921 94	•	•	78 06	•	•	
5,895 17	89 60	•	17 27	•	•	
69,858 61	661 09	•	450 50	•	•	
208,504 2	601	•	1,094 75	•	•	
115,599 51	1,152	•	17,048 69	•	•	
99,995 69	•	•	4 51	•	•	
8,594,255	•	•	205,767	•	•	
22,821,438 47	159,554 89	•	448,012 11	•	5,215 65	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	25,405,789 83	22,960,993 35	20,840,739 11	1,980,699 35
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	107	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895 : 1 <sup>o</sup> aux communes; 2 <sup>o</sup> aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 <sup>e</sup> alinéa de l'article susmentionné. . . . .	950,000	887,918	875,566	11,592
	108	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons . . . . .	20,000	11,043	5,567	7,476
	109	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés. . . . .	300,000	251,985 47	"	225,915 32
	110	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés . . . . .	125,000	96,054 49	1,596 40	91,989 23
	111	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1898 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité . . . . .	298,000	249,872 11	177,869 21	62,727 32
	112	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial . . . . .	50,000	4,274 99	"	4,274 99
	113	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 113 à l'article 106 et vice versa.) . . . . .	1,500,000	1,439,450	707,511	732,010
	114	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités. . . . .	6,700	6,300	6,300	"
	115	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . . . . .	6,800	6,765 70	2,356 82	4,408 88
	116	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . . . . .	30,250	57,347 93	7,320 13	30,002 80
		A REPORTER. . . . fr.	26,681,539 83	25,943,005 04	22,622,625 67	5,149,093 89

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFETUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 29 de la loi sur la comptabilité.	
22,821,438 46	159,554 89	.	448,012 11	.	3,215 63	
887,158 .	760 .	.	62,082 .	.	.	
11,045 .	.	.	8,957 .	.	.	
223,915 32	28,072 15	.	48,014 55	.	.	
93 585 63	2,468 86	.	28,945 51	.	.	
240,596 53	275 53	.	37,127 89	.	.	
4,274 99	.	.	25,725 01	.	.	
1,459,521 .	120 .	.	60,550 .	.	.	
6,300 .	.	.	400 .	.	.	
6,765 70	.	.	34 50	.	.	
37,322 93	25 .	.	1,902 07	.	.	
25,771,719 56	171,285 48	.	741,760 42	.	3,215 63	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	26,681,539 85	25,945,005 04	22,622,625 67	5,149,093 89
XIII (suite)		<b>Enseignement primaire (suite)</b>				
	117	Frais de rédaction et de publication du dix-huitième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1894, 1895 et 1896) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	9,000 "	6,821 70	"	6,821 70
XIV.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	118	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . . a)	12,750 "	10,007 06	5,457 06	4,500 "
		TOTALS pour le service ordinaire. . . . . fr.	26,703,289 85	25,959,833 80	22,628,082 75	3,160,215 59
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
XV.		<b>Services divers.</b>				
	119	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires . . . . . b)	92,535 91	75,435 55	14,457 01	59,681 52
	120	Enseignement moyen. — Ameublement de locaux . . . .	40,000 "	12,751 40	"	12,751 40
	121	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires . . . . .	700,000 "	600,099 21	510,330 25	589,097 64
	122	Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle . . . . .	500,000 "	509,524 88	9,074 88	500,450 "
	125	Enseignement primaire. Indemnité et capital constitutif d'une rente annuelle et viagère à inscrire au grand livre de la dette publique au profit d'une ancienne élève de l'école normale de l'Etat à Tournai, victime d'un accident survenu au dit établissement . . . . . c)	72,653 06	66,790 20	"	"
	124	Ameublement des hôtels des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg . . . . . c)	5,500 "	3,500 "	"	"
		TOTALS pour les dépenses exceptionnelles. . . . . fr.	1,408,686 97	1,167,981 11	555,872 14	761,960 56
		TOTALS des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . . fr.	28,111,976 80	27,127,814 01	22,061,054 87	5,922,175 95

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
25,771,719 56	171,285 48	•	741,750 42	•	3,215 63	
6,821 70	•	•	2,178 50	•	•	
9,757 06	250 •	•	2,742 94	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 11,000 • Crédit supplémentaire. . . 1,750 •
25,788,298 52	171,535 48	•	746,671 66	•	3,215 63	
74,118 55	1,517 •	•	15,058 58	2,060 •	•	b) Crédit primitif . . . fr. 45,355 • Crédit supplémentaire . . . 16,395 • Id. id. . . . . 32,783 91
12,731 40	•	•	27,268 60	•	•	
699,457 89	541 32	•	• 79	•	•	
509,524 88	•	•	•	190,475 12	•	
•	66,790 29	•	5,862 77	•	•	c) Crédits alloués par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281.
•	3,500 •	•	•	•	•	
1,095,832 56	72,148 61	•	48,170 74	192,535 12	•	
26,884,150 82	245,684 09	•	794,842 40	102,535 12	3,215 63	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Transfert de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de compa- bilité.) . . . . .	56,624 81	56,624 81	15,812 89	20,811 02
		Totaux des crédits et dépenses pour l'exercice 1898 . . . .	28,111,976 80	27,127,814 91	22,961,954 87	5,922,175 05
		TOTAUX. . . . . fr.	28,148,601 61	27,164,459 72	22,977,707 76	5,942,987 87

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
56,624 81	.	.	.	.	.	
26,884,130 82	243,684 09	.	794,842 40	192,535 12	3,215 03	
26,920,755 63	243,684 09	.	794,842 40	192,535 12	3,215 03	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1898, a été fixé par l'article unique de la loi du 22 avril 1898, *Moniteur* du 29 avril, n° 119 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de . . . . . fr. 26,621,186 .  
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires . . . . . 82,105 83

TOTAL pour le service ordinaire . . . . . fr. 26,703,289 85

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . . fr. 1,283,355 »  
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires . . . . . 125,331 97

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exer-  
cice 1897 au Budget de l'exercice 1898, conformément à  
l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité  
de l'État . . . . . 56,624 81

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . . fr. 1,445,511 78

ENSEMBLE. . . . . fr. 28,148,601 61

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)</b>				
		<b>EXERCICE 1894.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1898, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
XI.		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>				
		<b>SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.</b>				
	56	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	614 54	.	.	.
	57	Travaux d'amélioration des canaux et rivières . . . . .	416 52	.	.	.
		<b>Total des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1894 . . . . . fr.</b>	<b>1,050 86</b>	.	.	.
		<b>EXERCICE 1895.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1898.</i>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
VIII.		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>				
	55	Entretien des routes et des parcs publics, entretien des plantations et frais d'expertise. Amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . . . . .	948 .	.	.	.
	56	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État (y compris 12,000 francs en charge temporaire) . . . . .	1,100 .	.	.	.
		<b>SECTION 5 — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.</b>				
	41	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	525 95	552 25	.	552 25
		<b>Total pour le service ordinaire. . . . . fr.</b>	<b>2,571 95</b>	<b>552 25</b>	.	<b>552 25</b>
		<b>Deuxième section — Dépenses exceptionnelles.</b>				
		<b>Services divers.</b>				
XII.		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>				
	90	Aggrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hassel, et construction d'un laboratoire de l'État . . . . .	11,194 75	476 65	.	476 65
		<b>Total des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895 . . . . . fr.</b>	<b>15,766 68</b>	<b>828 90</b>	.	<b>828 90</b>

## ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
.	.	.	614 34	.	.	a) Ces transferts ont été autorisés par déci- sion de la Cour des Comptes du 13 décem- bre 1898, n° 456241.
.	.	.	416 52	.	.	
.	.	.	1,050 86	.	.	
.	.	.	123 .	825 .	.	
.	.	.	.	1,100 .	.	
352 25	.	.	4 50	107 20	.	
552 25	.	.	127 50	2,002 20	.	
476 65	.	.	.	10,718 08	.	
828 00	.	.	127 50	12,810 28	.	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS (suite).</b>				
		— EXERCICE 1896.				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1898.</i>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
		<b>Agriculture.</b>				
		<i>Eaux et forêts.</i>				
III.	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat (y compris 10,000 francs en charge temporaire) . . . . .	613 75	613 75	"	613 75
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles</b>				
		<b>Services divers.</b>				
		<i>Ponts et chaussées — Bâtimens civils.</i>				
XII.	90	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'Etat . . . . .	25,457 52	25,457 52	"	25,457 52
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1896 . . . . .	24,051 07	24,051 07	"	24,051 07
		EXERCICE 1897.				
		<i>Reports de l'exercice 1897 à l'exercice 1898. a)</i>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
		<b>Eaux et forêts.</b>				
IV.	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat . . . . .	564 80	520 80	"	520 80
		<b>Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.</b>				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	35	Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsides . . . . .	14,581 48	15,096 98	"	8,224 59
	56	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise . . . . .	9,928 50	9,157 96	"	6,597 96
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.				
VIII.	57	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'Etat; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles. . . . .	16,412 15	774 97	"	774 97
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES FOIDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	40	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	226,521 85	174,605 59	"	67,088 21
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	42	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .	8,722 29	8,722 29	"	7,262 64
		TOTAL pour le service ordinaire. . . . . fr	276,551 14	200,885 48	"	74,350 85
						124,702 24

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
613 75	•	•	•	•	•	
23,437 52	•	•	•	•	•	
24,051 07	•	•	•	•	•	
529 89	•	•	•	35 •	•	
8,224 59	4,872 59	•	•	1,484 50	•	
6,397 06	2,760 •	•	770 54	•	•	
774 97	•	•	637 16	15,000 •	•	
174,605 59	•	•	30,889 07	20,829 43	•	
8 722 29	•	•	•	•	•	
109,055 09	7,632 59	•	32,206 75	37,548 95	•	

a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 25 décembre 1898, n° 456852.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS (suite).</b>				
		— <i>Reports de l'exercice 1897 à l'exercice 1898 (suite).</i>				
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
		<b>Services divers.</b>				
		<i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>				
	91	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux extraordinaires . . . . .	28,500	28,500	.	28,500
	05	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Gand . . . . .	96,371 71	96,371 71	.	96,371 71
	96	Parc public de Tervueren. — Travaux d'aménagement . . . . .	10,858 51	10,858 51	.	10,858 51
	102	Travaux d'amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables . . . . .	618 06	618 06	618 06	.
	101	Port de Blankenberghe. . . . .	56,275 66	56,275 66	20,000	16,275 66
	sans numéro.	Frais du cantonnement des droits d'usage grevant la forêt domaniale de Sainte-Cécile. (Art. 4, loi du 24 juillet 1897.).	15,000	.	.	.
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . . fr.	195,625 74	178,625 74	20,618 06	158,005 68
		TOTAL pour le service ordinaire . . . . .	276,551 14	206,685 48	74,550 85	124,702 24
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1898 . . . . . fr.	469,954 88	585,509 22	94,968 91	282,707 92
		<b>EXERCICE 1898 (COMPTE DÉFINITIF) *.</b>				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
		<b>Administration centrale.</b>				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	510,500	510,586 85	489,802 85	20,784 02
		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . . . .	73,000	72,991 35	42,911 48	29,279 85
		A REPORTER. . . . . fr.	610,500	604,578 18	553,714 31	47,063 87

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS RÉCAPITULANT LES DÉPENSES		DÉPENSES exercées LES CRÉDITS	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
28,500 -	-	-	-	-	-	
96,371 71	-	-	-	-	-	
16,858 51	-	-	-	-	-	
618 60	-	-	-	-	-	
56,273 60	-	-	-	-	-	
.	-	-	-	15,000 -	-	
178,625 74	-	-	-	15,000 -	-	
199,055 09	7,652 59	-	52,200 75	57,548 95	-	
377,676 81	7,652 59	-	52,200 75	57,548 95	-	
21,000 -	-	-	-	-	-	
510,586 85	-	-	5,915 15	-	-	
69,191 35	3,800 -	-	8 67	-	-	
600,778 18	3,800 -	-	5,921 82	-	-	

\* Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1898 a été augmenté : 1° d'une somme de 247,210 francs qui forme les articles 109, 110 et 111, par l'article 3 de la loi du 50 décembre 1898, *Moniteur* du 51, n° 563; 2° d'une somme de fr. 1,527,457 20, à répartir sur les articles 5, 9, 10, 16, 23, 26, 28, 56, 57, 58, 41, 45, 50, 52, 62, 68, 71, 85, 88, 94, 106 et 112 (nouveau) par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, *Moniteur* du 8, n° 281.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	610,500 •	604,578 18	555,714 51	47,065 87
I.		<b>Administration centrale (suite).</b>				
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . . .	19,500 •	11,582 19	9,854 76	1,527 45
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département. . . . . a)	31,550 •	30,100 •	24,750 •	5,350 •
II.		<b>Pensions et secours.</b>				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	15,350 •	4,699 52	4,456 94	242 58
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés . . . . .	12,000 •	12,000 •	12,000 •	•
III.		<b>Agriculture.</b>				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'Etat; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel . . . . .	166,000 •	154,650 41	125,297 89	29,552 52
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaire à la frontière. Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'as- surance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses. . . . . b)	1,520,000 •	1,519,044 54	969,887 21	501,750 48
		A REPORTER . . . . . fr.	2,374,500 •	2,337,334 84	1,699,961 11	585,240 88

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la com- ptabilité.		
600,778 18	5,800 •	•	5,021 82	•	•	
11,382 19	•	•	7,017 81	•	•	
50,100 •	•	•	1,250 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 28,000 • Crédit supplémentaire . . 5,550 •
4,699 52	•	•	10,650 48	•	•	
12,000 •	•	•	•	•	•	
154,630 41	•	•	11,369 59	•	•	
1,471,617 69	48,526 85	•	55 46	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 1,370,000 • Crédit supplémentaire . . 150,000 •
2,285,207 99	52,126 85	•	37,165 16	•	•	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des caractères de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . . fr.	2,574,500	2,557,554 84	1,699,961 11	585,246 88
		<b>Agriculture (suite)</b>				
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires . . . . . a)	250,000	249,954 94	141,856 19	83,546 80
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques. . . . .	15,000	14,999 76	8,572 11	6,427 65
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers. . . . .	450,000	449,065 27	121,282 21	254,801 05
	13	Conseil supérieur de l'Agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours. . . . .	190,000	189,919 02	142,259 75	44,524 07
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'Agriculture et de l'Horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'Agriculture. (Y compris 30,000 francs en charge temporaire). . . . .	92,800	92,786 01	77,821 76	14,964 25
		<i>Enseignement vétérinaire.</i>				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	109,500	109,500	107,685 25	1,816 75
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études . . . . . b)	57,095	57,092 75	41,711 45	15,522 05
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	172,000	170,041 12	157,006 87	15,051 25
		A REPORTER. . . . . fr.	3,710,895	3,071,575 69	1,498,114 70	1,017,774 65

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EXECUTER OU JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
2,285,207 99	52,126 85	°	57,165 16	°	°	
225,582 99	24,551 95	°	65 06	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 185,000 ° Crédit supplémentaire. . . 65,000 °
14,999 76	°	°	24	°	°	
576,173 26	73,792 01	°	34 73	°	°	
186,563 82	5,555 20	°	89 98	°	°	
92,786 01	°	°	13 99	°	°	
109,500 °	°	°	°	°	°	
55,254 58	1,858 55	°	2 27	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 33,325 ° Crédit supplémentaire. . . 3,770 °
170,041 12	°	°	1,958 88	°	°	
5,515,880 53	135,684 36	°	59,321 31	°	°	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	3,710,895 °	3,671,575 69	2,498,114 70	1,017,774 63
III. (suite).		<b>Agriculture (suite).</b>				
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire (suite).</i>				
	18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys. . . . .	80,000 °	79,982 60	70,199 85	9,552 57
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection . . . . .	10,000 °	9,400 °	5,050 °	4,350 °
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture . . .	300,000 °	299,932 87	283,221 41	14,661 46
		<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>				
	21	Jardin botanique de l'Etat. Traitements du personnel. . .	41,200 °	41,199 36	40,699 56	500 °
	22	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture . . . . .	50,200 °	50,146 33	47,777 75	2,368 58
IV.		<b>Eaux et forêts.</b>				
	23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses . . . . a)	528,980 °	528,979 36	430,999 66	93,404 85
	24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, indemnités. Frais divers . . . . .	16,000 °	15,999 14	12,020 71	3,949 85
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat . . . . .	101,000 °	99,566 70	71,927 70	27,659 °
	26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. . . . b)	50,000 °	49,996 18	24,016 18	980 °
	27	Drainage des fanges: frais d'étude et d'enquête . . . .	5,000 °	127 50	°	127 50
	28	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses . . . . . c)	22,500 °	22,499 39	15,334 64	0,788 40
		A REPORTER. . . . . fr.	4,913,775 °	4,869,405 32	3,501,302 14	1,182,096 82

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,515,880 35	155,684 56	.	50,321 31	.	.	
79,752 40	230 20	.	17 40	.	.	
9,400 .	.	.	600 .	.	.	
209,882 87	50 .	.	67 13	.	.	
41,199 56	.	.	0 44	.	.	
50,146 35	.	.	53 67	.	.	
524,404 51	4,574 85	.	0 64	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 523,665 . Crédit supplémentaire . 5,315 .
15,970 54	28 60	.	0 80	.	.	
99,566 70	.	.	35 .	1,398 30	.	
24,996 18	25,000 .	.	5 82	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 25,000 . Crédit supplémentaire . 25,000 .
197 50	.	.	4,872 50	.	.	
22,125 04	576 35	.	0 61	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 15,000 . Crédit supplémentaire . 7,500 .
4,683,458 96	185,944 56	.	44,075 38	1,398 30	.	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	4,913,775 *	4,869,403 32	5,501,562 14	1,182,096 82
V.		<b>Laboratoires d'analyses.</b>				
	29	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel — Laboratoires d'analyses de l'Etat : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires . . . . .	109,500 *	109,561 56	101,698 71	7,662 65
VI.		<b>Service de santé.</b>				
	30	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses . . . . .	400,000 *	596,596 70	242,016 52	149,384 06
	31	Académie royale de médecine . . . . .	53,500 *	53,500 *	29,260 85	4,250 17
VII.		<b>Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.</b>				
	32	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . . .	5,850,000 *	5,850,000 *	5,758,225 *	91,168 12
	33	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences. . . . .	100,000 *	99,855 07	57,450 07	62,385 *
	34	Frais de route et de séjour de l'inspection . . . . .	15,000 *	12,099 55	8,110 10	5,989 45
	35	Frais de bureau et matériel de l'inspection . . . . .	5,000 *	5,674 19	2,242 06	1,451 55
		A REPORTER. . . . . fr.	9,428,775 *	9,574,470 19	7,681,275 05	1,502,347 80

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
4,685,458 96	185,944 36	"	44,975 58	1,398 50	"	
109,581 56	"	"	138 64	"	"	
392,300 58	4,296 12	"	5,405 50	"	"	
55,500 "	"	"	"	"	"	
5,849,595 12	606 88	"	"	"	"	
99,835 07	"	"	164 05	"	"	
12,009 55	"	"	2,900 45	"	"	
5,674 19	"	"	1,525 81	"	"	
9,185,622 85	190,847 56	"	52,900 51	1,398 50	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	9,428,775	9,574,470 19	7,681,275 65	1,502,347 80
VIII.		<b>Ponts et chaussées.</b>				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — ROUTES ET BÂTIMENTS CIVILS.				
	56	Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise. Etablissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsides . . . . . a)	4,601,140 85	4,559,501 20	1,997,810 18	2,218,662 00
	57	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise . . . . . b)	50,499 94	48,569 86	58,896 77	9,475 09
	58	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers et impositions; achat de meubles; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de justice de Bruxelles, etc . . . . . c)	1,197,280 54	1,081,180 47	669,978 58	241,729 86
	59	Entretien et réparation des prisons; fournitures et travaux ordinaires . . . . .	75,000	70,376 45	26,209 51	44,107 14
	40	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	28,000	27,505 44	27,505 44	.
		SECTION 2. — TRAVAUX HYDRAULIQUES.				
	41	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables . . . . . d)	2,389,054 44	2,165,566 55	709,980 82	1,591,415 22
	42	Plantations nouvelles . . . . .	15,500	12,209 25	4,684 88	7,524 55
	45	Etablissement éventuel de nouveaux bacs et bateaux de passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .	40,000	17,440 27	9,651 45	7,788 82
	44	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine . . . . .	1,100	1,044	1,044	.
	45	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales . . . . . e)	965,762 16	816,590 49	171,592 18	655,196 01
		SECTION 3. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	46	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .	1,086,600	1,065,051 81	959,767 78	102,754 05
	47	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen . . . . .	1,286,215	1,278,066 54	1,118,555 02	157,882 98
	48	Irrigations de la Campine. Traitements, salaires et indemnités du personnel; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses . . . . .	18,440	15,509 05	14,542 07	966 98
	49	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour des membres du jury. Impressions. Dépenses diverses . . . . .	6,000	2,175 55	2,126 75	46 60
		A REPORTER. . . . . fr.	21,187,547 91	20,310,852 68	13,452,885 26	6,319,895 78

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
9,185,622 85	190,847 56	.	52,906 51	1,598 50	.	
4,216,475 08	122,828 12	.	58,249 47	225,590 16	.	d) Crédit primitif . . . fr. 4,000,000 » Crédit supplémentaire . . . 601,140 85
48,569 80	.	.	2,080 08	50 »	.	b) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Crédit supplémentaire . . . 499 94
911,708 44	169,472 05	.	99,721 96	16,578 11	.	e) Crédit primitif . . . fr. 850,000 » Crédit supplémentaire . . . 547,280 54
70,376 45	.	.	2,284 88	2,558 67	.	
27,305 41	.	.	696 56	.	.	
2,101,405 04	62,161 49	.	3,821 75	221,646 18	.	d) Crédit primitif . . . fr. 2,388,500 » Crédit supplémentaire . . . 534 44
12,209 95	.	.	1,290 77	.	.	
17,410 27	.	.	11,920 60	10,659 15	.	
1,044 .	.	.	56 »	.	.	
806,588 19	9,802 50	.	32,014 87	117,356 80	.	e) Crédit primitif . . . fr. 725,000 » Crédit supplémentaire . . . 240,762 16
1,062,521 81	510 »	.	25,568 19	.	.	
1,276,256 .	2,450 54	.	7,548 66	.	.	
15,509 05	.	.	5,150 95	.	.	
2,173 55	.	.	5,826 65	.	.	
19,752,781 04	558,051 64	.	283,117 88	595,397 35	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	21,187,347 91	20,510,832 68	13,452,885 26	6,510,895 78
VIII (suite).		<b>Ponts et chaussées (suite).</b>				
		SECTION 4. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	50	Études de projets, frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impression; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achats de papier, etc. — Frais divers de mission . . . . . a)	46,035 77	43,285 17	51,942 89	11,356 08
		SECTION 5. — SERVICE SPÉCIAL DES BATIMENTS CIVILS.				
	51	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du palais de justice de Bruxelles — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du palais de justice. (Y compris 25,000 francs en charge temporaire) . . . . .	196,615 *	192,535 05	181,016 36	11,512 69
	52	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du palais de justice de Bruxelles, etc . . . . . b)	62,212 32	60,312 13	54,207 01	26,105 12
		SECTION 6. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	55	Publication du Recueil; rémunération d'auteurs, frais de traductions, de bureau et de matériel . . . . .	11,200 *	11,125 90	9,641 69	1,484 21
IX.		<b>Beaux-Arts.</b>				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	54	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . . .	275,000 *	274,926 57	152,505 29	52,809 28
	55	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge . . . . .	100,000 *	62,579 *	60,070 *	1,900 *
		A REPORTER. . . . . fr.	21,878,409 *	20,955,592 50	13,902,877 50	6,425,043 16

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
19,752,781 04	558,051 64	"	285,117 88	505,597 55	"	
45,278 97	4 20	"	2,750 60	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 40,000 Crédit supplémentaire. . . 33 77
192,529 05	4 "	"	4,081 95	"	"	
60,312 15	"	"	1,900 19	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 53,000 Crédit supplémentaire. . . 9,212 52
11,125 90	"	"	74 10	"	"	
205,544 57	60,612 "	"	5 15	"	"	
62,579 "	"	"	57,421 "	"	"	
20,327,920 06	627,671 84	"	529,419 15	505,597 55	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	21,878,409	20,955,592 50	15,902,877 50	6,425,043 16
IX (suite).		<b>Beaux-arts (suite).</b>				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	56	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien . . . . .	148,705	148,705	148,705	•
	57	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres . . . . .	253,500	253,498 20	228,357 25	4,640 07
	58	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures, et autres incombant spécialement au service des académies et écoles . . . . .	21,000	20,686 09	19,681 09	1,005 •
	59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin . . . . .	3,000	1,906 20	1,594 40	511 80
	60	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000	16,975	16,850	•
	61	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome . . . . .	45,500	30,919 85	10,938 85	28,980 98
	62	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses. . . . . a)	25,400	25,393 20	15,373 20	10,020 •
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	63	Musées royaux de peinture et de sculpture: personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz: traitement du conservateur et frais de surveillance . . . . .	52,800	52,709 98	50,924 14	1,875 84
	64	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus . . . . .	113,310	113,310	50,981 56	62,281 24
65	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel et frais d'études des collections . . . . .	52,250	51,732 70	51,732 70	•	
66	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses (y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire) . . . . .	96,700	96,698 10	77,393 54	19,279 96	
	<i>Monuments publics.</i>					
67	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	50,000	43,726	21,392	22,334 •	
		A REPORTER . . . fr.	22,735,574	21,800,942 80	14,590,601 21	6,573,972 95

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
20,527,920 66	627,671 84	"	520,419 15	505,597 55	"	
148,705 "	"	"	"	"	"	
232,998 20	500 "	"	1 80	"	"	
20,886 05	"	"	315 01	"	"	
1,006 20	"	"	1,093 80	"	"	
16,850 "	125 "	"	25 "	"	"	
50,019 85	"	"	5,580 17	"	"	
25,505 25	"	"	6 80	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 15,400 "
						Crédit supplémentaire. . . 10,000 "
32,799 98	"	"	" 02	"	"	
115,262 80	47 20	"	"	"	"	
51,752 70	"	"	517 30	"	"	
96,673 50	24 60	"	1 90	"	"	
45,726 "	"	"	0,274 "	"	"	
21,172,574 16	628,368 64	"	341,233 85	505,597 55	"	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>REPORT.</b> . . . fr.	22,755,574	21,800,042 80	14,596,601 21	6,575,972 95
IX (suite).		<b>Beaux-arts (suite).</b>				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	68	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux . . . a)	105,859 79	105,785 06	57,985 16	67,799 90
	69	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations . . . . .	100,000	99,957 10	21,549 55	65,855 70
	70	Commission royale des monuments: personnel. . . . .	16,100	15,800 04	15,800 04	•
	71	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication . . . . . b)	25,200	23,170 50	18,156 90	4,912 20
	72	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. . . . .	5,500	5,511	468 40	2,842 60
	73	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses . . . . .	2,500	2,494 40	560	2,154 40
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	74	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique . . . . .	164,820	164,820	164,820	•
	75	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	79,758	79,758	79,758	•
	76	Conservatoire royal de musique de Gand: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	54,526	54,526	54,526	•
	77	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .	47,031 25	47,031 25	47,031 25	•
		<b>A REPORTER.</b> . . . fr.	23,552,849 04	22,597,596 15	15,037,056 29	6,719,495 75

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,172,574 10	628,568 64	.	341,255 85	595,597 55	.	
105,785 06	.	"	54 75	"	.	a) Crédit primitif . . . fr. 86,000 . Crédit supplémentaire. . 19,859 79
87,385 05	12,574 07	"	42 90	"	"	
15,800 04	"	"	999 96	"	"	
23,069 10	101 40	"	29 50	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 20,200 . Crédit supplémentaire. . 3,000 .
5,511 .	"	"	189 .	"	"	
2,494 40	"	"	5 60	"	"	
104,820 .	"	"	"	"	"	
79,758 .	"	"	"	"	"	
54,526 .	"	"	"	"	"	
47,031 25	"	"	"	"	"	
21,756,552 04	641,044 11	.	541,855 54	595,597 35	.	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	25,552,849 04	22,597,506 15	15,057,056 99	6,719,495 75
IX (suite).		<b>Beaux-arts (suite).</b>				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	78	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses . . . . .	152,855	152,445 65	126,254 25	18,019 40
	79	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales . . . . .	11,000	9,050 96	8,980 36	99 60
	80	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'agriculture et des travaux publics . . . . .	2,000	.	.	.
X.		<b>Traitements de disponibilité.</b>				
	81	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .	24,950	15,724 85	15,318 20	406 65
XI.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	82	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7 . . . . .	15,000	9,868 15	7,375 50	2,494 65
	85	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leur fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions . . . . .	5,155	2,575 90	2,151 05	224 87
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . . fr.	25,541,789 04	22,585,068 64	15,195,115 63	6,740,740 90

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,756,552 04	641,044 11	°	341,835 54	595,397 35	°	
144,273 65	8,170 °	°	411 35	°	°	
9,059 96	°	°	1,940 04	°	°	
°	°	°	2,000 °	°	°	
13,724 85	°	°	11,225 17	°	°	
9,868 15	°	°	5,151 85	°	°	
2,575 90	°	°	789 10	°	°	
21,935,854 33	649,214 11	°	365,525 05	593,397 35	°	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899. jusqu'au 31 octobre.
XII		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
		<b>Services divers.</b>				
		<i>Agriculture.</i>				
	84	Recensement agricole . . . . .	150,090 »	65,161 06	46,278 20	18,882 86
	85	Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'État à Vilvorde. — Travaux complémentaires d'amélioration, construction de serres . . . . . a)	11,094 88	11,094 87	7,507 »	3,587 87
	86	Installation mécanique et électrique destinée à la laiterie annexée à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux . . . . .	30,000 »	30,000 »	»	»
	87	Laboratoire de l'État à Louvain. Frais d'installation . . . . .	9,000 »	9,000 »	9,000 »	»
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	88	Bois domaniaux du cantonnement de Spa. — Travaux exceptionnels d'amélioration des peuplements et de la vidange. b)	45,700 »	45,694 34	1,520 »	35,476 94
		<i>Ponts et Chaussées.</i>				
	89	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour la liquidation du subside pour le redressement de la Montagne de la Cour et pour la création d'un square entre le palais de justice et le boulevard de Waterloo. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II . . . . .	165,000 »	140,000 »	50,000 »	90,000 »
	90	Entretien et réparation des prisons : travaux extraordinaires.	50,000 »	42,457 65	8,468 »	35,989 65
	91	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Travaux d'appropriation des locaux et dégagements pour le cas d'incendie — achat d'un immeuble . . . . .	100,000 »	3,495 »	3,495 »	»
	92	Musée commercial de Bruxelles. — Travaux d'amélioration.	45,000 »	45,225 75	50,000 »	13,225 75
	93	Acquisition, par la ville de Gand, de l'antique Halle au Blé, connue sous le nom de Maison de l'Étape — Intervention de l'État . . . . .	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
	94	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand; restauration du monument . . . . . c)	49,000 »	47,940 56	»	54,940 56
	95	Sambre canalisée : travaux d'amélioration . . . . .	235,000 »	82,079 25	82,058 83	20 42
	96	Canaux de Liège à Anvers; travaux d'amélioration. — Reconstruction de ponts . . . . .	200,000 »	69,176 75	55,110 56	14,066 19
	97	Yser. — Travaux extraordinaires de recusement et d'approfondissement. Élargissement de la rivière . . . . .	50,000 »	50,000 »	48,469 10	1,550 90
	98	Travaux d'amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables . . . . .	50,000 »	52,066 9	15,024 2	11,272 70
99	Durme; travaux d'amélioration . . . . .	30,000 »	29,270 13	»	26,547 98	
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>1,220,704 88</b>	<b>717,561 45</b>	<b>364,950 91</b>	<b>281,341 80</b>

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
65,161 06	.	.	84,858 04	.	.	
11,094 87	.	.	0 01	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 10,000 "
.	50,000 "	.	.	.	.	Crédit supplémentaire. 1,094 88
9,000 "	.	.	.	.	.	
34,906 94	10,697 40	.	5 66	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 35,000 "
						Crédit supplémentaire. 10,700 "
140,000 "	.	.	25,000 "	.	.	
42,457 63	.	.	7,542 57	.	.	
3,405 "	.	.	96,505 "	.	.	
45,225 75	.	.	1,774 25	.	.	
10,000 "	.	.	.	.	.	
34,940 56	15,000 "	.	867 11	192 33	.	c) Crédit primitif . . . fr. 35,000 "
82,079 25	.	.	.	152,920 75	.	Crédit supplémentaire. 14,000 "
69,176 75	.	.	70,461 47	60,361 78	.	
50,000 "	.	.	.	.	.	
24,296 92	14,669 17	.	402 17	10,631 74	.	
26,547 98	2,922 15	.	729 87	.	.	
646,272 71	71,288 72	.	288,126 85	224,106 60	.	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS:	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr.	1,229,794 88	717,561 45	564,950 91	281,341 80
XII (suite)		<b>Services divers (suite).</b>				
		<i>Ponts et Chaussées (suite).</i>				
	100	Canal de Gand, par Bruges, à Ostende; travaux d'amélioration . . . . .	150,000 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	101	Côte : travaux de défense, subsides, etc. . . . .	255,000 .	204,126 00	153,236 04	50,890 05
	102	Congrès international de navigation de Bruxelles 1898. — Frais de publications, de voyages et dépenses diverses . . . . .	60,000 .	59,000 67	54,514 41	5,485 23
	105	Reièvement du canal de raccordement en amont de l'écluse du Tolhuis, à Gand . . . . .	100,000 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	104	Canal de Louvain. — Frais d'études; impressions, etc. — Frais de route des membres de la commission, etc. . . . .	0,000 .	1,426 25	656 55	769 70
		<i>Beaux-arts.</i>				
	105	Ruines de l'abbaye de Villers . . . . .	50,000 .	49,099 79	58,865 07	11,136 72
	106	Ruines de l'abbaye d'Aulne . . . . . a)	42,423 53	42,423 55	18,267 42	24,057 61
	107	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts . . . . .	100,000 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	108	Conservatoire royal de musique de Liège. — Construction d'un buffet d'orgue . . . . .	5,334 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	109	Acquisitions faites pour les musées de Bruxelles, Anvers et Gand à la vente de la collection Kums . . . . . b)	145,210 .	145,210 .	. . . . .	145,210 .
		<i>Service de santé.</i>				
	110	Indemnité à payer à la veuve du Dr Flahou du chef de l'accident survenu le 30 mai 1898 à la station sanitaire de Doel . . . . . b)	80,000 .	80,000 .	. . . . .	80,000 .
	111	Construction d'un canot à vapeur pour la station sanitaire de Doel . . . . . b)	22,000 .	18,602 20	. . . . .	18,602 20
	112	Acquisition d'une ancienne poterne, avec terrain et bâtiment, située à Humelghem . . . . . c)	5,000 .	5,000 .	. . . . .	. . . . .
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr	2,253,762 41	1,324,548 06	650,468 45	617,475 51
		TOTAUX pour le service ordinaire . . . . .	25,541,789 04	22,585,068 04	15,195,115 65	6,740,740 90
	TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . fr.	25,795,551 45	23,909,617 60	15,825,582 00	7,358,214 21	

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
646,272 71	71,288 72	.	288,126 85	224,106 00	.	
.	.	.	150,000 .	.	.	
204,126 09	.	.	12,353 91	58,520 .	.	
59,999 67	.	.	0 33	.	.	
.	.	.	100,000 .	.	.	
1,426 25	.	.	7,573 75	.	.	
49,999 70	.	.	0 21	.	.	
42,505 05	118 50	.	.	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 40,000 . Crédit supplémentaire. . . 2,425 55
.	.	.	100,000 .	.	.	
.	.	.	5,354 .	.	.	
145,210 .	.	.	.	.	.	b) Crédits alloués par la loi du 30 décembre 1898, <i>Moniteur</i> du 31, n° 565.
80,000 .	.	.	.	.	.	
18,602 20	.	.	3,397 80	.	.	
.	5,000 .	.	.	.	.	c) Crédit alloué par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281.
1,247,941 74	76,407 22	.	666,786 85	262,026 60	.	
21,935,854 53	649,214 11	.	303,323 05	593,397 55	.	
23,185,796 27	725,621 33	.	1,030,109 90	856,023 95	.	

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, Jusqu'au 31 octobre
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	1,050 86	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	15,766 68	828 90	»	828 90
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	24,051 07	24,051 07	»	24,051 07
		Transferts de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	469,954 88	385,509 22	94,968 91	282,707 92
		Total des transferts des exercices précédents . . . . fr.	508,805 49	410,189 19	94,968 91	307,587 89
		Totaux des crédits et dépenses pour l'exercice 1898 . . . .	25,795,551 45	25,909,417 60	15,825,582 06	7,558,214 21
		<b>Totaux.</b> . . . . fr.	26,504,354 94	24,519,606 79	15,920,550 97	7,665,802 10

## ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
			1,050 86			
828 90			127 50	12,810 28		
24,051 07			"	"		
577,676 85	7,632 50		52,296 75	52,548 05		
402,556 80	7,632 50		33,455 09	65,159 21		
23,185,796 27	725,621 55		1,030,109 90	856,025 95		
23,586,555 07	755,255 72		1,065,564 99	921,185 16		

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1898, a été fixé par l'article unique de la loi du 20 mai 1898, *Moniteur* du 26 mai, n° 146 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de . . . . . fr. 22,049,550 25

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. . . . . 1,492,258 79

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-  
cices 1894, 1895, 1896 et 1897. . . . . 280,547 70

TOTAL pour le service ordinaire. . . . . fr. 23,822,356 74

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . . fr. 1,973,354 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. . . . . 280,428 41

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-  
cices 1895, 1896 et 1897. . . . . 228,255 79

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . . fr. 2,482,018 20

ENSEMBLE. . . . . fr. 26,304,354 94

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre
		<b>TRANSFERT DE L'EXERCICE 1897. a)</b> — <i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1898, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>  <b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>  <b>Services divers.</b>				
X.	42	Expositions spéciales concernant le travail et l'économie sociale. — Dépenses diverses à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides. . . . .	6,000 •	6,000 •	•	6,000 •
		<b>EXERCICE 1898. (COMPTE DÉFINITIF.) *</b> <b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b> — <b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
I.		<b>Administration centrale.</b>  <b>Personnel.</b>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . . .	290,020 •	285,973 85	270,428 90	6,544 86
		<b>Matériel.</b>				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . . . .	60,000 •	59,787 49	40,735 25	9,925 50
		<b>Frais de déplacements.</b>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	18,500 •	10,160 50	7,938 85	1,661 50
II.		<b>Pensions.</b>				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	6,000 •	1,959 25	1,959 25	•
III.		<b>Industrie.</b>				
	6	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses . . . . .	60,500 •	60,188 30	60,832 80	8,555 50
	7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves . . . . .	65,000 •	61,257 50	61,250 •	7 50
	8	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et classes ménagères, écoles professionnelles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel — Missions, commissions, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides aux expositions diverses — Dépenses diverses . . . . .	850,000 •	849,507 27	706,595 34	145,171 93
		<b>A. REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>1,385,820 •</b>	<b>1,358,804 05</b>	<b>1,188,538 55</b>	<b>169,666 65</b>

## ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉPOSITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
6,000	.	.	.	.	.	a) Ce transfert a été autorisé par décision de la Cour des Comptes du 8 novembre 1898, n° 454161.
21,000	.	.	.	.	.	* Par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail a été augmenté de 115,00 francs, à répartir entre les articles 12 et 45.
285,975 85	.	.	10,046 15	.	.	
59,658 59	128 90	.	212 51	.	.	
9,600 35	559 05	.	8,359 70	.	.	
1,959 25	.	.	4,040 75	.	.	
69,188 59	.	.	111 61	.	.	
61,257 50	.	.	5,742 50	.	.	
849,507 27	.	.	452 75	.	.	
1,358,205 20	688 85	.	26,925 05	.	.	

## MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,385,820	1,358,894 05	1,188,538 55	169,666 65
		<b>III</b> <i>(suite).</i>				
		<b>Industrie (suite).</b>				
	9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la direction de l'industrie. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses . . . . .	17,000	15,429 02	15,176 60	2,252 42
	10	Propriété industrielle . . . . .	11,700	10,771 77	5,146 40	5,625 37
	11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers . . . . .	12,500	8,023 79	5,540 79	2,645 50
		<b>IV.</b>				
		<b>Poids et mesures.</b>				
	12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection. a)	114,850	114,594 54	110,054 78	4,559 56
	15	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .	56,000	55,775	52,525	3,450
	14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions . . . . .	20,000	19,054 79	14,948 87	5,889 72
		<b>V.</b>				
		<b>Travail.</b>				
	15	Office du travail : statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office du travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. . . . .	80,000	77,507 09	48,205 99	28,291 40
	16	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . . . . .	50,000	25,809 47	25,152 08	2,555 89
	17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. . . . .	117,000	116,095 88	71,599 79	45,505 09
	18	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État . . . . .	150,000	156,185	88,506	47,879
	19	Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement. . . . .	55,400	26,817 04	25,317 04	5,500
	20	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers . . . . .	50,000	24,708 25	12,923 59	11,874 66
	21	Inspection du travail et inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions . . . . .	192,000	182,744 51	159,905 89	22,858 62
	22	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses . . . . .	25,000	11,677 68	5,150 41	6,514 82
		<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	2,275,270	2,184,857 08	1,822,051 78	500,624 70

## ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

FUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,358,205 20	688 85	•	26,925 95	•	•	
15,429 02	•	•	1,570 98	•	•	
10,771 77	•	•	928 25	•	•	
7,986 29	57 50	•	4,476 21	•	•	
114,594 54	•	•	255 66	•	•	α) Crédit primitif . . . fr. 112,350 "
55,775 •	•	•	225 •	•	•	Crédit supplémentaire. . . 2,500 "
18,838 59	106 20	•	965 21	•	•	
76,497 59	809 70	•	2,692 91	•	•	
25,665 97	145 50	•	4,190 53	•	•	
116,902 88	95 •	•	4 12	•	•	
156,185 •	•	•	15,815 •	•	•	
26,817 04	•	•	6,582 96	•	•	
24,798 25	•	•	5,201 75	•	•	
182,744 51	•	•	9,255 49	•	•	
11,465 25	212 45	•	11,322 32	•	•	
2,182,676 48	2,181 20	•	88,412 52	•	•	

## MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	2,275,270 *	2,184,857 68	1,822,051 78	560,624 70
VI.		<b>Mines.</b>				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — CONSEIL DES MINES.				
	25	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . . . .	52,000 "	28,925 07	28,775 07	150 "
	24	Matériel . . . . .	640 "	640 "	536 95	503 05
		SECTION 2. — CORPS DES MINES.				
	25	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expédition- naires adjoints aux ingénieurs . . . . .	556,000 "	544,225 28	523,879 72	20,545 56
	26	Délégués ouvriers à l'inspection des mines . . . . .	90,000 "	50,585 57	47,899 19	8,486 18
	27	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines . . . . .	3,500 "	2,254 30	87 "	2,167 30
	28	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur . . . . .	12,500 "	12,495 01	9,871 06	2,625 95
		SECTION 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	29	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses. . . . .	6,000 "	4,641 45	3,632 65	1,008 80
		SECTION 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	30	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses . . . . .	45,000 "	45,000 "	183 80	44,816 20
		SECTION 5. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	31	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la biblio- graphie des sciences géologiques. — Traitement du fonc- tionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'administration des mines et traitements partiels de deux conservateurs du musée d'histoire naturelle colla- borant au service de la carte . . . . .	160,000 "	107,224 84	75,544 28	51,680 56
VII.		<b>Commissions.</b>				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	32	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau. . . . .	500 "	"	"	"
		SECTION 2. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	33	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. . . .	1,500 "	427 60	186 75	240 85
		A REPORTER. . . . . fr.	2,980,910 *	2,787,074 60	2,512,448 25	472,445 15

## ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TCES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 26 de la loi sur la comp- tabilité.	
2,182,676 48	2,181 20	.	88,412 52	.	.	
28,925 07	»	»	5,074 95	.	.	
640 .	»	»	.	.	.	
344,223 28	»	»	11,776 72	.	.	
56,385 57	»	»	55,014 65	.	.	
2,254 50	»	»	1,245 70	»	.	
12,495 01	»	»	4 99	.	.	
4,641 45	.	.	1,538 55	.	.	
45,000 .	»	»	.	.	.	
107,224 84	»	»	52,775 16	»	.	
.	»	»	500 .	.	.	
427 60	»	»	1,072 40	.	.	
2,784,893 40	2,181 20	.	195,835 40	.	.	

## MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . . . fr.	2,980,910	2,787,074 60	2,512,448 25	472,445 15
VII (suite)		<b>Commissions (suite).</b>				
		SECTION 5. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS.				
	54	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (Charge temporaire) . . . . .	9,000	3,706 70	2,262 27	1,381 63
VIII.		<b>Traitements de disponibilité.</b>				
	35	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonction- naires et employés . . . . .	8,000	2,408 25	2,408 25	»
IX.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	36	Dépenses imprévues non libellées au budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . . .	10,000	3,726 57	1,204 12	2,462 45
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . . fr.	5,007,910	2,796,916 12	2,318,582 80	476,289 25
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
X.		<b>Services divers.</b>				
	37	Recensement industriel. . . . .	100,000	99,808	60,111 53	30,655 69
	38	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890. . . . .	110,000	110,000	110,000	»
	39	Concours de mutualité (1891 à 1895) . . . . .	30,000	»	»	»
	40	Avance de frais pour travaux de fermeture effectués d'office à d'anciens puits et galeries de la concession de mines de plomb de Mazée actuellement abandonnée et dont les propriétaires sont introuvables. . . . .	298 98	298 98	298 98	»
	41	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces. — Frais divers de la Commission instituée pour juger ce concours. . . . .	53,000	676 98	75	601 98
	42	Subside au commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 . . . . .	50,000	50,000	50,000	»
	43	Exposition de Bruxelles de 1897. — Garantie du Gouverne- ment due en vertu de l'article 11 de la loi du 11 septem- bre 1895 — Dépenses diverses . . . . . a)	112,500	85,113 91	»	12,051 35
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . . fr.	455,798 98	345,897 87	220,485 51	52,309 02
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail. . . . . fr.	5,463,708 98	5,142,815 99	2,538,868 40	528,598 25

## ET DU TRAVAIL. (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPLECTER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur le compta- bilité.	LES CRÉDITS.	
2,784,895 40	2,181 20	»	195,855 40	»	»	
5,643 90	62 80	»	5,205 30	»	»	
2,408 25	»	»	5,501 75	»	»	
3,726 57	»	»	6,273 45	»	»	
2,794,672 12	2,244	»	210,995 88	»	»	
99,767 22	40 78	»	192	»	»	
110,000	»	»	»	»	»	
»	»	»	30,000	»	»	
298 98	»	»	»	»	»	
676 98	»	»	52,325 02	»	»	
50,000	»	»	»	»	»	
12,051 55	73,062 50	»	27,586 09	»	»	a) Crédit alloué par la loi du 7 octobre 1890, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281.
272,794 55	73,105 34	»	109,901 11	»	»	
5,007,466 65	76,347 34	»	520,894 09	»	»	

## MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
<b>RECAPITULATION.</b>						
		Transfert de l'exercice 1897. (Article 30 de la loi de comptabilité) . . . . .	6,000 »	6,000 .	.	6,000 .
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1898 . . . . .	3,463,708 98	3,142,813 99	2,538,868 40	528,598 25
		<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>3,469,708 98</b>	<b>3,148,813 99</b>	<b>2,538,868 40</b>	<b>534,598 25</b>

## ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
6,000 »	»	»	»	»	»	
5,067,466 65	75,347 54	»	520,694 99	»	»	
5,073,466 65	75,347 54	»	520,894 99	»	»	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1898, a été fixé par l'article unique de la loi du 18 mai 1898, *Moniteur* du 20-21 mai, n° 140-141 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de . . . . . fr. 3,005,410 »  
 A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire . . . . . 2,500 »

TOTAL pour le service ordinaire. . . . . fr. 3,007,910 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . . fr. 543,208 98

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire. . . . . 112,500 »

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1897 au Budget de l'exercice 1898, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. . . . . 6,000 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . . fr. 461,708 98

ENSEMBLE. . . . . fr. 3,469,708 98

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)</b>				
		EXERCICE 1896.				
		<i>Report de l'exercice 1896 à l'exercice 1898, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâti- ments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 600.000 francs portés précédemment au Budget extraordinaire et 12,400 francs en charge temporaire) . . . . . b)	9,005 98	5,199 50	5,199 50	-
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	546 06	511 99	.	511 99
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1896 . . . . . fr.	9,550 02	5,511 29	5,199 50	511 99
		EXERCICE 1897.				
		<i>Reports de l'exercice 1897 à l'exercice 1898.</i>				
II.		Première section. — Service ordinaire.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire) . . .	556 50	556 50	556 50	.
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	2,545 54	.	.	.
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
	25	Frais d'exploitation . . . . .	191 06	.	.	.
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — SERVICES COMMUNS.				
	55	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . .	8,801 56	7,941 51	4,660 85	5,280 68
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. .	5,590 21	657 10	.	657 10
		A REPORTER. . . . . fr.	15,482 47	8,934 91	5,017 15	3,917 78

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,199 50	"	"	5,804 66	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 18 novembre 1898, n° 454752.
311 99	"	"	54 67	"	"	
5,511 29	"	"	5,859 55	"	"	
556 30	"	"	"	"	"	
"	"	"	155 "	2,590 54	"	
"	"	"	191 06	"	"	
7,941 51	"	"	860 05	"	"	
657 10	"	"	65 90	2,889 21	"	
8,954 91	"	"	1,268 01	5,279 55	"	

## MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉ.	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	15,482 47	8,954 91	5,017 15	5,917 78
		<b>TRANSFERTS (suite).</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1897 à l'exercice 1898 (suite).</i>				
IX.	2	§ 4, 2 <sup>e</sup> , loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> du 28-29, n° 179-180. — Rachat des approvisionnements de la ligne Gand-Eecloo . . . . .	647 78	647 78	"	647 78
		§ 5, 2 <sup>e</sup> , loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115. — Rachat des approvisionnements du réseau Liégeois-Limbourgeois . . . . .	55,000 "	55,000 "	"	55,000 "
		<b>TOTAUX pour le service ordinaire. . . . . fr.</b>	<b>51,150 25</b>	<b>44,582 69</b>	<b>5,017 15</b>	<b>59,565 56</b>
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
X.	59	Marine. — Traction et matériel. . . . .	5,122 15	5,122 15	5,122 15	"
		<b>TOTAUX des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1897 . . . . . fr.</b>	<b>56,252 58</b>	<b>49,704 82</b>	<b>10,159 26</b>	<b>59,565 56</b>
		<b>EXERCICE 1898 (COMPTE DÉFINITIF).*</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
I.		<b>Administration centrale.</b>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	114,600 "	112,191 54	111,691 54	500 "
	5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale. . . . .	4,500 "	325 50	325 50	"
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	27,150 "	27,129 09	25,709 09	5,420 "
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses . . . . .	60,000 "	57,465 52	44,947 80	12,515 52
	6	Honoraires des avocats du département . . . . .	44,000 "	59,947 50	55,125 "	6,802 50
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>271,250 "</b>	<b>258,036 75</b>	<b>254,798 75</b>	<b>25,258 02</b>

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget

TOUTE	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
8,954 91	°	°	1,268 01	5,279 55	°	
647 78	°	°	°	°	°	
55,000 °	°	°	°	°	°	
44,582 69	°	°	1,268 01	5,279 55	°	
5,122 15	°	°	°	°	°	
49,704 82	°	°	1,268 01	5,279 55	°	
21,000 °	°	°	°	°	°	
112,191 54	°	°	2,408 66	°	°	
525 50	°	°	4,174 50	°	°	
27,129 09	°	°	0 91	°	°	
57,465 52	°	°	2,556 68	°	°	
59,027 50	20 °	°	4,052 50	°	°	
258,056 75	20 °	°	15,173 25	°	°	

\*) Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes a été augmenté : 1° d'une somme de 20,000 francs par la loi du 50 décembre 1898, *Moniteur* du 51, n° 565; 2° d'une somme de fr. 4,888,802 49 à répartir entre les articles 7, 9, 10, 10<sup>1</sup> (nouveau), 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 55, 40, 48, 51, 55, 56, 57, 58 et 59. (Les trois derniers forment des articles nouveaux, en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, *Moniteur* du 8, n° 281.

Par l'article 2 de la même loi les crédits primitifs des articles 8, 11, 16, 25, 26, 51 et 57 ont été diminués d'une somme de fr. 324,369 12, portée en augmentation aux articles 13, 18, 21, 55 et 40.

## MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	271,250 "	258,036 75	254,708 75	23,258 02
II.		<b>Chemins de fer.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — SERVICES COMMUNS.</b>				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	659,507 09	599,481 32	100,210 10	499,271 22
	8	Salaires des agréés et des ouvriers . . . . . b)	144,769 "	144,769 "	21,559 40	117,547 30
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. . . . . c)	962,102 "	800,992 05	775,165 12	116,977 01
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . . d)	199,000 "	199,000 "	101,000 "	98,000 "
	10 <sup>bis</sup>	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge . . . e)	88,000 "	88,000 "	"	88,000 "
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles . . . . . f)	115,000 "	114,992 85	70,261 15	44,751 70
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer. . . . . g)	50,200 "	50,200 "	15,827 77	16,187 92
		<b>SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX.</b>				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. h)	2,242,258 43	2,145,615 58	359,801 09	1,785,812 49
	14	Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route . . . . . i)	7,257,901 "	7,236,571 "	580,080 05	6,562,751 85
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	5,869,109 "	5,678,405 59	5,652,588 29	46,017 10
	16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au budget extraordinaire) . . . j)	8,940,441 19	8,571,879 69	2,212,482 55	6,557,854 16
		<b>SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL</b>				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. k)	2,305,726 58	2,295,185 05	374,974 11	1,920,210 92
	18	Salaires des agréés et des ouvriers . . . . . l)	18,910,000 "	18,908,959 54	2,806,937 36	15,459,185 95
	19	Primes d'économie et de régularité . . . . . m)	935,051 65	928,275 88	7,029 51	890,747 28
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . . n)	10,649,998 "	10,550,567 01	8,858,981 55	1,510,858 48
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . o)	20,197,997 "	19,219,974 72	8,982,058 94	10,254,666 66
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>79,853,950 95</b>	<b>77,658,921 80</b>	<b>31,200,115 46</b>	<b>45,770,030 92</b>

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
258,056 75	20	•	15,175 25	•	•	
599,481 32	•	•	•	60,025 77	•	a) Crédit primitif . . . fr. 569,500 • Crédit supplémentaire . . . 10,900 • Une somme de fr. 79,098 09 a, en outre été transférée de l'article 22 par divers arrê- tés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
139,086 70	5,682 50	•	•	•	•	
890,145 05	849	•	11,013 25	60,096 74	•	b) Crédit primitif . . . fr. 160,960 • Diminution . . . . . 10,200 •
199,000	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 787,552 • Crédit supplémentaire . . . 174,570 •
88,000	•	•	•	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 132,000 • Crédit supplémentaire . . . 67,000 •
114,992 85	•	•	7 17	•	•	e) Crédit alloué par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281
50,015 69	184 51	•	•	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 150,000 • Diminution . . . . . 15,000 •
2,145,615 58	•	•	44,254 01	54,500 85	•	g) Crédit primitif . . . fr. 14,000 • Crédit supplémentaire . . . 16,200 • h) Crédit primitif . . . fr. 2,091,452 • Crédit supplémentaire . . . 94,190 • Une somme de fr. 56,656 44 a, en outre été transférée de l'article 22 par divers arrê- tés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
7,142,811 86	95,759 14	•	1,300	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 7,115,561 • Crédit supplémentaire . . . 122,600 •
5,678,405 59	•	•	40 50	190,663 51	•	j) Crédit primitif . . . fr. 9,559,962 • Diminution . . . . . 590,520 81
8,570,556 71	1,542 08	•	70,205 79	298,555 71	•	k) Crédit primitif . . . fr. 2,250,505 • Crédit supplémentaire . . . 58,180 • Une somme de fr. 99,245 58 a, en outre été transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
2,295,185 05	•	•	•	98,541 55	•	l) Crédit primitif . . . fr. 17,659,790 • Crédit supplémentaire . . . 1,062,560 • Augmentation . . . . . 187,650 •
18,356,121 51	552,858 25	•	1,040 46	•	•	m) Crédit primitif . . . fr. 803,602 • Crédit supplémentaire . . . 150,049 65
897,776 79	50,497 09	•	5,577 77	•	•	n) Crédit primitif . . . fr. 9,983,148 • Crédit supplémentaire . . . 666,850 •
10,349,859 79	727 25	•	17,029 95	982,401 01	•	
19,217,505 60	2,669 12	•	244,415 16	755,607 12	•	o) Crédit primitif . . . fr. 19,650,907 • Crédit supplémentaire . . . 176,569 19 Augmentation . . . . . 590,520 81
76,970,152 58	688,769 42	•	416,947 09	1,778,082 06	•	

## MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	79,853,950 95	77,658,921 80	51,200,115 46	45,770,036 92
		<b>Chemins de fer (suite).</b>				
		<b>SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.</b>				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	13,253,680 18	12,585,505 59	2,061,767 59	10,522,659 51
	23	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux. . . . . b)	10,405,474 "	10,070,598 79	2,447,469 75	7,623,097 05
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. c)	529,511 "	525,385 45	"	497,408 68
	25	Frais d'exploitation. . . . . d)	112,749 "	2,746,178 08	2,082,155 20	662,956 06
	26	Publicité commerciale. . . . . e)	254,365 69	225,751 52	98,956 16	127,409 67
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux. . . . . f)	2,142,250 "	2,141,847 01	742,255 96	1,364,015 85
		<b>SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.</b>				
	28	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés g)	2,504,685 62	2,502,557 81	562,258 51	1,874,712 04
	29	Salaires des agréés et des ouvriers. . . . . h)	156,181 "	156,181 "	21,998 06	114,182 94
	50	Primes pour application régulière de taxes. . . . .	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
		<b>SECTION 6. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.</b>				
	31	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'administration des chemins de fer. . . . . i)	11,400 "	11,356 81	5,158 28	8,198 55
		<b>Postes, Télégraphes et Téléphones.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — SERVICES COMMUNS.</b>				
	32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	127,840 "	126,218 29	51,541 42	94,676 87
	33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	168,760 "	159,617 60	50,951 15	108,666 45
	34	Matériel, machines, outils; approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . .	288,700 "	268,312 61	178,015 88	89,205 95
		A REPORTER. . . . . fr.	112,554,532 44	108,061,593 64	59,279,681 40	68,862,224 50

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
76,970,152 58	688,769 42	»	418,947 09	1,778,082 06	»	
12,584,406 90	1,098 49	»	179,953 55	468,219 44	»	a) Crédit primitif . . . fr. 15,259,595 • Crédit supplémentaire. . . 551,580 • A déduire une somme de fr. 557,092 82 transférée aux articles 7, 15, 17, 28 et 55 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
10,070,566 78	52 01	»	68,772 75	266,102 46	»	
497,408 68	25,976 75	»	6,125 57	»	»	
2,745,091 26	1,087 72	»	282,095 24	84,474 78	»	
225,465 85	265 69	»	8,652 17	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 10,555,474 • Diminution . . . . . 150,000 •
2,106,251 79	55,595 82	»	506 23	85 16	»	c) Crédit primitif . . . fr. 500,781 • Crédit supplémentaire. . . 22,750 •
2,256,970 55	65,567 26	»	2,145 81	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 2,958,240 • Crédit supplémentaire. . . 154,500 •
156,181	»	»	»	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 260,012 • Diminution . . . . . 25,648 51
5,000	»	»	»	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 1,146,115 • Crédit supplémentaire. . . 996,126 •
11,556 81	»	»	45 19	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 2,121,987 • Crédit supplémentaire. . . 68,450 • Une somme de fr. 114,266 62 a, en outre été transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
126,218 29	»	»	1,621 71	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 152,841 • Crédit supplémentaire. . . 5,510 •
159,617 60	»	»	9,142 40	»	»	
267,217 83	1,094 78	»	20,587 59	»	»	
108,141,905 70	819,487 94	»	996,174 90	2,596,965 90	»	i) Crédit primitif . . . fr. 17,000 • Diminution . . . . . 5,600 •

## MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	112,554,552 44	108,961,595 64	59,279,681 40	68,862,224 50
III (suite).		<b>Postes, Télégraphes et Téléphones (suite).</b>				
		<b>SECTION 2. — POSTES.</b>				
	55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	5,112,211 09	5,104,907 25	2,024,859 68	5,079,989 49
	56	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes . . . . .	5,571,626 .	5,510,941 65	2,519,612 98	2,991,261 57
	57	Transport des dépêches . . . . . b)	280,070 .	269,474 77	110,587 08	158,887 69
	58	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif) . . . . .	120,000 .	110,000 .	76,000 .	54,000 .
	59	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expédi- tions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif) . . . . .	10,000 .	4,897 60	2,126 65	2,770 95
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie c)	1,052,775 .	1,024,827 14	490,844 12	555,714 21
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne . . . . .	5,250 .	2,265 .	.	2,265 .
		<b>SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES</b>				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	5,978,080 .	5,858,562 49	927,251 10	2,051,511 32
	45	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	1,590,775 .	1,589,174 52	571,155 62	1,015,805 55
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. .	655,000 .	618,710 66	447,706 20	167,697 46
	45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne . . . . .	2,000 .	2,000 .	.	2,000 .
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges . . . . . (Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être rémis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000 .	29,524 77	25,997 65	5,527 12
IV.		<b>Marine.</b>				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	1,422,841 .	1,419,792 87	842,045 32	577,447 55
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés . . . . . d)	512,870 .	512,150 75	56,952 59	275,178 16
	49	Remises (Crédit non limitatif) . . . . .	1,922,000 .	2,451,789 64	1,000,749 45	1,451,059 59
	50	Subsides . . . . .	99,755 .	99,571 98	57,845 05	41,528 95
	51	Traction et matériel . . . . . e)	2,556,876 .	2,556,876 .	1,801,125 27	554,895 78
		A REPORTER. . . . . fr.	156,854,641 55	155,486,459 86	50,012,518 14	82,647,544 42

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1908.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A FORTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
108,141,905 70	810,487 94	.	996,174 90	2,598,963 00	.	
5,104,829 10	78 15	.	7,305 84	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 5,050,038 . Crédit supplémentaire. . . 55,900 . Une somme de fr. 17,275 09 a, en outre, été transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56.
5,510,874 35	67 30	.	60,684 35	.	.	
260,474 77	.	.	10,595 23	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 321,470 . Diminution . . . . . 41,400 .
110,000 .	.	.	10,000 .	.	.	
4,897 60	.	.	5,102 40	.	.	
1,024,558 35	268 81	.	7,947 86	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 046,050 . Crédit supplémentaire. . . 49,051 69 Augmentation . . . . . 36,775 31
2,265 .	.	.	985 .	.	.	
3,858,562 42	.	.	119,517 58	.	.	
1,386,061 17	2,213 15	.	1,600 68	.	.	
615,405 66	3,307 .	.	32,313 34	3,076 .	.	
2,000 .	.	.	.	.	.	
20,524 77	.	.	20,675 23	.	.	
1,419,492 87	300 .	.	5,048 15	.	.	
512,130 75	.	.	739 25	.	.	d) Crédit primitif . . . fr. 501,370 . Crédit supplémentaire. . . 11,500 .
2,431,789 04	.	.	.	.	509,789 04	
99,371 98	.	.	363 02	.	.	
2,336,021 05	854 95	.	.	.	.	e) Crédit primitif . . . fr. 1,903,376 . Crédit supplémentaire. . . 433,600 .
152,059,862 56	820,577 30	.	1,277,050 81	2,600,939 00	809,789 04	

## MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	156,854,641 53	135,486,439 86	50,012,518 14	82,647,544 42
V.		<b>Comité mixte de législation.</b>				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .	5,000 *	2,120 *	900 *	1,220 *
VI.	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. . . . .	102,000 *	95,445 08	28,068 55	67,335 44
VII.	54	Pensions : premier terme. . . . . a)	50,000 *	52,508 08	25,419 56	7,088 52
VIII.	55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . . b)	53,325 *	53,325 *	47,190 *	6,135 *
IX.	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . . c) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 28, 52, 55, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	73,300 11	63,575 05	8,528 31	7,443 27
X.		<b>Chemins de fer.</b>				
	57	Rachat des approvisionnements de la ligne de Gand- Eecloo . . . . . d)	2,035 85	2,035 85	*	2,035 85
	58	Rachat des approvisionnements du réseau Liégeois-Lim- bourgeois . . . . . e)	27,500 *	26,857 40	*	26,857 40
		<b>TOTAUX pour le service ordinaire . . . . . fr.</b>	<b>157,167,802 49</b>	<b>133,762,306 50</b>	<b>50,122,624 54</b>	<b>82,765,457 90</b>
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
XI.		<b>Marine.</b>				
	59	Fourniture d'une coque en bois de bateau pilote . . . . . f)	42,500 *	29,250 *	*	29,250 *
		<b>TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . . fr.</b>	<b>157,210,302 40</b>	<b>133,791,556 50</b>	<b>50,122,624 54</b>	<b>82,794,707 90</b>

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1896.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
152,659,862 56	826,577 30	"	1,277,050 81	2,600,959 90	509,789 04	
2,120	"	"	2,880	"	"	
95,401 97	45 11	"	6,654 92	"	"	
52,508 08	"	"	17,491 92	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 30,000 Crédit supplémentaire. . . 20,000
53,525	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 48,525 Crédit supplémentaire. . . 5,000
15,971 58	47,605 45	"	9,815 08	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 15,750 Crédit supplémentaire. . . 57,640 11
2,055 85	"	"	"	"	"	d) Crédit alloué par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281.
26,857 40	"	"	642 60	"	"	e) Crédit alloué par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281.
152,888,082 44	874,223 86	"	1,514,435 53	2,600,959 90	509,789 04	
20,250	"	"	"	15,250	"	f) Crédit alloué par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281.
132,017,332 44	874,223 86	"	1,514,435 53	2,614,189 90	509,789 04	

## MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Transfert de l'exercice 1896. (Art. 30 de la loi de comptabilité) . . . . .	9,350 62	5,511 29	5,109 30	511 99
		Transferts de l'exercice 1897. (Art. 30 de la loi de comptabilité.) . . . . .	56,252 38	40,704 82	10,139 26	50,565 56
		Total des transferts des exercices précédents . . . . . fr.	65,603 "	55,216 11	15,338 56	59,877 55
		Total du Budget pour l'exercice 1898. . . . .	157,210,592 49	153,791,556 30	50,122,024 54	82,794,707 90
		TOTAUX. . . . . fr.	157,275,935 40	153,846,772 41	50,137,963 10	82,834,583 45

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,511 29	.	.	5,859 33	.	.	
49,704 82	.	.	1,268 01	5,270 55	.	
55,216 11	.	.	5,107 34	5,270 55	.	
152,917,352 44	874,225 80	.	1,314,485 35	2,014,180 00	509,789 04	
152,972,548 55	874,225 80	.	1,319,542 67	2,019,409 45	509,789 04	

Par l'article unique de la loi du 19 mai 1898, *Moniteur* du 28, n° 148, le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1898, a été fixé, à la somme de . . . . . fr. 132,301,500 »

A Y AJOUTER : 1° A. Les crédits supplémentaires . . . . . 4,866,302 49

B. Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1896 et 1897, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . . . 60,480 87

137,228,575 36

2° C. Le crédit supplémentaire formant la deuxième section.  
Dépenses exceptionnelles . . . . . fr. 42,500 »

D. La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1897. . . . . fr. 5,192 13

47,022 13

TOTAL . . . . . fr. 137,975,995 40

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)</b>				
		<b>EXERCICE 1894.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1898, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	10,880 25	.	.	.
		<b>EXERCICE 1895.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1898.</i>				
IV.		<b>Solde des troupes.</b>				
	12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	78 10	.	.	.
	14	— — de l'artillerie . . . . .	3,418 30	3,170 96	458 63	2,712 33
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895 . . . . . fr.	3,496 40	3,170 96	458 63	2,712 33
		<b>EXERCICE 1896.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1898.</i>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
IV.		<b>Solde des troupes.</b>				
	12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	121 10	118 68	118 68	.
	13	— — de la cavalerie . . . . .	3,105 58	2,558 11	365 58	2,174 55
	14	— — de l'artillerie . . . . .	2,050 78	1,207 25	974 40	232 85
	15	— — du génie . . . . .	1,517 .	1,033 50	.	1,033 50
	16	— — du bataillon d'administration . . . . .	892 .	817 99	70 56	747 45
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
VII.		<b>Matériel du génie.</b>				
	25	Matériel du génie . . . . .	489 70	89 .	.	89 .
VIII.		<b>Pain, viande, fourrages et autres prestations.</b>				
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	3,332 80	3,411 20	3,411 20	.
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1896 . . . . . fr.	11,708 96	5,217 79	4,938 42	4,279 37

## LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
			10,886 25			a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 22 novembre 1898, n° 454941.
			27 "	51 10		
3,170 96			247 34			
3,170 96			274 34	51 10		
118 68			2 42			
2,558 11			52 45	515 04		
1,207 25			75 53	770 "		
1,035 56			21 13	460 31		
817 99			16 69	57 32		
89 "			169 "	231 70		
3,411 20				121 60		
9,217 79			335 20	2,155 97		

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS (suite).</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1897 à l'exercice 1898.</i>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
		<b>Solde des troupes.</b>				
IV.	12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	227,776 45	184,147 09	24,887 00	159,260 07
	13	— — de la cavalerie . . . . .	30,136 80	26,092 71	2,619 10	23,473 52
	14	— — de l'artillerie. . . . .	61,697 30	48,424 56	13,855 85	34,568 71
	15	— — du génie . . . . .	10,631 •	6,724 65	•	6,724 65
	16	— — du bataillon d'administration. . . . . (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	316 54	310 21	•	310 21
VII.		<b>Matériel du génie.</b>				
	23	Matériel du génie . . . . .	14,880 •	14,880 •	•	14,880 •
VIII.		<b>Pain, viande, fourrages et autres prestations.</b>				
	24	Pain et viande . . . . .	10,293 •	10,293 •	10,293 •	•
	26	Casernement des hommes . . . . .	48 76	46 81	•	46 81
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	7,033 16	6,130 62	2,093 56	4,037 26
		<b>TOTAUX pour le service ordinaire. . . . . fr.</b>	<b>302,813 10</b>	<b>297,049 63</b>	<b>33,748 42</b>	<b>243,301 21</b>
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
XII.	35	Amélioration du casernement . . . . .	13,672 05	13,432 05	5,791 16	7,640 89
	38	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers . . . . .	157,796 57	157,188 07	103,034 21	54,153 86
	39	Achat de cartouchières, de bretelles de fusils et de gaines d'outils de campement des troupes d'infanterie. . . . . a)	1,670 •	1,636 60	•	1,636 60
	44	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions. . . . .	11,901 25	11,901 25	11,901 25	•
	46	Lits militaires. . . . .	38,474 70	38,197 31	23,322 45	14,674 86
		<b>TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . . . fr.</b>	<b>223,514 57</b>	<b>222,355 28</b>	<b>144,249 07</b>	<b>78,106 21</b>
		<b>TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1897 . . . . . fr.</b>	<b>586,327 67</b>	<b>519,404 91</b>	<b>107,997 49</b>	<b>321,407 42</b>

## LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TOTAL.	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comp- tabilité.		
184,147 09	•	•	4,556 41	39,272 95	•	
26,092 71	•	•	552 84	3,491 25	•	
48,424 56	•	•	859 57	12,415 46	•	
6,724 65	•	•	85 12	3,821 25	•	
510 21	•	•	6 53	•	•	
14,880 •	•	•	•	•	•	
10,295 •	•	•	•	•	•	
46 81	•	•	1 95	•	•	
6,150 62	•	•	902 54	•	•	
297,049 65	•	•	6,764 56	58,998 91	•	
15,432 05	•	•	240 •	•	•	
157,188 07	•	•	608 50	•	•	
1,656 60	•	•	55 40	•	•	
11,901 25	•	•	•	•	•	
58,197 51	•	•	277 50	•	•	
222,555 28	•	•	1,159 29	•	•	
519 404 91	•	•	7,925 85	58,998 91	•	

a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 22 novembre 1898, n° 454946

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1898 (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Service ordinaire.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre. . . . . a)	"	"	"	"
	2	— des fonctionnaires et employés civils . . . .	220,000	220,000	228,025	375
	3	Indemnité aux officiers et aux sous-officiers employés au département de la guerre . . . . . b)	8,460	8,460	5,998	2,460
	4	Matériel . . . . . c)	79,278	79,278	54,565 50	18,528 64
	5	Bibliothèque du département de la guerre et Institut carto- graphique militaire (y compris une somme de 5,500 francs en charge extraordinaires et temporaires) . . . . .	160,500	169,499 56	147,644 90	21,854 66
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général . . . . . d)	897,967	897,064 44	134,156 52	765,827 92
	7	— — des provinces et des places . e)	256,298	256,295 38	31,713 79	204,581 59
	8	— du service de l'intendance . . . . . f)	256,085	256,081 40	35,660	220,421 40
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé. . . . . g)	516,987 50	516,984 79	50,555 25	266,629 54
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. . . . .	649,155	649,154 99	159,921 94	494,879 40
	11	Service pharmaceutique. . . . . h)	209,960	209,957 97	199,997 09	1,711 70
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . . i)	14,610,584 34	14,573,074 14	2,525,678 77	12,049,585 57
	13	— — de la cavalerie. . . . . j)	4,532,590 38	4,512,248 77	847,561 05	3,464,754 18
	14	— — de l'artillerie . . . . . k)	6,240,986 11	6,224,317 77	1,029,239 87	5,195,019 93
	15	— — du génie . . . . . l)	1,594,023 48	1,570,685 04	255,537 75	1,317,557 51
	16	— — du bataillon d'administration. . . . .	696,755 48	696,285 95	100,775 27	595,510 68
		Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
		Le crédit affecté à l'habillement est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes; les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
		A REPORTER. . . . fr.	50,527,208 29	50,229,268 20	5,582,810 68	24,617,075 59

## LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant	
					LES CRÉDITS	
229,000						* Le Budget du Ministère de la Guerre a été augmenté : 1° d'une somme de 2,000,000 de francs pour la création de l'article 42 par la loi du 30 décembre 1897, <i>Moniteur</i> du 31, n° 565; 2° d'une somme de fr. 186,250 40, à répartir entre les articles 23, 24, 28, 32 et 34 par l'article 1er de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281. Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 1, 8, 9, 12, 15, 17, 18, 25, 29, 31 et 33 ont été diminués d'une somme de fr. 285,064 81 portée en augmentation aux articles 3, 4, 6, 7, 11, 14, 28, 32 et 34.
8,458	2					a) Ce crédit a été transféré.
72,694 14	6,585 86					b) Crédit primitif . . . fr. 6,000 Augmentation . . . . . 2,480
169,499 56			44			c) Crédit primitif . . . fr. 60,000 Augmentation . . . . . 19,278
897,964 44			2 56			d) Crédit primitif . . . fr. 877,722 Augmentation . . . . . 20,245
256,295 58			2 62			e) Crédit primitif . . . fr. 255,538 Augmentation . . . . . 2,900
256,081 40			3 60			f) Crédit primitif . . . fr. 513,100 Diminution . . . . . 57,015
510,984 79			2 71			g) Crédit primitif . . . fr. 553,862 50 Diminution . . . . . 16,875
654,801 54	14,555 65		01			
201,708 79	8,249 18		2 05			A) Crédit primitif . . . fr. 200,000 Augmentation . . . . . 9,960
14,373,062 14	12		694 95	256,615 25		f) Crédit primitif . . . fr. 14,764,564 54 Diminution . . . . . 155,980
4,312,115 25	155 54		1,664 85	18,476 78		j) Crédit primitif . . . fr. 4,307,730 58 Augmentation . . . . . 24,660
6,224,259 80	57 97		11,148 01	5,521 75		
1,570,675 24	9 80		1,068 76	22,269 68		k) Crédit primitif . . . fr. 6,111,226 11 Augmentation . . . . . 129,760
696,285 95			555 97	153 56		l) Crédit primitif . . . fr. 1,594,453 48 Diminution . . . . . 450
50,199,880 20	20,582		14,923 11	283,016 08		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	50,527,208 29	50,229,268 20	5,582,810 68	24,817,075 52
V.		<b>Établissements d'instruction supérieure.</b>				
	17	Personnel de l'École militaire. . . . . a)	135,270 .	135,268 22	24,000 .	109,268 22
	18	— — de guerre . . . . . b)	16,795 .	16,791 66	3,253 58	15,558 28
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire. . . . .	55,920 .	55,919 89	56,688 59	10,041 50
	20	— — de l'École de guerre . . . . .	10,650 .	10,649 19	8,904 15	1,745 04
VI.		<b>Établissements et matériel de l'artillerie.</b>				
	21	Traitement du personnel des établissements . . . . .	77,275 .	77,275 .	11,016 76	66,258 24
	22	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,725,569 05	1,725,569 05	1,161,450 78	561,929 27
VII.		<b>Matériel du génie.</b>				
	23	Matériel du génie . . . . . c)	1,576,451 21	1,528,561 69	1,027,083 91	499,544 57
VIII		<b>Pain, viande, fourrages et autres prestations.</b>				
	24	Pain et viande . . . . . d)	7,511,454 .	7,511,561 50	1,826,056 48	5,685,504 82
	25	Fourrages en nature . . . . . e)	5,524,928 .	5,524,924 51	560,580 88	2,764,545 65
	26	Casernement des hommes. . . . .	769,450 .	769,450 55	518,455 61	250,974 74
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	97,000 .	96,764 75	29,840 74	66,925 24
	28	Transports généraux. Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . f)	902,174 66	901,659 01	503,050 76	586,066 52
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . . g)	127,255 .	127,068 77	86,069 51	55,774 16
	30	Remonte . . . . .	1,007,850 .	1,007,850 .	•	1,007,850 .
		Le crédit de l'article 27 relatif au renouvellement de la buffleterie et celui de l'article 30 sont répartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
IX.		<b>Traitements divers et honoraires.</b>				
	31	Traitements divers et honoraires . . . . . h)	114,286 68	109,208 18	24,781 49	74,545 01
	32	Frais de route, de séjour et de représentation . . . . . i)	295,202 .	295,021 15	7,016 02	285,976 15
		A REPORTER. . . . . fr.	48,008,518 80	47,716,450 90	11,211,028 74	56,445,976 60

## LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
50,199,886 20	29,582 00	.	14,025 11	283,016 98	.	
155,268 22	"	"	1 78	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 155,780 00 Diminution . . . . . 510 00
16,791 66	"	"	5 34	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 19,225 00 Diminution . . . . . 2,450 00
55,729 89	190 00	.	0 11	"	"	
10,649 19	"	"	0 81	"	"	
77,275 00	"	"	.	"	"	
1,723,569 05	"	"	.	"	"	
1,526,628 48	1,955 21	.	1,254 62	46,654 90	.	c) Crédit primitif . . . fr. 1,576,225 00 Crédit supplémentaire . . . 226 21
7,511,561 50	"	"	92 70	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 7,149,514 00 Crédit supplémentaire . . . 162,140 00
5,524,924 51	"	"	5 49	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 5,358,798 00 Diminution . . . . . 15,870 00
769,450 55	"	"	19 65	"	"	
96, 65 98	0 75	.	.	255 27	.	
889,117 28	12,521 75	"	555 65	.	"	f) Crédit primitif . . . fr. 885,629 66 Crédit supplémentaire . . . 145 00 Augmentation . . . . . 16,400 00
121,845 67	5,225 10	"	166 25	.	"	
1,007,850 00	"	"	.	.	"	g) Crédit primitif . . . fr. 150,000 00 Diminution . . . . . 2,765 00
99,124 50	10,145 68	"	5,018 50	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 120,000 00 Diminution . . . . . 5,715 52
292,992 15	29 00	"	180 85	"	"	i) Crédit primitif . . . fr. 255,000 00 Crédit supplémentaire . . . 22,880 19 Augmentation . . . . . 55,521 81
47,657,005 43	59,425 47	"	22,200 84	329,887 15	.	

## MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	En 1898.
		Report . . . . . fr.	48,068,518 89	47,716,450 90	11,211,028 74	56,445,076 69
X.		<b>Pensions et secours.</b>				
	35	Pensions et secours . . . . . a)	526,525 51	526,521 05	65,974 79	259,750 54
XI.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	54	Dépenses imprévues non libellées au budget . . . . . b)	72,014 »	71,910 54	45,088 89	21,605 65
		TOTAUX pour le service ordinaire . . . . . fr.	48,466,856 40	48,114,662 49	11,522,090 42	56,727,510 68
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
XII.	35	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers . . . . .	550,000 »	26,765 25	7,955 75	18,851 50
	36	Magasin à poudre . . . . .	25,000 »	25,000 »	»	25,000 »
	37	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur . . . . .	50,000 »	29,974 »	»	29,974 »
	38	Achat de bicyclettes . . . . .	40,000 »	59,990 »	58,750 »	1,240 »
	39	Construction d'une église au camp de Beverloo . . . . .	100,000 »	99,995 70	2,004 80	97,990 90
	40	Artillerie de place . . . . .	1,000,000 »	1,000,000 »	727,495 59	272,504 61
	41	Lits militaires . . . . .	2,500,000 »	2,493,216 57	541,751 24	1,955,223 43
	42	Dotation du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpi- taux militaires, institué par la loi du 9 août 1897 . . . e)	2,000,000 »	2,000,000 »	»	2,000,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . . . fr.	6,045,000 »	5,714,941 52	1,517,915 18	4,380,705 44
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre . . . . . fr.	54,511,856 40	53,829,603 81	12,640,005 60	41,108,074 12

## DE LA GUERRE (SUITE)

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
47,657,005 45	59,425 47	•	22,200 81	529,887 15	•	
525,705 15	615 92	•	2 46	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 356,800 • Diminution . . . . . 10,476 49
66,690 54	5,220 •	•	105 46	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 47,149 • Crédit supplémentaire. . . 845 • Augmentation . . . . . 24,020 •
48,040,401 10	65,261 59	•	22,506 76	529,887 15	•	
26,765 25	•	•	525,254 75	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
29,974 •	•	•	26 •	•	•	
59,990 •	•	•	10 •	•	•	
99,995 70	•	•	4 50	•	•	
1,000,000 •	•	•	•	•	•	
2,476,955 67	16,262 70	•	767 17	6,016 46	•	
2,000,000 •	•	•	•	•	•	c) Crédit alloué par la loi du 30 décem- bre 1898, <i>Moniteur</i> du 31, n° 565.
5,098,678 62	16,262 70	•	324,042 22	6,016 46	•	
53,748,079 72	81,524 09	•	516,548 98	535,905 61	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	19,886 25			
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	5,496 40	3,170 96	458 65	2,712 53
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	11,708 96	9,217 79	4,958 42	4,279 57
		Transferts de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité) . . . . .	586,527 67	519,404 91	197,997 49	521,407 42
		<b>TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents. . . . . fr.</b>	<b>621,419 28</b>	<b>551,795 66</b>	<b>203,504 54</b>	<b>528,599 12</b>
		<b>TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1898 . . . . .</b>	<b>54,511,856 40</b>	<b>53,829,605 81</b>	<b>12,640,005 60</b>	<b>41,108,074 12</b>
		<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>55,133,275 68</b>	<b>54,561,597 47</b>	<b>12,843,400 14</b>	<b>41,436,473 24</b>

## LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		RECULANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
			19,886 25			
5,170 96			274 54	51 10		
0,217 79			535 20	2,155 07		
510,404 91			7,925 85	58,098 91		
531,795 66			28,419 64	61,205 98		
55,748,079 72	81,524 00		546,548 98	555,903 61		
54,279,875 38	81,524 00		574,768 62	597,109 59		

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1898, a été fixé par l'article premier de la loi du 4 mars 1898, *Moniteur* du 6, n° 65 :

A	Pour le service ordinaire, à la somme de . . . . .	fr. 48,280,620	•
	A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires . . . . .	186,256	40
	2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1894, 1895, 1896 et 1897, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . . .	597,904	71
	TOTAL pour le service ordinaire. . . . .	fr. 48,864,761	11
B.	Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . .	fr. 4,045,000	•
	A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire . . . . .	2,000,000	•
	2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1897. . . . .	225,514	57
	TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . .	fr. 6,268,514	57
	ENSEMBLE . . . . .	fr. 55,133,275	68

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)</b>				
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1898, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat . . . . .</i>	904 50	904 50	.	904 50
		EXERCICE 1896.				
		<i>Report de l'exercice 1896 à l'exercice 1898 . . . . .</i>	19,177 30	18,509 11	5,788 52	14,720 70
		EXERCICE 1897.				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1898 . . . . .</i>	44,715 52	17,117 92	2,101 74	15,016 18
		TOTAL des transferts des exercices précédents. . . fr.	64,795 32	56,551 55	5,890 06	50,641 47
		EXERCICE 1898 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		<b>Gendarmerie.</b>				
Unique.		Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses . . . . .	5,058,800 .	5,055,024 35	3,074,162 64	1,560,861 71
		TOTAUX. . . . . fr.	5,123,595 52	5,071,555 88	3,680,052 70	1,591,503 18

## GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
904 50	•	•	•	•	•	
18,509 11	•	•	668 19	•	•	
17,117 92	•	•	746 60	26,840 •	•	
56,551 55	•	•	1,414 79	26,840 •	•	
5,055,024 55	•	•	16,233 95	7,541 70	•	
5,071,555 88	•	•	17,648 74	54,570 70	•	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 29 novembre 1898, n° 454941.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1898, a été fixé par l'article premier de la loi du 4 mars 1898, *Mouleur* du 6, n° 65, à la somme de . . . . . fr. 5,058,800 •

À ANNULER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1895, 1896 et 1897, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . . . 64,795 52

TOTAL . . . . . fr. 5,125,595 52

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERT DE L'EXERCICE 1897. a)</b>				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1898, conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 1836 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
		<b>Services divers.</b>				
VII.	57	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers . . .	16,294 54	2,995 74	"	"
		<b>EXERCICE 1898 (COMPTE DÉFINITIF). *</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>Première section. — Service ordinaire.</b>				
		<b>Administration centrale.</b>				
I.	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 "	21,000 »	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité. . . . .	1,105,500 "	1,102,592 64	1,076,599 65	25,776 54
	5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	78,000 »	77,975 88	47,760 14	29,076 76
	4	Frais de tournées. . . . . b)	8,405 05	8,405 05	6,718 50	1,686 55
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale. . . . .	5,500 "	2,895 "	2,555 45	559 55
	6	Matériel . . . . . c)	205,147 50	202,458 17	126,507 51	62,978 92
	7	Magasin général des papiers . . . . .	172,000 »	157,641 59	140,151 84	17,509 75
	8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires . . . . .	13,950 "	3,860 "	3,050 "	810 "
	9	Service de la monnaie . . . . . d)	14,100 "	15,965 60	4,585 67	9,577 93
	10	Documents statistiques . . . . . e)	27,500 »	27,404 91	11,794 61	15,610 50
		<b>Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.</b>				
II.	11	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor . . . . .	172,000 "	170,798 47	170,798 47	"
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . . . . .	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
		<b>Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.</b>				
III.	15	Surveillance générale. Traitements . . . . .	465,000 "	431,490 61	142,427 25	289,063 38
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	907,000 "	871,289 75	285,522 13	585,767 62
	15	Traitements fixes . . . . .	2,046,050 "	2,037,116 17	865,281 72	1,771,834 45
	16	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif). . . . .	2,503,000 "	2,517,986 58	854 99	2,517,151 59
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>8,592,552 35</b>	<b>8,296,056 22</b>	<b>2,935,565 69</b>	<b>5,327,182 94</b>

## FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
	2,005 74	.	2,006 26	11,204 51	.	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 6 décembre 1898.
21,000 .	"	"	"	"	"	
1,102,375 97	16 67	"	2,907 36	"	"	
76,850 90	1,158 98	"	24 12	"	"	
8,405 03	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 6,900 . Crédit supplémentaire. . . 1,505 05
2,895 .	"	"	607 "	"	"	
189,486 25	12,951 94	"	2,709 15	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 165,000 . Crédit supplémentaire. . . 42,147 50
187,641 59	"	"	14,558 41	"	"	
5,800 .	"	"	10,090 "	"	"	
15,965 60	"	"	156 40	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 12,100 . Crédit supplémentaire. . . 2,000 "
27,404 91	"	"	95 00	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 15,000 . Crédit supplémentaire. . . 12,500 "
170,708 47	"	"	1,201 55	"	"	
59,000 .	"	"	"	"	"	
451,490 61	"	"	55,509 59	"	"	
871,289 75	"	"	55,710 25	"	"	
2,657,116 17	"	"	9,535 85	"	"	
2,517,986 58	"	"	"	"	14,986 58	
8,282,543 65	14,107 59	.	110,882 51	"	14,986 58	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	8,592,552 55	8,296,656 22	2,955,565 69	5,527,182 94
III.		<b>Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces (suite).</b>				
(suite)	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . . . a)	6,211,000 *	6,167,895 04	1,970,855 67	4,197,041 57
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	7,000 *	5,541 54	2,555 28	5,208 26
	19	Suppléments de traitement. . . . .	228,000 *	218,710 60	64,801 *	155,746 60
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. . . . .	50,000 *	21,812 79	7,015 65	14,799 16
	21	Frais de bureau et de tournées . . . . .	104,000 *	86,618 *	45,909 *	42,709 *
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . . b)	750,000 *	703,415 66	117,610 54	585,524 52
	25	Police douanière. . . . .	5,000 *	1,920 50	1,000 *	920 50
	24	Matériel . . . . . c)	286,425 *	254,565 11	98,068 99	156,176 42
IV.		<b>Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.</b>				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	625,900 *	605,659 52	195,040 81	410,598 51
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. . . . .	16,000 *	14,599 88	5,455 28	8,966 60
	27	Frais de bureau et dépenses diverses. . . . .	51,500 *	50,949 76	40,524 00	10,424 86
	28	Traitements du personnel du domaine . . . . .	98,255 *	93,072 20	28,795 28	66,278 92
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (credit non limitatif) . . . . .	1,528,685 *	1,598,725 89	"	1,598,725 89
	30	Matériel . . . . .	19,700 *	14,245 88	4,217 08	10,024 20
	51	Dépenses du domaine . . . . .	25,000 *	15,168 97	6,552 11	8,616 86
	52	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (credit non limitatif). . . . .	1,500 *	"	"	"
V.		<b>Pensions et secours.</b>				
	53	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	27,200 *	27,200 *	27,065 16	156 84
	54	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions . . . . .	18,000 *	17,947 *	17,947 *	"
VI		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	55	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	5,000 *	5,605 81	1,545 65	2,058 16
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire fr.	18,226,717 55	17,097,184 02	5,588,072 87	12,534,259 21

## FINANCES (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
8,282,548 63	14,107 59	»	110,882 51	•	14,986 38	
6,167,895 04	»	»	43,104 96	»	•	a) Crédit primitif . . . fr. 6,055,700 • Crédit supplémentaire . . . 153,500 •
5,541 54	»	»	1,458 46	»	•	
218,547 60	163 »	»	9,280 40	»	•	
21,812 79	»	»	8,187 21	»	•	
86,618 »	»	»	17,382 »	»	•	
702,934 66	479 »	»	46,586 34	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 646,000 • Crédit supplémentaire . . . 104,000 •
1,220 50	»	»	3,779 70	»	•	
254,245 41	117 75	»	32,061 84	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 256,425 • Crédit supplémentaire . . . 50,000 •
605,659 52	•	»	20,260 68	»	•	
14,599 88	•	»	1,600 12	»	•	
50,949 76	•	»	550 24	»	•	
95,072 20	•	•	3,182 80	»	•	
1,398,725 89	»	»	»	»	70,040 89	
14,241 28	4 60	•	5,454 12	•	•	
15,168 97	»	»	7,831 05	•	•	
•	•	»	1,500 •	•	•	
27,200 •	»	»	•	•	•	
17,947 •	•	»	55 •	•	•	
3,605 81	•	»	1,596 19	•	•	
17,982,312 08	14,871 94	•	514,560 60	•	85,027 27	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
VII.		<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>				
		<b>Services divers.</b>				
	56	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier . . . . .	1,500,000 *	97,991 98	25,107 15	72,884 85
	57	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers . . . . .	50,000 *	24,609 65	5,377 10	18,753 50
	58	Acquisition d'un immeuble à Bruxelles, pour l'installation de divers services ressortissant au département des Finances. — Travaux d'appropriation . . . . .	350,000 *	295,002 62	222,396 18	72,606 44
	59	Achat de bretelles, ceinturons, porte-sabres, fourreaux de yatagan, etc., pour compléter l'armement des agents du service de la douane . . . . .	55,000 *	30,655 *	"	27,882 15
	40	Matériel — Installation de deux laboratoires; achat d'instruments (alambics d'essai, alcoomètres, pinces à plomber, cadenas etc), pour l'exécution des lois sur les alcools et sur les tabacs . . . . .	40,000 *	35,589 77	24,043 52	11,546 45
	41	Acquisition d'un immeuble à Bruxelles, pour l'installation de divers services ressortissant au département des Finances . . . . . a)	465,000 *	462,510 25	"	462,510 25
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . . fr.	2,440,000 *	946,137 27	276,925 75	665,985 64
		TOTAUX pour le service ordinaire . . . . .	18,226,717 35	17,997,184 02	5,588,072 87	12,394,259 21
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances . . . . . fr.	20,666,717 35	18,945,321 29	5,864,996 60	15,060,222 85
		<b>RÉCAPITULATION.</b>				
	Transfert de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité.) . . . . .	16,294 54	2,995 74	"	"	
	Crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1898. . . .	20,666,717 35	18,945,321 29	5,864,996 60	15,060,222 85	
	TOTAUX. . . . fr.	20,683,011 69	18,946,315 03	5,864,996 60	15,060,222 85	

## FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

## Paiements effectués par année et par article du Budget.

TIRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU AJUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
97,991 98	-	-	1,402,008 02	-	-	
24,150 60	479 05	"	25,590 55	"	-	
295,002 62	"	"	54,997 58	"	"	
27,882 15	2,750 85	"	4,567 "	"	"	
55,589 77	"	"	4,410 25	"	"	
462,510 25	"	"	2,689 75	"	"	a) Crédit alloué par l'article 6 de la loi du 50 décembre 1898, <i>Moniteur</i> du 51, n° 565.
942,907 57	5,229 90	"	1,495,862 75	"	"	
17,982,512 08	14,871 94	"	514,560 60	"	85,027 27	
18,925,219 45	18,101 84	"	1,808,425 55	"	85,027 27	
"	2,995 74	"	2,003 26	11,294 54	-	
18,925,219 45	18,101 84	"	1,808,425 55	"	85,027 27	
18,925,219 45	21,095 58	"	1,810,429 59	11,294 54	85,027 27	

Le Budget du Ministère des finances, pour l'exercice 1898, a été fixé par l'article unique de la loi du 9 mai 1898, *Moniteur* des 9-10, n° 129-150 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de . . . . .	fr. 17,859,265 "
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires . . . . .	567,452 55
TOTAL pour le service ordinaire. . . . .	fr. 18,226,717 55
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . .	fr. 1,975,000 "
A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire . . . . .	465,000 "
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1898, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . . .	16,294 54
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . .	fr. 2,456,294 54
ENSEMBLE . . . . .	fr. 20,683,011 60

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1898 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		<b>I. Non-Valeurs.</b>				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	250,000	209,052 12	25 85	209,026 20
	2	— — — personnelle . . . . .	415,000	402,244 81	105 48	402,051 55
	3	— sur le droit de patente . . . . .	150,000	2,602,054 07	41 54	2,602,912 75
	4	— sur les redevances des mines . . . . .	5,000	5,600 54	•	5,600 54
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	6,778 28	•	6,778 28
		<b>II. Remboursements.</b>				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	250,000	485,968 95	145,599 98	540,567 95
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	620,000	667,287 94	193,577 25	470,202 51
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	40,000	2,009 50	75 54	1,955 96
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . . .	2,000	707 95	114 90	595 05
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursement des droits de pilotage . . . . .	115,000	110,506 97	110,506 97	•
	11	Déficit des divers comptes de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	•	•	•
		<b>Total des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements . . . . . fr.</b>	<b>1,896,000</b>	<b>4,490,911 11</b>	<b>449,935 29</b>	<b>4,057,466 44</b>

## REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
209,052 12	°	°	40,947 88	°	°	
402,244 81	°	°	12,755 10	°	°	
2,602,954 07	°	°	"	°	2,452,954 07	
3,600 54	°	°	1,399 46	°	°	
6,778 28	°	°	2,221 72	°	°	
485,067 95	1 °	°	"	°	255,968 95	
665,779 56	3,508 58	°	"	°	47,287 94	
2,009 50	"	"	37,990 50	°	"	
707 95	°	"	1,202 05	°	°	
110,306 97	"	"	4,693 03	°	°	
"	"	"	40,000 "	°	°	
4,487,401 73	5,509 58	°	141,299 83	°	2,756,210 04	

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1898, a été fixé par l'article unique de la loi du 14 mars 1898, *Moniteur* du 23, n° 82, à la somme de . . . . . fr. 1,896,000 °

## Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	1 <sup>re</sup> SECTION. — Service ordinaire.	2 <sup>e</sup> SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique . . . . .	125,621,261 76	150,000	125,771,261 76	124,670,106 52
Dotations . . . . .	4,985,200	°	4,985,200	4,976,366 98
Ministère de la Justice . . . . .	21,857,910	1,147,464 08	22,985,374 08	25,253,932 22
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,962,465 28	9,140 45	2,971,605 73	2,950,758 01
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	26,705,289 85	1,445,511 78	28,148,601 61	27,164,439 72
— de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	25,822,556 74	2,482,018 20	26,504,554 94	24,319,606 79
— de l'Industrie et du Travail . . . . .	5,007,910	461,798 98	5,469,708 98	5,148,815 99
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	157,228,573 56	47,622 15	157,275,995 49	155,846,772 41
— de la Guerre . . . . .	48,864,761 11	6,268,514 57	55,155,275 68	54,561,597 47
Corps de la Gendarmerie. . . . .	5,125,595 52	°	5,125,595 52	5,071,555 88
Ministère des Finances. . . . .	18,226,717 55	2,456,294 54	20,685,011 69	18,946,515 05
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,896,000	°	1,896,000	4,490,911 11
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . . fr.	420,277,820 75	14,468,164 53	434,745,985 28	427,180,956 15

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1898.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
En 1898.	En 1899, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
97,757,518 55	26,904,212 69	124,641,731 24	28,575 28	"	1,251,658 75	5,000 "	153,503 49	
4,645,548 02	528,685 65	4,974,053 65	2,553 55	"	6,853 02	"	"	
16,577,100 15	6,581,242 05	23,158,342 18	95,500 04	"	583,540 86	37,158 64	889,266 64	
2,496,512 50	556,059 52	2,852,571 02	78,566 59	"	40,867 72	"	"	
22,977,767 76	5,942,987 87	26,920,755 65	245,684 09	"	794,842 40	192,555 12	3,215 65	
15,920,550 97	7,665,802 10	23,586,353 07	755,255 72	"	1,065,564 99	921,185 16	"	
2,558,868 40	554,598 25	3,073,466 65	75,547 54	"	520,804 99	"	"	
50,157,965 10	82,854,585 45	132,972,548 55	874,225 86	"	1,519,542 67	2,619,469 45	509,789 04	
12,845,400 14	41,456,475 24	54,279,875 58	81,524 09	"	574,768 62	597,109 59	"	
5,680,052 70	1,591,505 18	5,071,555 88	"	"	17,648 74	54,590 70	"	
5,864,996 60	15,060,222 85	18,925,219 45	21,095 58	"	1,810,429 59	11,294 54	85,027 27	
449,955 29	4,057,466 44	4,487,401 73	5,509 38	"	141,299 85	"	2,756,210 94	
255,869,815 98	189,075,859 05	424,945,655 03	2,257,505 10	"	7,725,901 16	4,216,141 "	4,577,013 01	

## COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1898, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées  
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1898.	
	1898.	1897.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique . . . . .	124,670,106 52	125,303,850 30	1,366,256 22	•
Dotations . . . . .	4,976,366 98	4,926,537 41	49,829 57	•
Ministère de la Justice . . . . .	23,253,032 22	22,695,804 97	558,037 25	•
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,950,738 01	2,848,990 41	81,738 60	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	27,164,439 72	25,763,616 08	1,400,823 64	•
— de l'Agriculture et des Travaux publics . .	24,319,606 70	26,962,414 74	•	2,642,807 95
— de l'Industrie et du Travail . . . . .	5,148,813 90	2,036,932 80	211,881 10	•
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	135,846,772 41	127,679,098 07	8,167,764 34	•
— de la Guerre. . . . .	54,361,397 47	60,697,967 54	•	6,336,570 07
Corps de la Gendarmerie . . . . .	5,071,555 88	4,972,692 41	98,863 47	•
Ministère des Finances . . . . .	18,946,315 05	20,372,595 07	•	1,426,278 04
Non-Valeurs et Remboursements. . . . .	4,490,911 11	1,908,122 41	2,582,788 70	•
<b>TOTAUX . . . . .fr.</b>	<b>427,180,956 15</b>	<b>425,068,629 21</b>	<b>12,517,982 98</b>	<b>10,405,656 06</b>
			<b>EN PLUS. . . . .fr.</b>	<b>2,112,526 92</b>

TABLEAU LITT. Z.

---

# TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1897 INCLUSIVEMENT.



## TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	
1850 (4 <sup>me</sup> trimestre) . . . . .	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851. . . . .	66,942,211 82	46,205,554 02	78,248 59	"	115,225,815 05
1852. . . . .	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1855. . . . .	86,037,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854. . . . .	84,279,578 "	"	321,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855. . . . .	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,400,000 "	91,851,559 62
1836. . . . .	84,537,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1837. . . . .	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1838. . . . .	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1839. . . . .	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840. . . . .	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1841. . . . .	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1842. . . . .	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1845. . . . .	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1844. . . . .	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845. . . . .	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846. . . . .	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1847. . . . .	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1848. . . . .	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849. . . . .	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850. . . . .	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851. . . . .	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852. . . . .	118,510,250 "	"	2,882,959 07	1,240,201 02	122,453,590 09
1855. . . . .	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1854. . . . .	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855. . . . .	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,565 15
1856. . . . .	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1857. . . . .	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858. . . . .	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859. . . . .	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1860. . . . .	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1861. . . . .	149,929,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862. . . . .	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,056,065 01
1865. . . . .	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1864. . . . .	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865. . . . .	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	160,460,080 89
1866. . . . .	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,899 57	182,295,866 99
1867. . . . .	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1868. . . . .	169,190,780 "	"	950,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1869. . . . .	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870. . . . .	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
A REPORTER . . . . .	1,968,466,124 59	145,104,585 55	160,547,204 08	440,209,832 50	5,725,217,507 32

## CLOS DE 1850 A 1897 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RESULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
26,502,221 56	»	»	
115,225,815 05	»	»	
152,464,505 97	»	»	
88,058,515 92	»	1,965,728 44	
96,701,557 70	»	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	»	
102,652,652 59	»	1,256,517 92	
101,715,250 24	»	5,494,915 99	
125,509,914 81	»	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	»	
169,576,255 86	1,596,820 41	»	
101,542,826 17	160,690 75	»	
126,766,956 55	1,542,114 90	»	
123,289,847 48	4,626,724 49	»	
198,810,508 75	»	844,604 59	
129,855,951 97	»	1,152,478 98	
114,064,045 57	»	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	»	
146,117,886 55	9,764,401 46	»	
113,871,457 58	5,749,882 48	»	
152,877,187 86	1,581,500 85	»	
119,545,651 94	»	1,220,817 10	
128,451,208 79	»	6,017,817 80	
159,468,270 19	»	4,065,675 59	
152,675,052 50	»	5,849,252 04	
144,502,166 65	»	8,821,605 50	
146,259,211 91	»	9,044,557 42	
149,145,925 95	»	5,026,452 01	
155,880,759 57½	»	10,977,250 60½	
158,549,645 85	»	7,995,286 70	
169,709,218 61½	»	4,621,745 26½	
172,254,411 84	»	5,815,516 92	
164,557,914 52½	»	6,501,849 51½	
168,925,520 49	»	6,194,851 14	
181,514,254 97½	»	5,666,540 74½	
178,086,951 17	»	8,626,870 28	
187,047,478 55	»	4,751,611 54	
225,404,895 42	»	7,175,642 24	
209,641,495 41	»	7,105,595 54	
211,092,455 85	»	10,509,472 59	
205,442,109 40	»	15,812,001 95	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	155,908,638 55	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
Report. . . . .	4,068,466,124 59	145,104,385 55	160,347,204 68	449,200,882 50	5,725,217,597 52
1871. . . . .	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,359,658 95	227,266,975 54
1872. . . . .	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1875. . . . .	203,985,500 "	"	3,909,358 34	110,148,310 97	320,045,149 51
1874. . . . .	229,643,000 "	"	7,997,353 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875. . . . .	243,032,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876. . . . .	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877. . . . .	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 54
1878. . . . .	260,335,860 "	"	7,779,547 19	101,271,393 30	369,584,800 49
1879. . . . .	264,435,260 "	"	8,103,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880. . . . .	273,497,060 "	"	6,053,637 49	97,208,932 50	376,761,649 99
1881. . . . .	286,368,639 "	"	6,711,960 63	75,664,610 "	368,745,209 63
1882. . . . .	290,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,533 43	422,994,467 14
1883. . . . .	299,571,760 "	"	8,247,563 39	144,826,113 83	452,645,437 22
1884. . . . .	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,532,793 "	373,452,106 "
1885. . . . .	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 33	340,431,292 33
1886. . . . .	320,169,728 "	"	1,722,184 "	43,206,793 87	367,188,705 87
1887. . . . .	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,349 "	334,026,742 "
1888. . . . .	319,363,739 "	"	706,884 "	14,275,277 50	334,347,920 50
1889. . . . .	330,314,902 "	"	1,103,384 "	46,083,629 17	377,502,115 17
1890. . . . .	331,332,202 "	"	1,027,313 "	33,976,143 24	368,335,658 24
1891. . . . .	341,692,712 40	"	2,338,000 "	55,150,607 01	399,181,319 41
1892. . . . .	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,333,363 37	409,647,553 77
1893. . . . .	344,750,828 40	"	6,488,000 "	40,987,736 63	392,226,564 03
1894. . . . .	349,316,198 40	"	4,378,000 "	33,408,777 23	387,102,975 63
1895. . . . .	337,727,928 40	"	728,000 "	21,934,934 13	380,400,962 53
1896. . . . .	363,927,378 40	"	4,538,846 "	83,000,829 47	451,467,053 87
1897. . . . .	386,923,178 40	"	6,198,600 62	62,373,246 79	455,505,025 81
	12,942,732,964 39	145,104,385 55	281,214,276 10	2,025,989,178 41	15,395,040,804 45
	15,087,837,349 94				

## CLOS DE 1850 A 1897 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS.	RESULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDES des évaluations.	EXCÉDES des recouvrements effectués.	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	155,908,658 55	
256,645,968 44	"	20,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 93	
567,500,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,025 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,137,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 59	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,394,906 24	
597,678,051 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 55	"	16,081,424 88	
595,750,444 45	"	15,520,481 90	
480,959,955 56	"	27,472,881 69	
490,612,888 52	"	45,917,862 51	
15,787,416,790 95	62,404,453 85	454,780,440 35	
		592,575,986 50	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi ou budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits afférents à l'exercice.
1850 (4 <sup>e</sup> trimestre)	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,701,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,756 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,720 79	1,264,150 95	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,134,152 50
A REPORTER.	5,026,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	55,901,720 64	5,566,155,275 70	56,567,274 92	5,529,787,998 78

## CLOS DE 1850 A 1897 INCLUSIVEMENT (suite). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	-	-	
•	115,806,850 65	112,415,965 51	3,392,867 14		a) Après déduction de fr. 37,546,540 74 c <sup>t</sup> pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
•	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,860 59		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 96	2,560,509 47		d) Non compris fr. 105,102 60 c <sup>t</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
b) 1,490,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82		f) Y compris fr. 114,682 66 c <sup>t</sup> , même objet que ci-dessus.
10,000,000 "	105,226,105 69	105,551,751 64	1,894,572 05		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,576,614 54		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,595,404 54		i) Non compris fr. 22,656 54 c <sup>t</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 20		j) Non compris fr. 4 57 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
•	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,837 86		k) Non compris fr. 0 81 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,094,495 75		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,155,559 25		m) Non compris fr. 120,587 18 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 57		n) Non compris fr. 2,005,567 59 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,389,549 89	1,855,555 67		o) Non compris fr. 5 80 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,889 05		p) Non compris fr. 569 86 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99		q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	5,516,761 12		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,510 65 c <sup>t</sup> , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28		s) Non compris fr. 15,255 10 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	5,559,511 80		t) Non compris fr. 8,655 15 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		u) Non compris fr. 47,586 87 c <sup>t</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 09	155,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29		
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		
0,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		
8,878,878 01	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51		
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02		
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14		
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		
55,965,945 02	191,765,615 83	187,062,522 17	4,701,291 68		
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	4,499,416 52		
37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	5,598,790 07		
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57		
10,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,442,754 50		
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,151,055 16		
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
645,742,846 94	5,075,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
REPORT	5,026,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	33,901,720 64	5,360,155,275 70	56,567,274 92	5,529,787,998 78
1871.	179,505,141 29	18,165,561 37	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	102,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1875.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,250 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,506,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	248,956,782 02	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,344,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,557,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	510,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	521,288,459 28	669,894 14	520,618,565 14
1885.	522,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	528,650,652 06	950,574 55	527,729,077 51
1884.	526,870,741 71	2,227,507 97	1,177,915 28	950,574 55	531,206,629 51	1,044,414 50	530,162,215 21
1885.	519,405,295 "	109,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	521,915,625 56	700,254 15	521,215,569 45
1886.	516,509,150 77	1,597,904 25	1,737,085 89	700,254 15	520,144,595 02	492,988 55	519,651,404 47
1887.	512,150,772 50	2,072,156 58	1,407,655 11	492,988 55	516,199,572 51	850,100 51	515,549,472 05
1888.	514,545,358 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	518,219,046 46	557,610 69	517,881,455 77
1889.	522,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	527,218,559 29	942,545 59	526,276,195 90
1890.	555,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,545 59	558,695,671 08	684,752 82	558,010,958 26
1891.	558,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,752 82	541,964,460 78	612,296 71	541,552,164 07
1892.	540,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 63	612,296 71	544,682,825 87	565,129 79	544,519,696 08
1895.	545,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	565,129 79	547,541,172 26	592,484 66	547,148,687 60
1894.	547,725,568 27	7,417,224 25	1,658,902 64	592,484 66	557,172,179 82	1,589,058 45	555,785,121 59
1895.	560,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,058 45	575,171,517 19	2,167,748 42	573,005,568 77
1896.	567,174,564 51	17,117,167 97	5,804,074 25	2,167,748 42	590,355,554 95	1,454,419 09	588,898,935 84
1897.	587,469,574 07	43,804,980 56	1,432,715 18	1,454,419 09	454,161,687 50	1,489,568 50	452,672,119 "
	15,048,022,298 50	514,874,584 91	60,632,081 97	72,638,554 05	15,696,167,299 21	74,128,102 55	15,622,059,196 68

## DE 1850 A 1897 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler.	
645,742,846 94	5,975,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98	
45,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	v) 5,577,642 25	v) Non compris fr. 107,168 71 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	w) 5,759,825 55	w) Non compris fr. 2,412 45 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
134,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	x) 5,547,050 52	x) Non compris fr. 4,810 74 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
60,599,200 54	506,192,571 95	501,642,754 68	y) 4,549,656 55	y) Non compris fr. 28,259 01 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	z) 4,767,710 42	z) Non compris fr. 77,676 52 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	a') 4,505,427 68	a') Non compris fr. 41,677,936 59 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,825 02 c <sup>s</sup> , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
124,698,774 20	390,955,656 06	586,075,145 99	b') 4,862,492 07	b') Non compris fr. 913,909 68 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	c') 5,251,169 58	c') Non compris fr. 18,476 02 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	d') 5,564,141 55	d') Non compris fr. 15,811 24 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	e') 4,779,092 40	e') Non compris fr. 27,674 87 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	f') 4,529,868 44	f') Non compris fr. 17,075 75 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	g') 4,294,666 98	g') Non compris fr. 158,485 19 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,065,072 49	412,794,150	406,422,707 95	h') 6,571,442 05	h') Non compris fr. 64,279,519 16 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	i') 7,989,852 25	i') Non compris fr. 359 20 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	j') 7,299,518 48	j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
55,799,486 41	551,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 56	k') Non compris fr. 7,170,010 48 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	k') 6,155,887 14	l') Non compris fr. 5,451,227 92 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	l') 5,596,944 68	m') Non compris fr. 7,582,811 56 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881	m') 4,100,101 62	n') Non compris fr. 5,778,277 97 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	n') 2,789,286 87	o') Non compris fr. 9,582,092 22 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,443,199 26	404,797,565 55	402,167,955 94	o') 2,629,429 59	p') Non compris fr. 6,409,524 44 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
64,906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	p') 5,515,351 16	q') Non compris fr. 2,506,531 22 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,828,505 52	596,977,191 12	594,529,146 07	q') 2,448,045 05	r') Non compris fr. 439,784 67 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	r') 2,443,494 82	s') Non compris fr. 2,565,554 52 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,564,255 76	418,567,804 55	410,585,401 42	s') 8,184,405 11	t') Non compris fr. 2,007,179 95 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,055,985 91	445,952,921 75	457,008,281 89	t') 6,514,659 86	u') Non compris fr. 5,146,530 21 c <sup>s</sup> , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
86,529,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	u') 7,605,489 79	
2,422,004,576 56	16,044,645,575 24	15,774,577,556 04	270,266,017 20	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS de Recette.
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
1850 (4 <sup>e</sup> trimestre)	25,869,417 13	27,348,364 56	632,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	*
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,354 60	113,225,815 05	112,413,965 51	755,602 91
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	"
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,995,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70
1857.	89,406,615 99	95,331,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,531,751 64	"
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"
1861.	101,565,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,690,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"
1866.	113,247,056 72	117,551,999 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 20	"
1867.	113,544,560 72	125,805,752 88	183,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,400 68	146,117,886 55	155,069,595 57	*
1869.	113,847,157 52	111,520,091 25	21,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,519,907 41	"
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"
1855.	159,568,195 50	156,561,889 94	5,155,975 15	10,361,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56
1856.	145,097,097 42	140,848,771 01	5,232,114 49	8,878,878 91	146,259,211 01	149,727,649 92	2,158,526 41
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90
1858.	153,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,404 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,141,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,959 51	164,557,914 52½	177,982,280 60	11,785,118 22½
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,683,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,396,746 52
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76
1870.	190,557,001 95	191,845,925 37	11,905,107 47	25,965,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"
A REPORTER.	5,116,094,556 90	5,066,215,251 21	751,217,606 26	765,175,469 55	5,847,311,965 25	5,851,586,720 74	145,881,695 59

## DE 1850 A 1897 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,603 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846
153,502 55	321,259 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 73	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 50	"	3,511,536 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,364 73	5,743,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	59,052 92	"	"	13,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 61	"	870,535 72	"	2,006,953 33	Idem.
13,102,858 21	16,556,755 56	"	3,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 03	"	3,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	5,584,058 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 53	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,935 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
703,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,683,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,534 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,352 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	"	10,158,766 60	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
96,000,589 54	133,731,249 57	167,687,112 84	163,801,955 22	147,876,712 71	

## TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recettes.
REPORT.	5,116,094,356 99	5,066,215,251 21	751,217,606 26	765,175,469 55	5,847,511,963 25	5,851,586,720 74	145,881,695 32
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	13,458,886 60
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,437 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1875.	227,028,529 32	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 63	350,808,578 60	10,271,766 96
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 38	278,711,586 65	292,222,495 21	•
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	326,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,073,145 99	•
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	•
1879.	270,491,119 90	275,600,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	500,801,815 37	545,659,016 07	•
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	•
1881.	296,777,625 00	502,837,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	492,528,405 96	•
1882.	501,112,055 94	516,525,898 16	155,594,865 00	108,625,652 87	456,506,919 84	422,949,551 03	•
1885.	505,105,767 35	521,557,655 46	151,875,158 15	85,065,072 40	454,976,925 48	406,422,707 05	•
1884.	505,955,128 51	522,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71	•
1885.	515,170,502 39	515,915,850 95	19,015,121 57	37,355,587 58	555,085,425 76	551,251,438 53	•
1886.	515,941,955 22	515,757,122 11	55,540,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11
1887.	525,515,687 50	509,215,584 89	17,648,466 36	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61
1888.	535,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90	18,767,454 79
1889.	557,881,126 65	522,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,036,516 49	575,287,881 •	15,705,052 57
1890.	540,525,672 04	535,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 00	5,205,020 65
1891.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,600,796 91	63,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94	7,623,572 80
1892.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90	6,259,552 77
1895.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 79	49,828,595 52	597,678,051 77	594,529,146 07	7,584,105 45
1894.	562,599,822 91	555,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 29	9,260,196 54
1895.	572,155,998 71	564,819,165 66	25,594,445 74	45,564,255 76	595,750,444 45	410,585,401 42	7,316,855 05
1896.	588,657,582 54	582,554,295 98	92,282,555 02	55,055,985 91	480,939,955 56	457,608,281 89	6,105,286 58
1897.	450,859,645 64	425,008,029 21	68,775,244 68	86,529,585 24	409,612,888 32	511,598,214 45	5,771,014 45
	15,569,037,035 00	15,250,542,556 89	2,427,579,755 86	2,544,054,999 15	15,787,416,799 95	15,774,577,556 04	295,992,918 69

## DE 1850 A 1897 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
96,000,589 54	153,751,249 57	167,687,112 84	163,801,955 22	147,876,712 71	
"	5,013,858 75	"	18,452,745 53	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,408,605 07	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,066 05	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,473 16	"	12,450,455 42	"	15,510,008 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	32,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
3,859,440 32	"	35,920,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	23,807,906 38	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 51 mars 1885.
3,115,363 "	"	59,721,849 70	"	42,837,202 70	Idem.
88,525 13	11,306,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,352 45	"	18,264,265 66	"	24,324,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,368 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,237,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,754,406 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	19,273,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,396 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1895.
"	"	44,784,530 48	"	59,489,309 83	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
"	"	7,844,402 35	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	1,874,711 54	"	8,154,244 31	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
"	"	4,435,217 75	3,148,885 70	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
"	"	6,634,527 10	2,625,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
"	"	21,969,790 02	"	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 3 août 1899.
"	37,228,367 11	"	43,531,655 67	"	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
"	"	17,556,340 56	"	11,785,326 13	Idem.
166,298,440 49	371,529,809 84	488,185,053 13	413,116,002 24	400,076,767 33	
478 20	116,655,243 29		13,039,234 91		

(316)

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

### DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	459,281,905 68
et pour les ressources extraordinaires, à . . . . .	240,704,315 16
<b>ENSEMBLE.</b> . . . . .	fr. 679,986,220 84
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à . . . . . fr.	
	427,180,956 13
et les dépenses sur ressources extraordinaires à . . . . .	266,444,231 92
<b>ENSEMBLE.</b> . . . . .	fr. 693,625,188 05
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de . . . . .	fr. 13,638,967 21
Mais comme l'exercice 1897 a laissé un excédent de recettes de fr. 13,039,234 91 c <sup>a</sup> qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci . . . . .	
	13,039,234 91
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1898, présente un excédent de dépenses de . . . . .	fr. 599,732 30

## COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1898.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1898, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de . . . . .	14,916,385 90
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de . . . . .	509,752 50
Soit une différence de . . . . . fr.	14,316,655 60

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

## 1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i> . . . . .	Contributions directes, douanes et accises . . . . .	4,822,235 42	"
	Enregistrement et domaines . . . . .	"	221,158 07
<i>Péages</i> . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	486,662 40	"
	Chemins de fer, etc. . . . .	1,742,669 02	"
<i>Capitaux et revenus</i> . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	10,272 84	"
	Prisons . . . . .	48,254 05	"
	Trésorerie générale, etc. . . . .	"	1,747,376 72
	Contributions directes, etc. . . . .	17,183 94	"
<i>Remboursements.</i> . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	"	148,457 31
	Prisons . . . . .	"	"
	Trésorerie générale, etc. . . . .	"	132,571 65
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .		"	20,880 84
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	802 80	"	"
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	"	"	52,721 63
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas . . . . .	"	"	600,000 "
Excédent de recettes de l'exercice 1897 . . . . .	13,039,254 91	"	"
		20,167,295 36	2,925,146 22
RESTE en augmentation de recettes. . . . . fr.			17,244,140 14

## 2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique . . . . .		153,505 40	"
Ministère de la justice . . . . .		942,766 64	"
— des affaires étrangères . . . . .		148,640 45	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique . . . . .		210,651 43	"
— de l'agriculture, et des travaux publics . . . . .		1,525,457 20	"
— de l'industrie et du travail . . . . .		115,000 "	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .		5,398,591 55	"
— de la guerre . . . . .		186,336 40	"
Corps de la gendarmerie . . . . .		"	"
Ministère des finances . . . . .		452,479 62	"
Non-valeurs et remboursements . . . . .		2,736,210 94	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 3 millions de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 2,725,901 16 et; par conséquent, une diminution de dépense de . . . . .		"	4,725,901 16
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1895 à 1898 et dont le transfert à l'exercice 1899 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à . . . . .		"	4,216,141 "
		11,868,537 70	8,942,042 16
RESTE en augmentation de dépenses . . . . . fr.			2,927,495 54

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1896. . . . .

14,316,655 60

**COMPTE PROVISOIRE**  
**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899**

---

## NOTE

### SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1899, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1899, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

#### § 1<sup>er</sup>.

#### ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1899 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à . . . . .	fr.	435,037,428 40
<i>Dépenses</i> , à . . . . .		433,868,019 78
<b>EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTES.</b>	<b>fr.</b>	<b><u>1,169,408 62</u></b>

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti demeurés sans emploi . . . . .	1,750,000	»
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . . .	28,000	»
3° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	100,000	»
4° Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers . . . . .	7,000	»
5° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes . . . . .	250,000	»
6° Prix de vente de biens de cures . . . . .	5,000	»
7° Prix de vente de terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à North (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 1 <sup>re</sup> annuité . . . . .	540,000	»
8° Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	120,000	»
9° Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art. VI, 3 <sup>e</sup> alinéa de la Convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.) . . . . .	3,000,000	»
<b>A REPORTER</b>	<b>fr.</b>	<b><u>5,800,000</u></b> »

REPORT. . . . . fr.	5,800,000 »
10° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 <sup>e</sup> série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898.) . . . . .	6,457,874 60
11° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 1 <sup>re</sup> série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 3, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899) . . . . .	908,654 30
12° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 3 <sup>e</sup> série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.) . . . . .	15,785 75
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>13,160,312 65</u>

## DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr.	433,868,019 78
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à . . . . .	520,970 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1895, 1896, 1897 et 1898, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . . .	4,216,141 »
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>438,605,150 78</u>

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1899 :

1° A titre de crédits reportés :	
a) De l'exercice 1897. — Art. 6 de la loi du 9 août 1897 . . . . . fr.	14,069,512 57
b) De l'exercice 1898. — Art. 5 de la loi du 9 mai 1898 . . . . .	100,484,612 09
	<u>114,554,124 46</u>
2° A titre de crédits nouveaux :	
a) Loi du 14 septembre 1899. { Art. 1 <sup>er</sup> . . . . .	68,397,376 »
	{ — 2 . . . . . 4,983,109 44
b) Loi du 3 octobre 1899 . { Art. 1 <sup>er</sup> . . . . .	29,000 »
	{ — 2 . . . . . 34,000 »
c) Loi du 7 — article 12. . . . .	300,000 »
	<u>73,743,485 44</u>
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>188,297,609 90</u>

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1900, effectué en conformité de l'article 6 de la loi du 14 septembre 1899, ci . . . . . fr.	64,881,402 78	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 6, § 2, de la loi du 9 août 1897, ci. . . . .	4,404,644 51	
		<u>69,285,747 29</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1899 s'élèvent à . . . . . fr.	119,011,862 61	<u><u>119,011,862 61</u></u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

#### RECETTES.

Ressources ordinaires . . . . . fr.	435,037,428 40	}	448,197,741 05
— extraordinaires . . . . .	13,160,312 65		

#### DÉPENSES.

Service ordinaire . . . . . fr.	438,605,150 78	}	557,616,993 39
Services spéciaux . . . . .	119,011,862 61		

L'exercice se serait donc clôturé par un excédent de dépenses de . . . . . fr. 109,419,252 34

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

### § 2.

## COMPARAISON

### DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1899, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

#### RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1899 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à . . . . . fr.	448,197,741 05
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à . . . . . fr.	481,655,435 43
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1899 sont de . . . . .	468,165,591 70
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1900, il restait à recouvrer . . . . . fr.	<u>13,489,843 73</u>
Les droits constatés . . . . .	<u>481,655,435 43</u>
sont donc supérieurs aux évaluations de . . . . . fr.	<u><u>33,457,694 38</u></u>

**DÉPENSES.**

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . fr. 557,616,993 39

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au  
1<sup>er</sup> janvier 1900, montent à . . . . . fr. 400,213,587 06  
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à  
la clôture de l'exercice, à . . . . . 154,103,406 33

**ENSEMBLE.** . . . fr. 554,316,993 39

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année  
1899 n'ont été que de . . . . . 354,495,477 64

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au  
1<sup>er</sup> janvier 1900 . . . . . fr. 199,821,515 75

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1899. . . . . 554,316,993 39

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. . . . . fr. 3,300,000 »

## § 3.

**RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899.**

La situation du budget de l'exercice 1899 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires . . . . . fr.	481,658,438 43
Dépenses — — . . . . .	554,316,993 39
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . . fr.	72,661,557 96

## ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1899.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	5 août 1899. (Mon. n° 217.)	Budget primitif. . . . .	126,577,962 54	•	126,577,962 54
<i>Dotations.</i>	30 déc 1898. (Mon. n° 335.)	Budget primitif. . . . .	5,048,720	•	5,048,720
<i>Ministère de la justice.</i>	26 juil. 1899. (Mon. n° 210.)	Budget primitif. . . . .	25,165,660	•	25,649,650
	7 oct. 1899. (Mon. n° 280.)	Augmentation de divers articles du budget.	•	485,970	
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	8 mars 1899 (Mon. n° 72-75)	Budget primitif. . . . .	3,000,405	•	3,000,405
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	22 juin 1899. (Mon. n° 180.)	Budget primitif. . . . .	28,819,140	•	28,819,140
<i>Ministère de l'agriculture et des travaux publics.</i>	5 juil. 1899. (Mon. n° 195.)	Budget primitif. . . . .	25,501,025 25	•	25,536,025 25
	7 oct 1899 (Mon. n° 280.)	Augmentation de l'article 28 du budget.	•	35,000	
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	5 août 1899. (Mon. n° 222.)	Budget primitif. . . . .	4,539,720	•	4,539,720
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	1 <sup>er</sup> août 1899. (Mon. n° 218.)	Budget primitif. . . . .	138,165,054	•	138,165,054
<i>Ministère de la guerre.</i>	26 juil. 1899. (Mon. n° 208.)	Budget primitif. . . . .	52,897,769 90	•	52,897,769 90
<i>Gendarmerie.</i>	26 juil. 1899 (Mon. n° 208.)	Budget primitif. . . . .	5,128,800	•	5,128,800
<i>Ministère des finances.</i>	5 août 1899. (Mon. n° 217.)	Budget primitif. . . . .	19,749,765	•	19,749,765
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	29 déc. 1898. Mon. n° (265.)	Budget primitif. . . . .	1,876,000	•	1,876,000
		TOTAUX. . . . .	455,868,019 78	520,970	454,388,989 78

**COMPTE PROVISoire**  
**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899**

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1900.

---

## BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
<b>IMPÔTS.</b>	Contributions directes, douanes et accises . . . . .	155,188,179 »
	Enregistrement et domaines . . . . .	52,975,000 »
<b>PÉAGES</b>	Enregistrement et domaines . . . . .	1,595,000 »
	Chemins de fer, postes, etc. . . . .	209,457,200 »
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>	Enregistrement et domaines . . . . .	2,775,000 »
	Chemins de fer, postes, etc. . . . .	115,000 »
	Prisons . . . . .	552,500 »
	Trésorerie générale, etc. . . . .	10,594,400 »
<b>REBOURSEMENTS</b>	Contributions directes, etc. . . . .	740,000 »
	Enregistrement et domaines . . . . .	528,000 »
	Prisons . . . . .	22,984 »
	Trésorerie générale, etc. . . . .	2,918,165 40
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.		<b>435,037,428 40</b>
<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES.</b>		
	Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti demeurés sans emploi . . . . .	1,750,000 »
	Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . . .	24,000 »
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	100,000 »
	Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers . . . . .	7,000 »
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes . . . . .	250,000 »
	Prix de vente de biens de cures . . . . .	5,000 »
	Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 1 <sup>re</sup> annuité . . . . .	540,000 »
	Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	120,000 »
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école . . . . .	»
	Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas . . . . .	»
	Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art. VI, 3 <sup>e</sup> alinéa de la Convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.) . . . . .	3,000,000 »
<b>A RAPPORTER.</b> . . . . fr.		<b>5,800,000 »</b>

## L'EXERCICE 1899.

recettes, au 1<sup>er</sup> janvier 1900.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS prévisibles POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1899.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
158,259,150 48	155,855,755 28	2,403,415 20	-	5,050,971 48	158,259,150 48	
60,715,685 80	60,565,989 95	549,673 87	-	7,742,665 80	60,715,685 80	
1,674,794 12	1,671,705 99	3,089 13	»	79,794 12	1,674,794 12	
225,911,126 82	219,001,693 94	4,909,502 88	»	14,475,926 82	225,911,126 82	
3,027,015 91	3,001,545 54	25,470 57	-	254,015 91	3,027,015 91	
95,418 97	95,418 97	»	21,581 05	-	95,418 97	
324,782 42	294,224 27	30,558 15	27,717 58	-	324,782 42	
15,487,655 99	9,518,874 85	4,168,759 16	-	5,095,255 99	15,487,655 99	
809,855 75	785,690 57	26,165 58	»	69,855 75	809,855 75	
806,957 75	455,599 95	351,557 80	»	278,957 75	806,957 75	
22,984 »	22,984 »	»	»	»	22,984 »	
3,657,239 12	3,102,747 65	554,491 47	»	759,075 72	3,657,239 12	
466,770,619 13	455,948,156 52	12,822,482 61	49,298 61	51,782,480 51	466,770,619 13	
2,515,828 57	2,515,828 57	»	»	565,828 57	2,515,828 57	
28,000 »	28,000 »	»	»	»	28,000 »	
140,558 51	140,558 51	»	»	40,558 51	140,558 51	
18,959 57	18,959 57	»	»	11,959 57	18,959 57	
326,555 74	292,761 07	52,592 67	»	75,555 74	326,555 74	
1,550 02	1,550 02	»	5,669 98	»	1,550 02	
540,000 »	540,000 »	»	»	»	540,000 »	
181,706 28	146,957 85	54,768 45	»	61,706 28	181,706 28	
1,555 84	1,555 84	»	»	1,555 84	1,555 84	
600,000 »	»	600,000 »	»	600,000 »	600,000 »	
»	»	»	3,000,000 »	»	»	
4,155,072 35	3,485,711 21	667,561 12	3,005,669 98	1,556,742 51	4,155,072 35	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	5,800,000 >
Prix de la cession de la section néerlandaise de la ligne de Hasselt à Eindhoven (Art. V de la Convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898) . . . . .	"
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles . . . . .	"
Quote-part de l'Etat dans le dividende attribué, pour l'exercice 1898, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles . . . . .	"
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage des sections du réseau Grand Central Belge, repris par la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'Etat néerlandais . . . . .	"
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht, repris par la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'Etat néerlandais . . . . .	"
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 <sup>e</sup> série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898 . . . . .	6,457,874 80
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 %, 1 <sup>re</sup> série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 5, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.) . . . . .	908,654 50
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 %, 5 <sup>e</sup> série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.) . . . . .	15,785 75
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>15,160,512 65</b>
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES . . . . . fr.	455,057,428 40
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.</b>	<b>448,197,741 05</b>

CICE 1899 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1899.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer		
4,155,072 53	3,485,711 21	667,361 12	3,005,669 98	1,556,742 51	4,155,072 53	
3,000,000 »	3,000,000 »	•	•	3,000,000 »	3,000,000 »	
27,886 96	27,886 96	•	•	27,886 96	27,886 96	
265,000 »	265,000 »	•	•	265,000 »	265,000 »	
71,470 96	71,470 96	•	•	71,470 96	71,470 96	
7,073 40	7,073 40	•	•	7,073 40	7,073 40	
6,457,874 60	6,457,874 60	•	•	•	6,457,874 60	
908,654 50	908,654 50	•	•	•	908,654 50	
13,785 75	13,785 75	•	•	•	13,785 75	
14,884,816 50	14,217,455 18	667,361 12	3,005,669 98	4,728,175 65	14,884,816 50	
466,770,619 15	453,948,136 52	12,822,482 61	49,298 61	51,782,489 54	466,770,619 15	
481,855,435 45	468,165,591 70	13,689,845 73	2,052,968 59	36,510,662 97	481,655,455 45	
			33,457,694 58			

## BUDGET DE

## Compte provisoire des

## MINISTÈRES ET SERVICES.

## SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

## Exercice 1895

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .  
 — de la Guerre . . . . .

## Exercice 1896.

Ministère de la Guerre . . . . .

## Exercice 1897.

Ministère de la Justice . . . . .  
 — de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .  
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .  
 — de la Guerre . . . . .  
 Corps de la Gendarmerie . . . . .  
 Ministère des Finances . . . . .

## Exercice 1898.

Dettes publiques . . . . .  
 Ministère de la Justice . . . . .  
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .  
 — de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .  
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .  
 — de la Guerre . . . . .  
 Corps de la Gendarmerie . . . . .

## DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dettes publiques . . . . .  
 Dotations . . . . .  
 Ministère de la Justice . . . . .  
 — des Affaires Étrangères . . . . .  
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .  
 — de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .  
 — de l'Industrie et du Travail . . . . .  
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .  
 — de la Guerre . . . . .  
 Corps de la Gendarmerie . . . . .  
 Ministère des Finances . . . . .  
 Non-valeurs et Remboursements . . . . .

## L'EXERCICE 1899.

dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1900.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
12,810 28	•	•	•	12,810 28	
51 10	•	•	•	51 10	
12,861 58	•	•	•	12,861 58	
2,155 97	•	•	•	2,155 97	
2,155 97	•	•	•	2,155 97	
56,114 08	20,500 •	20,500 •	•	15,814 08	
52,548 95	35 •	•	35 •	52,515 95	
5,279 55	•	•	•	5,279 55	
58,998 91	18,788 76	18,788 76	•	40,210 15	
26,840 •	4,800 04	4,800 04	•	22,048 96	
11,294 54	11,294 54	11,294 54	•	•	
190,884 81	55,218 14	55,183 14	55 •	135,666 67	
3,000 •	•	•	•	3,000 •	
1,044 56	1,044 56	1,044 56	•	•	
192,555 12	1,502 •	•	1,502 •	191,055 12	
856,925 95	275,187 98	205,481 60	67,706 58	582,855 97	
2,614,189 90	2,471,614 99	2,471,614 99	•	142,574 91	
335,903 61	36,570 20	55,582 50	2,987 70	299,555 41	
7,541 70	3,254 88	3,254 88	•	4,286 82	
4,010,258 84	2,786,974 61	2,714,778 55	72,196 08	1,225,264 95	
126,577,962 54	161,555,255 88	97,460,096 15	3,875,159 75	25,042,726 66	
5,048,720 •	4,982,105 58	4,978,957 55	5,167 85	66,614 62	
23,649,650 •	18,050,021 88	16,262,840 05	1,767,181 85	5,619,608 12	
5,000,405 •	2,889,276 56	2,679,294 54	209,982 22	111,126 44	
28,819,140 •	25,040,118 77	25,619,705 89	1,420,414 88	5,779,021 25	
25,530,025 25	16,754,192 27	15,611,759 69	1,142,452 58	8,581,852 98	
4,539,720 •	5,529,571 10	5,259,525 90	70,245 20	1,010,148 90	
158,165,054 •	47,965,186 24	46,158,155 88	1,827,050 56	99,199,867 76	
52,897,769 99	49,806,695 71	17,005,618 99	32,801,076 72	3,091,074 28	
5,128,800 •	5,156,461 15	3,700,554 45	1,450,106 68	• (*)	
19,749,765 •	2,562,124 16	2,522,035 49	40,088 67	17,187,640 84	
1,876,000 •	528,542 62	528,542 62	•	1,347,457 58	
454,588,989 78	278,359,551 70	253,772,644 98	44,586,886 72	156,029,458 08	

(\*) Fr. 7.661. 13, dépenses excédant les crédits.

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 11 sept., 5 et 7 octobre 1899.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.	
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>						
<b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>						
<b>Service de l'instruction publique.</b>						
1	•	1a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	2,280 90	•	•
1a	•	1b	Id. id. . . . .	•	95,252 56	•
1b	2 <sup>e</sup>	•	Id. id. . . . .	•	•	120,000 •
TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				2,280 90	95,252 56	120,000 •
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.</b>						
<b>Eaux et forêts</b>						
2	•	5	Terrains incultes domaniaux Boisement . . . . .	•	96,426 70	•
2a	1	•	Id. id. . . . .	•	•	100,000 •
TOTAUX. . . . . fr.				•	96,426 70	100,000 •
<b>Voirie vicinale et hygiène publique.</b>						
5	2	•	Voirie vicinale Travaux de construction . . . . .	•	•	5,500,000 •
TOTAUX. . . . . fr.				•	•	5,500,000 •
TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. . . . . fr.				•	96,426 70	5,600,000 •
<b>MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.</b>						
<b>Domaines.</b>						
4	•	45a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes . . . . .	300,000 •	•	•
4a	8	•	Id. id. . . . .	•	•	300,000 •
A REPORTER. . . . . fr.				300,000 •	•	500,000 •

CICE 1899 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900, en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à annuler.
	.	.	.	2,280 00	.	2,280 00
215,513 26	93,156 05	95,055 53	100 52	76 31	76 31	.
	35,828 60	52,817 76	3,010 84	84,171 40	84,171 40	.
215,513 26	128,984 65	125,873 29	3,111 56	86,528 61	84,247 71	2,280 00
	58,808 92	50,808 92	.	45,617 78	45,617 78	.
196,426 70	"	.	"	100,000 "	100,000 "	.
196,426 70	50,808 92	50,808 92	"	145,617 78	145,617 78	.
3,500,000 "	966,881 "	966,881 "	.	2,533,119 "	2,533,119 "	.
3,500,000 "	966,881 "	966,881 "	"	2,533,119 "	2,533,119 "	.
3,696,426 70	1,017,689 92	1,017,689 92	"	2,678,736 78	2,678,736 78	.
	91,772 34	91,004 94	767 40	208,227 68	.	208,227 68
600,000 "	"	.	"	500,000 "	500,000 "	.
600,000 "	91,772 34	91,004 94	767 40	508,227 68	300,000 "	208,227 68

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CREDITS alloués PAR LES LOIS des 14 sept., 3 et 7 octobre 1899.
				de l'exercice 1897	de l'exercice 1898.	
			REPORT. . . . . fr.	500,000 »	»	500,000 »
5	»	40a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales. . . . .	»	76,296 50	»
5a	10	»	Id. . . . . id. . . . .	»	»	300,000 »
6	9	»	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales . . . . .	»	»	300,000 »
7	»	47	Acquisition de la propriété dite du « Grand Bois » située sur le territoire des communes de Vielsalm, Petit-Thier et Bého. . . . .	2,066 35	»	»
8	11	»	Acquisition d'une propriété sise à Petit-Thier, enclavée dans le domaine du « Grand-Bois », ainsi que des forêts de Conques et de Rohaimont. . . . .	»	»	360,000 »
9	»	48	Acquisition de terrains contigus à une propriété domaniale. — Travaux de voirie . . . . .	85,976 28	»	»
»	»	»	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de Soignes. (Loi du 5 octobre 1899, <i>Moniteur</i> n° 279.) . . . . .	»	»	29,000 »
»	»	»	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de la « Vecquée ». (Loi du 5 octobre 1899, <i>Moniteur</i> n° 279.) . . . . .	»	»	34,000 »
10	»	50	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Église. . . . .	169,885 30	»	»
10a	»	50a	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe . . . . .	»	90,000 »	»
10b	15	»	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Église. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe . . . . .	»	»	25,000 »
11	»	51a	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke . . . . .	9,454 66	»	»
12	»	52a	Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende. . . . .	»	743 35	»
13	12	»	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren . . . . .	»	»	518,000 »
			TOTAUX . . . . . fr.	567,582 68	167,039 85	1,866,000 »
			<b>Divers.</b>			
14	21 <sup>e</sup>	»	Exécution de la convention du 3 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890.) . . . . .	»	»	2,000,000 »
15	»	55	Exécution de la convention du 25 avril 1897 entre la Belgique et les Pays-Bas. — Reprise des lignes de chemins de fer situées sur les territoires des deux États . . . . .	»	7,133 38	»
16	»	»	Exécution de la convention du 5 novembre 1898. — Rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve — Capitalisation des annuités dues par l'État . . . . .	»	22,346,178 25	»
			TOTAUX . . . . . fr.	»	22,553,311 63	2,000,000 »

CICE 1899 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

TOTAL.	DEPENSES resultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900, en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à annuler.
600,000 »	91,772 34	91,004 94	767 40	508,227 06	300,000 »	208,227 06
576,296 50	76,296 50	26,913 64	49,382 86	»	»	»
	636 74	»	636 74	299,363 26	299,363 26	»
300,000 »	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
2,066 35	»	»	»	2,066 35	»	2,066 35
360,000 »	353,581 70	353,581 70	»	6,418 30	6,418 30	»
85,976 28	»	»	»	85,976 28	»	85,976 28
29,000 »	28,881 63	28,881 63	»	118 37	118 37	»
34,000 »	»	»	»	34,000 »	34,000 »	»
	169,885 39	169,885 39	»	»	»	»
284,885 59	30,114 61	30,114 61	»	59,885 39	59,885 39	»
	»	»	»	25,000 »	25,000 »	»
9,454 66	»	»	»	9,454 66	»	9,454 66
743 55	39 »	39 »	»	704 53	704 53	»
518,000 »	230,692 83	230,692 83	»	287,307 17	287,307 17	»
2,600,422 51	981,900 74	951,115 74	50,787 »	1,618,521 77	1,512,796 82	305,724 95
2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	»	»
7,133 38	»	»	»	7,133 38	7,133 38	»
23,540,178 25	15,469,178 25	15,469,178 25	»	8,877,000 »	8,877,000 »	»
24,353,311 63	15,469,178 25	15,469,178 25	»	8,884,133 58	8,884,133 38	»

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DESIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTEES		CREDITS alloués PAR LES LOIS des 14 sept., 6 et 7 octobre 1899.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.	
			<b>Travaux publics — Routes et bâtiments civils</b>			
17	•	4a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour constructions de l'espèce. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	1 82	•	•
17a	•	4b	Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	•	65,459 04	•
17b	14	•	Id. . . . .	•	•	5,000,000 •
18	•	5	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles . . . . .	64,230 80	•	•
19	15	•	Acquisition de terrains entre la rue Caudenberg et la rue des Trois-Têtes, à Bruxelles. . . . .	•	•	5,500,000 •
20	16	•	Suppression des passages à niveau sur le chemin de fer de l'Etat, à Alost et à Mons-Jemappes . . . . .	•	•	500,000 •
21	17	•	Pont du Val-Benoit sur la Meuse, à Liège: rempliement des piles du pont. . . . .	•	•	200,000 •
22	•	6	Ecole de médecine vétérinaire: travaux de construction . . . . .	•	436,587 50	•
22a	18	•	Id. . . . .	•	•	200,000 •
•	•	•	Indemnité judiciaire à payer aux entrepreneurs de la construction de l'hôtel du ministère des chemins de fer à Bruxelles (Loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> n° 279) . . . . .	•	•	500,000 •
25	19	•	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation . . . . .	•	•	100,000 •
			TOTALS. . . . . fr.	64,232 71	502,046 65	9,800,000 •
			<b>Travaux hydrauliques.</b>			
24	•	7a	Meuse. — Expropriations et travaux . . . . .	549,041 15	•	•
24a	•	7b	Id. . . . .	•	750,000 •	•
24b	20	•	Id. . . . .	•	•	700,000 •
25	•	8a	Ourthe. — Expropriations et travaux . . . . .	125,000 •	•	•
25a	21	•	Id. . . . .	•	•	750,000 •
26	•	9b	Escaut. — Expropriations et travaux . . . . .	•	857,181 91	•
26a	25	•	Id. . . . .	•	•	1,000,000 •
27	•	10	Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	•	500,000 •	•
28	•	12	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux . . . . .	•	299,235 •	•
			A REPORTER . . . . . fr.	474,941 13	2,406,416 91	2,450,000 •

CICE 1899 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900, en vertu de l'arr. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à annuler.
	0 50	0 50	.	1 52	.	1 52
5,065,460 86	61,480 "	60,685 69	802 51	3,073 04	3,073 04	.
	2,731,488 47	2,637,548 27	94,140 20	2,208,511 55	2,208,511 55	.
64,250 80	61,848 74	8,859 24	52,080 50	2,582 15	.	2,582 15
5,500,000 "	.	.	.	5,500,000 "	5,500,000 "	.
500,000 "	58,614 02	58,450 02	175 "	461,585 98	461,585 98	.
200,000 "	.	.	.	200,000 "	200,000 "	.
656,587 59	75,402 57	75,406 57	56 "	565,125 02	565,125 02	.
	.	.	.	200,000 "	200,000 "	.
500,000 "	280,279 08	280,279 08	.	19,720 92	19,720 02	.
100,000 "	.	.	.	100,000 "	100,000 "	.
10,566,270 54	3,247,179 18	3,099,016 17	148,165 01	7,119,100 16	7,116,716 49	2,383 07
	549,941 13	549,941 13	.	.	.	.
1,799,941 13	496,429 68	478,503 47	18,126 21	253,570 52	253,570 52	.
	.	.	.	700,000 "	700,000 "	.
875,000 "	19,850 19	19,752 69	97 50	105,149 81	.	105,149 81
	40 85	40 85	.	749,959 17	749,959 17	.
1,857,181 01	857,181 88	856,075 28	1,108 60	0 03	0 03	.
	536,135 80	515,850 19	20,305 70	663,866 11	663,866 11	.
500,000 "	.	.	.	500,000 "	500,000 "	.
299,255 "	1,560 "	1,435 "	125 "	297,675 "	297,675 "	.
5,551,568 04	2,061,137 60	2,021,376 59	39,761 01	3,270,220 44	3,165,070 65	105,149 81

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.	alloués PAR LES LOIS des 14 sept., 5 et 7 octobre 1899.
			REPORT. . . . . fr.	474,941 13	2,406,416 01	2,450,000
20	•	13a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux . . . . .	108,707 41	•	•
20a	•	13b	Id. id. . . . .	•	200,000	•
20b	24	•	Id. id. . . . .	•	•	450,000
50	25	•	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux . . . . .	•	•	250,000
51	•	15a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux . . . . .	•	100,000	•
52	•	16a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux . . . . .	•	150,000	•
53	•	17	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux . . . . .	5,254,200 06	•	•
53a	•	17a	Id. id. . . . .	•	2,000,000	•
53b	26	•	Id. id. . . . .	•	•	1,000,000
54	•	18a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux . . . . .	1,352 13	•	•
55	30	•	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation (3 <sup>e</sup> annuité) . . . . .	•	•	350,000
56	•	20	Subside éventuel à la commune de Laeken pour l'indemniser des pertes qui résulteront pour elle d'un changement de délimitation rendu nécessaire par la création des installations maritimes de Bruxelles . . . . .	100,000	•	•
57	•	21a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux . . . . .	2,078,871 80	•	•
57a	•	21b	Id. id. . . . .	•	1,000,000	•
57b	22	•	Id. id. . . . .	•	•	1,500,000
58	•	22a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages . . . . .	•	2,705,445 81	•
58a	28	•	Id. id. . . . .	•	•	2,000,000
59	•	23a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle. . . . .	175 02	•	•
59a	•	23b	Id. id. . . . .	•	1,111,945 11	•
59b	29	•	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs . . . . .	•	•	6,500,000
40	•	24a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages . . . . .	525,349 57	•	•
40a	•	24b	Id. id. . . . .	•	5,000,000	•
40b	27	•	Id. id. . . . .	•	•	5,000,000
41	31	•	Côtes. — Expropriations et travaux. . . . .	•	•	500,000
			TOTAUX. . . . . fr.	6,525,507 12	12,675,807 83	18,000,000
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. fr.	7,155,212 51	35,696,205 92	51,066,000

CICE 1899 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900, en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à annuler.
5,351,558 04	2,061,157 60	2,021,576 59	39,761 01	3,270,220 44	5,165,070 63	105,149 81
	108,227 58	108,227 58	.	480 03	.	480 03
758,707 41	200,000 .	200,000 .	»	»	»	»
	411,473 60	411,255 66	218 .	38,526 54	38,526 54	.
250,000 .	.	.	»	250,000 .	250,000 .	»
100,000 .	2,525 .	2,525 .	200 .	97,475 .	97,475 .	»
150,000 .	37,049 03	36,400 55	648 50	112,950 97	112,950 97	»
	1,241,419 52	1,221,352 71	20,066 81	1,992,780 54	.	1,992,780 54
6.254,200 06	»	»	»	2,000,000 .	2,000,000 .	»
	»	»	»	1,000,000 .	1,000,000 .	»
1,352 13	»	»	»	1,352 13	.	1,352 13
350,000 .	550,000 .	350,000 .	»	»	»	»
100,000 .	100,000 .	100,000 .	»	»	»	»
	1,235,962 79	1,235,004 42	2,958 37	842,909 01	.	842,909 01
4,578,871 80	»	»	»	1,000,000 .	1,000,000 .	»
	»	»	»	1,500,000 .	1,500,000 .	»
4,705,445 81	2,705,445 81	2,705,445 81	»	»	»	»
	1,022,311 67	1,021,872 67	439 .	977,688 35	977,688 35	»
	175 02	175 02	»	»	»	»
	1,111,920 11	1,111,920 11	»	25 .	25 .	»
7,612,120 15	»	»	»	»	»	»
	3,517,199 05	3,516,879 85	319 20	2,982,800 95	2,982,800 95	»
	525,349 57	525,349 57	»	»	»	»
6,525,349 57	5,000,000 .	2,996,994 21	3,005 79	»	»	»
	040,622 28	937,397 28	3,225 .	2,059,577 72	2,059,577 72	»
500,000 .	75 85	70 85	5 .	499,924 17	499,924 17	»
37,197,404 95	18,570,894 52	18,500,047 04	70,846 68	18,626,510 63	15,085,859 11	2,942,671 52
74,517,418 43	38,269,152 49	37,999,555 80	269,796 69	36,248,265 94	32,997,485 80	3,250,780 14

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 11 sept., 8 et 7 octobre 1899.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.	
			<b>MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>			
			<b>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</b>			
42		25a	Chemins de fer. — Voies et travaux. . . . .	2,151,994 11	.	.
42a		25b	Id. id. . . . .	.	14,289,472 22	.
42b	3	.	Id. id. . . . .	.	.	17,552,000 .
43		26	Chemin de fer d'Anvers à Gand — Régularisation de servitudes et d'emprises, abornements de terrains, régularisation et fourniture d'actes d'acquisition de terrains, etc.; remboursement à la compagnie concessionnaire du prix de travaux de premier établissement effectués depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1896 jusqu'au jour de la prise de possession; éventuellement, achèvement des travaux entamés. . . . .	50,414 11	.	.
45a		27	Exécution de la convention du 22 avril 1897. — Rachat de la concession du chemin de fer d'Eccloo à Gand. . . . .	50,000 .	.	.
45b		27a	Rachat du matériel d'exploitation, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Gand à Eccloo et augmentation du matériel roulant de la ligne d'Anvers à Gand . . . . .	845 68	.	.
44		28a	Exécution de la convention du 15 avril 1897. — Rachat par l'État prussien de la ligne de chemin de fer d'Aix-Marschierthor-Richterich . . . . .	.	23,219 81	.
44a		.	Remboursement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Tongres à Bilsen . . . . .	»	269,500 .	.
44b		.	Remboursement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est Belge . . . . .	»	10,008,500 .	.
44c		.	Remboursement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam . . . . .	»	15,876,350 .	.
44d		28b	Remboursement au Grand Central belge des dépenses effectuées par lui, tant en travaux de premier établissement qu'en achat de mobilier et d'outillage, depuis la date à laquelle le rachat prend cours . . . . .	»	100,000 .	.
45		.	Remboursement des obligations de la Compagnie du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois . . . . .	»	5,258,500 .	.
45a		29a	Rachat du mobilier et de l'outillage du réseau Liégeois-Limbourgeois . . . . .	»	500,000 .	.
45b		29b	Rachat de servitudes, abornements de terrains, régularisation d'emprises et d'actes d'acquisition, etc., sur le réseau Liégeois-Limbourgeois . . . . .	»	48,650 .	.
46		50	Exécution de la convention du 25 avril 1897, art 6. Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage (prix minimum). . . . .	»	12,000,000 .	.
46a	23 <sup>a</sup>	.	Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage . . . . .	»	»	1,827,500 .
A REPORTER. . . . . fr.				2,253,255 90	50,174,192 05	19,179,500 .

CICE 1899 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900, en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à annuler.
55,793,406 35	2,151,004 11	2,146,590 31	5,605 80	.	.	.
	14,285,546 76	14,257,650 77	27,715 99	4,125 40	4,125 40	.
	5,991,143 22	4,689,757 72	551,585 50	12,130,856 78	12,150,856 78	.
81,250 79	.	.	.	50,414 11	.	50,414 11
	.	.	.	50,000 .	.	50,000 .
	.	.	.	645 68	.	645 68
	.	.	.	23,210 81	23,210 81	.
24,277,569 81	260,500 .	260,500 .	.	.	.	.
	10,008,500 .	10,008,500 .	.	.	.	.
	15,876,350 .	15,876,350 .	.	.	.	.
	52,384 52	52,384 52	.	47,115 48	47,115 48	.
	5,258,500 .	5,258,500 .	.	.	.	.
5,607,150 .	160,375 52	160,375 52	.	133,124 08	133,124 08	.
	.	.	.	48,050 .	48,050 .	.
13,827,500 .	10,142,740 85	10,142,740 85	.	1,857,250 15	1,857,250 15	.
	.	.	.	1,827,500 .	1,827,500 .	.
77,586,945 95	61,453,845 78	60,860,138 40	564,705 29	10,155,102 15	10,071,842 36	81,250 79

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 14 sept., 5 et 7 octobre 1899.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.	
			Report. . . . . fr.	2,255,255 00	56,174,192 05	10,170,500 .
47	°	51a	Chemins de fer. — Traction et matériel . . . . .	655,982 65	.	.
47a	°	51b	Id. id. . . . .	.	2,597,517 38	.
47b	4	°	Id. id. . . . .	.	.	15,612,576 .
48	°	52a	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	1,185,902 55	.	.
48a	°	52b	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux . . . . .	.	2,488,957 51	.
48b	5	°	Id. id. . . . .	.	.	2,500,000 .
49	°	53a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc. . . . .	2,090,042 75	.	.
49a	°	53b	Id. id. . . . .	.	5,213,525 72	.
49b	6	°	Id. id. . . . .	.	.	2,000,000 .
50	°	54a	Marine . . . . .	145,555 50	.	.
50a	°	54b	id . . . . .	.	78,000 .	.
50b	7	°	Id. . . . .	.	.	50,000 .
			Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	6,288,805 15	64,551,970 64	57,521,876 .
<b>MINISTÈRE DE LA GUERRE.</b>						
51	°	35	Achat de coupes . . . . .	448,097 57	.	.
52	2 <sup>0</sup> a	°	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles . . . . .	.	.	694,676 97
53	°	37	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers.	11,096 54	.	.
54	°	38	Ligne avancée d'Anvers . . . . .	164,019 72	.	.
55	°	39	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse . .	.	9 84	.
56	°	40a	Routes militaires de Namur et de Liège . . . . .	.	15,048 76	.
56a	2 <sup>0</sup> b	°	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions . . . . .	.	.	540,952 47
57	°	45	Transformation des champs de tir de l'infanterie . . . . .	.	6,881 04	.
58	°	44	Interruption sur le parcours des voies ferrées . . . . .	.	24,856 85	.
			Totaux pour le Ministère de la Guerre. . . . . fr.	625,215 83	46,776 47	1,035,009 44

CICE 1899 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900, en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à annuler.
77,586,945 93	61,453,843 78	60,869,158 49	564,705 29	16,155,102 15	16,071,842 56	81,259 79
"	635,982 65	635,982 65	"	"	"	"
16,845,676 03	2,574,053 86	2,520,920 56	53,133 30	23,203 52	23,203 52	"
"	11,650,358 05	11,598,954 47	60,423 58	1,953,017 95	1,953,017 05	"
"	1,088,961 62	1,053,558 76	35,402 86	97,050 91	"	97,050 91
6,174,950 04	79,237 86	79,237 86	"	2,409,699 65	2,409,699 65	"
"	"	"	"	2,500,000 "	2,500,000 "	"
"	1,715,425 38	1,643,317 60	72,107 72	374,617 37	"	374,617 37
7,303,566 47	36,020 68	36,020 68	"	3,177,505 04	3,177,505 04	"
"	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
"	145,533 30	145,533 30	"	"	"	"
253,533 50	70,105 84	70,105 84	"	7,894 16	7,894 16	"
"	"	"	"	30,000 "	30,000 "	"
108,162,651 77	79,456,523 02	78,650,750 27	785,772 75	28,726,128 75	28,173,220 68	532,908 07
448,097 57	"	"	"	448,097 57	"	448,097 57
694,676 97	26,644 "	26,644 "	"	668,032 97	668,032 97	"
11,096 54	6,380 83	6,380 83	"	4,715 71	"	4,715 71
164,019 72	18,157 60	18,157 60	"	145,862 12	"	145,862 12
9 84	"	"	"	9 84	9 84	"
335,981 25	14,468 71	14,460 82	7 89	580 05	580 05	"
"	76,333 62	76,030 69	302 93	264,398 85	264,398 85	"
6,881 04	6,881 04	6,881 04	"	"	"	"
24,856 85	10,646 73	10,646 73	"	14,190 10	14,190 10	"
1,705,599 74	159,512 53	159,201 71	310 82	1,540,087 21	947,411 81	598,075 40

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 14 sept., 8 et 7 octobre 1899.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.	
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
			Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	9,280 90	93,232 56	120,000
			— — de l'Agriculture . . . . .	»	90,426 70	5,600,000
			— — des Finances et des Travaux publics . .	7,155,212 51	55,690,205 02	51,666,000
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	6,288,805 15	64,851,970 64	57,321,876
			— — de la Guerre . . . . .	625,213 85	46,776 47	1,035,600 44
			<b>TOTAUX</b> des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr.	14,069,512 57	100,484,612 09	75,743,485 44

CICE 1899 (SUITE)

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET AUSTINÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RENTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900, en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à annuler.
215,513 26	128,984 65	125,875 29	5,111 56	86,528 61	84,247 71	2,280 90
3,696,426 70	1,017,689 92	1,017,689 92	.	2,678,736 78	2,678,736 78	.
74,517,418 45	58,269,152 49	57,999,555 80	269,706 69	56,248,265 94	52,997,485 80	3,250,780 14
108,162,651 77	79,456,525 02	78,650,750 27	785,772 75	28,726,128 75	28,175,220 68	552,908 07
1,705,599 74	159,512 53	159,201 71	310 82	1,546,087 21	947,411 81	598,675 40
188,297,600 90	110,011,862 61	117,952,870 09	1,058,991 62	69,285,747 29	64,881,102 78	4,404,644 51

## BUDGET DE L'EXER

*Compte provisoire des dépenses,*

## DÉSIGNATION DES SERVICES.

## RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1895 . . . . .	
		— — — 1896 . . . . .	
SERVICE ORDINAIRE . . . . .	}	— — — 1897 . . . . .	
		— — — 1898 . . . . .	
		— propres à l'exercice . . . . .	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899 et à l'arrêté royal du 14 septembre 1890 . . . . .			
			TOTAUX . . . . . fr.

CICE 1899 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900, en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à annuler
12,861 38	•	•	•	12,861 38	•	•
2,155 97	•	•	•	2,155 97	•	•
190,884 81	55,218 14	55,183 14	33 •	135,666 67	•	•
4,010,238 84	2,786,974 61	2,714,778 55	72,196 08	1,225,264 25	•	•
434,388,989 78	278,359,531 70	255,772,644 98	44,586,886 72	156,029,458 08	•	•
188,297,609 90	119,011,862 61	117,952,870 99	1,058,991 62	60,285,747 29	64,881,102 78	4,404,644 51
626,902,740 68	400,215,587 06	354,495,477 64	45,718,109 42	226,689,153 62	64,881,102 78	4,404,644 51

(348)

# COMPTE

DES

## OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1894 A 1898.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1894 A 1898.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le payement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les payements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1894 à 1898 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1899 pour l'apurement final de l'exercice 1894, périmé depuis le 31 décembre 1898, et indique, d'autre part, la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1900, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

#### EXERCICE 1894.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1898, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893) étaient de . . . . . fr.	297,162 88
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1898. . . . . fr.	271,547 98
Il a été versé, en 1899, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. . . . .	4,012 01
Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1899, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor . . . . .	21,602 89
SOMME ÉGALE. . . . . fr.	<u>297,162 88</u>

**EXERCICE 1895.**

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1899, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1896). fr.	473,403 05
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1896 à 1899 . . . . .	452,248 55
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900. . . . . fr.	21,154 50
	<hr/> <hr/>

**EXERCICE 1896.**

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1900, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1897). fr.	739,977 29
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1897 à 1899 . . . . .	707,940 27
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . . fr.	32,037 02
	<hr/> <hr/>

**EXERCICE 1897.**

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1901, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1898). fr.	1,311,159 68
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1898 et 1899. . . . .	1,289,037 66
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . . fr.	22,122 02
	<hr/> <hr/>

**EXERCICE 1898.**

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1902, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1899). fr.	2,255,852 77
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1899 . . . . .	2,105,330 31
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . . fr.	150,522 46
	<hr/> <hr/>

**EXERCICE PÉRIMÉ DE 1894.**

---

**COMPTE FINAL D'APUREMENT,**

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer  
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1891.	Articles de l'arrêté royal du 1er sept. 1895.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB		
					EN 1895 (novemb. et déc.).	EN 1896.	EN 1897.
			<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			<b>EXERCICE 1895.</b>				
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	50 »	50 »	•	•
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,559 75	•	•	•
			— de la Guerre . . . . .	606 56	606 56	•	•
				2,196 31	656 56	•	•
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dettes publiques . . . . .	51,675 74	3,514 08	7,150 90	6,715 07
			Ministère de la Justice . . . . .	64,455 24	32,262 38	12,565 77	466 07
			— des Affaires Étrangères . . . . .	12,000 12	7,220 04	4,097 09	•
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	86,648 18	72,331 03	8,348 50	418 25
			— de l'Agriculture de l'Industrie et des Tra- vaux publics. . . . .	56,196 48	20,515 63	8,159 70	350 60
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	6,575 75	5,000 55	2,036 45	516 96
			— de la Guerre . . . . .	54,801 95	34,510 35	50 »	36 »
			Corps de la Gendarmerie . . . . .	0 70	•	•	0 70
			Ministère des Finances . . . . .	445 78	258 78	66 »	65 »
			Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	7,233 75	933 20	619 42	243 25
				279,809 69	180,545 82	45,073 83	8,811 90
			<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>				
			<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>				
			<i>Anciens services.</i>				
4	•	4	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française . . . . .	2,727 34	•	1,178 32	173 58
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
17	•	17a	Avances, pour compte des provinces et des com- munes, dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	16 66	•	•	•
17a	•	17b	Id. id. . . . .	33 35	•	•	•
			<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	2,777 36	•	1,178 32	173 58

## RIMÉ DE 1894.

à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1899.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 <sup>er</sup> janvier 1899).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1898.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de sus- arrêté ou d'appa- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1899.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
»	50 »	»	»	»	»	
»	»	1,530 75	1,530 75	»	1,530 75	
»	600 56	»	»	»	»	
»	650 56	1,530 75	1,530 75	»	1,530 75	
1,351 10	18,711 15	12,064 59	a) 1,318 08	11,046 51	12,064 59	a) Y compris une somme de fr. 52.50 formant le montant de deux semestres d'intérêt de cautionnement, payés en décembre 1898 et dont il n'a été justifié qu'en janvier 1899.
18,750 96	64,054 18	370 06	»	370 06	370 06	
656 78	11,973 91	26 21	»	26 21	26 21	
555 59	81,455 57	5,214 81	»	5,214 81	5,214 81	
105 23	55,151 16	1,065 32	»	1,065 32	1,065 32	
170 85	5,724 20	640 46	207 20	442 26	640 46	
80 50	34,676 85	125 10	»	125 10	125 10	
»	0 70	»	»	»	»	
41 »	450 78	15 »	»	15 »	15 »	
5,825 41	5,619 28	1,614 47	»	1,614 47	1,614 47	
25,324 12	257,755 67	22,054 02	1,525 28	20,528 74	22,054 02	
861 »	2,212 90	514 44	»	514 44	514 44	
16 66	16 66	»	»	»	»	
33 35	33 35	»	»	»	»	
911 01	2,262 91	514 44	»	514 44	514 44	

## EXERCICE PÉ

## Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 <sup>er</sup> sept. 1893.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB		
					EN 1893 (nov. et déc.).	EN 1896.	EN 1897.
			REPORT. . . . . fr.	2,777 55	.	1,178 52	173 58
			<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>				
			<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).</b>				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
20a	.	25b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccourcissements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables construc- tions; rachat par l'État de routes et de ponts concedés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles. . . . .	1,625 18	9 65	1,000 71	.
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
47	.	55a	Escant. — Expropriations et travaux . . . . .	611 .	.	.	.
			<i>Chemins de fer en construction.</i>				
67	.	74a	Wanlin à Anseremme. Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet . . . . .	905 81	.	902 04	3 77
68a	59	.	Gedinne à Houyet. . . . .	31 98	31 98	.	.
74a	.	80a	Bruxelles à Anvers (sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen . . . . .	2 21	.	.	.
			<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>				
76	.	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux . . . . .	186 75	186 75	.	.
76a	.	85b	Id. . . . .	4,752 75	.	910 27	3,587 50
76b	47	.	Id. . . . .	75 .	.	.	.
79	.	86a	Postes — Construction, agrandissement, restau- ration et appropriation de locaux . . . . .	405 54	.	.	.
80a	.	87a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles. bâtiments, appareils . . . . .	60 .	60 .	.	.
			<b>Ministère de la Guerre.</b>				
89	.	95	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> nos 157-158.) . . . . .	605 51	.	.	.
91	.	97a	Agrandissement du polygone de Brasschaet . . . . .	50 .	.	.	.
95	.	102a	Armement de l'infanterie . . . . .	3,000 .	.	.	.
			<b>RECAPITULATION.</b>	15,156 88	288 38	4,000 34	3,764 85
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits trans- férés . . . . .	2,196 51	656 56	.	.
			{ Dépenses propres à l'exercice. DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur des crédits reportés à l'exercice 1894 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 51 mai, 26 et 30 juin 1894, et à l'arrêté royal du 30 juin 1894 . . . . .	279,809 69	180,545 82	43,073 85	8,811 90
				15,156 88	288 38	4,000 34	3,764 85
			TOTAUX. . . . . fr.	297,162 88	181,490 76	47,164 17	12,576 75

## RIMÉ DE 1894 (SUITE).

à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1899.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 <sup>er</sup> janvier 1899).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APPELEMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1898.	TOTAL.		ORDONNANCES frappés de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été ver- sé à la caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1899.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
911 01	2,262 91	514 44	.	514 44	514 44	
585 86	1,495 22	127 96	.	127 96	127 96	
"	"	611 "	311 "	300 "	611 "	
"	903 81	"	"	"	"	
"	51 98	"	"	"	"	
"	"	2 21	"	2 21	2 21	
"	186 75	"	"	"	"	
"	4,407 77	254 98	230 44	24 54	254 98	
"	"	75 "	"	75 "	75 "	
"	"	405 54	405 54	"	405 54	
"	60 "	"	"	"	"	
695 31	695 31	"	"	"	"	
"	"	30 "	"	30 "	30 "	
3,000 "	3,000 "	"	"	"	"	
4,992 18	13,155 75	2,021 15	946 98	1,074 15	2,021 15	
"	656 56	1,539 75	1,539 75	"	1,539 75	
25,324 12	257,753 07	22,054 02	1,525 28	20,528 74	22,054 02	
4,992 18	13,155 75	2,021 15	946 98	1,074 15	2,021 15	
30,316 30	271,547 98	25,614 90	4,012 01	21,602 89	25,614 90	

(358)

# **EXERCICES EN COURS D'APUREMENT**

**DE 1895 A 1898.**

---

**Situation des créances restant à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900**

---

## EXERCICE

## Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1895.	de l'arrêté royal du 30 juin 1894.		EN 1896 (novemb. et déc.).	EN 1897.
<b>MINISTÈRES ET SERVICES.</b>					
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
<i>Dépenses propres à l'exercice</i>					
		Dette publique . . . . .	30,044 89	2,815 24	18,000 62
		Dotations . . . . .	74 53	•	•
		<b>Ministère de la Justice</b> . . . . .	27,172 50	10,118 15	3,507 08
		— des Affaires Étrangères . . . . .	5,062 67	813 57	4,161 77
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	25,538 02	14,254 81	5,229 99
		— de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	144,268 70	154,046 48	8,087 85
		— de l'Industrie et du Travail . . . . .	6,776 75	6,607 58	5 60
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	78,744 86	75,622 15	1,508 79
		— de la Guerre . . . . .	5,982 19	4,965 05	984 55
		— des Finances . . . . .	6,454 93	5,999 98	37 50
		Non- Valeurs et Remboursements . . . . .	4,719 57	1,105 45	1,034 89
			345,619 41	256,346 04	42,225 54
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>					
<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>					
<i>Service de l'Instruction publique.</i>					
10a	•	17b Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	159 08	•	•
10b	•	• Id. id. . . . .	38 96	•	11 14
<b>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</b>					
<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
16b	1	• Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions Rachat par l'Etat de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes, en vue de semblables rachats . . . . .	3 04	•	•
26	•	27a Palais de Justice de Bruxelles . . . . .	40,422 50	40,422 50	•
<i>Travaux hydrauliques.</i>					
40	•	52a Senne et Dyle — Expropriations et travaux . . . . .	20 •	•	•
A REPORTER . . . . . fr.			40,625 58	40,422 50	11 14

1895.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.	OBSERVATIONS.
EN 1898.	EN 1899.	TOTAL.		
2,718 84	2,008 27	25,608 07	15,455 92	
"	"	"	74 35	
5,269 85	10,225 12	26,919 10	255 40	
"	87 55	5,062 67	"	
1,482 "	869 57	21,856 17	5,501 85	
1,848 55	45 41	144,026 27	242 45	
9 "	"	0,021 98	154 77	
455 06	154 "	77,540 "	1,204 86	
5 "	8 82	5,965 42	18 77	
20 "	86 50	6,143 78	201 15	
2 68	851 84	2,092 82	1,726 76	
9,810 94	14,532 66	522,715 18	20,004 25	
"	"	"	159 08	
"	"	11 14	27 82	
"	3 04	3 04	"	
"	"	40,422 50	"	
"	"	"	20 "	
"	5 04	40,456 68	186 90	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1895, de l'arrêté royal du 30 juin 1894.				EN 1896 (novemb. et déc.)	EN 1897.
			REPORT . . . . . fr	40,625 58	40,422 50	11 14
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
65	•	67	Wanlin à Anseremme — Communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet. . . . .	69 46	•	19 86
66	•	68a	Gedinne à Houyet . . . . .	27 05	•	•
67	•	69a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet . . . . .	500 •	•	500 •
72	•	75	Blaton à Quevaucamps . . . . .	0 27	•	•
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
75	•	76a	Chemins de fer. — Voies et travaux . . . . .	2,752 50	•	•
75a	•	76b	Id. id. . . . .	820 30	•	594 45
75b	19	•	Id. id. . . . .	4 40	•	•
76	•	79a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux . . . . .	5 92	•	5 92
			Ministère de la Guerre.			
95	•	95	Armement de l'infanterie . . . . .	85,000 •	•	85,000 •
				129,785 64	40,422 50	85,951 35
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice . . . . .	543,619 41	256,546 04	42,225 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 11 septembre 1895. . . . .	129,785 64	40,422 50	85,951 35
			TOTAUX. . . . . fr.	473,405 05	296,768 54	128,156 89

1895 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

DÉBITES ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.	OBSERVATIONS.
EN 1898.	EN 1899.	TOTAL.		
.	5 04	40,436 68	186 90	
•	46 •	65 86	5 60	
•	•	•	27 03	
•	•	500 •	•	
•	•	•	0 27	
•	2,727 48	2,727 48	5 11	
•	405 •	797 43	22 96	
•	•	•	4 40	
•	•	5 92	•	
•	•	85,000 •	•	
•	5,179 52	129,533 37	250 27	
9,810 94	14,332 66	522,715 18	20,904 25	
•	5,179 52	129,533 37	250 27	
9,810 94	17,512 18	452,248 55	21,154 50	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restoient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1895.	de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.			EN 1897 (novemb. et déc.).	EN 1898.
			<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
			—			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1895.			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	11 .	»	11 .
			Corps de la Gendarmerie . . . . .	567 19	567 19	»
				578 19	567 19	11 .
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique. . . . .	57,212 88	14,528 46	6,855 45
			Ministère de la Justice . . . . .	56,556 65	25,144 97	11,560 85
			— des Affaires Étrangères. . . . .	1,991 67	1,162 78	828 89
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	102,246 79	85,264 76	14,140 55
			— de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	295,806 55	270,188 54	20,295 20
			— de l'Industrie et du Travail . . . . .	77,109 58	52,768 89	40,148 15
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	107,018 87	104,655 82	547 09
			— de la Guerre . . . . .	49,521 53	44,685 24	4,594 15
			— des Finances . . . . .	10,741 55	9,713 27	878 25
			Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	10,852 59	6,559 04	985 55
				728,858 20	590,468 67	100,431 67
			<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES</b>			
			—			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
7a	»	10b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	77 94	»	»
7b	»	»	Id. id. . . . .	15 14	»	»
			À REPORTER. . . . fr.	95 08	»	»

1896

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.	OBSERVATIONS.
EN 1899.	TOTAL.		
.	11 .	.	
.	367 19	"	
.	378 19	.	
2,596 82	23,980 71	15,252 17	
308 75	34,814 57	1,742 06	
.	1,991 67	.	
605 56	98,010 67	4,256 12	
677 92	291,161 66	4,644 87	
3,961 22	76,878 26	251 52	
598 31	103,599 22	1,419 65	
.	49,277 57	45 96	
.	10,591 50	149 85	
228 12	7,571 41	3,261 18	
8,976 70	699,877 04	28,961 16	
4 .	4 .	73 94	
4 .	4 .	11 14	
8 .	8 .	85 08	

## Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1896.	de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.			EN 1897 (novemb. et déc.).	EN 1898.
			REPORT. . . . fr.	95 08	•	•
			<b>DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).</b>			
			<i>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
11a	•	16b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements (construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	1,282 84	155 18	1,104 02
11b	1	"	Id. . . . . id. . . . .	1,676 66	445 •	•
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
30	"	45a	Escaut. — Expropriations et travaux . . . . .	257 66	•	•
30a	"	45b	Id. . . . . id. . . . .	101 36	•	•
43a	•	57a	Canaux houillers — Expropriations et travaux . . . . .	80 •	•	•
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
51	•	66	Gedonne à Houyet . . . . .	750 92	•	750 92
53	•	68	Ciney à Yvoir . . . . .	706 99	•	706 99
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
58	"	75a	Chemins de fer. — Voies et travaux . . . . .	24 •	24 •	•
58a	•	75b	Id. . . . . id. . . . .	4,250 04	2,891 66	1,540 92
58b	17	•	Id. . . . . id. . . . .	1,576 45	•	•
				10,760 90	3,493 84	5,882 85
			<b>RÉCAPITULATION.</b>			
			SERVICE ORDINAIRE { Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	578 19	567 19	11 •
			{ — propres à l'exercice . . . . .	728,858 20	590,468 67	100,451 67
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 20 mai et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 26 juin 1896 . . . . .	10,760 90	3,493 84	5,882 85
			TOTAUX. . . . fr.	739,977 29	504,329 70	104,525 52

1896 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.	OBSERVATIONS.
EN 1899	TOTAL.		
8 °	8 °	85 08	
44 04	1,281 84	1 °	
°	445 °	1,231 06	
61 00	61 00	176 06	
°	°	101 36	
°	°	80 °	
°	750 92	°	
°	706 99	°	
°	24 °	°	
14 36	4,246 94	4 °	
179 75	179 75	1,596 70	
508 35	7,685 04	5,075 86	
°	578 19	°	
8,976 70	699,877 04	28,961 16	
508 35	7,685 04	5,075 86	
9,285 05	707,940 27	32,057 02	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'clôture de l'exercice (31 octobre 1898).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1897.	de l'arrêté royal du 26 Juin 1896		EN 1898 (novemb. et déc.).	EN 1899
<b>MINISTÈRES ET SERVICES.</b>					
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
—					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1895.					
		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	357 50	"	357 50
EXERCICE 1896.					
		Ministère des Finances . . . . .	424 75	424 75	"
			702 05	424 75	357 50
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Dette publique. . . . .	25,525 16	5,128 20	7,940 04
		Ministère de la Justice . . . . .	22,590 58	6,475 60	14,776 18
		— des Affaires Étrangères . . . . .	5,416 67	5,416 67	"
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	150,971 19	105,157 57	41,828 10
		— de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	168,545 45	154,267 47	52,584 22
		— de l'Industrie et du Travail . . . . .	46,840 31	45,906 52	820 70
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	855,259 56	815,501 25	40,652 20
		— de la Guerre . . . . .	9,765 76	9,499 57	1 80
		Corps de la Gendarmerie . . . . .	216 91	216 91	"
		Ministère des Finances . . . . .	12,872 96	12,202 46	571 50
		Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	6,686 55	2,922 62	2,271 10
			1,502,676 06	1,140,692 55	141,446 74
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>					
—					
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					
<i>Service de l'Instruction publique.</i>					
26	•	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	124 67	"	"
A REPORTER. . . . . fr			124 67	"	"

1897.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
337 50	•	
424 75	•	
762 05	•	
13,069 23	10,455 93	
21,240 78	1,340 80	
5,416 67	•	
146,985 67	3,985 52	
166,851 69	1,691 74	
46,727 02	115 20	
854,155 45	1,086 11	
9,501 17	262 59	
216 91	•	
12,775 96	99 •	
5,193 72	1,492 81	
1,282,159 27	20,536 79	
•	124 67	
•	124 67	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1898).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX	du budget extraordinaire de 1897.	de l'arrêté royal du 26 juin 1896			EN 1898 (novemb. et déc.).	EN 1899.
			REPORT. . . . . fr.	124 67	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
5a	"	11b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	229 26	"	108 26
5b	1	"	Id. . . . .	2,102 90	998 75	452 "
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
13	"	50a	Escaut. — Expropriations et travaux . . . . .	152 "	"	"
24a	"	45b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	10 97	"	"
			Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
29	"	58a	Chemins de fer. — Voies et travaux . . . . .	52 86	"	"
29a	"	58b	Id. . . . .	4,716 91	5,082 27	1,262 06
29b	14	"	Id. . . . .	255 "	"	255 "
				7,721 57	4,081 02	2,055 32
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	762 05	424 75	537 30
			{ — propres à l'exercice . . . . .	1,302,676 06	1,140,692 55	141,446 74
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897 et à l'arrêté royal du 9 août 1897 . . . . .	7,721 57	4,081 02	2,055 32
			TOTAUX. . . . . fr.	1,311,159 68	1,145,198 30	143,839 36

1897 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
»	124 67	
108 26	121 •	
1,450 75	742 15	
•	152 •	
•	19 97	
•	52 86	
4,544 55	572 58	
255 »	•	
6,156 54	1,585 25	
762 05	•	
1,282,139 27	20,556 79	
6,156 54	1,585 25	
1,289,037 66	22,122 02	

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	<b>MINISTÈRES ET SERVICES.</b>	<b>ORDONNANCES</b> en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897.)
			<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			<b>EXERCICE 1897.</b>	
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. . . . .	7,632 39
			— des Finances . . . . .	2,993 74
				10,626 13
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique . . . . .	28,375 28
			Dotations . . . . .	2,333 33
			Ministère de la Justice . . . . .	95,590 04
			— des Affaires Étrangères . . . . .	78,366 39
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	245,684 09
			— de l'Agriculture et des Travaux publics . . . . .	725,621 33
			— de l'Industrie et du Travail. . . . .	75,547 34
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	874,223 86
			— de la Guerre . . . . .	81,524 09
			— des Finances . . . . .	18,101 84
			Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	3,509 38
				2,226,676 97
			<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>	
			<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
1a	°	2b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	127 80
1b	2	»	Id. id. . . . .	50 »
			<b>A REPORTER . . . fr.</b>	<b>177 80</b>

1898.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1899. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.	<i>OBSERVATIONS.</i>
7,652 39	•	
2,995 74	»	
10,626 15	•	
5,714 24	22,661 04	
•	2,333 33	
88,503 38	7,086 66	
78,347 78	18 61	
220,307 30	14,376 70	
671,953 16	53,688 17	
74,273 41	1,073 93	
869,636 28	4,587 58	
66,652 18	14,801 91	
9,139 32	8,962 52	
1,070 75	2,438 63	
2,094,557 80	132,119 17	
•	127 80	
•	50 •	
•	177 80	

Situation des créances restant

Articles nouveaux	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1899)
			REPORT. . . . . fr	177 80
			<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).</b>	
			<i>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</i>	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
4a	"	5b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . . . .	10,276 20
4b	1	•	Id. . . . . id. . . . . id. . . . .	1,078 33
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
9b	7	•	Escut. — Expropriations et travaux. . . . .	682 08
21	•	24a	Canaux bouillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires. . . . .	48 45
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>	
25	"	29a	Chemins de fer. — Voies et Travaux . . . . .	1,760 79
25a	"	29b	Id. . . . . id. . . . .	2,409 33
25b	17	•	Id. . . . . id. . . . .	2,006 99
33a	"	57b	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc. . . . .	50 50
			<i>Ministère de la Guerre.</i>	
40	"	46a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions . . . . .	50 20
				18,549 67
			<b>RÉCAPITULATION.</b>	
			SERVICE ORDINAIRE. {	
			Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	10,626 13
			— propres à l'exercice. . . . .	2,226,676 97
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 avril, 9 mai et 29 décembre 1898 et à l'arrêté royal du 9 mai 1898 . . . . .	18,549 67
			<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>2,255,852 77</b>

1898 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (SUITE).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1899. (novemb. et decemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.	OBSERVATIONS.
•	177 80	
•	10,276 20	
57 75	1,040 60	
•	682 08	
•	48 45	
•	1,760 79	
58 15	2,551 18	
•	2,006 99	
50 50	•	
•	59 20	
146 38	18,403 29	
10,626 13	•	
2,094,557 80	152,110 17	
146 38	18,403 20	
2,105,330 31	150,522 46	

(376)

# COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1899.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1899.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1899, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1899; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899.*

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	95,765,553 69
		Encaisses au 31 décembre 1898 . . . . .	1,326,908,055 65
			1,422,673,609 34
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,422,673,609 34
			1,422,673,609 34

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900.*

ACTIF.	{	Créances diverses . . . . . fr.	95,776,372 50
		Encaisses au 31 décembre 1899 . . . . .	1,307,747,341 40
			1,403,523,713 90
PASSIF	.	. . . . . fr.	1,403,523,713 90
			1,403,523,713 90

Les opérations de l'année 1899 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes . . . . .	fr.	6,526,317,915 03
Dépenses . . . . .		6,545,478,629 28
		19,160,714 25
Les dépenses excèdent les recettes de . . . . .	fr.	19,160,714 25
		19,160,714 25

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1898 . . . . .	fr.	1,326,908,055 65
— au 31 décembre 1899 . . . . .		1,307,747,341 40
		19,160,714 25
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . .	fr.	19,160,714 25
		19,160,714 25

## COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations de l'année 1899,  
et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900.*



## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1898.			SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.		
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF.	PASSIF.
				(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	6,010,126 55	24,844,187 55	31,454,314 10		
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,559,054 95	1,551,552 45	2,870,607 56		
Comptables de l'administration des chemins de fer .	4,420,600 70	5,026,445 04	7,447,105 74		
— des administrations des postes et télé- graphes . . . . .	25,594,289 01	5,285,966 75	28,680,255 74		
— de l'administration de la marine . . . . .	16,491 59	191,090 79	207,582 18		
— de l'administration des prisons . . . . .	40,142 67	107,893 19	148,035 86		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés . . . . .	45,542 05	154,682 55	200,224 58		
— des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	675 47	5,224 04	5,897 51		
— des laboratoires d'analyses de l'État . . . . .	"	"	"		
Comptable de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	209 .	"	209 .		
— de l'Institut agricole de l'État . . . . .	18,166 16	"	18,166 16		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	905 53	"	905 53		
Caissier de l'État. {	<i>S/C</i> de recettes et de paiements . . . . .	47,154,323 51	"	47,154,323 51	
	<i>S/C</i> portefeuille du Trésor . . . . .	29,740,875 29	"	29,740,875 29	
	<i>S/C</i> de titres de la dette publique et autres valeurs . . . . .	820,642 84	998,625,455 .	999,446,075 84	
Agents du Trésor dans les provinces . . . . .	"	27,449,988 44	27,449,988 44		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . .	"	146,869,101 75	146,869,101 75		
Sociétés anonymes des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge, en liquidation . . .	1,812,648 56	5,501,156 49	5,113,805 05		
Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Lim- bourgeois, en liquidation . . . . .	98,847 52	21,754 89	120,582 41		
	117,495,598 98	1,209,414,456 67	1,526,908,055 65	1,526,908,055 65	"

## OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.

## SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

## a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1898. . . . .	172,142,522 56
— — 1899. . . . .	"

## b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1894. . . . .	25,614 90
— — — 1895. . . . .	58,666 68
— — — 1896. . . . .	41,322 07
— — — 1897. . . . .	105,961 58
— — — 1898. . . . .	2,255,852 77
	174,069,940 16



## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<b>TITRE I<sup>er</sup>. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.</b>		
<b>CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.</b>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables . . . . .	•	47,051,855 65
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux . . . . .	•	4,541,608 24
Fonds provinciaux . . . . .	•	6,480,590 25
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860. . . . .	•	1,425,164 05
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.) . . . . .	•	11,472,580 45
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.) . . . . .	•	1,684,455 .
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales . . . . .	•	205,795 78
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne . . . . .	320,843 19	•
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne . . . . .	•	131,565 05
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	•	7,300 .
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne . . . . .	•	53,752 58
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne . . . . .	•	1,943,546 66
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865 . . . . .	•	137,326 56
— des veuves et orphelins du département des finances . . . . .	•	485,695 55
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes. . . . .	•	471,082 81
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique. . . . .	•	98,285 70
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères. . . . .	•	21,768 86
— des veuves et orphelins du département de la justice . . . . .	•	85,426 35
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique . . . . .	•	153,567 48
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux . . . . .	•	611,709 87
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire . . . . .	•	111,084 05
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée . . . . .	•	94,988 36
<b>A REPORTER.</b> . . . . fr.	<b>320,843 19</b>	<b>77,228,749 08</b>

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1899, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
12,283,777 78	11,187,375 83	1,096,401 95	.	.	48,148,257 60	
4,267,980 50	3,123,002 84	1,144,977 46	.	.	5,686,585 70	
20,098,982 82	19,650,450 09	448,532 73	.	.	6,928,942 08	
38,229,414 82	36,802,038 36	1,427,376 46	.	.	2,852,540 51	
402,500 .	170,203 45	223,296 55	.	.	11,695,677 .	
6,769,114 .	6,429,716 .	339,398 .	.	.	2,025,853 .	
398,711 92	401,595 64	.	2,885 72	.	202,912 06	
4,774,005 58	4,926,512 80	.	151,607 31	481,450 50	.	
666,692 04	695,005 97	.	28,313 03	.	105,252 02	
29,440 .	33,545 .	.	4,105 .	.	5,195 .	
682,158 60	673,535 04	8,623 56	.	.	42,376 14	
295,261,358 85	295,943,646 60	.	682,287 75	.	1,261,258 91	
2,869,542 83	2,790,855 52	78,687 51	.	.	216,014 07	
1,854,416 12	1,619,669 16	234,746 96	.	.	700,442 51	
2,679,006 95	2,679,096 58	.	89 63	.	470,993 18	
537,543 77	528,863 71	8,680 06	.	.	106,965 76	
149,887 84	137,286 48	12,601 56	.	.	34,370 22	
379,375 57	368,606 10	10,769 47	.	.	96,195 82	
737,736 53	684,868 11	52,868 42	.	.	186,435 90	
1,858,504 33	2,001,715 06	.	143 210 73	.	468,499 14	
654,744 87	630,922 41	23,822 46	.	.	134,906 49	
1,041,254 24	982,496 46	58,757 78	.	.	153,746 14	
396,607,050 66	392,469,987 10	5,149,560 73	1,012,497 17	481,450 50	81,517,419 95	

## COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur.)
Report. . . . . fr.	529,845 19	77,228,740 08
Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine. . . . .	"	50,099 71
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	"	90,086 47
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État . . . . .	"	222,824 14
Caisse de remplacement par le département de la guerre . . . . .	"	1,853,954 89
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer . . . . .	"	147,816 72
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de emploi . . . . .	"	1,181,408 85
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation . . . . .	"	274 57
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation. . . . .	"	746,157 05
Fonds pour l'encouragement du service militaire . . . . .	"	8,622 54
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers . . . . .	"	516,491 91
Encaissement des effets de commerce par la poste . . . . .	"	25,054,257 46
Remise des correspondances par exprès . . . . .	"	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés . . . . .	"	160,000 "
Fonds spécial de rémunération des miliciens. . . . .	"	97,848 85
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants . . . . .	"	255,601 24
Fonds provenant du legs Henschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.) . . . . .	"	74 45
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne . . . . .	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.) . . . . .	"	2,304,950 28
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes . . . . .	"	17,828 09
Fondation Émile Jonniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.) . . . . .	"	"
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers . . . . .	"	55,081 35
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge . . . . .	"	7,009 75
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 12 juin 1892) . . . . .	"	5,400 "
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles . . . . .	"	1,417 52
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	"	25,150 "
Caisse des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés . . . . .	"	12,567 64
	329,445 19	108,564,652 10

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1899, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. <small>(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)</small>	PASSIF. <small>(Sommes dont le Trésor est débiteur.)</small>	
		de recettes.	de dépenses.			
596,607,050 66	592,469,987 10	5,149,560 75	1,012,497 17	481,450 50	81,517,419 95	
250,890 27	211,786 09	19,104 18	•	•	49,205 89	
595,806 15	596,076 71	•	270 58	•	98,815 89	
1,765,883 04	1,911,488 55	•	145,605 49	•	77,218 65	
4,402,200 04	4,195,598 52	208,601 52	•	•	2,042,556 41	
3,478,008 51	3,711,492 45	•	255,483 94	83,667 22	•	
5,795,426 71	5,625,056 28	170,590 43	•	•	1,551,799 28	
2,729,708 35	2,729,556 02	151 75	•	•	426 10	
1,810,196 97	1,640,850 02	169,566 95	•	•	915,525 98	
12,000 •	16,860 •	•	4,660 •	•	5,062 54	
3,547,015 86	3,776,585 22	•	429,569 56	•	86,922 55	
584,255,365 95	581,511,091 22	2,744,274 73	•	•	26,598,512 19	
15,680 08	15,680 08	•	•	•	•	
150,000 •	175,000 •	•	25,000 •	•	155,000 •	
2,075 61	•	2,975 61	•	•	100,824 46	
3,007 01	409 08	2,597 95	•	•	256,199 17	
1,095 •	1,086 76	8 24	•	•	82 07	
6,120,600 •	6,120,600 •	•	•	•	•	
454,759 05	195,281 97	259,477 08	•	•	2,564,427 56	
244,614 85	245,124 02	•	509 19	•	17,518 90	
4,273 94	4,273 94	•	•	•	•	
87,707 16	119,093 28	•	31,586 12	•	1,695 21	
456,055 82	374,020 92	62,014 90	•	•	69,024 65	
2,000 •	3,000 •	•	1,000 •	•	2,400 •	
8,856 26	5,789 14	3,047 12	•	•	4,464 64	
27,000 •	21,350 •	5,650 •	•	•	28,800 •	
43,569 15	42,475 64	1,093 51	•	•	13,661 15	
1,012,451,706 40	1,005,517,575 59	8,798,514 66	1,885,981 85	567,117 72	115,716,259 44	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<b>CHAPITRE II — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</b>		
<b>MINISTÈRE DES FINANCES.</b>		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux) . . . . .	"	180,576 18
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions . . . . .	"	553,351 71
Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . .	"	23,173,080 10
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	"	501,074 57
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.) . . . . .	"	456 95
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	"	482,802 58
Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	"	8,518 59
Consignations de toute nature . . . . .	"	29,653,525 20
<b>MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (débourrés et remboursements) . . . . .	"	118,021 65
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà) . . . . .	"	"
Compte pour ordre . . . . .	"	"
Service d'exploitation du réseau des chemins de fer du Grand Central belge . . . . .	"	5,115,805 03
Id. du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois . . . . .	"	120,582 41
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers . . . . .	"	5,290,519 57
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste . . . . .	"	2,615,491 90
Abonnements-poste aux journaux payés aux élitens . . . . .	"	1,631,351 78
Encaissement et paiement de coupons . . . . .	"	8,741 31
Provisions télégraphiques et téléphoniques versées par les abonnés en garantie du paiement des taxes de leurs communications . . . . .	"	278,625 68
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise . . . . .	"	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.) . . . . .	"	461 80
<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE.</b>		
Masse des détenus. (Administration des prisons.) . . . . .	"	148,055 86
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État . . . . .	"	138,895 05
Colonies et asiles d'aliénés de l'État . . . . .	"	50,224 27
Institution royale de Messines . . . . .	"	11,107 06
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.</b>		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État . . . . .	"	18,160 10
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	"	905 33
	"	69,049,769 85

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1899, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,166,595 97	1,170,814 18	•	4,018 21	•	176,557 97	
185,514 88	132,651 42	50,865 46	•	•	584,415 17	
24,887,015 45	24,476,020 50	410,992 95	•	•	23,584,975 11	
2,054,179 42	1,951,617 55	102,562 09	•	•	495,656 66	
811 95	855 50	•	21 35	•	415 60	
350,508 55	275,524 98	85,983 55	•	•	566,786 15	
4,007 72	9,800 78	•	5,195 06	•	5,525 26	
8,115,779 89	11,208,830 54	•	3,095,050 45	•	26,558,474 75	
68,044,020 86	68,033,485 81	10,535 05	•	•	128,556 72	
168,596 81	168,596 81	•	•	•	•	
5,725,501 68	3,725,501 68	•	•	•	•	
•	5,072,120 06	•	5,072,120 06	•	41,684 09	
•	120,582 41	•	120,582 41	•	•	
244,087,151 49	245,500,763 55	1,686,588 14	•	•	6,976,898 71	
205,945,555 06	205,528,221 24	417,151 82	•	•	5,033,025 78	
2,511,679 90	2,221,568 75	90,311 15	•	•	1,721,642 93	
1,410,182 85	1,414,871 02	•	4,688 19	•	4,053 52	
70,101 50	23,288 85	46,812 65	•	•	325,458 33	
25,207 67	25,207 67	•	•	•	•	
7,600 19	7,455 18	167 01	•	•	628 81	
269,826 81	270,557 77	•	750 96	•	147,504 90	
2,204,528 57	2,206,795 56	•	92,194 99	•	46,698 06	
1,718,585 26	1,715,998 91	2,584 35	•	•	52,808 62	
141,669 99	154,178 89	7,491 10	•	•	18,598 16	
58,108 52	57,808 •	240 52	•	•	18,400 48	
49,750 •	49,541 25	408 75	•	•	1,514 08	
67,885,674 75	575,569,802 94	2,910,472 59	8,594,600 58	•	64,465,641 64	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier (et valeurs réalisables).)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur).
<b>TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.</b>		
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.</b>		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858) . . . . .	»	168,601 95
Subsides pour travaux d'utilité publique . . . . .	»	2,355,768 22
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de tra- vaux d'amélioration du régime de l'Yser . . . . .	»	29,521 16
Frais provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer. . . . .	»	774,788 07
Intervention de la ville de Gand dans la dépense de construction de nouvelles casernes en cette ville.	»	»
<b>CHAPITRE II. — FONDS DE EMPLOI.</b>		
<b>Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.</b>		
<b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>		
Produit du tir national . . . . .	»	2,685 08
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires. . . . .	»	11,104 54
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille . . . . .	»	631 46
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle . . . . .	»	81 72
<b>MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.</b>		
Droits d'inscription aux examens pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées . . . . .	»	440 »
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS</b>		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées . . . . .	»	9,249 89
Produit du Jardin botanique. . . . .	»	6,054 15
Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État.	»	718 45
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle . . . . .	»	210,654 95
Produit des taxes d'expertise des viandes . . . . .	»	24,444 17
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons . . . . .	»	900 90
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires . . . . .	»	991 65
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts . . . . .	»	0 80
Expositions générales des beaux-arts. . . . .	»	136 29
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges . . . . .	»	28 90
Produit des taxes d'emplacement à l'exposition universelle d'Anvers de 1894 . . . . .	»	162 16
Produit de la loterie de l'exposition universelle d'Anvers de 1894 . . . . .	»	12,708 40
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avarices aux ouvrages des ports ou des voies navigables . . . . .	»	43,558 94
Service sanitaire des ports de mer et des côtes, produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	»	12,486 91
Participation de l'administration des ponts et chaussées à l'exposition de Paris de 1900 . . . . .	»	»
A REPORTER . . . . . fr.	»	3,665,498 61

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1899, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1899.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
228,447 35	177,482 44	50,964 91	•	•	219,566 84	
656,279 34	280,966 52	375,312 82	•	•	2,731,081 04	
•	494 55	•	494 55	•	28,826 61	
245,924 52	459,767 63	•	213,843 11	•	560,944 96	
•	•	•	•	•	•	
2,862 64	2,351 84	330 80	•	•	3,015 88	
12,288 57	7,570 55	4,918 04	•	•	16,022 38	
700 •	250 •	470 •	•	•	1,101 46	
•	•	•	•	•	81 72	
10 •	40 •	•	30 •	•	410 •	
8,420 44	8,847 05	•	426 61	•	8,823 28	
6,000 •	8,060 19	•	2,060 19	•	3,995 96	
•	718 45	•	718 45	•	•	
155,551 06	150,551 92	5,199 14	•	•	215,834 07	
40,982 65	18,285 04	22,699 61	•	•	47,143 78	
170 •	190 50	•	20 50	•	880 40	
245 40	•	245 40	•	•	1,235 05	
375 •	135 •	240 •	•	•	240 80	
•	•	•	•	•	136 20	
7,546 •	2,188 21	5,357 79	•	•	5,386 78	
•	162 16	•	162 16	•	•	
•	12,708 40	•	12,708 40	•	•	
13,911 42	7,278 28	6,633 14	•	•	50,192 08	
56,829 10	28,068 73	8,760 57	•	•	21,217 28	
12,870 56	•	12,870 56	•	•	12,870 56	
1,409,412 05	1,145,875 44	494,000 58	230,463 97	•	3,929,035 22	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. . . . . fr.	"	3,365,498 61
<b>MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>		
<b>A. CHEMINS DE FER.</b>		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	"	1,158,575 71
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent . . . . .	"	251,003 27
Service de la traction et du matériel . . . . .	"	1,593,526 39
Service des transports . . . . .	"	973,215 25
Services en général . . . . .	"	281,014 50
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . . . . .	"	1,047 03
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand . . . . .	"	526,743 55
Id. id. de Gand à Eecloo . . . . .	"	234,226 22
Recette nette des sections néerlandaises du chemin de fer du Grand Central belge pendant l'année 1897. . . . .	"	750,000 "
Id. id. pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 1898 . . . . .	"	375,000 "
Produit net de la section néerlandaise du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois pendant les années 1896 et 1897. . . . .	"	264,200 "
Produit net de la section néerlandaise du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 1898 . . . . .	"	66,000 "
<b>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>		
Services communs . . . . .	"	9,895 91
Service des postes . . . . .	"	29,317 18
Service des télégraphes et des téléphones . . . . .	"	1,188,375 97
<b>C. MARINE.</b>		
Service de la traction et du matériel . . . . .	"	26,874 39
<b>D. SERVICES DIVERS.</b>		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1883.) . . . . .	"	31 65
<b>MINISTÈRE DE LA GUERRE.</b>		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie . . . . .	"	1,517,050 58
Service de l'Institut cartographique militaire. . . . .	"	35,661 15
Service des objets de couchage de l'État . . . . .	"	84 41
Service de la pharmacie centrale de l'armée. . . . .	"	19,591 98
Service de la remonte spéciale des officiers . . . . .	"	62,286 81
École militaire. — Pension des élèves. . . . .	"	25,801 97
<b>CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.</b>		
Cautionnements des entrepreneurs défallants . . . . .	"	13,209 17
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école . . . . .	"	"
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Godtschalck) . . . . .	"	496,214 68
<b>FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.</b>		
Fonds spécial et temporaire pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896 . . . . .	"	3,400,800 37
Fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897 . . . . .	"	5,797,702 07
		22,540,954 "

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1899, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (suite)

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,409,412 05	1,145,875 44	494,000 58	250,465 97		5,929,055 22	
861,988 34	257,622 08	604,566 26	"	"	1,762,941 97	
255,457 36	207,866 10	47,591 26	"	"	278,594 55	
2,319,041 72	1,382,850 13	956,191 59	"	"	2,529,711 98	
79,585 03	94,209 71	"	14,826 68	"	958,588 57	
255,556 41	175,999 13	59,557 28	"	"	540,571 78	
87,415 14	72,011 62	15,401 52	"	"	16,448 55	
"	65 05	"	65 05	"	526,680 52	
"	171,066 42	"	171,066 42	"	65,159 80	
"	750,000 "	"	750,000 "	"	"	
37,953 75	412,953 75	"	375,000 "	"	"	
"	264,200 "	"	264,200 "	"	"	
"	66,000 "	"	66,000 "	"	"	
3,587 58	697 71	2,889 67	"	"	12,785 58	
28,869 45	6,057 45	22,852 "	"	"	52,149 18	
219,999 46	90,984 07	129,015 39	"	"	1,517,591 56	
29,027 67	10,918 47	18,109 20	"	"	44,985 79	
"	"	"	"	"	51 05	
185,557 45	792,442 55	"	606,885 12	"	910,165 46	
44,746 27	54,954 22	"	10,207 95	"	25,455 18	
3,477 73	5,561 25	"	85 52	"	0 89	
77,375 12	77,627 55	"	252 45	"	19,559 55	
158,278 "	149,050 "	"	10,772 "	"	51,514 81	
111,585 10	104,096 49	7,286 61	"	"	31,088 58	
165 69	165 69	"	"	"	15,209 17	
1,535 84	1,535 84	"	"	"	"	
1,507 02	78,123 65	"	76,816 64	"	419,598 04	
"	2,650,311 18	"	2,650,311 18	"	750,498 19	
2,000,000 "	7,057,155 08	"	5,057,155 08	"	740,546 99	
8,129,515 94	16,076,178 60	2,557,241 56	10,384,106 02	"	14,594,089 54	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur.)
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.</b>		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives . . . . .	» 20,971,600 88
	titres au porteur en circulation . . . . .	» 2,650,837 10
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique. . . . .	407,561 55	»
Baring frères et C <sup>ie</sup> , limited, à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique. . . . .	»	7,912 09
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations . . . . .	»	2,870,255 48
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers) . . . . .	»	185,554 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers) . . . . .	»	269,842 »
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	»	2,095,557 95
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	»	2,526,905 55
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école . . . . .	92,709 28	»
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg . . . . .	»	5,450 »
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eccloo à Gand . . . . .	»	13,500 »
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain et du Liégeois-Limbourgeois . . . . .	»	19,500 »
Bons du trésor en circulation . . . . .	»	10,000,000 »
Produit de l'emprunt d'un capital effectif de fr 60,070,910.50 à 5 p. e., 2 <sup>e</sup> série, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 15 janvier 1898) . . . . .	»	»
	520,270 85	42,491,974 55

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1899, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1899.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
43,562,423 42	45,151,804 78	210,618 64	"	"	21,182,518 52	
56,501,159 15	56,792,288 47	"	291,129 34	"	2,559,707 76	
15,969,065 45	16,128,852 33	"	159,786 90	657,548 45	"	
20,622 01	52,826 60	"	12,204 59	4,292 50	"	
111,895,729 24	112,556,509 82	"	460,780 58	"	2,418,474 90	
444,615 "	449,664 "	"	5,049 "	"	178,485 50	
167,385 "	148,100 "	19,285 "	"	"	289,127 "	
6,285,605 50	6,357,067 25	"	53,465 75	"	2,940,074 20	
1,578,255 50	1,231,050 "	147,185 50	"	"	2,474,089 05	
1,355 84	"	1,355 84	"	21,375 44	"	
600 "	600 "	"	"	"	3,450 "	
65,000 "	57,000 "	8,000 "	"	"	21,500 "	
589,000 "	479,000 "	110,000 "	"	"	129,500 "	
110,750,000 "	67,050,000 "	43,680,000 "	"	"	55,680,000 "	
6,457,874 00	6,457,874 60	"	"	"	"	
555,846,646 67	290,652,637 85	44,176,422 98	982,414 16	685 014 59	85,656,726 91	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EX DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations . . . . .	81,288,157 05	•
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal . . . . .	11,471,796 42	»
— — — pour le compte d'établissements publics . . . . .	•	55,048 22
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics . . . . .	•	3,528 99
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger . . . . .	875,980 02	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses . . . . .	1,147,400 •	•
Subsides des comptables entre eux . . . . .	•	•
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État . . . . .	•	999,446,075 84
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor . . . . .	•	121 •
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables . . . . .	•	316,618 72
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie . . . . .	•	1,845,604 54
Trésor public, S/C de placements . . . . .	•	1,681,579 35
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école . . . . .	•	92,709 28
Département de l'agriculture, etc., S/C d'avances à régulariser . . . . .	40,762 16	•
Id. de l'intérieur, S/C d'avances à régulariser . . . . .	22,667 50	»
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser . . . . .	37,589 59	•
Id. des finances, S/C d'avances à régulariser . . . . .	•	•
Id. des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser . . . . .	16,530 28	•
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser . . . . .	•	•
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1895.) . . . . .	243 55	•
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	•	71 20
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg . . . . .	•	7,849 •
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour) . . . . .	•	231 10
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux . . . . .	•	1,268,221 50
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896 . . . . .	•	680 •
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois . . . . .	14,512 50	•
	94,915,439 67	1,004,648,338 72

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1899, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1900 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1900.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. <small>(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)</small>	PASSIF. <small>(Sommes dont le Trésor est débiteur.)</small>	
		de recettes.	de dépenses.			
108,256,805 20	106,052,975 61	2,203,829 50	°	79,084,528 06	°	
°	225,695 35	°	225,695 55	11,695,489 77	>	
2,151,896 69	2,165,205 42	°	15,306 75	°	41,741 49	
2,159,467 15	2,161,828 57	°	2,561 44	°	1,167 55	
5,742,786 55	6,056,807 82	°	294,021 27	1,170,001 29	>	
62,144,265 27	62,038,565 27	105,000 >	°	1,041,500 °	°	
403,565,454 81	403,565,454 81	>	°	°	°	
269,504,768 95	265,625,888 19	5,880,880 74	°	°	1,005,526,956 58	
>	121 °	°	121 °	°	°	
1,676,140,505 04	1,676,072,489 65	68,014 51	°	°	584,655 05	
1,061,108,841 54	1,059,105,740 10	2,005,101 24	°	°	3,848,705 78	
400,217,881 16	401,156,158 41	°	958,257 25	>	745,522 08	
°	1,355 84	°	1,555 84	°	21,575 44	
2,876,584 07	2,900,988 53	°	114,404 46	155,166 62	°	
76,844 70	54,177 20	22,667 50	°	°	°	
78,541 38	109,120 47	°	30,779 09	68,568 68	°	
14,509,549 75	14,509,549 75	°	°	°	°	
16,742,680 47	17,437,885 59	°	695,205 12	711,553 40	°	
70,441 94	70,441 94	°	°	°	°	
25,350 76	25,207 48	125 28	°	120 27	°	
1,857 50	1,877 58	°	40 08	°	51 12	
°	°	°	°	°	7,849 >	
°	29 16	>	29 16	°	201 94	
2,650,425 >	5,083,159 50	>	452,714 50	°	815,507 °	
°	52 50	°	52 50	°	627 50	
49,482 50	32,020 °	17,462 50	>	°	2,950 °	
4,118,051,969 07	4,112,516,309 70	8,501,979 16	2,766,519 79	95,926,508 09	1,009,195,066 51	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1899, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1899.			SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1899.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	6,501,511 75	25,608,700 10	32,110,211 85		
— de l'enregistrement et des domaines . . . . .	1,117,659 67	1,521,608 54	2,639,248 21		
Comptables de l'administration des chemins de fer. — des administrations des postes et télé- graphes . . . . .	5,156,085 58	5,811,845 »	8,967,930 58		
— de l'administration de la marine . . . . .	12,275 49	188,975 79	201,251 28		
— de l'administration des prisons . . . . .	40,550 77	106,954 15	147,504 00		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés . . . . .	62,068 62	56,056 22	118,104 84		
— des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	198 40	4,250 67	4,429 07		
— des laboratoires d'analyses de l'État . . . . .	6,562 97	»	6,562 97		
Comptable de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	158 46	»	158 46		
— de l'Institut agricole de l'État . . . . .	18,406 48	»	18,406 48		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	1,514 08	»	1,514 08		
Caisier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements . . . . .	24,544,015 80	»	24,544,015 80	
	S/C portefeuille du trésor . . . . .	51,540,401 44	»	51,540,401 44	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs . . . . .	878,074 58	1,002,448,882 »	1,005,526,956 58	
Agents du trésor dans les provinces . . . . .	»	28,247,619 14	28,247,619 14		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . .	»	142,111,562 99	142,111,562 99		
Sociétés anonymes des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge en liquidation, . . . . .	»	41,684 09	41,684 09		
	99,999,962 44	1,207,747,578 96	1,507,747,541 40	»	»

  

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1899.		
Service des recettes et dépenses de l'État . . . . .	»	174,669,940 16
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances . . . . .	529,845 19
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	»
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . . . . .	»
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique . . . . .	529,270 85	42,299,074 53
Opérations diverses en dehors du service des budgets . . . . .	94,915,439 67	1,004,648,558 72
	95,765,555 69	1,422,675,609 54
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1899 . . . . .	1,326,908,035 65	»
	1,422,675,609 54	1,422,675,609 54



(398)

**COMPTE**  
**DE LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1899.



**NOTE****SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1899.**  

---

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

**PREMIÈRE PARTIE.**  

---

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

---

**DEUXIÈME PARTIE.**  

---

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° Dette à 2½ p. c.
  - 2° Dette à 3 p. c., 1<sup>re</sup> série.
  - 3° Dette à 3 p. c., 2<sup>e</sup> série.
  - 4° Dette à 3 p. c., 3<sup>e</sup> série.
  - 5° Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.
  - 6° Dette flottante.
- 

**TROISIÈME PARTIE.**  

---

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

---

**QUATRIÈME PARTIE.**  

---

Pensions de toute nature.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

## GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL

Quatre inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c<sup>s</sup>, dont les arrérages sont payables par moitié le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre, a été portée, avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1874.

Et la quatrième d'une rente annuelle de fr. 35 89 c<sup>s</sup>, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Ces quatre inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,654 05 c<sup>s</sup>.

## DEUXIÈME PARTIE.

1<sup>o</sup> DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire . . . . . fr. 24,475,767 20

§ 5 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c<sup>s</sup>, divisé comme il suit :

*A* et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges . . . . . 7,266,666 66

A REPORTER. . . . . fr. 31,742,433 86

	REPORT . . . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 19 juillet 1843) . . . . .	941,798 .
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention) . . . . .	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i> ) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention) . . . . .	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. . . . .		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 <sup>er</sup> juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. . . . .		169,312,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 <sup>me</sup> alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. . . . .	fr.	169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. . . . .		146,000 »
		<hr/> 169,458,000 »
	RESTE. . . . . fr.	<hr/> <u>219,959,631 74</u>

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 5 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune. . . . .	fr.	8,000,000	»
54,000 — — 2,000 — . . . . .		68,000,000	»
8,000 — — 1,000 — . . . . .		8,000,000	»
6,000 — — 200 — . . . . .		1,200,000	»
<u>soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de . . . . .</u>		<u>fr. 85,200,000</u>	<u>»</u>

2<sup>e</sup> DETTE A 3 P. C. — 1<sup>re</sup> série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1<sup>er</sup> mai 1895 et ont été converties en titres à 5 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 5 p. c., 1<sup>re</sup> série, créée au 1<sup>er</sup> janvier 1900, se montait à 349,885,400 francs; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1 <sup>re</sup> série, décrétée par la loi du 15 février 1895 ( <i>Moniteur</i> n° 47) . . . . .	fr.	140,916,100	»
B. — du capital émis du chef du rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand (loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180) . . . . .		11,847,800	»
C. — du capital émis du chef du rachat des concessions des chemins de fer formant les réseaux du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois (loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 113) . . . . .		196,198,700	»
D. — du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 7 octobre 1899. . . . .		922,800	»
ENSEMBLE. . . . .		<u>fr. 349,885,400</u>	<u>»</u>

Elle est représentée, à concurrence de 523,646,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs. . . . .	fr.	50,000,000	»
66,000 — — 2,000 — . . . . .		132,000,000	»
120,000 — — 1,000 — . . . . .		120,000,000	»
28,000 — — 500 — . . . . .		14,000,000	»
21,000 — — 200 — . . . . .		4,200,000	»
54,463 — — 100 — . . . . .		3,446,500	»
<u>274,463 obligations.</u>	<u>fr.</u>	<u>523,646,500</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 5 p. c., 1<sup>re</sup> série; elle a pris cours à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1895 pour le capital de 140,916,100 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1<sup>re</sup> série, et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1900 pour le capital de 922,800 francs émis en vertu de l'arrêté royal du 7 octobre 1899.

En ce qui concerne le capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, cette dotation a pris cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1<sup>er</sup> juillet suivant sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1899, s'élèvent à fr. 35,192,506 15 c<sup>s</sup>; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.	
Années 1895 à 1897. . . . .	fr. 11,451,008 75	704,580 76	12,155,589 49	
Année 1898 . . . . .	10,468,878 74	697,925 14	11,166,803 88	
— 1899	A. — Art. 5 et 8 . . . . .	10,455,450 50	746,117 52	11,181,568 02
	B. — Art. 26. Allocation spéciale. (Loi du 6 mars 1897) . . . . .	»	688,344 74	688,344 74
	<u>Fr. 32,355,337 97</u>	<u>2,836,968 16</u>	<u>35,192,506 13</u>	

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1899 s'élève donc en totalité à fr. 2,836,968 16 c<sup>s</sup>, dont fr. 1,755,827 77 c<sup>s</sup> ont servi à amortir un capital nominal de 1,764,500 francs, ce qui a réduit à 348,121,100 francs le capital de la dette 3 p. c., 1<sup>re</sup> série, en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1900.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1899, à fr. 704,706 40 c<sup>s</sup>. A la même date, une somme de fr. 84 09 c<sup>s</sup>, se trouvait à la disposition de la caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 576,349 90 c<sup>s</sup>, n'était pas encore liquidé.

#### 3<sup>e</sup> DETTE A 5 P. C. — 2<sup>e</sup> série.

La dette à 5 p. c., 2<sup>e</sup> série, créée au 1<sup>er</sup> novembre 1899, se montait à fr. 1,848,258,982 22 c<sup>s</sup>; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de . . . . .	fr. 887,749,100 »
B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2 <sup>e</sup> série, décrétée par la loi du 15 février 1895 ( <i>Moniteur</i> n° 47) . . . . .	960,489,882 22
<b>ENSEMBLE.</b> . . . .	<u>fr. 1,848,258,982 22</u>

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL	
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.	
Loi du 29 avril 1875.	Convent <sup>ions</sup> du 16 avril 1875.	Syndicat de banquiers . . . . .	1 <sup>er</sup> juin 1875.	francs. 100,000,000	p. o/o. 81. »	francs. 81,000,000 »
	— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875.	Souscription publique . . . . .	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C <sup>ie</sup> à Londres (souscription publique.) . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1874.	15,250,000	75.25	9,970,625 »
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale. . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1876.	55,000,000	72.15	25,809,500 »
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1876.	6,855,000	75.15	22,390,485 50
			1 <sup>er</sup> nov. 1876.	15,670,000		
			Id.	10,104,000		
	Convention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes).	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale. . . . .	1 <sup>er</sup> nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »
			1 <sup>er</sup> mai 1878.	16,000,000		
Convention du 29 juin 1882. (Arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale. . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1882.	96,585,500	82. »	109,060,000 »	
		1 <sup>er</sup> nov. 1882.	56,414,700			
	<b>A REPORTER.</b> . . . .		fr. 519,859,000			

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
		Report. . . . . fr.	519,859,000		
Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1891.	25,882,900	98. ° à 98.75	25,484,181 51
		1 <sup>er</sup> nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70
Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers . . . . .	Id.	29,511,600	98. ° à 98.75	29,025,155 74
		Id.	11,956,600	98. ° à 98.70	11,754,549 19
Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1892.	15,045,400	98.50 à 98.80	12,865,520 70
		Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,155 74
Arrêté royal du 18 juill. 1892.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> nov. 1892.	18,055,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40
		1 <sup>er</sup> mai 1895.	16,259,500	100.95 à 101.45	16,458,804 67
Arrêté royal du 17 avril 1895.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> nov. 1895.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 15
		Id.	9,516,500	101.70 à 102. °	9,495,748 52
Arrêté royal du 51 janv. 1894.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1894.	10,685,500	101.90 à 102.12	10,892,846 87
		Id.	500,000	102.40	512,000 °
Arrêté royal du 17 juill. 1894.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> nov. 1894.	19,225,500	101.90 à 105.25	19,604,576 95
Loi du 50 juin 1894, art. 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>o</sup> (Budget extraordinaire).	Divers . . . . .	Id.	920,400	100.55 à 100.75	926,102 20
		Id.	2,415,700	102. ° à 102.50	2,468,525 55
Arrêté royal du 14 mars 1895.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1895.	8,452,900	100.90 à 102. °	8,512,054 50
		1 <sup>er</sup> nov. 1895.	14,155,400	100.90 à 102. °	14,187,069 82
		Id.	19,057,200	100.50 à 100.90	19,106,945 45
Arrêté royal du 27 févr. 1896.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1896.	12,145,500	100.60 à 101.05	12,250,941 80
Loi du 11 sept. 1895, art. 5, 2 <sup>o</sup> (Budget extraordinaire).	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> nov. 1895.	758,000	100.50	740,214 °
Arrêté royal du 9 juin 1896.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1896.	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 °
		1 <sup>er</sup> nov. 1896	25,911,900	100.75 à 101.80	24,229,995 50
Loi du 26 juin 1896 art. 5, 2 <sup>o</sup> (Budget extraordinaire).	Divers . . . . .	Id	265,100	101.50	267,046 50
		Id.	16,421,200	101.10 à 101.72 <sup>5</sup>	16,647,877 92
Arrêté royal du 25 févr. 1897.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1897.	14,558,000	100. ° à 101.70	14,566,509 77
		1 <sup>er</sup> nov. 1897.	5,154,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Arrêté royal du 50 oct. 1897.	Divers . . . . .	Id	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Arrêté royal du 21 déc. 1897.	Divers . . . . .	Id,	5,955,400	101.50	6,044,751 °
		Id.	12,540,600	100.90 à 101.65	12,551,895 76
		1 <sup>er</sup> mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
Arrêté royal du 15 janv. 1898.	Divers . . . . .	1 <sup>er</sup> nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,911,959 75
		1 <sup>er</sup> mai 1899	1,052,000	97.75 et 98. °	1,050,850 °
TOTAL des emprunts. . . . . fr.			887,749,100		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. c., 2<sup>e</sup> série est représentée, à concurrence de 1,081,359,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Savoir :

9,000 obligations de 10,000 francs . . . . .	fr.	90,000,000	»
3,800 — 5,000 — . . . . .		19,000,000	»
225,000 — 2,000 — . . . . .		450,000,000	»
452,859 — 1,000 — . . . . .		452,859,000	»
69,000 — 500 — . . . . .		34,500,000	»
60,000 — 200 — . . . . .		12,000,000	»
230,000 — 100 — . . . . .		23,000,000	»
<u>1,049,659 obligations.</u>		<u>fr. 1,081,359,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2<sup>e</sup> série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1<sup>er</sup> mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> juin 1873 et des 1<sup>er</sup> mai 1874 et 1876; à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1876; à partir du 1<sup>er</sup> mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1877 et du 1<sup>er</sup> mai 1878, et à partir du 1<sup>er</sup> mai 1883 pour le capital de 135,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2<sup>e</sup> série, la dotation a pris cours à partir du 1<sup>er</sup> mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1899, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1897. . . . .	fr. 427,954,696 15	31,703,404 30	459,658,100 45
Année 1898 . . . . .	54,552,383 46	3,924,916 56	58,477,300 02
— 1899 . . . . .	55,077,017 46	4,032,811 26	59,109,828 72
	<u>Fr. 537,584,097 07</u>	<u>39,661,132 12</u>	<u>577,245,229 19</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1899 s'élève donc, en totalité, à fr. 39,661,152 12 c<sup>s</sup>, dont fr. 10,409,102 67 c<sup>s</sup> ont servi à amortir un capital nominal de 12,058,700 francs, ce qui a réduit à fr. 1,836,200,282 22 c<sup>s</sup>, le capital de la dette à 3 p. c., 2<sup>e</sup> série, en circulation au 1<sup>er</sup> novembre 1899. Aucun rachat n'a été effectué depuis cette dernière date jusqu'au 31 décembre 1899.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1899, à fr. 27,224,261 97 c<sup>s</sup>. Le complément, soit fr. 2,027,767 48 c<sup>s</sup>, se trouvait, à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4<sup>e</sup> DETTE A 3 P. C. — 5<sup>e</sup> série.

La dette à 3 p. c., 5<sup>e</sup> série créée au 1<sup>er</sup> août 1899, se montait à 200,040,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3<sup>e</sup> série.

Cette dette est représentée à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs . . . . .	50,000,000 »
25,000 — 2,000 — . . . . .	50,000,000 »
40,000 — 1,000 — . . . . .	40,000,000 »
8,000 — 500 — . . . . .	4,000,000 »
6,000 — 200 — . . . . .	1,200,000 »
15,000 — 100 — . . . . .	1,500,000 »
<u>99,000 obligations.</u>	<u>fr. 146,700,000 »</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 5<sup>e</sup> série; elle a pris cours à partir du 1<sup>er</sup> août 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1895 à 1899, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1897 . . . . .	fr. 13,502,700 »	800,160 »	14,302,860 »
Année 1898 . . . . .	6,001,200 »	400,080 »	6,401,280 »
— 1899 . . . . .	5,995,437 »	405,843 »	6,401,280 »
	<u>Fr. 25,499,337 »</u>	<u>1,606,083 »</u>	<u>27,105,420 »</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1899 s'élève donc en totalité, à fr. 1,606,083.

A la date du 1<sup>er</sup> août 1899, une somme de fr. 293,514 89 c<sup>s</sup> avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 293,200 francs; le capital de la dette à 3 p. c., 5<sup>e</sup> série, en circulation à cette date se trouvait donc réduit à 199,746,800 francs; de plus, pendant la période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 1899, une somme de fr. 204,434 08, a servi à amortir un capital nominal de 209,000 francs.

Au 31 décembre 1899, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient à fr. 1,108,333 11 c<sup>s</sup>; le complément, soit fr. 6 92 c<sup>s</sup>, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

## DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

*Payement des coupons d'intérêt.*

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées en représentation du capital de 13,250,000 francs à 3 p. c. 2<sup>e</sup> série négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c.

*Inscriptions nominatives.*

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

*Amortissement.*

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 3 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; depuis 1896, ces sommes qui étaient auparavant portées en recette au Budget ordinaire, sont inscrites au Budget extraordinaire en déduction des capitaux à demander à l'emprunt. Elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

*Dépenses.*

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement de diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

1<sup>o</sup> De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;

- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;  
 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1898, à fr. 110,466 22 c.; ceux de l'exercice 1899 se montent, au 31 décembre 1899, à fr. 15,821 75 c.

---

#### 5° RENTES 5 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

##### A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,654 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette dernière somme a donné lieu à 975 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 3 avril 1873, avec jouissance à partir du 15 avril 1873.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897; ces rentes s'élèvent à fr. 2,492 85 c., et correspondent à un capital de fr. 85,098 54 c.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 15 avril 1898, est réduit à 922, et le montant, à fr. 59,794 91 c. correspondant à un capital de fr. 1,526,556 61 c.

---

##### B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 5 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1<sup>er</sup> mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1<sup>er</sup> septembre 1895, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> p. c. . . . .	1 <sup>er</sup> janvier 1900 .	219,959,651 74	56,585,800 »	185,373,851 74	5,855	4,569,165 78
5 p. c. (1 <sup>re</sup> série) . . .	1 <sup>er</sup> janvier 1900 .	548,121,100 »	221,226,525 »	126,894,575 »	5,885	5,806,857 25
5 p. c. (2 <sup>e</sup> série) . . .	1 <sup>er</sup> novembre 1899.	1,856,200,282 22	824,521,550 »	1,011,878,752 22	54,652	50,556,561 96
5 p. c. (3 <sup>e</sup> série) . . .	1 <sup>er</sup> août 1899 . . .	199,746,800 »	52,456,000 »	147,310,800 »	5,457	4,419,324 »
5 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1875.) . . . . .	15 avril 1899. . .	1,526,556 61	»	1,526,556 61	922	59,794 91
5 p. c. (id. Loi du 19 août 1895.) . . . . .	1 <sup>er</sup> septembre 1899.	1,500,000 »	»	1,500,000 »	2,557	45,000 »
	TOTAUX . . . fr.	2,606,854,350 57	1,154,569,875 »	1,472,284,475 57	49,506	45,256,485 96

#### 6° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 1899, il restait en circulation un bon du Trésor s'élevant au capital de . . . . . fr. 10,000,000 »

Pendant l'année 1899, il a été créé des Bons, à des échéances différentes,  
à concurrence d'un capital de . . . . . 110,750,000 »

TOTAL. . . . . fr. 120,750,000 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de . . . . . 67,030,000 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1900, se  
monte à . . . . . fr. 53,680,000 »

### TROISIÈME PARTIE.

#### A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1<sup>o</sup> Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes. (Article 11 du budget de l'exercice 1899). . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février

1875, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le payement de cette somme s'effectue par trimestre.

---

2<sup>o</sup> *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .* fr 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1899, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

---

3<sup>o</sup> *Annuités à servir en vertu de la convention du 1<sup>er</sup> juin 1877. (Art. 13 du Budget de l'exercice 1899.) . . . . .* fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1<sup>er</sup>, de la convention conclue le 1<sup>er</sup> juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1899, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1899, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE		DURÉE calculée à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.	
		de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.				
	kil. m.			Ans. Mois. jours.		
Houdeng à Soignies . . . . .	15 514	27 septembre 1946, art. 55, litt. C.		69 8 27	148,654	
Lignes en exploitation au 1 <sup>er</sup> janvier 1874.	646.551	51 décembre 1948, id. D.		72 " "	7,158,910	
Dour à Quiévrain . . . . .	4.459	Id. id. D, n°5		72 " "		
Luttre à Gosselies . . . . .	6.827	31 décembre 1964, id. G.	de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.	88 " "	525,950	
Gilly à Châtelineau . . . . .	2.647	Id. id. G.		88 " "		
Gilly à Lambusart . . . . .	1.497	Id. id. G.		88 " "		
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.285	Id. id. G.		88 " "		
Raccordement du Petit-Try. . . . .	497	Id. id. G.		88 " "		
Fleurus à Nivelles. . . . .	21.985	Id. id. G.		88 " "		
Blaton à Bernissart . . . . .	5.896	Id. id. G.		88 " "		
Berzée-Thuillies à Beaumont . . . . .	16.885	51 décembre 1965, id. H.		89 " "		526,594
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H.		89 " "		
Piéton à Buvrinnes-Mont . . . . .	9.791	Id. id. H.		89 " "		
Alost à Burst . . . . .	10.559	51 décembre 1966, id. I.		90 " "	115,949	
TOTAL . . . . .	770.167	à 11,000 francs par kilomètre. . . . .		. . . . .fr.	8,471,837	

4<sup>e</sup> Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1899.) . . . . . fr. 672,350 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1857; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocedé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

5<sup>e</sup> Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve. (Article 15 du Budget de 1899) . . . . . fr. 770,000 »

Par la loi du 29 juin 1896 (*Moniteur* du 1<sup>er</sup> juillet suivant), le Gouvernement a été autorisé à racheter la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve, conformément

aux stipulations de l'article 53 du cahier des charges de concession; il a notifié à la Compagnie, par acte du 26 août 1896, qu'il entendait user de cette faculté à partir du 7 septembre 1897.

D'après ledit article 53, le prix du rachat consiste dans le paiement aux concessionnaires pendant chacune des années de la concession restant encore à courir, d'une annuité égale à la somme moyenne de recettes des cinq années les plus productives prises parmi les sept dernières années; cette annuité doit être augmentée de 10 p. c. si le rachat s'effectue avant l'expiration de la vingt-cinquième année et, en aucun cas, elle ne pourra être inférieure à la recette de la dernière année.

La première annuité échéait le 7 septembre 1898; à cette date, le montant n'en ayant pas encore été déterminé exactement, la Compagnie a reçu, à titre d'acompte, une somme de 770,000 francs représentant le chiffre approximatif de l'annuité. Celle-ci a été fixée ultérieurement à fr. 770,079 49 c.

Par convention du 5 novembre 1898, approuvée par la loi du 29 décembre suivant (*Moniteur* n° 365), l'État belge a racheté à la Compagnie les septantre-quatre annuités restant dues pour chacune des années 1899 à 1972, moyennant une somme de fr. 22,546,178 25 c, payable en numéraire.

Le crédit de 770,000 francs, alloué à l'article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1899, est donc devenu sans objet; il sera annulé dans les comptes.

*6° Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1899.				Observations
	Article du Budget.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.	
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	16	7,525 »	1,200 »	8,725 »	
Anvers à Gand par S-Nicolas et Lokeren.	17	100,860 »	54,000 »	160,860 »	
Eecloo à Gaud . . . . .	18	50,430 »	14,500 »	64,930 »	
Tongres à Bilsen . . . . .	19	11,242 50	22,500 »	33,742 50	
Liégeois-Limbourgeois . . . . .	20	655,017 50	124,500 »	779,517 50	
Est-Belge . . . . .	21	713,512 50	245,000 »	958,512 50	
Charleroi à Louvain . . . . .	22	8,777 50	7,500 »	( <sup>1</sup> ) 16,277 50	
Anvers à Rotterdam . . . . .	23	787,080 »	189,500 »	976,580 »	
Liège à Maestricht . . . . .	25 <sup>1</sup>	108,795 »	28,500 »	( <sup>2</sup> ) 137,295 »	
		2,429,840 »	687,200 »	3,117,040 »	( <sup>1</sup> ) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 8,342 50, alloué par la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> n° 133. ( <sup>2</sup> ) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> n° 133.

**B. — ANNUITÉS**

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1° Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines. (Article 25 du Budget de l'exercice 1899.) . . . . . fr. 65,000 »

2° Troisième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière. (Article 26 du Budget de l'exercice 1899) . . . . . fr. 688,344 74

L'article 1<sup>er</sup> du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du conces- » sionnaire envers les tiers . . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles . . . . .	}	A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).
2. Anvers . . . . .		
3. Gand. . . . .		
4. Verviers. . . . .		
5. Charleroi . . . . .		
6. La Louvière . . . . .		
7. Liège. . . . .	{	A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).
8. Louvain. . . . .	{	A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).
9. Mons. . . . .	{	A M. F. Van Hulle, arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).
10. Namur . . . . .		A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
11. Courtrai . . . . .		A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1 <sup>er</sup> décembre 1883).
12. Malines. . . . .		A M. Jean Ryf (arrêté royal du 13 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1<sup>er</sup> septembre et le 13 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1893 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1894, le 1<sup>er</sup> janvier 1895 et le 1<sup>er</sup> janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à » l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant » toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

*Prix du rachat.* — L'article 26 du cahier des charges dispose :

- « Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.  
 » Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Au 1<sup>er</sup> janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c<sup>s</sup>, et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c<sup>s</sup>.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c<sup>s</sup> et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c<sup>s</sup>.

La loi du 6 mars 1897, *Moniteur* du 7, n° 66, a approuvé les conventions conclues le 4 février 1897, pour la capitalisation de ces annuités.

Celles-ci, capitalisées au taux de 5  $\frac{3}{8}$  p. c., représentent une valeur de fr. 8,260,136 84 c<sup>s</sup>.

Cette somme a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> à la Compagnie belge du téléphone Bell . . . . .	fr. 7,293,041 83
2 <sup>o</sup> à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell . . . . .	967,095 01
	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 8,260,136 84

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux compagnies.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec la durée des concessions — un crédit de fr. 688,344 74 c<sup>s</sup>, pour l'amortissement du prix de capitalisation  $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$ .

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la troisième fois en 1899.

Quant aux annuités à payer du chef des réseaux de Louvain, de Namur, de Mons et de Malines, elles ont été fixées définitivement, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à . . . . .	fr. 6,520 90
Pour le réseau de Namur, à . . . . .	10,868 17
Pour le réseau de Mons, à . . . . .	44,829 31
Pour le réseau de Malines, à . . . . .	296 41
	SOIT ENSEMBLE . . . . . fr. 62,514 79

Il n'est intervenu aucune décision au sujet de l'annuité qui pourrait éventuellement être due pour le rachat du réseau de Courtrai.

## QUATRIÈME PARTIE.

## NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151) et 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15) et 27 juin 1897 (*Moniteur* nos 179-180).
- f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1899 et au 1<sup>er</sup> janvier 1900, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1899, il présentait les résultats suivants :

<b>PREMIÈRE PARTIE.</b>	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> . . . . . fr.	"	"	"	580,654 05
<b>DEUXIÈME PARTIE.</b>				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i> . . . . .	589,417,651 74	169,458,000 "	219,959,651 74	5,498,990 78
<i>Dette à 5 p. c. 1<sup>re</sup> série.</i> . . . . .	549,885,400 "	1,764,500 "	548,121,100 "	10,445,653 "
— 2 <sup>e</sup> série. . . . .	1,848,258,982 22	12,058,700 "	1,856,200,282 22	55,086,008 46
— 5 <sup>e</sup> série. . . . .	200,040,000 "	293,200 "	199,746,800 "	5,992,404 "
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1875 . . . . .	1,409,654 95	85,098 54	1,526,556 61	59,794 91
b) Loi du 19 août 1893 . . . . .	1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,000 "
Fr. . . . .	2,790,491,648 91	185,657,298 54	2,606,854,550 57	77,486,465 18
<i>Dette flottante.</i> . . . . .	120,750,000 "	67,050,000 "	55,680,000 "	1,747,600 "
Fr. . . . .	2,911,221,648 91	250,687,298 54	2,660,554,550 57	79,234,065 18
<b>TROISIÈME PARTIE.</b>				
<b>A. — Reprise de chemins de fer.</b>				ANNUITÉS.
1 <sup>o</sup> <i>Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale</i> . . . . .				219,600 "
2 <sup>o</sup> <i>Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i> . . . . .				612,000 "
3 <sup>o</sup> <i>Diverses lignes (convention du 1<sup>er</sup> juin 1877)</i> . . . . .				8,471,857 "
4 <sup>o</sup> <i>Ligne de Mons à Manège</i> . . . . .				672,550 "
5 <sup>o</sup> <i>Chemin de fer des Plateaux de Herve (pour mémoire).</i> . . . . .				( <sup>1</sup> )
6 <sup>o</sup> <i>Service des actions privilégiées et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Ecloo à Gand, du Grand Central et de Liège à Maestricht</i> . . . . .				5,117,040 "
			Fr. . . . .	15,092,807 "
<b>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</b>				
1 <sup>o</sup> <i>Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines</i> . . . . .				62,514 75
2 <sup>o</sup> <i>Deuxième douzième affecté au remboursement du capital versé pour le rachat des réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière</i> . . . . .				688,544 74
			Fr. . . . .	750,859 55
<b>QUATRIÈME PARTIE.</b>				
<i>Pensions de toute nature</i> . . . . . fr.				( <sup>2</sup> ) 14,255,516 15

(1) Les annuités restant dues à la Société du Chemin de fer des Plateaux de Herve ont été rachetées par l'État. (Convention du 5 novembre 1898, approuvée par la loi du 29 décembre suivant, Moniteur n° 565.)

(2) Y compris 2,721,693 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 5/8 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

(418)

## ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1899.



## CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1898 et 1899.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.	
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 <sup>er</sup> juillet 1898 . . . . .	56,878,800 »	185,080,851 74	219,959,651 74	
	1 <sup>er</sup> janvier 1899 . . . . .	57,195,900 »	182,766,651 74	219,959,651 74	
	1 <sup>er</sup> juillet 1899 . . . . .	56,184,000 »	185,775,651 74	219,959,651 74	
	1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . .	56,585,800 »	185,575,851 74	219,959,651 74	
5 p. c. — 1 <sup>re</sup> série . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet 1898 . . . . .	245,658,150 »	103,524,475 »	548,962,625 »	
	1 <sup>er</sup> janvier 1899 . . . . .	244,595,850 »	104,566,775 »	548,962,625 »	
	1 <sup>er</sup> juillet 1899 . . . . .	228,515,525 »	119,262,275 »	547,575,600 »	
	1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . .	221,226,525 »	126,894,575 »	548,121,100 »	
5 p. c. — 2 <sup>e</sup> série . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1898 . . . . .	801,792,950 »	1,014,041,452 22	1,815,854,582 22	
	1 <sup>er</sup> novembre 1898 . . . . .	812,605,450 »	1,008,585,752 22	1,820,991,182 22	
	1 <sup>er</sup> mai 1899 . . . . .	815,228,550 »	1,022,572,552 22	1,855,600,882 22	
	1 <sup>er</sup> novembre 1899 . . . . .	824,521,550 »	1,011,878,752 22	1,856,200,282 22	
5 p. c. — 3 <sup>e</sup> série . . . . .	1 <sup>er</sup> février 1898 . . . . .	49,765,200 »	150,274,800 »	200,040,000 »	
	1 <sup>er</sup> août 1898 . . . . .	49,948,400 »	150,091,600 »	200,040,000 »	
	1 <sup>er</sup> février 1899 . . . . .	51,055,700 »	148,915,500 »	199,949,000 »	
	1 <sup>er</sup> août 1899 . . . . .	52,456,000 »	147,510,800 »	199,746,800 »	
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.	15 avril 1898 . . . . .	»	1,526,556 61	1,526,556 61
		15 avril 1899 . . . . .	»	1,526,556 61	1,526,556 61
	Loi du 19 août 1895.	1 <sup>er</sup> septembre 1898 . . . . .	»	1,500,000 »	1,500,000 »
		1 <sup>er</sup> septembre 1899 . . . . .	»	1,500,000 »	1,500,000 »

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES  
EN CIRCULATION.**

*(Exercices 1898 et 1899.)*

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 <sup>er</sup> juillet 1898 . . . . .	460,985 »	2,288,510 50	2,749,495 50	»
	1 <sup>er</sup> janvier 1899 . . . . .	464,912 50	2,284,582 89	2,749,495 50	»
	Charges de l'année 1898 . . . . .	925,897 50	4,573,095 28	5,498,990 78	»
	1 <sup>er</sup> juillet 1899 . . . . .	452,500 »	2,297,195 50	2,749,495 50	»
	1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . .	457,322 50	2,292,172 80	2,749,495 50	»
	Charges de l'année 1899 . . . . .	909,622 50	4,589,568 28	5,498,990 78	»
5 p. c. — 1 <sup>re</sup> série.	1 <sup>er</sup> juillet 1898 . . . . .	5,684,572 25	1,549,867 12	5,234,459 57	548,962 52
	1 <sup>er</sup> janvier 1899 . . . . .	5,665,957 75	1,568,501 62	5,234,459 57	548,962 62
	Charges de l'année 1898 . . . . .	7,550,510 »	5,118,568 74	10,468,878 74	607,925 14
	1 <sup>er</sup> juillet 1899 . . . . .	5,424,609 88	1,788,954 12	5,215,654 »	569,767 62
	1 <sup>er</sup> janvier 1900 . . . . .	5,518,597 88	1,905,418 62	5,221,816 50	576,510 90
	Charges de l'année 1899 . . . . .	6,745,097 76	5,692,552 74	10,455,450 50	746,117 52
5 p. c. — 2 <sup>e</sup> série	1 <sup>er</sup> mai 1898 . . . . .	12,026,894 25	15,210,621 48	27,257,515 75	1,944,904 58
	1 <sup>er</sup> novembre 1898 . . . . .	12,189,081 75	15,125,785 98	27,314,867 75	1,980,011 98
	Charges de l'année 1898 . . . . .	24,215,976 »	50,536,407 46	54,552,585 46	5,924,916 56
	1 <sup>er</sup> mai 1899 . . . . .	12,198,425 25	15,555,587 98	27,554,015 25	2,005,045 78
	1 <sup>er</sup> novembre 1899 . . . . .	12,564,825 25	15,178,180 98	27,545,004 25	2,027,767 48
	Charges de l'année 1899 . . . . .	24,565,248 50	50,515,768 96	55,077,017 46	4,052,811 26
5 p. c. — 5 <sup>e</sup> série	1 <sup>er</sup> février 1898 . . . . .	740,478 »	2,254,122 »	5,000,600 »	200,040 »
	1 <sup>er</sup> août 1898 . . . . .	740,226 »	2,251,574 »	5,000,600 »	200,040 »
	Charges de l'année 1898 . . . . .	1,495,704 »	4,505,496 »	6,001,200 »	400,080 »
	1 <sup>er</sup> février 1899 . . . . .	765,555 50	2,255,699 50	2,999,255 »	201,405 »
	1 <sup>er</sup> août 1899 . . . . .	786,540 »	2,209,662 »	2,996,202 »	204,458 »
	Charges de l'année 1899 . . . . .	1,552,075 50	4,445,561 50	5,995,457 »	405,845 »
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.				
	15 avril 1898 (une année) .	»	59,794 91	59,794 91	»
	15 avril 1899 (une année) .	»	59,794 91	59,794 91	»
	Loi du 10 août 1895.				
1 <sup>er</sup> sept. 1898 (une année) .	»	45,000 »	45,000 »	»	
1 <sup>er</sup> sept. 1899 (une année) .	»	45,000 »	45,000 »	»	

Situation au 1<sup>er</sup>

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1899.	MOUVEMENT pendant l'année 1899.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1900.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1899.	MOUVEMENT pendant l'année 1899.	
		Accroiss.	Décroiss.			Accroiss.	Décroiss.
Civiques . . . . .	1	•	•	1	518	•	•
Militaires . . . . .	3,011	196	( <sup>1</sup> ) 152	3,055	4,877,857	380,106	281,101
Ordre de Léopold . . . . .	76	11	5	82	7,600	1,100	500
Marine (Militaires de la) . . . . .	8	•	1	7	11,748	•	952
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions de l'Industrie et du Travail . . . . .	22	2	1	25	71,711	7,800	3,375
— des Affaires Étrangères . . . . .	14	1	1	14	63,677	7,500	7,500
— de la Justice . . . . .	270	45	55	280	721,500	128,917	103,771
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	555	75	55	575	1,066,875	150,279	91,548
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes . . . . .	1,402	162	104	1,400	1,790,871 65	212,181	155,254 50
— de l'Agriculture . . . . .	278	24	25	279	582,991	16,852	58,495
— de la Guerre . . . . .	45	1	0	40	86,992	126	6,255
— des Finances et des Travaux publics . . . . .	1,251	86	110	1,201	1,866,513	155,058	193,934
— de la Cour des Comptes . . . . .	6	•	1	5	13,707	•	4,125
<i>Pensions ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice . . . . .	407	43	40	404	401,197	42,489	47,381
— de la Guerre . . . . .	1	•	•	1	1,028	•	•
<i>Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite</i>							
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite . . . . .	2	•	•	2	951	•	•
<i>Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (<sup>2</sup>)</i>							
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux ( <sup>2</sup> ) . . . . .	2,482	277	108	2,651	2,556,092	280,879	115,276
TOTAUX . . . . .	9,791	921	654	10,078	13,921,606 65	1,363,267	1,029,557 50
AUGMENTATION : 287 pensions.				AUGMENTATION : fr. 353,709 50			

## PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1900.

SIONS.	ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
	— Nombre de pensions accordées			— Nombre de pensions éteintes			
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1900.	nouvellement	par suite de révision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de révision	
518	•	•	•	•	•	•	
4,976,772	196	•	•	151	•	(1) 1	(1) 1 pension de 224 francs accordée à la veuve d'un militaire a été éteinte par suite de nouveau mariage.
8,200	•	•	•	5	•	•	
11,796	11	•	•	1	•	•	
76,136	2	•	•	1	•	•	
63,677	1	•	•	1	•	•	
746,646	44	1	•	34	1	•	
1,105,604	68	5	•	30	5	•	
1,867,798 15	159	5	•	101	5	•	
361,548 (2)	24	•	•	25	•	•	
80,865	1	•	•	6	•	•	
1,827,617	86	•	•	116	•	•	(2) y compris les pensions des fonctionnaires et employés des Travaux publics, qui ont été transférées au Département des Finances, à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 1900.
9,582	•	•	•	1	•	•	
596,505	43	•	•	48	•	•	
1,028	•	•	•	•	•	•	
931	•	•	•	•	•	•	
2,721,605	266	11	•	97	11	•	
14,255,516 15	901	20	•	615	20	1	
		921			654		

(2) Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées :  $\frac{2}{5}$  par les communes,  $\frac{1}{5}$  par les provinces,  $\frac{2}{5}$  par l'Etat. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.